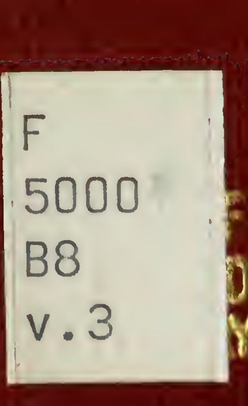




BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

3ÈME VOLUME JANVIER 1897 1ÈRE LIVRAISON

SAINT-MAGLOIRE DE ROUX

La paroisse de Saint-Magloire est située sur le versant sud des Alleghanys qui la séparent de la paroisse de Saint-Philémon. La rivière Saint-Jean qui dans cette partie du pays est la frontière entre le Canada et les Etats-Unis borne Saint-Magloire au sud. Cette paroisse comprend les cantons Roux, Bellechasse et Daaquam, dans le comté de Bellechasse, et les cantons Rolette et Panet, dans le comté de Montmagny.

C'est M. Narcisse Beaubien, curé de Saint-Raphaël, qui chanta la première messe à Saint-Magloire le 11 novembre 1860. Quarante personnes assistaient à cette messe. Le lendemain, M. Beaubien planta une grande croix sur la rive nord de la belle et grande rivière Daaquam qui traverse la paroisse. Cette croix est encore debout.

Mgr Baillargeon plaça cette immence étendue de pays sous le patronage de saint Magloire en l'honneur de son premier desservant, M. Magloire Rioux. Saint Magloire, confesseur et pontife, était d'origine française et mourut évêque de Dol en Bretagne. Sa fête se célèbre le 24 octobre.

En 1867, fut construite la première chapelle. On y célébra la messe pour la première fois le 28 mars 1867. Il y avait alors dans Saint-Magloire 131 âmes.

En 1876, l'église actuelle fut construite.

A M. Rioux, premier desservant, ont succédé comme curés M. M. Camille-S. Brochu, 1872-1880 ; Edouard Parent, 1880-1882 ; J.-B.-G. Boulet, 1883-1896, et Théodore Mercier, curé actuel.

PIERRE-GEORGES ROY

LES PREMIERS PASTEURS PROTESTANTS AU CANADA (1)

D'après Mazères, les trois premiers pasteurs protestants du Canada, nommés en 1768, furent : 1o à Québec, David-François de Montmollin, originaire de Suisse, mais résidant en Angleterre depuis vingt ans ; 2o à Trois-Rivières, M. Veyssière, ancien récollet de Québec récemment passé au protestantisme ; 3o à Montréal, M. de Lille, Français, élevé dans le protestantisme, qui avait reçu partie de son éducation à Genève, depuis deux ans chapelain de la garnison à Montréal (2).

Léger-Jean-Baptiste-Noël Veyssière, ordonné prêtre à Québec, le 27 décembre 1758, desservit de 1762 à 1765, les paroisses de Saint-Michel et de Beaumont (3). Il vint à Saint-Nicolas le 3 janvier 1766 et en partit le 16 août de la même année.

Ce récollet a laissé dans l'histoire de son ordre un bien triste souvenir. Quelques mois à peine après avoir quitté Saint-Nicolas, il jetait le froc aux orties, abjurait publiquement le catholicisme et se faisait pasteur protestant.

Voici comment la *Gazette de Québec* du 27 octobre 1766 raconte cet épisode :

" Mardi passé, dit-elle, le Rév. Mons. Veyssière, qui depuis quelques jours a quitté l'ordre des Récollets (où il était connu sous le nom de Père Emmanuel) et s'est déclaré protestant, fit les serments ordinaires de fidélité envers le roi Georges, d'abjuration du pouvoir du pape dans le royaume de la Grande-Bretagne, et d'abjuration du prétendant à la Couronne de ce royaume et souscrivit la déclaration ordinaire contre quelques dogmes du papisme. Il a pris ce parti rigoureux et honorable pour

---

(1) II, VI, 206.

(2) Collections, p. 148.

(3) Sa présence est signalée aux registres de Beaumont le 14 février 1762, le 1er octobre 1763, le 2 décembre 1764, puis du 4 mars 1765 au 24 novembre 1765.

des motifs de conscience, après un examen soigneux de la controverse entre les deux modifications de la même religion.

" Il était fort estimé parmi les siens avant qu'il les quitta ; et le Rév. Père Emmanuel, commissaire des Récollets, lui a fait la justice, dans le moment même qu'il allait le perdre, de témoigner qu'il était un garçon bien réglé, et de très bonne conduite, et fort exact dans ses devoirs : Témoignage qui fait également honneur à la candeur du Père Commissaire et au caractère de monsieur Veyssière."

Veyssière partit pour l'Angleterre presqu'aussitôt après son abjuration.

Il revint au pays dans l'automne de 1767. Voici la lettre qu'il fit publier, le 8 octobre 1767, dans la *Gazette de Québec* :

" Au très Rév. Père Emmanuel Crespel, commissaire des RR. PP. Récollets, aux messieurs les protestants, et catholiques romains de la ville de Québec, semblablement aux habitants des paroisses, savoir : Saint-Michel, Beaumont et Saint-Nicolas.

" Mon Très Rév. Père, Messieurs et habitants autrefois mes paroissiens, je vous fais mes très humbles remercîments des bontés, et de toutes les marques d'estime que vous m'avez donné quelques jours avant mon départ pour l'Angleterre.

" Je vous en aurai une éternelle reconnaissance

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect,

Mon Très Rév. Père, Messieurs etc.,

Votre très humble et très

obéissant serviteur,

L. J. B. N. VEYSSIERE

Le 21 juillet 1768, le gouverneur Carleton recevait d'Angleterre l'ordre d'admettre Veyssière à la charge de pasteur protestant de Trois-Rivières.

Il dut émettre une commission lui donnant pouvoir, raconte-t-il, de faire tout le bien dont il serait capable, sans l'autoriser à faire du mal.

L'honnête gouverneur avait une si piètre opinion de Veyssière qu'il avait refusé de le recommander (1).

Veyssière était déjà à Trois-Rivières depuis le 24 décembre 1767 ; il prit possession de son bénéfice le 25 septembre 1768, dix-septième dimanche après la Trinité.

On conserve encore dans la cité de Trois-Rivières le registre contenant les actes de baptêmes, mariages et sépultures de l'église paroissiale protestante de Trois-Rivières, en Canada, et de la garnison.

Veyssière a inscrit en tête cette phrase sententieuse : *C'est à la plus grande gloire de Dieu que je me destine et à l'édification de mon cher troupeau.*

Le récollet défroqué prit femme.

A la date du 24 juillet 1789, on trouve au registre l'acte de sépulture qui suit :

“ Le vingt-et-un de juillet 1789 est décédée Elizabeth Veyssière, ma femme, et a été inhumée le vingt-quatre du dit mois, âgée de cinquante six ans.”

Veyssière, lui-même, mourut à Trois-Rivières le 26 mai 1800 (2).

Ce malheureux apostat appartenait à une bonne famille de Limoges qui demeurait sur la paroisse de Saint-Michel des Lions. Il avait quatre frères religieux et M. Joseph Navières, qui fut curé de Sainte-Anne de Beaupré, de 1734 à 1740, était son cousin.

Un des frères du récollet Veyssière était venu au Canada en 1734 en même temps que M. Navières.

Il tomba malade à Québec en janvier 1736 et fit alors un testament où il léguait une partie de sa fortune en œuvres pies (3).

J.-Edmond Roy

(1) Lettre de Carleton au ministre Hillsborough, 21 juillet 1768, *Papiers d'état*, série Q. 5-2, p. 526.

(2) Son acte de sépulture se lit comme suit :

“ On the twenty-eight day of May in the year of our Lord one thousand eight hundred, was buried in the parish of Three Rivers, by me, the undersigned minister of the said parish the Reverend Leger Jean Baptist Noël Veyssière, late minister of the said parish, who died may the twenty-six last.

F. Mountain, Minister,
John Craig Morrison.

Je dois copie de cet acte à la bienveillance de M. l'abbé F.-X. Cloutier, curé de Trois-Rivières.

(3) Testament de Pierre Veyssière, le 14 janvier 1736, étude de Barolet.

NOS ARCHIVES EN RUSSIE

On s'est souvent demandé, sans doute, comment il se faisait qu'il se trouvait à la bibliothèque impériale de Saint-Petersbourg un très grand nombre de documents historiques concernant le Canada et faisant partie de ce qu'on appelle le *Fonds Dubrowski.* C'est M. l'abbé Verreau qui nous a révélé ce fait dont j'ai eu tout dernièrement l'explication dans la *Revue du Monde Catholique,* volume 116, année 1893. Cette savante revue s'exprime ainsi :

" Pierre Dubrowski était, sur la fin du siècle dernier, attaché à la légation russe à Paris. Il assista en témoin attristé aux drames dont la capitale fut le théâtre. Pendant que les philosophes et les beaux esprits se piquaient d'émulation pour détruire tout souvenir de notre civilisation chrétienne, un étranger, à demi-lettré, se glissait à travers les ruines, et sauvait tout ce qui lui tombait sous la main. Au sac de la Bastille, il dût se trouver au pied de la forteresse, mêlé aux rangs les plus tumultueux, jouant peut-être sa tête avec quelques complices, pour arracher, sous les pieds des assaillants, des liasses de papier d'Etat, des mémoires secrets, des papiers historiques qui portent encore les traces de la boue piétinée.

Il a formé de ces débris plus de cent volumes. Il dut encore visiter les cloîtres abandonnés de Saint-Germain-des-Prés, des Célestins, de Sainte-Geneviève, de Saint-Denis, continuant à récolter jusqu'à la correspondance de nos rois et à des séries entières de règnes et de familles princières. Ces recherches furent si habilement dirigées, qu'il parvint à réunir du seul fonds de Saint-Germain, la plupart des manuscrits du VIIe au IXe siècle, les plus rares de la paléographie."

T.-P. Bedard

RÉPONSES

L'esclavage au Canada. (I, VII, 60.)—Est-ce Pierre-Louis Panet ou Jean-Antoine Panet qui, en 1792, soumit à l'assemblée législative de Québec un bill pour l'abolition de l'esclavage?

Il y eut trois autres projets de même nature refusés par ce corps délibérant—l'un en 1799 dont l'auteur était Joseph Papineau, et deux autres, en 1801 et 1803, également rejetés. La loi de 1833 supprima définitivement l'esclavage dans le Bas-Canada. La dernière vente d'esclave qui nous soit connue dans cette province, nous dit M. McCord, eut lieu à Montréal en 1797, par acte devant notaire, car nous n'avons jamais vendu ni nègre ni panis aux enchères publiques. De plus, nous n'avons jamais employé nos esclaves aux travaux des bêtes de somme: ils étaient simplement des domestiques formant partie de la famille de leur maître.

BENJAMIN SULTE

Etablissements français au Labrador. (I, X, 88.)—Lewis Roberts, dans son DICTIONNAIRE DU COMMERCE publié à Londres en 1600, dit que le port de Brest sur la côte du Labrador était la résidence d'un gouverneur, d'un aumônier et de quelques autres officiers et que les Français en emportaient une grande quantité de morues, d'huile, de fourrures précieuses, etc, etc.

Il est bien difficile de déterminer ce qu'il y a de vrai dans l'assertion de Roberts. Mais ce qu'il y a de certain c'est que sur la baie Saint-Paul se trouvent des mines qui ont conservé le nom de VIEUX-FORT. Charlevoix en fait mention.

Aubert de la Chesnaye et Riverin obtinrent des concessions de terre sur la côte du Labrador au nord de Blanc-Sablon.

Peu de temps après, Legardeur de Courtemanche était mis en possession de la baie de Phélypeaux, aujourd'hui baie de Brador.

Plusieurs années plus tard, en 1706, Amador Godefroy de Saint-Paul obtenait cinq lieues de côtes de chaque côté de la grande rivière des Esquimaux, à laquelle il donna le nom de Saint-Paul, aujourd'hui rivière aux Saumons.

Cette étendue de terre s'appela fief Saint-Paul du nom de son acquéreur. L'ancien port de Brest se trouvait dans les limites de ce fief.

Le but des concessionnaires, tel qu'il est exprimé dans leur demande, était de faire "la pesche des molues, baleynes", etc.

Ces établissements donnèrent des profits considérables.

Amador Godefroy de Saint-Paul rendait foi et hommage, en 1725, pour le fief Saint-Paul au pays des Esquimaux.

RACINE

La belle-sœur de sir Walter Scott. (II, IV, 178.)—J'ai lu avec beaucoup d'intérêt l'article de M. Pierre-Georges Roy sur Thomas Scott, frère de sir Walter Scott. Dans mon GUIDE TO QUEBEC, en constatant le triste état dans lequel se trouve

l'épitaphe et la tombe de Scott dans le vieux cimetière de l'église Saint-Mathieu, j'ai fait allusion au bruit qui courut dans la société d'Edimbourg, lors de l'apparition de WAVERLEY, que Thomas Scott était l'auteur de ce NOVEL.

Ce qui est peut-être moins connu c'est qu'en Angleterre on disait confidentiellement—une revue publia même la chose—que l'auteur de WAVERLEY, n'était pas sir Walter Scott, ni son frère Thomas, mais bien la femme de ce dernier Elizabeth McCulloch.

Pour étayer mon avancé, je m'appuie sur lord William-Pitt Lennox, fils et secrétaire du duc de Richmond, gouverneur général du Canada, qui mourut d'hydrophobie en 1819, et dont les restes reposent dans la cathédrale anglicane de Québec. En effet, dans les DRAFTS ON MY MEMORY (Vol. I, p 171), je lis :

" Dans une visite que je fis à Kingston, Haut-Canada, en 1819, avec mon père, je fis la connaissance de madame Scott née McCulloch —femme de Thomas Scott, Ecr, payeur au 70e régiment. A cette époque on disait confidentiellement en Angleterre que cette dame, belle-sœur de sir Walter Scott, était le véritable auteur du célèbre roman WAVERLEY. Je me rappelle que dans une soirée où je rencontrai madame Scott je fis allusion à cette rumeur. J'eus alors une très forte présomption qu'elle était la grande inconnue. Je me souviens aussi que plusieurs officiers du 70e entretenaient la même opinion. Je ne veux pas dire cependant que madame Scott me déclara positivement qu'elle avait droit aux honneurs littéraires qu'on accordait à son beau-frère, mais elle se défendait avec une telle faiblesse que je me laissai aller à croire qu'elle était l'auteur du roman dont le châtelain d'Abbotsford réclamait la paternité. "

E.-T.-D. CHAMBERS

Zachary Macaulay. (II, V, 192.)—"Le 23 octobre 1786 Macaulay signa une adresse de félicitation à lord Dorchester à l'occasion de l'heureuse arrivée de Sa Seigneurie à Québec. C'est la dernière fois, dit M. Douglas Brymner, que le nom de Zachary Macaulay parait dans aucun document."

Cette affirmation est bien absolue et pourrait n'être pas conforme aux faits. En effet, un Zachary Macaulay fut nommé juge de paix pour le district de Trois-Rivières le 22 avril 1797, et le 8 janvier 1803, le canton de Granby fut crée et concédé à Henry Caldwell et ses compagnons de la " BRITISH MILITIA " pour avoir pris part à la défense de Québec en 1775-76 ; et parmi les miliciens ainsi favorisés se trouve Zachary Macaulay.

F.-J. AUDET

Le lieu de sépulture des soldats tués en 1759. (II, VI, 203.)—J'ai voulu feuilleter les registres paroissiaux de Québec pendant cette période tourmentée de 1759, dans l'espérance d'y trouver les noms de ceux qui étaient tombés au champ d'honneur. Ils ne m'ont rien appris. Naturellement, on ne tient pas sur les champs de bataille, au milieu des camps, des registres mortuaires réguliers. Le soir des combats, on fait l'appel. On note les disparus, les blessés et les morts. Dans la tranchée ouverte, on jette pèle mèle amis et ennemis. Un aumônier bénit ces dépouilles et tout est dit.

En parcourant le registre de Québec, une première entrée m'a singulièrement impressionné. Le 23 avril 1759, Allain Fevré, sergent du régiment de Berry, compagnie de St-Félix, devait se marier, "mais la cérémonie en fut interrompue, dit le plumitif, à cause de la précipitation avec laquelle le futur époux a été obligé de partir pour le service à l'ouverture de la campagne."

Sur un feuillet détaché portant pour titre : " REGISTRE DES ENTERREMENTS FAITS A L'AMBULANCE AU FAUBOURG ST-JEAN PENDANT LE SIÈGE DE QUÉBEC EN 1759 ", je note les actes suivants :

1759.—Juillet 16.—Inhumation de Jean Pouliot, tué le même jour par une bombe. Il était de la paroisse de Ste-Foye, et âgé de 40 ans.

Juillet, 17.—Inhumation de Nicolas Marchand, négociant "frappé d'un boulet dans le siège " et mort de sa blessure le dit jour. Il a été inhumé, dit l'acte, ainsi que le suivant, au faubourg St-Jean, proche l'hopital ambulant, qui y a été préparé en premier lieu dans la maison de François Fournier. Plusieurs religieuses hospitalières assistaient à cette inhumation. Une autre entrée dit : Nicolas Marchand, canadien officier milicien d'artillerie, blessé à la batterie royale et décédé le même jour (17 juillet)—Présents à l'inhumation : les infirmiers de l'hôpital.

17 Juillet.—Inhumation de Nicolas Gauvereau, canadien, soldat milicien d'artillerie, blessé à la batterie royale, tonnelier de son métier.

19 Juillet.—Inhumation de Joachim Beaudin dit Desjardins, canadien de Québec, blessé par un éclat de bombe âgé de 26 ans.

1 Août.—Inhumation de Thimothé Monsavé, originaire de Basse-Guyenne, pilotin du navire LE MACHAULT blessé à la batterie de M. Levasseur, décédé le dit jour.

6 Août.—Jacques Campagnet, de Toulouse, matelot de L'AIGLE, blessé à la batterie Levasseur, décédé le dit jour, âgé de 24 ans.

6 Août.—Jean Registe,matelot de l'ATALANTE de Montauban, tué à la batterie du rempart, âgé de 22 ans.

6 Août.—Antoine Borette, tué à la batterie de Levasseur, âgé de 18 ans

7 Août.—Noël Hyacinthe Dudoy, originaire de Brest, volontaire blessé à la batterie de M. Levasseur, âgé de 25 ans.

C'est le chanoine Collet qui fit ces inhumations.

14 septembre.—Sépulture de Montcalm aux Ursulines en présence du curé de Québec, M. Jean Félix Récher, Cugnet et Collet, chanoines de la cathédrale, M. de Ramesay, commandant de la place et tout le corps des officiers.

29 septembre.—A été inhumé un soldat français dont je n'ai pu savoir le nom ni le régiment, tout ce qu'une personne a pu m'en dire, c'est qu'avant sa maladie il portait la perruque et qu'ayant été blessé au combat du treize de ce mois, il avait été embarqué sur un navire anglais où il est mort en rade. Resche, curé.

21 Juillet 1760.—On inhume Pierre Lapierre, natif de Blois, près Bordeaux, matelot sur la frégate L'ATALANTE, prisonnier de guerre à Québec, 22 ans.

15 juillet 1760.—Inhumation d'un soldat français, prisonnier de guerre, et dont on peut savoir ni l'âge, ni le nom.

J'ai commencé cette note par un mariage interrompu, je la termine par le premier mariage entre conquérant et conquis. Le 9 décembre 1760, Jeremiah Duggan, de la paroisse de Cork, en Irlande, épousait Marianne Levitre, de Québec.

J. E. R.

Le bourg de Sainte-Anne. (II, VII, 214.)—En 1640, les Jésuites réunirent les deux résidences de Saint-Joseph de Teananstei-xé et de La Conception d'Ossossarie qu'ils possédaient au pays des Hurons et donnèrent à cette mission le nom de Sainte-Marie ou de Notre-Dame de la Conception.

Quatre bourgs dépendaient de la résidence ou mission de Sainte-Marie : Sainte-Anne, Saint-Louis, Saint-Denis et Saint-Jean.

Dans la carte de la Nouvelle-France publiée dans la traduction faite par le père Martin de la RELATION DE QUELQUES MISSIONS DES JÉSUITES DANS LA NOUVELLE-FRANCE du père Bressani, nous voyons indiqués les endroits où s'élevaient la résidence de Sainte-Marie et les bourgs de Saint-Louis, mais ceux de Saint-Denis, Saint-Jean et Sainte-Anne brillent par leur absence.

P. G. R.

Canton vs township. (II, VIII, 222.)—M. L.-C. Bélanger s'est fait un raisonnement très juste avant de traduire le mot anglais TOWNSHIP par celui de CANTON, et nous devons le féliciter du soin qu'il a pris de populariser cette traduction.

Il me permettra bien de rappeler à sa mémoire le nom d'un autre écrivain bien distingué et bien respecté qui s'était fait un raisonnement non moins juste pour introduire ce mot de CANTON dans notre littérature canadienne française.

M. A. Gérin Lajoie, avant d'écrire son roman JEAN RIVARD, avait dit à un ami qui s'en souvient :

Bien que la scène de mon roman se passe dans les TOWNSHIPS, je ne me servirai pas de ce mot qui n'est pas français. La Suisse, où l'on écrit et parle le français, nomme CANTONS ses circonscriptions territoriales à peu près analogues à celles de nos TOWNSHIPS ; et ce nom est en usage en France pour désigner les grandes subdivisions des arrondissements. Je vais employer ce mot, à leur exemple.

Et de fait, dans JEAN RIVARD, publié à Québec en 1864, on lit CANTON et non pas TOWNSHIP.

Depuis ce temps la popularité de ce nom a suivi le progrès de la population française dans ces cantons. M. Bélanger a contribué à ce progrès comme journaliste, l'"Union des cantons de l'Est" y a contribué par son titre même qui est une proclamation en permanence ; mais je crois que la priorité appartient au JEAN RIVARD de M. Gérin Lajoie.

R. B.

Les Anglais au pays avant la cession. (II, IX, 227 : II, XI, 253.)—Les lettres patentes du Roi, en forme d'Edit, concernant le commerce étranger aux Isles et colonies de l'Amérique, octobre 1727, contiennent au titre sixième les articles suivants :

ARTICLE I :—Les étrangers établis dans nos colonies, même ceux naturalisés, ou qui pourront l'être à l'avenir, n'y pourront y être marchands, courtiers et agens d'affaires de commerce, en quelques sorte et manière que ce soit, à peine de trois mille livres d'amende, applicables au dénonciateur, et d'être bannis à perpétuité de nos dites colonies, leur permettons seulement d'y faire valoir des terres et habitations, et d'y faire commerce des denrées qui proviendront de leurs terres.

" ARTICLE II :—Accordons à ceux qui peuvent y être présentement, un délai de trois mois du jour de l'enrégistrement des présentes, après lequel temps ils seront tenus de cesser tout négoce de marchandises tel qu'il puisse être, et seront les contrevenants condamnés aux peines portées par l'article précédent.

" ARTICLE III :—Faisons défenses à tous marchands et négociants établis dans nos dites colonies, d'avoir aucuns commis, facteurs, teneurs de livres ou autres personnes qui se mèlent de leur commerce, qui soient étrangers, encore qu'il soient naturalisés ; leur ordonnons de s'en défaire au plus tard dans trois mois du jour de l'enregistrement des présentes, à peine contre les dits marchands et négocians de trois mille livres d'amende applicables au dénonciateur, et contre les commis, facteurs, teneurs de livres et autres personnes qui se mêlent de leurs affaires d'être bannis à perpétuité des dites colonies".

Ces lettres patentes furent enrégistrées à Québec le 17 septembre 1728 ; conséquemment elles eurent force de loi au pays.

Nul doute que le terme " étrangers " étant général et indéterminé comprend les étrangers anglais comme ceux des autres nations.

Les premiers mots de l'article I précité prouvent l'établissement de quelques étrangers dans les colonies françaises. Le Roi ne donne pas l'ordre de les expulser. Loin de là il leur permet de s'établir sur des terres, de les faire valoir et d'en vendre les produits. En un mot il leur permet de demeurer dans les colonies sous la restriction seule de ne pas s'occuper exclusivement du commerce.

Cependant nous trouvons des Anglais dans toutes les positions au Canada : à titre d'exemple je citerai le cas de Thimothy Sullivan qui épousa madame Christophe Dufrost de Lajemmerais, née Marie Rénée de Varennes et mère de madame d'Youville, fondatrice de la communauté des Sœurs Grises. Fils d'un medecin irlandais, il exerça la profession de son père au pays.

Les hostilités presque continuelles entre les colonies anglaises et la Nouvelle-France, ont eu pour effet la captivité de plusieurs ennemis de part et d'autre. Et des prisonniers anglais finirent leurs jours sur le territoire français, tantôt au service des familles canadiennes, tantôt occupant des positions personnelles. Jean Cahé, né à Gollo en Irlande, pris à Corlar, en 1695, fut au service de M. Leber. Le 19 mars 1696, il abjure l'hérésie de la secte des Puritains. Samuel Williams, âgé de 16 ans, fait prisonnier en 1704, et reçu chez M. Leber, se fait lui aussi catholique.

Une jeune anglaise du nom de Lydia Langlay, née à Grathen près de Boston, est faite captive en 1694 par des Abénaquis. Elle em-

brasse le catholicisme à Ville-Marie dans la chapelle des Sœurs de la Congrégation. Nous pourrions citer un nombre considérable d'Anglais convertis au catholicisme pendant leur séjour au pays.

M. Henry Antoine de Mériel, prêtre du Séminaire à Ville-Marie, connaissait l'anglais. Il s'occupait spécialement de la conversion de ces hérétiques qui ne parlaient pas d'autre langue.

Il est parfaitement avéré je crois, que des Anglais et autres étrangers s'établirent au pays avant la cession. Pris en guerre, plusieurs y demeuraient ensuite librement, c'est pourquoi Mgr Tanguay dans son DICTIONNAIRE cite les actes de l'état civil d'un grand nombre d'Anglais avant 1759.

MATTHIEU A. BERNARD

Les patriotes de 1837. (II, IX, 235.)—Nos patriotes de 1837, se condamnant à ne porter que des étoffes de fabrication indigène, et en formant à Montréal, un club des FILS DE LA LIBERTÉ s'inspirèrent évidemment de la conduite des Américains. Dans le même ordre de choses, il est à remarquer que les résolutions de l'assemblée des six comtés, tenue à Saint-Charles, reproduisent le préambule de la déclaration de l'indépendance.

En 1770, on fonda, en effet, dans toutes les villes de la Nouvelle-Angleterre des associations connues sous le nom de : FILS DE LA LIBERTÉ. On résolut aussi pour atteindre la mère patrie à son point le plus sensible, de ne plus acheter de marchandises anglaises.

Du reste, les Américains rebelles empruntèrent ces mots de FILS DE LA LIBERTÉ à un discours que prononça dans les Communes d'Angleterre le colonel Isaac Barré, ancien compagnon d'armes de Wolfe au Canada.

J. E. R.

Ménageries des pauvres. - (II, IX, 239.)—On appelait autrefois "ménageries" les petites constructions dans lesquelles on engraissait les bestiaux, les volailles.

Sur un plan du terrain et des constructions de l'Hôtel-Dieu de Québec, tiré en 1748 par Noël Levasseur, arpenteur, on voit "la cour de la ménagerie."

Dans les annales de l'hôpital-général de Québec il est fait mention d'une somme de 1200 livres donnée par Mgr Briand pour aider à reconstruire la "ménagerie" de ce monastère.

Il est bien probable que la "ménagerie des pauvres," proche de Montréal, avait été établie par quelque institution charitable pour venir en aide aux nécessiteux de Montréal.

P G. R.

La captivité de Mgr de Saint-Vallier. (II, X, 242.)—Une lettre qu'écrivait l'abbé Tremblay, de Paris, à Mgr de Laval, le 19 juin 1705, jette quelque peu le jour sur la captivité de Mgr de Saint-Vallier, en Angleterre : "Vous scaurez, lui disait-il, quand vous recevrez celle-cy que tous ceux saisis sur la Seine par les ennemis et qui estaient prisonniers en Angleterre ont esté relaschés hors Mgr de Québec et ses ecclésiastiques. Et ce qu'il y a de fâcheux c'est

que ce prélat et ses ecclésiastiques pourront bien n'estre rendus qu'à la paix, car l'Empereur a prié la Reine d'Angleterre et les Hollandais de ne pas rendre Mgr de Q. qu'on ne leur rendist M. Mean, Doyen du chapitre de Liége, ennemi personnel du Roy, créature du feu Prince d'Orange, et pensionnaire des Etats, que M. l'Electeur de Cologne comme Evesque de Liége tient prisonnier d'estat et est resolu de ne le relascher jamais. On demande encore pour les Ecclésiastiques certains ministres français pris avec les camizards dans les Sevennes et condamnés aux galères. Nous plaignons le prélat qui mesne une vie fort triste et qui n'a pas beaucoup de consolation. M. de Langeon, trois prêtres de Saint-Sulpice, et M. Bouteville entre autres partagent sa captivité."

On voit dans l'Histoire de l'Hotel-Dieu de Quebec de la mère Juchereau de Saint-Ignace que ce fut de la part de Louis XIV, que l'on enleva le baron de Méhan en habit de chœur, lorsqu'il sortait de l'église, sans lui donner le temps d'entrer chez lui pour y prendre ses papiers, et qu'on le conduisit dans un château. P. G. R.

Le cap Chat. (II, XI, 248.)—La question d'étymologie n'existe pas pour ceux qui sont accoutumés à visiter la partie du pays où est situé le cap Chat. Si vous descendez le fleuve en suivant le rivage en compagnie d'hommes du voisinage, vous êtes à peu près assuré qu'arrivé à une certaine distance de ce cap, les pêcheurs vous diront : " Voyez-vous le chat qui dort sur le Cap ? " En effet, dans une position donnée, un relief du rocher qui couronne le promontoire affecte la forme d'un chat. " En 1882, dit Mgr Bossé, aujourd'hui curé de Saint-Charles de Caplan, j'accompagnais Mgr Langevin en visite pastorale dans ces parages. J'allai visiter le phare construit sur le cap Chat. Entre le plus haut sommet du cap et le phare, je vis une énorme roche isolée et représentant au naturel un chat au demi-repos et dont le dos d'un gris brun est tourné vers le fleuve. Je suis certain que les Sauvages, admirables observateurs, avaient donné le nom de Chat à ce bloc si ressemblant, et que les Français l'avaient nommé d'après eux."

D'ailleurs Ducreux, dans ses Tabula Novae Franciae publiée en 1660, ne confirme-t-il pas cette opinion en traduisant Cap-Chat par P. Felis ?

Gaspésien

Les Sociétés de la Croix de Tempérance. (II, XI, 252.)— En 1839, M. Beaumont, curé de Saint-Jean Chrysostôme, à la vue du mouvement qui s'opérait en Irlande en faveur de la tempérance prêchée par le père Mathieu, conçut le projet de procurer le même bienfait à sa paroisse. Rencontrant au séminaire de Québec, M. Chiniquy, curé de Beauport, ils conférèrent ensemble sur les besoins spirituels de leurs paroisses et formèrent le projet de commencer simultanément une croisade contre l'intempérance.

C'est donc à M. Beaumont et à M. Chiniquy que nous devons les commencements de la grande Société de Tempérance !

En 1840, M. B. Desrochers, curé du Château-Richer, entra le troisième en lice.

“Les premiers symboles de tempérance mis entre les mains des associés furent des cartes imprimées, contenant le nom de l'associé, la date de son engagement; elles étaient signées par le curé de la paroisse. M. Chiniquy est l'auteur de ces cartes. Ensuite, on donna pour symboles, des médailles de tempérance que les associés devaient porter sur eux en signe d'union à la société.”

C'était une société de tempérance partielle.

M. Quertier, curé de Saint-Denis, dont les accents éloquents résonnent encore à l'oreille de la génération qui s'en va, gardait le silence. Il était l'ennemi des demi-mesures. A son avis, pour guérir le peuple de la plaie de l'ivrognerie, il fallait la tempérance totale, soutenue par une grande pensée attachée à un symbole.

Ce fut le 1er décembre 1843 que le curé de Saint-Denis forma la grande et admirable Société de la Croix dans sa paroisse.

“Ce fut de ce jour que l'on peut dire que la tempérance totale avait une base solide, un étendard impérissable, un encouragement qui devait la faire triompher de l'enfer, et un symbole qui allait la faire accepter de tous les Canadiens pour qui la Croix est en si grande vénération.”

M. Quertier fut aidé par le grand vicaire Mailloux, curé de Sainte-Anne de la Pocatière, qui accepta ce noble et glorieux symbole. Ensemble ils le déployèrent dans presque toutes les paroisses du diocèse de Québec, pour la gloire de la religion et l'honneur de la patrie.

L'abbé N.-J. S.

Un prêtre député au Congrès des Etats-Unis. (II, XII, 255.)—L'abbé Gabriel Richard, prêtre de l'ordre de Saint-Sulpice, alla, en 1798, desservir, comme curé de l'église Sainte-Anne, les Canadiens du Détroit, poste finalement cédé aux Américains depuis juillet 1796. Homme d'un grand sens et animé d'esprit public il s'appliqua à répandre l'éducation. Ce fut lui qui importa la première presse dans le territoire du Michigan. Il fonda même un petit journal, le Michigan Essay or Impartial Observer. La popularité de ce digne prêtre s'aggrandit au point qu'il fut élu en 1823 membre du Congrès pour le territoire, à l'encontre du général John-R. Williams. Il remplit ces nouveaux devoirs à la satisfaction générale. Cf. Outlines of the Political History of Michigan par le juge Campbell, pp. 255, 398, 440.

Le curé Richard était-il Canadien d'origine? Je ne le crois pas. Il était, si je ne me trompe, aggrégé au séminaire de Saint-Sulpice à Montréal, et les membres de cette institution alors étaient exclusivement français. Au reste, on le réputait Canadien.

P.-B. Casgrain

Les Bostonnais. (II, XII, 262.)—Nos ancêtres désignaient les Américains, qui en 1775-76 tentèrent de s'emparer du Canada sous le nom de Bostonnais quoique la plus grande partie d'entre eux ne résidaient pas en cette ville. Ce sont les habitants du Massachusetts et particulièrement ceux de Boston qui de tous les Américains se

montrèrent les plus violents et les plus persévérants pour la conquête du Canada. Dès 1772, un COMITÉ DE CORRESPONDANCE avait été établi à Boston. Ce comité envoya des émissaires au Canada pour engager les Canadiens à secouer le joug de l'Angleterre. C'est pour toutes ces raisons que nos ancêtres ne voyaient que les BOSTONNAIS dans les différentes troupes qui envahirent notre sol en 1775.

P. G. R.

La peine du pilori. (II, XII, 263.)—Le pilori était le poteau où l'on attachait les criminels, en signe d'infamie, pour les exposer aux regards de la foule.

Le pilori était d'origine féodale. Le haut justicier seul avait le droit de l'élever, mais dans la circonscription de sa seigneurie seulement. Il y en avait un d'ordinaire dans chaque ville un peu importante.

On distinguait plusieurs sortes de piloris. Les uns se composaient d'une tourelle ronde ou octogone divisée en un rez-de-chaussée et un premier étage; au milieu était une roue on cercle de fer tournant sur pivot et percé de trous, à travers lesquels on faisait passer la tête et les bras du condamné. Les autres étaient formés d'un poteau vertical avec une pièce horizontale qui formait une espèce de croix; au milieu de cette croix il y avait trois ouvertures dans lesquelles le criminel passait la tête et les bras, et il tournait le poteau au grand plaisir de la populace. C'est cette sorte de pilori qui fut en usage au Canada.

Le pilori fut aboli en France en 1789; on lui substitua le carcan, celui-ci fit lui-même place à l'exposition publique, abolie en 1848. On sait, qu'en Angleterre, Daniel de Foë, auteur de ROBINSON CRUSOE, fut condamné à l'exposition au pilori. C'est en 1837 que fut définitivement aboli dans ce pays ce châtiment infamant.

A Québec, dès les commencements de la colonie, un poteau fut érigé pour recevoir les affiches et servir de pilori. En 1636, on y attacha un homme convaincu de s'être énivré et d'avoir blasphémé. C'est sur le marché de la haute ville, en face de la cathédrale, que se faisaient le plus souvent les expositions au pilori. Ces exécutions se faisaient même quelquefois sur le marché de la basse-ville, place Notre-Dame, en face de l'église Notre-Dame des Victoires.

Nos législateurs abolirent la peine du pilori en 1841.

P. G. R.

Congrès des Etats-Unis. (II, XII, 265.)—La représentation du peuple au congrès est basée sur le chiffre de la population, d'après une proportion établie à la fin de chaque période décennale. Ce chiffre était de 30,000 en 1790, de 70,000 en 1840, aujourd'hui il y a un représentant par chaque district de 173,901 habitants.

On voit par là que dans le cas de l'annexion du Canada aux Etats-Unis, sa représentation au congrès serait d'environ 30 députés: celle de la province de Québec, de 8 au plus. Le nombre des représentants est maintenant de 356.

J. E. R.

QUESTIONS

267—Pouvez-vous me dire quand la région de notre province que l'on désigne sous le nom de " Cantons de l'Est " a été nommée ainsi ? Par qui ? Ce nom m'intrigue car le district de Sherbrooke ne me semble guère situé dans l'est de notre province.

SHERBROOKE

268.—Qui me dira en quelle année les évêques de Québec ont commencé à donner le dîner de Pâques aux détenus de la prison de Québec ?

A. G. P.

269—Où se trouve, dans les environs de Québec, la SUÈTE SENANNE dont parle le chevalier de Lévis au marquis de Vaudreuil dans une lettre en date du 28 avril 1760 ?

CURIEUX

270—Que devint Bourlamaque après la guerre du Canada ?

G. O.

271—L'usage du fer-blanc était-il connu dans la colonie sous le régime français ?

ENTR.

272—Quand a-t-on remplacé dans les églises du Canada les chaires mobiles qu'on transportait après chaque sermon dans la sacristie par des chaires fixées au mur ?

CURÉ

273—Combien de membres de la famille Taschereau ont jusqu'ici revêtu l'hermine des juges ? On me dit que depuis plus d'un siècle et demi il y a eu continuellement des juges de ce nom sur le banc.

AVOC.

274—Connaissez-vous quelque chose de la carrière du capitaine Chabot qui se distingua au siège de Québec par les Américains en 1775 ?

J. C.

275—Quelle est l'origine du nom de Baie Verte—aujourd'hui Green Bay—sur la côte ouest du lac Michigan ?

AMER

276—Dans la capitulation de Chouaguen conclue entre Montcalm et le lieutenant-colonel Littlehales il était dit : " Les drapeaux et tambours seront déposés aussi dans le dit magasin.... " Que devinrent ces drapeaux ?

CURIEUX

277—Quelle est cette aventure arrivée à La Rigaudière dont parle Bougainville dans sa lettre à Mme Hérault, datée de Québec le 8 novembre 1757 : " J'avais donné une lettre pour vous à cet infortuné La Rigaudière. Son aventure m'a tellement effrayé que j'ai impitoyablement refusé des lettres à tous ceux qui, en partant d'ici, m'en ont demandé ?"

C. B.

278—Dans un discours prononcé dans la Chambre d'Assemblée le 17 février 1845, sir L.-H. LaFontaine laissa entendre que ce sont la capitulation de Québec et le traité qui céda le Canada à l'Angleterre qui nous garantissent la langue française? Est-ce bien cela?

PATRIOTE

279—Depuis quand, au Canada, les membres du clergé ont-ils le droit de voter pour les élections des députés?

A. B.

280—La chanson dont le premier couplet commence par "j'ai du bon tabac dans ma tabatière" est-elle d'origine canadienne? Quel en est l'auteur?

XXX.

281—Dans la GAZETTE DE QUÉBEC du 10 août 1769, je lis l'annonce qui suit :

DUBOIS, DOMESTIQUE SA VIE DURANT.—On fait à savoir que le nommé Jacques Dubois s'est donné pour sa vie durant, en qualité de domestique, au sieur Paschal Pillet père, négociant à Montréal, suivant l'acte passé devant M. Sanguinet, notaire, en date du 18 de juillet dernier, le public est averti par le présent que quiconque donnera à crédit au dit Dubois, particulièrement dans les cantines, perdront leur créance; comme aussi ceux qui acheteront quelque chose de lui seront traduits en justice, n'ayant plus rien à sa disposition. Montréal, le 31 juillet 1769.

Qu'est-ce que c'étaient que ces engagements à vie? La coutume en était-elle généralement répandue? N'y a-t-il pas là comme une espèce d'esclavage? Est-ce que la loi d'alors reconnaissait ces sortes d'engagements? Que vaudrait aujourd'hui un pareil contrat?

LEX

282—Quel est ce Robert Dupont qui publia à Québec en 1827 une brochure intitulée: FRENCH GENDERS TAUGHT IN SIX FABLES; BEING A PLAIN AND EASY ART OF MEMORY BY WHICH THE GENDERS OF 15,548 FRENCH NOUNS MAY BE LEARNED IN A FEW HOURS?

BIBLE

283—Au registre des mariages de la paroisse de Notre-Dame de Québec, je trouve, à la date du 19 octobre 1671, qu'une des parties à l'acte demeure à la Pointe Boyer. Qu'était-ce que cette pointe à Boyer et où était-elle située?

R.

284—Le père jésuite de Bonnecamp est-il mort au Canada?

RELIGIEUX

285—Lorsque en 1778 la France se déclara en faveur des Etats-Unis révoltés contre l'Angleterre le désir des hommes d'État français, était, de recouvrer le Canada. M. de Taurines, dans son livre LA NATION CANADIENNE, dit que le chevalier, devenu le maréchal de Lévis, offrit ses services pour concourir à l'exécution de ce projet. Où a-t-il pris ses preuves?

XXX

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

3ème VOLUME FÉVRIER 1897 2ème LIVRAISON

SAINT-FERDINAND D'HALIFAX

En 1830, quelques cultivateurs de Saint-Nicolas, de Saint-Antoine de Tilly et de Saint-Sylvestre allèrent s'établir dans le canton Halifax dont ils avaient entendu vanter la fertilité par M. Michel Dufresne, curé de Saint-Nicolas, qui l'avait exploré dans toutes ses parties.

C'est M. Ferdinand Gauvreau, curé de Saint-Sylvestre, qui, le premier, alla offrir les secours de notre religion aux premiers habitants de Halifax. C'est en souvenir de ce saint prêtre qu'on a placé ce canton sous la protection de saint Ferdinand.

La messe se célébra d'abord dans la maison d'un particulier, sur la côte, près du chemin Saint-Antoine.

En 1844, les habitants de Halifax se construisirent une chapelle en bois, sur la côte, à mi-chemin entre le rang Saint-Antoine et le lac William.

Cette chapelle, paraît-il, n'était pas bien solide. Aussi, deux ans plus tard, on la reconstruisit plus près du lac William, sur l'emplacement de l'ancien cimetière.

En 1853, fut construite l'église actuelle.

Saint-Ferdinand d'Halifax fut d'abord desservie par les curés de Saint-Sylvestre, MM. Ferdinand Gauvreau, 1832-1836 ; et James Nelligan, 1836-1843 ; et les curés de Saint-Gilles, MM. Antoine Lebel, 1843-1845 ; et Pierre Patry, 1845-1846.

Le premier curé de Saint-Ferdinand d'Halifax, M. Louis-Adolphe Dupuis, prit possession de son poste le 1er octobre 1846. Il a eu pour successeurs MM. Julien-Melchior Bernier, 1851-1886 ; Lucien Gagné, curé actuel.

Pierre-Georges Roy

MGR DOMINIQUE-MARIE VARLET

C'est à Paris, le 15 mars 1678, que naquit Dominique-Marie Varlet. Il appartenait à une famille très pieuse. Son père s'était retiré sur le mont Valérien, près Paris, s'y était fait bâtir une petite maison et y avait passé le reste de ses jours dans la pénitence et les mortifications.

Destiné de bonne heure à l'église, il fit ses études théologiques au séminaire de Saint-Magloire et prit sa licence dans la maison de Navarre. Ordonné prêtre en 1706 il reçut la même année le diplôme de docteur en théologie de Sorbonne.

Pourvu de la cure de Conflans-Charenton, il s'en démit au bout de quelques semaines à cause des obstacles qu'il rencontra au bien qu'il voulait y faire.

M. Varlet se lia alors avec les directeurs des Missions Étrangères, et sur les exhortations de M. de Lionne, évêque de Rosalie, qui parlait beaucoup des *œuvres saintes abandonnées*, il s'embarqua pour Québec où il arriva le 27 août 1707 en compagnie de quatre Sulpiciens. Son but était de consacrer le reste de sa vie à l'évangélisation des sauvages.

Les renseignements sur le séjour de M. Varlet dans notre pays ne sont pas très nombreux.

Nous lisons cependant dans l'Histoire manuscrite du séminaire de Québec :

" 1712—Dès que l'on eut appris la mort de M. Bergier, grand-vicaire des missions de la Louisiane, arrivée le 9 novembre 1707, l'on s'occupa de lui trouver un successeur. Les directeurs des Missions Étrangères jetèrent les yeux sur Dominique-Marie Varlet, docteur de Sorbonne, prêtre depuis six ans, et qui s'était fait une certaine réputation de vertu et d'habileté à Paris. Il vint à Québec et se rendit par terre aux Tamarois où il passa six ans comme missionnaire du séminaire des Missions Etrangères."

Le 6 octobre 1717, Mgr de Saint-Vallier donna à M. Varlet des lettres de grand-vicaire pour la Mobile, le fort

Saint-Louis et les endroits situés proche et le long du Mississipi. Le même jour, il renouvela les lettres d'établissement de cette mission données en 1698. La raison du renouvellement de ces lettres était que, bien que d'après l'établissement de cette mission le supérieur des missionnaires fût grand vicaire *ex-officio*, à cause du long espace de temps écoulé depuis la mort du dernier supérieur, M. Bergier, il pouvait y avoir raison de douter que les lettres de 1698 fussent encore en vigueur.

Par un bref de Clément XI du 17 septembre 1718, M. Varlet, sur le témoignage des directeurs du séminaire des Missions Etrangères de Paris, fut nommé évêque d'Ascalon et coadjuteur, avec future succession, de l'évêque de Babylone, Louis-Marie Pidou de Saint-Olon.

Il fut sacré à Paris le 19 février 1719, par M. de Matignon, ancien évêque de Condom, assisté de M. Duplessis-Mornay, évêque d'Euménie et coadjuteur de M. de Saint-Vallier, évêque de Québec, et de Massillon. Le jour même de sa consécration, par la mort de l'évêque de Babylone, il devint évêque en titre de cette dernière ville.

Janséniste caché jusque là, il commença à lever le masque et à ne plus garder de mesures. 1o Il reçut ordre de Rome de voir à Paris M. le nonce Bentivoglio ; mais de peur que ce prélat ne lui parlât de se soumettre à la constitution "Unigenitus" donnée par le pape Clément XI, le 8 septembre 1713, il partit de Paris sans lui rendre visite. Il fit semblant depuis de n'avoir pas reçu l'ordre qui lui avait été donné par la Propagande ; 2o Passant par Bruxelles, il eut la même attention à ne pas voir l'internonce. 3o Sans la permission de cet internonce il donna la confirmation à Amsterdam, en vertu des prétendus pouvoirs du chapitre de Harlem et d'Utrecht, composé de gens désobéissants au Saint-Siège, réfractaires et schismatiques. 4o Il logea chez les Jansénistes de Hollande et leur donna en tout des marques du plus intime attachement.

Peu de temps après il partit pour son diocèse en passant par la Russie et le 1er novembre 1719 il était à Schamahé, en Perse, sur les bords de la mer Caspienne.

Mais l'évêque d'Ispahan reçut ordre du Pape de le suspendre de tout exercice de son ministère, et, en effet, l'acte de suspense daté de Casbin le 17 décembre 1719 et signé Barnabé, évêque d'Ispahan, lui fut remis à Schamahé, le 15 mars 1720.

L'évêque de Babylone, après cette flétrissure qu'il avait si bien méritée, revint à Amsterdam. Là, au lieu de reconnaître sa faute, il consomma sa révolte et son schisme, s'unit aux Jansénistes, méprisa la suspense, l'irrégularité et l'excommunication, appela le 15 février 1723, de la bulle "Unigenitus" et des censures qui le liaient, au futur concile, exerça toutes les fonctions de l'épiscopat, et bien que suspens, interdit et excommunié, il sacra archevêque d'Utrecht Corneille Steenhoven le 15 octobre 1724, dans la maison du sieur Brigode, à Amsterdam, assisté de deux prêtres réfractaires.

Benoit XIII dans une lettre du 21 février 1725 adressée à tous les catholiques de Hollande déclara cette consécration illicite, exécrable et sacrilège et interdit Steenhoven en déclarant nulle son élection. Ce dernier interjeta appel au concile général le 30 mars suivant, mais il mourut trois jours après, le 3 avril 1725.

Les catholiques de Hollande beaucoup plus nombreux que les schismatiques demandèrent alors au gouvernement d'avoir, comme auparavant, des vicaires apostoliques nommés par le Pape, mais les schismatiques firent rejeter leur demande, et élurent pour successeur de Steenhoven, Jean Barchman, un prêtre appelant qui fut sacré par le même Varlet le 30 septembre 1725. Ce fut lui aussi qui imposa les mains aux deux successeurs de Barchman, Vander Croon, en 1734, et Meindarts en 1739. Ces trois prétendus évêques d'Utrecht furent comme leurs prédécesseurs, également excommuniés après leur consécration.

Cette conduite de Varlet irrita tout le monde. Vainement il tâcha de se justifier par deux *Apologies*, publiées l'une en 1724 et l'autre en 1727, qui forment avec les

pièces justificatives un gros volume in-4. Mgr. Languet, évêque de Soissons, en fit voir l'illusion (1).

Varlet demeura à Amsterdam jusqu'en 1727, ensuite il se retira à Schoonaw avec des Chartreux jansénistes fugitifs de France, puis à Rhynwich, près d'Utrecht, avec les religieux d'Orval qui s'y étaient retirés. Il recevait des fonds de la *Boîte à Perette*, soutien du parti en Hollande et en France. Etant venu en France incognito, il logea à Regennes, chez M. de Caylus, évêque d'Auxerre, et y passa quelque temps caché, puis retourna en Hollande, où il mourut à Rhynwich le 14 mai 1742, regardé comme un schismatique par les catholiques et un Chrysostôme par les Jansénistes. *Les Nouvelles Ecclésiastiques* du 8 juillet et du 25 novembre 1742 parlent de sa mort et publient son testament spirituel.

Le marquis de Fénélon, ambassadeur de France en Hollande, et M. d'Acunha, ambassadeur de Portugal, au même pays, s'étaient efforcés, dans une conférence au château de Zeyst, de l'engager à abandonner le parti où il s'était livré ; ils n'avaient pu réussir. Son corps fut inhumé à Utrecht, dans une portion du cloitre Ste-Marie.

Garneau dit : " M. Varlet, évêque de Babylone et archevêque déposé d'Utrecht, passa par le Canada en se rendant dans les missions du Mississipi et laissa après lui des prosélytes à l'hérésie " (2).

M. de la Tour, écrit : "M. Varlet, évêque de Babylone, ensuite prétendu archevêque d'Utrecht, interdit, déposé, excommunié par trois papes, vint en Canada, et de Québec passa jusqu'à la mission de Tamaroa, sur le Mississipi, d'où il revint en France et se réfugia en Hollande pour s'y unir aux schismatiques. Quoiqu'il fut méprisé dans

(1) Il publia encore une *Lettre* à Soanen, évêque de Senez, contre le concile d'Embrun, une *Lettre* à un missionnaire du Tonkin sur la constitution "Unigenitus", les miracles et autres objets, une *Lettre* au même Soanen du 23 octobre 1736, appuyant celle de ce dernier du 20 juin précédent, une *Lettre* du 12 mai 1736 à l'évêque de Montpellier, sur les miracles du diacre Paris, une *Lettre* à Colbert sur les miracles du même diacre Paris, une *Lettre* sur l'*Histoire du concile de Trente* de Le Courroyer, etc.

(2) *Histoire du Canada*, volume I, page 197.

la Nouvelle-France pour sa conduite et pour sa doctrine condamnées par ses propres partisans, il trouva le moyen d'y répandre l'esprit du parti, malgré la vigilance et le zèle de M. de Saint-Vallier, qui fut toujours très attaché à la saine doctrine et infiniment éloigné de toutes les nouveautés profanes." (1)

M. de la Tour et Garneau nous apprennent dans ces deux citations : 1o Que M. Varlet était évêque quand il vint en Canada ; 2o Qu'il fut archevêque d'Utrecht ; 3o Qu'il fut connu au Canada comme janséniste et qu'il y fit des prosélytes.

La vérité est : 1o Que M. Varlet ne fut évêque qu'après avoir quitté le Canada ; 2o Qu'il ne fut qu'évêque d'Ascalon et ensuite de Babylone, qu'il ne fut jamais archevêque légitime ou prétendu d'Utrecht ; 3o Que sa doctrine janséniste ne fut connue qu'après sa consécration et par conséquent son départ du Canada, où par suite il ne fit aucun prosélyte.

L'ABBÉ ANSELME RHÉAUME

(1) *Mémoires sur la vie de Mgr de Laval,* page 49.

LES SIGNAUX DU SAINT-LAURENT

Sous le gouvernement français, on avait établi une suite de signaux, à l'aide desquels on transmettait à Québec les nouvelles de ce qui se passait dans le bas du fleuve, à peu près comme ceux entretetenus depuis, par le gouvernement anglais, jusqu'à 1850.

En 1758, on en construisit trois : le premier à Saint-André de l'Ilet-du-Portage, district de Kamouraska, et la garde en fut assignée â M. de Léry ; le deuxième, établi sur une hauteur à Kamouraska, était confié aux soins de M. de Montesson ; et le troisième, placé sur l'île d'Orléans, était sous la direction de M. de Lanaudière. On les fit bientôt abattre dès qu'ils ne purent plus servir à annoncer les vaisseaux français.

De plus, comme pour monter de l'Ile-aux-Coudres à Québec, il faut suivre, du côté du nord, un chenal qui biaise, on avait, pour la commodité des marins, fait des amarques dans les îles au moyen d'abattis, qui servaient à les guider jusqu'à l'île d'Orléans, à l'extrémité de laquelle il y en avait une autre en pierres. On n'avait pas encore mis en usage le système des bouées. En 1759, pour tromper l'ennemi, on abattit le bois de l'île et on fit disparaître toutes les autres marques.

L'ABBÉ L.-E. BOIS

UN DEPUTE D'AUTREFOIS

Thomas Bédard représenta à l'Assemblée législative le comté de Québec, qui comprenait alors la banlieue ou Saint-Roch et Saint-Sauveur actuels. C'était avant 1837. Nouveau Cincinnatus, Bédard était occupé aux travaux de son champ lorsqu'on vint le prier d'aller prendre la défense de ses compatriotes au conseil de la nation. Content et heureux de pouvoir, tout en continuant à s'occuper des intérêts particuliers de son humble patrimoine, servir les intérêts généraux de son pays, on le vit plusieurs fois vendre d'abord au marché les produits de sa terre, puis aller siéger au milieu de ces grands patriotes qui avaient noms Papineau, Bourdages, Caron.

Il avait vendu un jour un voyage de foin à un des premiers bourgeois anglais de Québec, et quand il eut fini de le décharger, il demanda à ce monsieur de vouloir bien lui permettre de mettre son cheval dans son écurie.

—Est-ce pour bien longtemps ?

—Je ne sais pas, car je suis député du comté de Québec et il faut que j'aille à la Chambre ; je ne peux pas dire si la séance sera longue.

Et le bourgeois dans l'admiration, non-seulement lui permit de placer son cheval dans son écurie, mais il le fit entrer dans sa maison pour converser un instant.

Bédard n'était pas le seul dans cette pléïade de patriotes qui faisaient ainsi tout bonnement et sans s'en douter des choses dignes d'éloges et d'admiration, bien que communes en apparence. Qui n'a pas entendu parler du capitaine Cimon, député de Charlevoix, qui prenait sa pension à l'*hôtel* de sa goélette, au Palais, pendant les sessions de la Chambre ? Et qui pourrait refuser son admiration au capitaine Charles Blouin, député de l'île d'Orléans, qui fidèle à tous ses devoirs se leva un jour, pendant que la chambre siégeait dans le temps pascal, et demanda à l'orateur un petit congé pour aller faire ses pâques dans sa paroisse de Saint-Jean de l'île d'Orléans ?

L'ABBÉ CHARLES TRUDELLE

REPONSES

Les frères siamois au Canada. (II, IV, 176.) -- Les FRÈRES SIAMOIS, tel est le nom sous lequel on a désigné deux jumeaux nommés Chang et Eng nés vers 1811 dans le royaume de Siam. Ce groupe monstrueux que toute l'Europe et tout le Nouveau Monde furent admis à contempler dans de nombreuses exhibitions publiques s'embarqua pour les Etats-Unis, il y a une soixantaine d'années. Après avoir parcouru les deux mondes et avoir acquis une fortune assez considérable, les deux frères Chang et Eng faisaient partie en 1826 des célébrités du musée Ingall à Philadelphie.

Les frères siamois étaient joints ventre à ventre par une membrane cartilagineuse et ne formaient qu'un seul groupe contraint d'agir comme une seule masse. Ce qui était résolu par l'un était immédiatement suivi par l'autre. Gais et intelligents, les deux frères prêtaient attention à tout ce qui se passait autour d'eux et se montraient reconnaissants des moindres égards. Ils apprirent en fort peu de temps le jeu de dames et le jeu d'échecs.

Fait curieux, on ne les entendit jamais se parler, bien qu'ils parussent se plaire à causer avec un jeune Siamois qui avait consenti à les suivre. L'intimité de la pensée rendait-elle inutiles les communications par le langage? Quoiqu'il en soit, dans toutes les occasions où il n'était pas question de mouvements corporels, leur moi distinctif se manifestait. On les vit suivre séparément chacun une conversation avec deux personnes différentes, l'un s'expliquant par des signes et l'autre prononçant quelques mots d'anglais.

Portés ensemble, au même moment, au sommeil, ils mangeaient autant l'un que l'autre. Dormaient-ils ? on les réveillait tous deux en touchant à un seul.

C'est en 1835 que les frères siamois vinrent au Canada. Ils furent exhibés à Québec le 24 juillet de cette année au CITY HOTEL près de l'église écossaise.

J. E. R.

Les Scott au Canada. (II, IV, 178.) — A part Thomas Scott, n'y-a-t-il pas eu un autre membre de la famille Scott qui a résidé au Canada ? Il me semble qu'il habitait Montréal, et qu'il était dans un état de pauvreté voisin de la misère. Je crois me rappeler même que le colonel Stevenson et quelques-uns de ses amis lui vinrent en aide.

Madame Jack racontait, il y a quelques années, dans OUR CONTINENT, alors publié par le juge Tourgee, une conversation qu'elle avait eue avec un vieux serviteur de Walter Scott établi quelque part dans le comté de Beauharnois. Le vieillard en question ne semblait guère apprécier le côté poétique et romantique de la carrière de son ancien maître et il jugeait très sévèrement quelques-unes de ses actions.

B. V.

Nicolas-Gaspard Boucault. (II, VIII, 223.)—En 1726, il est secrétaire de l'intendant Bégon.

1728, 20 avril.—Il est nommé procureur du roi à la prévôté de Québec. (Voir lettres de nomination au REGISTRE DES INSINUATIONS DU CONSEIL SUPÉRIEUR, vol. 6, pp. 122-123), à la place de Hamard de la Borde qui a quitté le pays pour retourner en France.

1er octobre.—Certificat de catholicité par le vicaire-général Boullard, curé de Québec.

2 octobre.—Arrêt du Conseil Supérieur ordonnant information de ses vie et mœurs.

4 octobre.—Enrégistrement de ses lettres de nomination au greffe.

6 novembre.—MM. de Beauharnois et d'Aigremont recommandent la demande de M. Boucault, procureur du roi, qui veut une augmentation de salaire. (ARCHIVES DE LA MARINE, CANADA, COR. GÉN. C. II, vol. 50 fol. 116.)

1736, 27 mars.—Boucault est nommé lieutenant particulier du roi en la prévôté de Québec, en remplacement du sieur de Lespinay, décédé. (REGISTRE DES INSINUATIONS DU CONSEIL SUPÉRIEUR, vol. II, fol. 5.)

20 août.—Enrégistrement de ses lettres de nomination.

1749.—Boucault qui avait été nommé lieutenant-général de l'amirauté se démet de cette charge et Guillaume Guillimin est nommé à sa place le 8 juin 1750. (REGISTRE DES INSINUATIONS DU CONSEIL SUPÉRIEUR, vol. 2, fol. 78.)

Nicolas-Gaspard Boucault avait un frère Gilbert-Charles Boucault, sieur de Godefus, qui fut nommé le 27 août 1736, à une charge de notaire à Québec, par l'intendant Hocquart, en remplacement de Hiché, qui venait de recevoir l'emploi de procureur du roi à la prévôté de Québec. (REGISTRE DES ORDONNANCES DES INTENDANTS, vol. 4, p. 97.) Le 17 octobre 1739, le séminaire de Québec le nomma juge bailli de la seigneurie de Beaupré, lors de la démission que le notaire Jacques Barbel fit de cette charge. Le 11 octobre 1737, l'intendant Hocquart remettait à Boucault de Godefus un brevet d'écrivain (ARCHIVES DE LA MARINE, vol. 68, c. 11, p. 84, Can. Cor. gén.)

En 1749, lorsque Nicholas-Gaspard Boucault se démit de sa charge de lieutenant-général de l'amirauté, il demanda que son frère le remplaçât, mais Bigot écrivit au ministre qu'il ne lui semblait pas propre à remplir la position. (Can. cor. gén. 4 octobre 1749 vol. 93, p. 259.)

Les Boucault firent la pêche du loup-marin au Labrador; dans la baie de Phélipeaux et au poste du grand Saint-Modet. En 1738, l'intendant concéda pour dix ans à Boucault et à Foucault le lieu nommé Apetit à la côte du Labrador.

J. E. R.

Le premier évêque de la Nouvelle-France. (II, IX, 231.)—M. Olier, fondateur de Saint-Sulpice, un des membres les plus marquants de la SOCIÉTÉ DE MONTRÉAL, désirait que le gouvernement spirituel de la colonie que ses co-associés voulaient fonder à

Montréal, fut administré par un évêque qui aurait autorité, non seulement sur les colons de l'île, mais encore sur toute la Nouvelle-France. Lorsque la nouvelle de l'alliance conclue en 1645 entre les Français et les Iroquois fut connue en France, les Associés de Montréal crurent que c'était le bon temps de mettre ce projet à exécution.

Pour lever toutes les difficultés, ils résolurent de doter, à leurs propres frais, le nouveau siège épiscopal. M. Thomas LeGauffre, l'un d'eux, souscrivit trente mille livres, et plusieurs autres y joignirent des sommes moins considérables.

Certains alors que le nouvel évêché ne serait pas à charge au peuple, ni au roi de France, les Associés de Montréal parlèrent de leur projet au cardinal Mazarin. Le ministre approuva hautement l'érection d'un évêché dans la Nouvelle-France, et ajouta que M. LeGauffre, de tous les prêtres qu'il connaissait, était le plus propre à en être le premier titulaire. Les Jésuites, alors chargés de toutes les missions de la Nouvelle-France, consultés sur le choix de la personne proposée, y applaudirent de tout cœur. M. LeGauffre fut donc choisi pour occuper le nouveau siège épiscopal.

M. LeGauffre, d'abord maître des comptes à Paris, avait été converti par Claude Bernard, LE PAUVRE PRÊTRE. Il se fit recevoir prêtre et se donna à ce saint homme comme son coadjuteur dans l'exercice de sa charité. On sait que Claude Bernard avait le soin des malades de la Charité à Paris, et des prisonniers de la Conciergerie. C'est aussi lui qui préparait à la mort les criminels condamnés au dernier supplice. Avant de mourir, il avait désigné M. LeGauffre comme continuateur de son œuvre.

Lorsque M. LeGauffre apprit qu'il avait été choisi comme premier évêque de la Nouvelle-France, il refusa d'abord, convaincu qu'il n'était pas appelé à de si hautes fonctions. " Ce grand serviteur de Dieu ne se doutait de rien, dit la mère Marie de l'Incarnation, car c'était un homme extraordinairement humble, aussi ne voulut-il jamais consentir à la proposition qui lui en fut faite, qu'après une retraite pour se préparer à connaître la volonté de Dieu, et pour demander l'avis de son directeur." (LETTRES DE MARIE DE L'INCARNATION, publiées par l'abbé Richaudeau, I, p. 305.)

M. LeGauffre, évidemment, n'était pas appelé à être évêque, car, dans sa retraite même, il fut frappé d'une attaque d'apoplexie, ou, selon d'autres, d'une fausse pleurésie, qui l'emporta après trois jours de maladie.

M LeGauffre, qui possédait une grande fortune, fit, par son testament, pour plus de cent trente mille livres de legs pieux. Si l'on en croit M. Dollier de Casson, il aurait laissé, pour le futur évêché du Canada, quatre-vingt mille livres, que pourtant la SOCIÉTÉ DE MONTRÉAL laissa perdre, n'ayant pas pris assez tôt certaines précautions de droit nécessaires pour toucher la somme léguée. (HISTOIRE DU MONTRÉAL.)

M. LeGauffre, en témoignage d'affection pour Claude Bernard qui avait été pour lui un véritable père, a publié sa vie.

P. G. R.

Foy et hommage. (II, IX, 240.)—Sous l'ancien droit français tout vassal était tenu de "rendre foy et hommage" au seigneur du fief duquel relevait celui qu'il possédait. Ce devoir consistait, chaque fois qu'il y avait mutation de propriété, pour le nouveau titulaire à prêter le serment de fidélité à son seigneur et de faire connaître ses titres. Certaines cérémonies présidaient à la prestation de ce serment. Il fallait en dresser un acte authentique sur parchemin.

Quarante jours après avoir été reçu en foy et hommage, le vassal était obligé de donner à son seigneur son "aveu et dénombrement" c'est-à-dire une déclaration détaillée de la consistance de son fief et des droits qui en dépendaient, un état des terres baillées aux censitaires et des rentes et autres redevances perçues.

En France ces actes se rendaient en la Chambre des Comptes de Paris. Ici, dans le pays, les seigneurs dépendaient du gouverneur ou de l'intendant et étaient tenus, de par l'acte de concession, de rendre foy et hommage au château de Saint-Louis à Québec.

Les actes de foy et hommage et surtout les "aveux et dénombrement" sont aujourd'hui d'une grande utilité pour les historiens de nos paroisses canadiennes. Ils font connaître les premiers défricheurs qui s'établirent à la suite et sous la protection des seigneurs. Ils donnent un état très détaillé des progrès de la colonisation et de la population de ces paroisses dans les commencements de la colonie.

MATTHIEU-A. BERNARD

Mme de La Vallière et les Ursulines de Québec. (II, X, 243.)—Il y a, dans le chœur des religieuses, au monastère des Ursulines de Québec, un tableau de valeur représentant la pénitente Thaïs agenouillée aux pieds d'un vénérable solitaire, et se vouant à la vie d'austérité qu'elle devait désormais mener. Un groupe de femmes vêtues en religieuses est là pour la recueillir. Or, la tradition nous dit qu'on a donné à Thaïs les traits de Mme de LaVallière, et que ce tableau est destiné à perpétuer le souvenir de sa conversion. Dans la chapelle publique, un tableau qui semble être le pendant du précédent, nous montre la pécheresse convertie, qui devait être plus tard sainte Pélagie, se consacrant à la pénitence aux pieds de saint Nonnus, évêque. Ce dernier tableau est de P. Prud'hon.

P. G. R.

Le frère du marquis de Montcalm. (II, XI, 246.)—Si Montcalm, le vaincu des plaines d'Abraham, s'est distingué par sa valeur, son frère, Jean-Louis-Pierre-Elizabeth, quoique mort jeune, ne s'est pas moins rendu célèbre par sa science.

Dès le berceau on lui apprit à connaître les lettres par le système du bureau typographique que Dumas venait d'inventer. A trente mois il connaissait toutes les figures des lettres, grandes comme petites, et à trois ans, il lisait sans aucune difficulté, le latin et le français, imprimé ou manuscrit.

A six ans, il lisait le grec et l'hébreu. De plus, il possédait les éléments de l'histoire romaine et de celle de France, la géographie et

le blason et avait une teinture de la numismatique. Malgré cela, il parlait si bien le gascon qu'il semblait qu'on ne lui eut jamais parlé que cette langue.

Il apprit à écrire en quatre semaines.

Ses parents l'ayant envoyé à Paris, il s'arrêta à Montpellier, à Nîmes, à Grenoble et à Lyon. Dans ces villes, il visita les bibliothèques et les savants.

Son voyage à Paris, cependant, lui fut fatal car il y mourut le 8 octobre 1726 à l'âge de sept ans moins un mois.

Moréri, auquel nous empruntons ces détails, cite le rondeau suivant sur ce jeune phénomène :

Pour tout savoir, au dire des savans,
Humains efforts point ne sont suffisans :
On sait assez que c'est chose infinie:
Que vie est courte, et qu'enfin c'est folie,
De se morfondre en travaux impuissans.
Maints en voyons paraître sur les rangs,
Bien que bornés à des arts différens,
Ravis d'avoir pratique et théorie
Pour tout savoir.

Jeune Candiac à l'âge de cinq ans
Dans les beaux arts tes progrès sont si grands,
Qu'à ce train là, si Dieu te prête vie,
En toi verrons assez heureux génie,
Assez d'étude, et de riches talents
Pour tout savoir.

P. G. R.

Cap de Chatte. (II, XI, 248.)—Je trouve l'acte de baptême de ce cap dans les " VOYAGES DE CHAMPLAIN," édition de 1632, page 95 de la seconde partie, couché dans les termes suivants :

" Et costoyant toujours la coste du su, jusques au commencement des Mons Notre-Dame, vingt lieues du dit cap des Boutonnières, les mons en ont vingt-cinq de longueur, à la fin est le CAP DE CHATTE assez haut fait en forme de pain de sucre fort écore. Se voyent aussi des terres doubles audessus qui quelquefois vous en font perdre la cognaissance, si le temps n'est clair et serain, si ce n'est que vous approchiez d'une lieue ou deux du dit CAP DE CHATTE."

La carte de Champlain de 1632 et celle de Jean de Laët de 1640 le nomment aussi CAP DE CHATTE.

Pourquoi Champlain l'avait-il ainsi nommé ?

Le commandeur de Chatte, alors gouverneur de Dieppe, était en même temps lieutenant-général du roi de France pour les affaires de l'Amérique. C'est lui qui choisit Samuel de Champlain pour entreprendre la colonisation du Canada. Le premier voyage de Champlain de 1603, pour commencer cette grande et noble entreprise, fut fait sous les auspices et en vertu d'une commission du commandeur de Chatte.

Quand Champlain retourna en France l'année suivante M. de Chatte était mort, et, M. de Monts lui avait succédé comme lieutenant-

général du roi pour l'Amérique. Par suite, le second voyage de Champlain se fit sous les ordres et par commission de M. de Monts.

On vient de voir que Champlain a nommé CAP DE CHATTE le promontoire le plus saillant de la rive sud (côte de la Gaspésie) à l'entrée du fleuve St-Laurent.

Vis-à-vis de ce Cap sur la rive nord une langue de terre faisant saillie dans le fleuve, est nommée POINTE DE MONTS.

Qui ne verrait pas l'intention de Champlain de rendre un digne et perpétuel hommage à ses deux illustres patrons ?

Pour moi, je considère ces deux points géographiques comme des monuments *ad memoriam et honorem*, dédiés à ces deux hauts fonctionnaires et dignitaires de l'état ; et j'y crois aussi fermement que si j'y lisais des inscriptions gravées par la main de Champlain lui-même.

Outre la vérité historique qu'il faut respecter, il y a dans ces deux noms une grandeur, une dignité, un charme qui rehaussent l'importance d'une localité ; tandis que CAP CHAT et POINTE DES MONTS sont des corruptions qui ne rappellent rien que de très vulgaire. N'est-ce pas une ironie honteuse de substituer "un chat" quelconque et des " montagnes imaginaires " à deux hommes illustres dans l'histoire de France et dans celle du Canada ?

Serait-il donc trop tard pour réparer cet oubli et populariser les vrais noms ?

RAPHAËL BELLEMARE

Le drapeau tricolore au Canada. (II, XI, 249.)—Si des témoins intelligents m'affirmaient qu'ils ont vu le drapeau tricolore arboré dans le district de Montréal durant les troubles de 1837-38, je les croirais, mais, pour le moment, je nie que l'on ait fait usage des couleurs de la France à l'époque et dans les lieux en question.

Le premier pavillon tricolore nous fut apporté en 1854 par les navires de la ligne Allan qui l'avaient adopté comme signe particulier de leur compagnie, et encore faut-il remarquer leur manière de poser chacune des trois couleurs, de sorte que l'on ne saurait prendre celles de la France pour celles de la ligne Allan, et *vice versa*.

La déclaration de guerre contre la Russie par l'Angleterre et la France avait eu lieu le 28 mars de cette année 1854. La bataille de l'Alma fut gagnée par les armées alliées le 20 septembre suivant. Vers le 10 octobre nous célébrions en Canada cette glorieuse journée et je me rappelle de la chose comme si c'était d'hier seulement. Nous étions tous étonnés de voir les Anglais hisser en profusion les drapeaux tricolores et nous donner par là même un exemple à suivre. Jusqu'à la proclamation de la paix, en avril 1856, le tricolore flotta sur nos villes et nos campagnes, après cela il disparut ou à peu près pour renaître, vers 1860, à la tête de nos processions de la Saint-Jean-Baptiste.

Juste à cette date M. de Puibusque écrivait que les couleurs des Canadiens-Français sont le vert et le blanc, c'est-à-dire qu'il les proposait plutôt à notre considération. Il est évident, d'après mes souvenirs personnels, que, en 1860, nous ne songions pas encore à regarder le drapeau français comme le nôtre.

Vous savez ce qui arriva en 1870 lorsque les journaux anglais de ce pays injuriaient la France dans tous leurs numéros et que la population anglaise cessa brusquement d'arborer le tricolore à côté du drapeau britannique ? Les Canadiens-français épousèrent ouvertement les couleurs proscrites et, depuis lors, ils n'ont pas cessé de les regarder comme étant les leurs.

OLIVIER

Les mariages à la gaumine. (II, XII, 261.)—En 1579, l'ordonnance de Blois fit passer dans la législation civile les prescriptions du concile de Trente, relatives à la clandestinité.

En vertu du décret Tametsi, les mariages devaient être célébrés en présence du curé et de deux témoins sous peine de nullité.

Peu fait à cette nouvelle législation, on chercha à l'éluder par la ruse.

" Parmi ces ruses, on cite en particulier ce que l'on appelait le MARIAGE A LA GAUMINE, qui tirait son nom d'un certain Gaumin, qui s'était marié de cette façon, et qui consistait à se présenter, accompagné de deux témoins, devant le curé de la paroisse pour exprimer, devant lui le consentement matrimonial sans autre cérémonie.

La législation civile employa tous les moyens en son pouvoir pour prévenir ces mariages illicites. Elle édicta même des peines sévères contre les contractants et leurs complices." (AMI DU CLERGÉ, 1896, p. 997.)

Cette coutume détestable ne fut pas étrangère au pays. Elle devint même en vogue puisque en 1717 Mgr de Saint-Vallier dût lancer un mandement pour la condamner et frapper d'excommunication ceux qui osaient contracter de tels mariages.

"Nous déclarons excommuniés, d'une excommunication encourue par le seul fait, et dont nous nous réservons à nous seul le pouvoir d'absoudre, tous ceux qui dans la suite oseront contracter de si détestables mariages, soit devant leur curé, soit devant d'autres prêtres, soit séculiers, soit réguliers ; ceux aussi qui seront assez méchants pour le conseiller, tous les témoins apostés pour les dits mariages, et les notaires qui en dresseraient l'acte, sauf à notre official, dans les cas particuliers qui seront portés devant lui, d'imposer encore d'autres peines particulières pour punir les prévaricateurs." (MANDEMENTS, LETTRES PASTORALES ET CIRCULAIRES DES ÉVÊQUES DE QUÉBEC, publiés par Mgr H. Têtu et l'abbé C.-O. Gagnon, vol. I, p. 493).

Cette censure, grâce à Dieu, mit fin au désordre.

L'ABBÉ N.-J. S.

Le pilori à Québec. (II, XII, 263.)—Dans un vieux registre des prisonniers de l'ancienne prison de Québec, registre que j'ai sous les yeux et qui remonte à 1813, je remarque que le 19 décembre 1815 un nommé John Lavender fut condamné, pour attentat à la pudeur, à 18 mois de prison et de plus à être attaché au pilori à deux reprises différentes, à savoir le 30 décembre 1815 et le 12 janvier suivant. Le 10 juillet 1816, une femme du nom de Marie-Louise Godbout, épouse de Jacques Greffard, pour avoir tenu une maison de désordre, est condamnée à trois mois de prison et à être attachée au pilori du

marché de la haute-ville pendant l'espace d'une demi-heure le 2 août suivant entre dix heures et midi.

Je constate de plus, par ce registre, qu'à cette époque, pour vol avec effraction, les coupables avaient le dedans des mains brulé, et recevaient des coups de fouet. On pendait aussi pour ce crime.

J.-E. Bernier

Les juges Taschereau. (III, I, 273.)—La famille Taschereau compte jusqu'à présent sept juges dans ses rangs. Le premier fut Thomas-Jacques, nommé conseiller au Conseil Supérieur, la Cour Suprême d'alors, le 1er avril 1735 (Doutre : Droit civil canadien, I, p. 289). Le deuxième fut Gabriel-Elzéar, nommé juge des Plaidoyers Communs le 6 mars 1777 (Doutre : Droit civil canadien, I, p. 716). Le troisième fut Jean-Thomas (le père du cardinal), nommé juge de la Cour du Banc du Roi à Québec, le 29 mars 1827, décédé à Québec, en 1832. Le quatrième fut Joseph-André, né à Sainte-Marie de la Beauce le 20 novembre 1806, nommé juge de la Cour Supérieure pour le district de Kamouraska le 25 novembre 1857, et décédé à Kamouraska le 30 mars 1867. Le cinquième fut Jean-Thomas, junior, (le frère du cardinal), né à Québec le 12 décembre 1814, nommé juge de la Cour Supérieure le 7 août 1865, puis juge de la Cour d'Appel le 11 février 1873, et, en dernier lieu, le 8 octobre 1875, juge de la Cour Suprême du Canada, décédé à Québec le 9 novembre 1893. Le sixième, Henri-Elzéar, fut nommé juge de la Cour Supérieure le 12 janvier 1871, et juge de la Cour Suprême, dont il fait encore partie, le 7 octobre 1878, en remplacement de Jean Thomas, démissionnaire. Le septième est le juge Henri-Thomas Taschereau, actuellement juge de la Cour Supérieure à Montréal, né à Québec le 6 octobre 1841, nommé juge de la Cour Supérieure le 7 octobre 1878.

P. G. R.

Baie Verte. (III, I, 275.)—De 1660 à 1760 les Français qui fréquentaient le lac Michigan connaissaient la "Grande Baie," située du côté ouest de cette nappe d'eau et appelée aussi "Baie des Puants" par un malentendu assez étrange. Le plus communément ils disaient "La Baie" tout court, comme les habitants du district des Trois-Rivières disent "La Baie" pour signifier la baie de Lefebvre ou du Febvre selon l'ancienne manière de parler.

Après 1760 les Anglais, nouveaux venus, prononçaient Grand Bay, naturellement, et quelques uns Green Bay, comme on entend tous les jours Greenville pour Grenville.

Bientôt les Canadiens se mirent à confondre ces deux noms et traduisirent Green Bay par Baie Verte. Telle est à mon sens l'étymologie de ce nom qui n'a jamais été expliquée.

Benjamin Sulte

QUESTIONS

286—Qui a donné le nom de Laurentides à la chaînes de montagnes qui longe le Saint-Laurent ?

P. D.

287—Est-il vrai que plusieurs Acadiens se sont faits protestants après la dispersion de 1755 ?

Acad.

288—J'aimerais bien à connaître le nom de l'auteur du fameux Mémoire des douze missionnaires des cantons de l'Est qui, lors de son apparition, fit tant de bruit. Le connaissez-vous ?

A. G. R.

289—Quel est le remède dont nos ancêtres se servaient pour guérir le scorbut ? Un vieux me dit qu'ils couvraient le malade de terre (moins la tête, naturellement) et le laissaient dans cette position de longues heures ?

Médecin

290—Sous le régime français et en 1775, lorsqu'elles repoussèrent l'invasion américaine, les milices canadiennes avaient-elles un uniforme quelconque ?

Cur

291—Quel est ce navire de guerre espagnol qui, quelques jours après la capitulation de Québec, en septembre 1759, jeta l'ancre dans la rade de Québec ? Que venait-il faire ici ?

Curieux

292—On sait que le fort Lévis s'élevait sur la petite île Oracointon, située au-dessous des Mille-Iles. Mais sait-on quel nom porte aujourd'hui cette île ?

A. B.

293—A un de ses voyages en Europe, Mgr de Laval avait rapporté à Québec une orgue qu'il avait achetée à Paris. Un ecclésiastique, qui avait le génie de la mécanique, fit, sur ce modèle, des orgues entièrement en bois qui rendaient un son fort agréable. Le nom de cet ecclésiastique fabricant d'orgues a-t-il été conservé ? Pouvez-vous me citer les églises dans lesquelles on installa ces orgues ?

Musicien

294—M. de Tracy, vice-roi de la Nouvelle-France, avait fait élever à ses dépens une croix de soixante-cinq pieds de hauteur à l'entrée du séminaire de Québec ? Pouvez-vous me dire en quelle année cette croix est disparue ?

Québ.

295—Où est située, dans les environs de Québec, cette pointe que Montcalm appelle tour-à-tour pointe du Lessey, pointe de Laisse, pointe Lessé et pointe de Lesse ?

Mar

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

3ème volume MARS 1897 3ème livraison

SAINT-ANICET DE GODMANCHESTER

Après la révolution américaine, le gouvernement anglais avait eu l'intention de coloniser le pays avec les soldats qui avaient aidé à combattre la rébellion. La partie du canton de Godmanchester où s'élève aujourd'hui Saint-Anicet avait été ainsi donnée aux soldats anglais. Ceux-ci, plus adonnés à la guerre qu'à la culture de la terre, ne se soucièrent pas de s'y établir et, à l'exception de quelques-uns, ils vendirent leurs concessions.

Mais les colons anglais furent bientôt remplacés, car en 1820 l'endroit était devenu assez populeux pour être érigé en mission sous le vocable de saint Anicet.

Ce ne fut qu'en 1835 que les premières démarches furent faites pour bâtir une église. Une souscription fut prélevée parmi les colons. Les travaux de construction marchèrent très lentement. L'église ne fut livrée au culte qu'en 1840. Jusque-là les offices religieux s'étaient faits dans la maison d'un particulier.

C'est en 1889 que le magnifique temple actuel a été élevé.

Saint-Anicet fut d'abord desservie par les missionnaires de Saint-Régis, qui allaient visiter les colons de temps en temps.

En octobre 1841, M. Isidore Poirier fut nommé curé résidant de Saint-Anicet. Il fut remplacé par MM. L.-J. Gariépy, 1857-1862 ; F. Rochette, 1862-1870 ; J.-J.-A. Vinet, 1870-1881 ; M. Lesage, 1881-1885 ; C.-P. Beaubien, 1885-1890 ; Z. Auclair, curé actuel.

Pierre-Georges Roy

LE SIEUR DE VINCENNES, FONDATEUR DE L'INDIANA

" Vincennes, whose name will be perpetuated
" as long as the Wabash shall flow by
" the dwellings of civilized men."—
Bancroft, *History of the United States.*

Dans la première moitié du siècle dernier, un officier connu dans l'histoire sous le nom de M. de Vincennes était commandant des troupes du roi de France et d'un poste militaire situé sur le fleuve Ouabache dans le Pays des Illinois, poste qui se trouvait, croit-on, sur ou près l'emplacement de la ville actuelle de Vincennes, Indiana. Cet officier fut brûlé vif en mai 1736, par les indiens Chicachas, avec le major d'Artaguette, le père Sénat, jésuite, et un certain nombre d'autres officiers ou soldats, dans la partie de la Louisiane aujourd'hui comprise dans les limites territoriales de l'état du Mississipi.

Sur cela toutes les autorités sont d'accord.

Maintenant qui était M. de Vincennes ? La question n'est pas sans intérêt, en raison des vaillants et éminents services rendus par lui comme commandant militaire à la Nouvelle-France et comme fondateur d'un des grands Etats de la République des Etats-Unis d'Amérique, et en raison des nombreuses opinions contradictoires émises par les historiens et du Canada et des Etats-Unis.

Les notes suivantes suggèreront, on l'espère, aux écrivains des RECHERCHES HISTORIQUES l'importance du problème ici proposé et stimuleront le désir de le résoudre.

1648, 25 Oct., Québec : François Bissot, sieur de la Rivière, bourgeois, baptisé en 1613, de Notre-Dame

des Prés, évêché de Lisieux, Normandie, épouse Marie Couillard.—Tanguay, *Dict. Généal.*, I, 56.

1672, 3 Nov. François Bissot, sieur de la Rivière, reçut de l'intendant Talon la seigneurie de Vincennes, soixante-dix arpents sur le devant, sur le Saint-Laurent. Elle est située dans le comté actuel de Bellechasse.—Bouchette, *Top. Des. of Lower Canada*, 505 ; Rameau, *Acadiens et Canadiens*, 286 ; *Sulte, Hist. des C.-F.*, IV, 94.

1719, 28 Oct. " J'apprends par les dernières lettres qui sont arrivées des Miamis, que le sieur de Vincennes étant mort dans leur village, les Indiens ont décidé de ne pas se transporter à la rivière Saint-Joseph et de rester où ils sont."—M. de Vaudreuil au conseil de la Marine, dans *Doc. Colon. Hist. of N. Y.*, IX, 894.

Le renseignement ci-dessus est, je crois, parfaitement authentique ; et on le donne ici pour servir comme de point d'appui pour l'étude des diverses assertions contradictoires qui suivent. La question est : qui était M. de Vincennes ?

1744. " Le Sieur de Vincennes, Gentilhomme Canadien et Officier dans les Troupes, en partagea avec lui [le père Sénat, brûlé à mort par les Chicachas] la gloire, et se fit admirer de ses Bourreaux mêmes."—Charlevoix, *Hist. Gén. de la N.-F.*, II, 502.

1819. " Vers l'année 1702 un corps de Français venant du Canada, descendit le fleuve Ouabach et établit des *postes* à plusieurs endroits sur les rives de ce fleuve. L'expédition était commandée par le capitaine St. Vincennes qui fit de celui-ci son principal entrepôt, lequel n'eut pendant longtemps d'autre nom que *le Poste.*"

" Dans l'année 1734, plusieurs familles françaises émigrèrent du Canada et s'établirent à cet endroit. Le premier gouverneur ou commandant fut M. St.

Vincent, dont la ville porte aujourd'hui le nom."—Thomas, *Travels through the Western Country*, 190.

1839. .... " le commandant dont notre ville porte le nom, François Morgan de Vinsenne, était un officier au service du roi de France, et servit au Canada probablement dès 1720, dans le régiment de Carignan.... A quel moment prit-il possession ici ? On ne le sait au juste.... Rien dans nos annales ne l'indique, si ce n'est un acte de vente fait par lui et madame Vinsenne, fille de monsieur Philippe Longpie de Kaskaskia et enregistré dans cette ville."—Law, *Address before the Vincennes Hist. and Antiq. Soc.*, 21.

1840. ".... Vincennes aussi, le Canadien, refusa de fuir et partagea la captivité de son vaillant chef." —Bancroft, *Hist of the U. S.*, III, 367.

1843. " François Morgan de Vincennes, qui était officier des troupes du roi et commandant d'un petit poste sur le fleuve Ouabache, accompagna l'expédition sous d'Artaguette."—Dillon, *Hist. of Ind.*, éd. de 1843, p. 61.

1848. " En 1715, le sieur de Vincennes, officier canadien, visite le pays des Miamis, et fonde le poste de son nom à l'embouchure du Ouabache."—Poussin, *De la Puissance Américaine*, 31ème éd., I, 183.

1852. " Le fondateur présumé du poste Vincennes, dont, du moins, l'endroit reçut son nom, fut François Morgan de Vincennes, que Monseigneur Hailandrière suppose avoir été d'origine irlandaise. On croit qu'il existe encore quelques descendants de sa famille à Saint-Malo, en Bretagne, France. — Spalding, *Life of Bishop Flaget*, 39.

1855. " Le régiment de Carignan (dans lequel François Morgan Vincennes, le fondateur de Vincennes, sur l'Ouabache, était officier) arriva en 1665 dans la colonie du Canada."—Law, *Jesuit Missionaries in the North-West*, dans *Wis. Hist. Coll.*, III, 100.

1857. " Vincennes (M. de) officier canadien, qui fonda sur les bords de l'Ouabache, en 1717, le fort Vincennes, devenu de nos jours un poste américain important et une ville épiscopale.—Bibaud, *Dict. Hist. des Hommes Illus.*, 342.

1858. ". . . . Poste St. Vincennes (ce nom de St. Vincennes est employé dans toutes les anciennes lois du Congrès dans lesquelles est mentionnée la ville, bien qu'il n'ait jamais été à la connaissance des vieux habitants que le Capitaine François Morgan de Vinsennes, son fondateur, fût inscrit au calendrier des Saints). . . ."—Law, *Colon. Hist. of Vincennes*, 121.

1859. " Cette rumeur de la mort de Vincennes était fausse, ou bien il y avait peu de temps après dans l'ouest un autre officier portant le nom de M. de Vincennes."—Dillon, *Hist. of Ind.*, éd. de 1859, 402, *note.*

18. .. " Le brave Bissot de Vincennes était petit-fils de François Bissot."—Ferland, *Notes sur les Rég. de Québec*, 2ème éd., 79.

1860. " La famille canadienne de Vincennes dérive ce nom de la seigneurie de Vincennes sur le St-Laurent. Ce nom est Bissot. . . . Le fondateur de Vincennes était évidemment petit-fils de François [Bissot, sieur de la Rivière] et neveu, par conséquent, de Jolliet.—Shea, " M. de Vincennes ; " dans *Hist. Mag.*, IV, 355.

1867. En 1732 Bissot de Vincennes était enseigne et avait quarante-quatre ans.—Daniel, *Vte. C. de Léry*, 194.

1868. " Les relations historiques de ce fort disent que, dès 1734, le fameux capitaine D. M. D. Vincennes, fondateur de Vincennes, Ind., visita le poste de Fort Wayne."—Brice, *Hist. of Fort Wayne*, 12.

1871. " Jean-Baptiste Bissot, baptisé à Québec le 21 janvier 1668, fils de François, fondateur de la

famille canadienne de Bissot, marié à Marie-Marguerite Forestier, à Montréal, le 19 septembre 1696, était " sieur de Vincennes, officier du détachement de la marine."—Tanguay, *Dict. Généal.*, I, 56, *note.*

1872. " Ces deux fils [de Louis Joliet] et Jean Joliet de Mingan continuèrent l'œuvre de leur père du côté de l'est de la Nouvelle-France, pendant que les Bissot, ses neveux, se tournant vers le sud-ouest, ajoutaient de nouveaux titres à l'honneur de cette famille par l'établissement d'un poste connu depuis, dans l'État d'Indiana, sous le nom de Vincennes, qui était celui d'un fils de Jean Bissot, sieur de la Rivière, brûlé par les Chicachas dans la guerre cruelle que ces Indiens firent aux Français." — Margry : " Louis Joliet, " *dans la Rev Can*, IX, 219.

1872. " Jean-Baptiste Bissot, sieur de Vincennes, officier dans un détachement du service de la marine, était le dixième enfant de François Bissot, et naquit à Québec en janvier 1668. Louis Jolliet épousa sa sœur, Claire-Françoise. Vincennes, en 1696, épousa, à Montréal, Marie-Marguerite Forestier, et Tanguay, *Dict. Généa.*, I, p. 56, donne les noms de quatre enfants. L'assertion de quelques écrivains de l'ouest que son nom était Morgan est sans fondement."—Shea, *Charlevoix's Hist. of N. F.*, VI, 122, *note.*

1875. " En l'année 1705, Santer Vincennes, de l'armée française, était à Kekionga."—Goodrich et Tuttle, *Hist. of Ind.*, 338.

1882. " François Bissot, sieur de la Rivière.... Parmi ses nombreux enfants, on remarque la femme de Louis Jolliet, et Jean-Baptiste Bissot, sieur de Vincennes, officier distingué des troupes de la marine." —Sulte, *Hist. des C. F.*, iii, II.

1882. " Brûlés par les sauvages : Diron d'Artaguette, aîné, le père Senat, jésuite, un fils d'Alphonse de Tonty, Coulanges Bissot, de Vincennes, Saint-Ange...."—Ibid., VI, 119.

1882. " Vincennes dérive son nom de celui de Jean-Baptiste Bissot, sieur de Vinsenne, qui naquit à Montréal en 1696. Il était officier de la marine française et fut commandant du poste militaire sur le Ouabache."—Mallet, " Very Rev. Pierre Gibault ; " dans *The Washington Catholic*, 30 sept. 1882, *note.*

1883. ". . . . Le père Senat. . . . accompagna Vincennes (1), commandant du fort et probablement son fondateur, du nom duquel ce fort fut appelé Vincennes, dans son expédition contre les Indiens Chicachas en 1736.

1884. " Finalement, en 1733, le poste du Ouabache, qui prit bientôt le nom de son commandant, gentilhomme canadien, Jean-Baptiste Bissot, appelé, du nom d'une seigneurie au Canada, sieur de Vincennes. . . . (2)

" 1884. " Pierre Ménard. . . . s'arrêta au poste de Vincennes fondé (1772) par Bissot de Vincennes, un autre enfant de Québec."—Sulte, *Hist. des C. F.*, VIII, 51.

1884. " Il existe aussi de nombreux documents conservés au bureau de l'archiviste à Kaskaskia et portant la signature suivante : FRANÇOIS MORGAN DE VINCENNES, commandant des troupes du roi au fort sur l'Ouabache."—Cauthorn, *Brief Sketch of Vincennes*, 17.

---

(1) François Morgan de Vincennes, supposé par Monseigneur Hailandrière avoir été d'origine irlandaise.—Alerding, *Hist. of the Cath. Ch.*, diocese of Vincennes, 54.

(2) On trouve toute la famille dans le *Dictionnaire généalogique* de Tanguay. Un investigateur de vieux documents très inexpérimenté seul a pu faire Morgan de Baptiste ou de Bissot. L'ouvrage de Tanguay est un résumé de tous les registres de paroisses du Canada, remontant aux premiers jours, et dans toutes ses recherches il n'a pas découvert une seule personne du nom de Morgan.—Shea, " Review of Alerding's Hist. of the diocese of Vincennes," dans *N. Y. Freeman's Journal*, 26 janvier 1884.

EDMOND MALLET

(*à continuer*)

RÉPONSES

L'esclavage au Canada. (I, VII, 60.)—L'auteur de la vie de Melle LeBer insère la note suivante dans ses notices sur la famille de cette héroïne, lorsqu'il parle du désir ardent qui animait son père pour la conversion des infidèles :

" C'était l'avantage que M. LeBer avait le plus à cœur de procurer à ceux qui, privés du bienfait de la foi, s'attachaient au service de sa personne. Ainsi voyons-nous, qu'en 1694, un nègre natif de la Guinée, âgé d'environ trente-six ans, qui depuis deux ans servait M. LeBer, reçut solennellement le baptême, le jour du Samedi-Saint, et ensuite le sacrement de Confirmation des mains de M. de Saint-Valier qui se trouvait alors à Ville-Marie. M. Pierre LeBer tint le néophite sur les fonts sacrés et lui donna le nom de " *Jacques* " Le Ber, son père. "

MATTHIEU-A. BERNARD

Cap de Raye. (I, XII, 119.)—Au Canada on écrit indifféremment cap de Rhé ou cap Raye. J'emploierais de préférence la dernière orthographe. Voici pourquoi : ce cap fut nommé *Arraico* par les Basques. *Arraico* veut dire *poursuite* ou *approche*. Or *Raye*, n'est-ce pas, ressemble beaucoup plus à *Arraico* que *Rhé*.

R.

Un navire en ivoire. (II, I, 132.)—Un Français réfugié à Londres par suite de la révolution de 1789 donnait des leçons dans les familles, le jour, et, le soir, s'occupait de construire un petit navire en ivoire. Lorsqu'il l'eut terminé, il le vendit à un capitaine de navire qui l'apporta au Canada, afin de le revendre. Une tempête força ce capitaine de prendre terre à Saint-Laurent, île d'Orléans. Le curé de l'endroit, M. de Borniol, l'accueillit avec hospitalité et l'hébergea pendant plusieurs jours. Pour reconnaître les bons procédés du brave curé, le capitaine lui fit cadeau de son petit vaisseau.

Vers 1816, le même capitaine revint au Canada. Il faut croire qu'il avait conservé un excellent souvenir de M. de Borniol, car il lui offrit encore un petit bâtiment en miniature presque semblable au premier.

Le curé de Saint-Laurent offrit un de ses deux navires à Mgr Plessis. Celui-ci le plaça dans son salon. En 1822, il le donna à M. Painchaud, fondateur du collège de Sainte-Anne de La Pocatière.

Le collège de Sainte-Anne conserve précieusement ce bijou, précieux par la matière employée à sa confection et par la main qui l'a légué.

R.

La ville de Racine. (II, I, 133.)—C'est l'abbé Jean-François Buisson de Saint-Cosme qui, le premier, dans une lettre racontant son voyage du Canada à la Louisiane en 1699, fait mention de l'endroit où est aujourd'hui située la ville de Racine, état de Wisconsin.

Décrivant son itinéraire le long de la rive ouest du lac Michigan, il dit :

" Le 10 obre étant parti de bon matin de meliwarik (Milwaukee) nous arrivames de bonne heure à Kipikavvi (rivière aux racines) qui en est éloigné enuiron 8 lieues ; ce fut là où nous nous séparames de la Bande de Mr. de Vincennes qui continua la route pour les Miamis.... nous restames 5 jours à kikikufkvvi ; nous en partimes le 17 et après avoir été dégradé les 18 et 19 à cause du vent, le 20 nous cabanames à 5 Lieues de Chicaqvv (Chicago) ... "

La rivière Kipikavvi dont parle le missionnaire canadien resta territoire indien jusqu'à trois années après la conclusion du traité du fort Dearborn, mais en 1834 un navigateur des lacs, le capitaine Gilbert Knapp, prit une concession de terre à l'embouchure de la rivière alors nommée par les Indiens *Chippecoten* ou *Chepekatawa Sebe* (rivière aux racines). Le capitaine Knapp s'établit sur sa concession en 1835. Son établissement fut le noyau de la ville actuelle de Racine. L'arpentage du terrain eut lieu dans l'hiver de 1835-36, et le plan du canton, approuvé le 6 janvier 1837, désigne la rivière que les Indiens appelaient Chepekataw Sebe sous le nom de *Root River* (rivière à la racine). Knapp donna à son établissement le nom de Havre Gilbert, et les premiers colons le nommèrent *Mascullonge* à cause de la grande quantité de poisson de ce nom qu'ils trouvaient dans la rivière ; mais le nom indien traduit en français, Racine, prévalut, de sorte que, quand le comté fut établi, Knapp, qui faisait alors partie de la législature, le fit nommer Racine d'après le nom de la ville dont il était le fondateur.

Les trappeurs canadiens Jean-Baptiste Maranda, Alexandre Laframboise, Jacques Viau, Salomon Juneau, etc., etc., qui avaient vécu avec les Pottawattomies quarante ans avant l'arrivée de Knapp à Racine, furent certainement ceux qui traduisirent le nom indien en français. Ce nom fut ensuite accepté par les colons anglo-américains, parce qu'il était plus euphonique et plus facile à prononcer que le nom donné par les Indiens.

Les Racine, de Québec, qui émigrèrent dans l'ouest, ne s'établirent pas dans le territoire de Wisconsin ; c'est dans l'Indiana qu'on les retrace. Jean-Baptiste Racine dit Sainte-Marie fut commandant à Vincennes sous la domination anglaise ; et François Racine dit Beauchêne, son cousin germain, donna son nom à une localité sur la Wabash—la Côte à Beauchêne.

Remarquons en passant qu'il y a sept cités ou villes qui portent le nom de Racine dans les Etats-Unis : Racine, dans le comté de Buena Vista (Iowa) ; Racine, dans le comté de Mower (Minnesota) ;

Racine, dans le comté de Newton (Missouri) ; Racine, dans le comté de Meigs (Ohio) ; Racine, dans le comté de Canadian (Territoire de l'Oklahoma) ; Racine, dans le comté de Washington (Pensylvanie) ; Racine, dans le comté de Boone (Virginie ouest).

E. M.

La mort du père de Noue. (II, IX, 234.)—Le 30 janvier 1646, le père jésuite Anne de Noue partait de Trois-Rivières, en compagnie de deux soldats et d'un Huron, pour se rendre au fort Richelieu (aujourd'hui Sorel), distance de douze lieues. Il devait le surlendemain matin dire la messe et administrer les sacrements de pénitence et d'eucharistie à la garnison de ce fort. Ils couchèrent à six lieues au-dessus de Trois-Rivières. Le père, voyant que ses compagnons allaient difficilement en raquettes, se leva peu après minuit et continua sa route vers le fort Richelieu pour faire venir au devant d'eux et les soulager de leurs traînes. Peu après la neige se mit à tomber en abondance et le pauvre religieux s'égara.

Ce ne fut que le 2 de février qu'on retrouva le corps du père de Noue. Il était à genoux, les bras en croix sur la poitrine et les yeux tournés vers le ciel. Son chapeau et ses raquettes étaient auprès de lui.

Après deux siècles et demi, avec les indications assez vagues que nous ont laissées les contemporains du père de Noue, il est assez difficile de préciser l'endroit où il fut trouvé. Parlant du soldat qui se mit à la recherche du père de Noue, le père Lallemant dit : "Ce soldat, suivant toujours les pistes que les Hurons découvraient, vit au Cap nommé de Massacre, à une lieue plus haut que Richelieu (Sorel), un endroit où ce bon père s'était reposé, et trois lieues plus haut, vis-à-vis de l'île Plate et la terre ferme, entre deux petits ruisseaux, il trouva son corps."

L'île Plate porte aujourd'hui le nom d'île de Saint-Ours. Avec cette indication du père Lallemant, quelqu'un qui serait sur les lieux n'aurait qu'à chercher les *deux petits ruisseaux*, vis-à-vis l'île de Saint-Ours et la terre ferme, pour fixer à peu près l'endroit où mourut le père de Noue. Le père Lallemant ajoute que ce soldat fit une entaille sur l'arbre le plus proche afin de reconnaître l'endroit ; mais cet arbre doit être disparu depuis très longtemps.

L'abbé Jacob Gagné

La suspension du juge Kerr. (II, XI, 247.)—En 1831, le juge Kerr accusé par M. Gugy eut à subir un procès devant la Chambre. Il était accusé d'ignorance des lois, de tyrannie, de bizarrerie dans ses jugements, de partialité et d'injustice. Deux des faits les plus curieux reprochés au juge Kerr par M. Gugy étaient ceux-ci : il l'accusait de regarder à sa montre pendant que les avocats plaidaient, et d'avoir réprimandé l'accusateur parce qu'il le regar-

dait à travers sa lorgnette pendant qu'il siégeait. Un grand nombre de faits vinrent confirmer la vérité des accusations portées contre lui, et il fut suspendu de ses fonctions par le gouverneur.

T.-P. BÉDARD

Le drapeau tricolore en 1837-38. (II, XI, 249.)—*Olivier* est parfaitement correct. Contemporain des événements de 1837-38, ayant assisté à beaucoup d'assemblées publiques de cette époque tourmentée, je puis certifier qu'à part quelques banderoles de fantaisies, improvisées pour l'occasion, le seul drapeau reconnu, et partant arboré, fut celui de la Saint-Jean-Baptiste, adopté dès 1834 et composé de trois bandes horizontales, vert, blanc et rouge. C'est celui sous lequel les patriotes combattirent en 1837 et en 1838.

Ce ne fut qu'en 1844, lorsque les sociétés Saint-Jean-Baptiste ressuscitèrent, que la minorité vota pour le tricolore canadien et que la majorité vota pour le tricolore de France, qui fut dès lors, et alors seulement, arboré en toutes occasions, même sur les tours royalistes de Notre-Dame de Montréal.

LOUIS-J.-A. PAPINEAU

Les " engagés " au début de la Nouvelle-France. (II, XI, 251.) —On appelait *engagés* des hommes qui, par une convention spéciale, s'obligeaient à aller travailler dans les colonies.

Le système des engagés, tel qu'il a existé dans la colonie, a été suggéré avant 1660. Le conseil supérieur de Québec, afin de procurer au Canada les ouvriers dont le pays avait besoin, proposa un " ensemble de mesures, qui, adoptées en France, devinrent la base du règlement des *engagés.* " " Chaque capitaine de navire qui se destinait pour l'Amérique étant obligé de se munir d'un passeport spécial qui était une sorte de faveur, on ajouta comme condition générale à tous les passe-ports l'obligation de transporter en Amérique 3 engagés pour un navire de 60 tonneaux, 6 pour un navire de 100, etc. Les capitaines embarquaient ainsi des jeunes gens qui s'obligeaient à aller servir en Amérique pour 3 ans, ce qui les fit appeler les 36 mois, moyennant un salaire convenu et l'obligation pour le patron de les nourrir et entretenir de vêtements." (Rameau : *La France aux colonies*, p. 287).

Raynal prétend même que parmi ces jeunes gens un certain nombre s'obligeaient à servir comme esclaves pendant deux ans. Mais les derniers étaient surtout destinés aux plantations des Antilles.

Arrivé à destination, le capitaine, pour s'indemniser de ses frais, cédait son contrat aux personnes qui avaient besoin d'ouvriers. " Souvent les capitaines, pour remplir sans grands dépens les obligations de l'ordonnance, prenaient des engagés incapables et même des enfants : les recensements nous montrent des engagés de 10 à 12 ans. En 1664, il arriva un convoi de 100 hommes amenés par deux capitaines, 20 seulement étaient en état de travailler de suite. "

Par une ordonnance de 1708, il fut défendu de prendre des engagés au-dessous de 18 ans.

Le capitaine de navire était responsable de la moralité de ses *engagés* et devait les ramener en France lorsqu'ils ne paraissaient pas convenables.

Par un règlement du 16 novembre 1716, le roi avait assujetti aussi " les négociants des ports de France, qui envoyaient des vaisseaux dans les colonies françaises de l'Amérique et de la Nouvelle-France d'y embarquer un certain nombre d'engagés, à proportion de la force de leurs bâtiments, et ordonné que les dits *engagés*, qui sauraient les métiers de maçon, tailleur de pierre, forgeron, serrurier, menuisier, tonnelier, charpentier, calfat et autres métiers utiles dans les colonies, seraient passés pour *deux engagés.* "

Le 20 mai 1721, le roi permettait " aux dits négociants de payer 60 livres entre les mains du trésorier de la marine pour tenir lieu de chaque engagé qu'ils devaient embarquer " et qu'ils n'embarqueraient pas.

On abusa de cette permission. Aussi, le 15 février 1724, le roi " ordonne que capitaines et propriétaires de vaisseaux, assujettis à porter des engagés aux colonies françaises de l'Amérique seront tenus de payer entre les mains du trésorier général de la marine en exercice, un mois après l'arrivée de leurs vaisseaux dans le port du débarquement, la somme de 60 livres " pour chaque engagé ordinaire et de 120 livres pour chaque engagé de métier, qu'ils n'auront pas remis dans les dites colonies. (*Edits et ordonnances*, I, p. 485).

De là est venue la coutume, au Canada, d'appeler *engagés* les domestiques, les serviteurs, les servantes et toutes les personnes à gages. RACINE

Les Sociétés de la Croix de Tempérance. (II, XI, 252.)—Dans une lettre qu'écrivait M. Beaumont, curé de Saint-Jean Chrysostôme, au grand vicaire Mailloux, nous trouvons de curieux renseignements sur les origines de l'admirable Société de Tempérance qui a opéré et opère encore tant de bien dans l'archidiocèse de Québec :

" C'est en 1839, y lisons-nous, que lisant sur les papiers anglais le mouvement qui s'opérait en Irlande en faveur de la tempérance (Le père Matthieu a commencé en 1838 sa campagne contre l'ivrognerie), je conçus l'idée de travailler à procurer le même bienfait à ma paroisse par une association contre le monstre affreux de l'ivrognerie...... Je choisis donc le dimanche de *Quasimodo* comme étant le temps le plus propice pour la guerre contre le démon de l'intempérance.

" J'appelle une assemblée après la messe. Je croyais y voir accourir la paroisse en masse. Hélas ! mes espérances furent déçues. Huit personnes seulement s'étaient rendues à mon invitation. Une seule en avait besoin : c'était un grand ivrogne ; les sept autres

étaient des hommes sobres qui voulaient, par leur sacrifice, soutenir les faibles.

" Dieu a récompensé le premier de sa générosité. Il a persévéré et a fait ma consolation jusqu'à l'heure de sa mort.

" Cependant nous fûmes un peu honteux de nous trouver en si petit nombre. Ces braves de me dire qu'il valait mieux abandonner ce projet et ne pas nous exposer à la risée.

" Je ne suis point de votre opinion, mes bons amis, leur dis-je. Je vois ici le doigt de Dieu qui se sert toujours de faibles instruments pour opérer de grandes choses. C'est le grain de sénévé de l'Evangile.

" Le dimanche suivant, quarante nouveaux membres vinrent grossir la petite phalange, et une année ne s'était pas écoulée que la presque totalité des chefs de famille avaient embrassé la belle vertu de tempérance."

RACINE

Un prêtre député au Congrès des Etats-Unis. (II, XII, 255.) —La France est aujourd'hui, croyons-nous, le seul pays où les prêtres briguent les suffrages des électeurs pour les honneurs parlementaires. Il n'en a pas toujours été ainsi. Au commencement du siècle, un prêtre siégea pendant quelques années au Congrès des Etats-Unis.

M. Gabriel Richard était né en France. Pendant la Terreur il dut chercher un refuge aux Etats-Unis.

D'abord destiné à enseigner les mathématiques au collège de Baltimore, M. Richard fut bientôt nommé curé de Kaskakia, puis de Detroit.

Ayant, sur l'ordre de son évêque, publiquement excommunié un de ses paroissiens qui s'était rendu coupable de polygamie, M. Richard fut poursuivi et condamné à $1,116 de dommages-intérêts. Le pauvre prêtre ne put satisfaire au jugement et il dut aller en prison.

C'est alors qu'on lui conseilla de se faire élire député au Congrès. L'expédient était assez ingénieux. D'abord cette élection le rendrait libre, car la personne du représentant du peuple est inviolable, puis avec son indemnité sessionnelle il pourrait acquitter sa dette.

M. Richard se laissa convaincre et il fut élu par une assez forte majorité sur son concurrent, M. John Biddle. Il faut dire que la population de Détroit était alors aux trois quarts canadienne-française et catholique.

M. Richard fut entouré de beaucoup de respect par les membres du Congrès. L'illustre Henry Clay, nous dit M. Saint-Pierre dans son *Histoire des Canadiens du Michigan*, mit souvent son éloquence au service du pauvre prêtre, qui ne parlait l'anglais qu'avec difficulté.

Réélu de nouveau en 1824, M. Richard se trouva obligé l'année suivante de faire la lutte à deux adversaires. Le scrutin donna le résultat suivant : Austin-E. Wing, 728 ; John Biddle, 722 ; Gabriel Richard, 722. Beaucoup d'électeurs canadiens, paraît-il, avaient voté pour les candidats de langue anglaise. M. Richard contesta l'élection et prétendit que ses adversaires avaient intimidé les électeurs, mais le comité du Congrès renvoya sa plainte.

M. Richard mourut en 1832, plein de mérites et d'années.

La statue de l'abbé Richard est sur la façade de l'hôtel-de-ville de Détroit, à côté de celles de Marquette, LaSalle et Lamothe-Cadillac.

P. G. R.

Les mariages à la gaumine. (II, XII, 261.)—Les registres de nos paroisses nous ont conservé les noms de quelques-uns de ceux qui jugèrent à propos de s'unir de cette manière par trop leste :

Le 28 février 1724, on célébrait à Boucherville le mariage de Jean Desnoyers et de Marie-Thérèse Ménard, lesquels s'étaient mariés à la gaumine, quelques années auparavant, pendant que leur missionnaire, M. de Francheville, célébrait la messe.

En 1727, pendant que M. Gervais Lefebvre, curé de Batiscan, célébrait une messe basse, Daniel Portail, fils de Daniel Portail, maire perpétuel de la ville de Saint-Florent-le-Viel, diocèse d'Angers, contractait mariage à la gaumine avec Marie-Anne-Antoinette Langy de Levrard. Les coupables firent réhabiliter leur mariage, le 8 septembre 1728.

A la Pointe-aux-Trembles de Montréal, le 15 février 1754, Pierre Bernard et Catherine Laviolette s'étaient mariés à la gaumine pendant l'élévation de la sainte Hostie. Le dimanche suivant, le mandement de Mgr de Saint-Vallier sur le mariage à la gaumine fut lu en chaire par le curé et les mariés furent en conséquence excommuniés.

En juillet 1817, un jeune homme et une jeune fille du Cap-Santé n'ayant pu obtenir de Mgr Plessis une dispense de parenté, allèrent à l'église avec des témoins ; et là, pendant une grand'messe célébrée par le vicaire de la paroisse, M. Sénéchaud, ils se prirent l'un et l'autre pour époux et pour épouse. Mais le curé du Cap-Santé, M. Gatien, ayant représenté à ces jeunes gens les suites que pouvait avoir leur escapade, ils se séparèrent. Le curé obtint peu après de l'évêque de Québec les dispenses et permissions nécessaires, et il leur fit contracter un nouveau mariage, après leur avoir fait réparer dans l'église, en présence de toute la paroisse, le scandale qu'ils avaient donné, et dont ils demandèrent pardon, par la voix du curé.

Voyez dans les *Mémoires* de M. de Gaspé le récit d'une espèce de mariage à la gaumine accompli à Saint-Jean Port-Joli et qui fit beaucoup de bruit dans le temps.

P. G. R.

"J'ai du bon tabac dans ma tabatière." (III, I, 280.)—Qui n'a entendu fredonner :

J'ai du bon tabac dans ma tabatière ;
J'ai du bon tabac, tu n'en auras
Pas.

J'en ai du fin et du rapé ;
Ce n'est pas pour ton fichu né.

Cette chanson aussi connue dans nos paroisses que *En roulant ma boule* et *A la claire fontaine* n'est cependant pas d'origine canadienne. C'est de la France, le pays par excellence des chansons, qu'elle nous vient. On attribue la paternité de cette chanson populaire à l'abbé de L'Attaignant, auteur d'un grand nombre de chansons qui eurent leur instant de vogue.

P. G. R.

Le " Mémoire " des douze missionnaires des Cantons de l'Est. (III, II, 288.)—C'est en 1851 que le *Canadien émigrant* fut publié. Ce mémoire était signé par les abbés Jas. Nelligan, de Leeds ; J.-H. Dorion, de Drummondville ; Ant. Racine, de Stanfold ; Léon Provencher, de Tring ; Chs Trudelle, de Sommerset ; L.-Ad. Dupuis, d'Halifax ; B. McGauran, de Sherbrooke ; L. Trahan, de Shipton : N. Leclerc, de Lambton ; P. de Villers, d'Arthabaska ; Jér. Sasseville, de Kingsey, et J.-Melc. Bernier, vicaire d'Halifax.

Ces zélés missionnaires, connaissant l'état misérable du colon dans les Cantons de l'Est, exposaient ses besoins et les nombreux obstacles qui s'opposaient au rapide établissement des terres. Ils recommandaient surtout l'ouverture de nouveaux chemins. Leur appel eut un grand retentissement.

Quel est celui de ces douze missionnaires qui *écrivit* le mémoire en question ?

Turcotte (*Le Canada sous l'Union*, II, p. 440) dit que ce fut M. Antoine Racine.

Feu M. Chauveau était d'opinion que le *Canadien émigrant* était l'œuvre de M. l'abbé Charles Trudelle. Un exemplaire de cette brochure conservé à la bibliothèque de la Législature de Québec porte sur la couverture, écrit même de la main de M. Chauveau : " Rédigé, dit-on, par M. Trudelle. "

D'autres, enfin, attribuent la paternité du *Canadien émigrant* à un comité composé des abbés Antoine Racine, J.-H. Dorion et Charles Trudelle.

M. Trudelle est le seul survivant des signataires du *Canadien émigrant.* Si sa trop grande humilité ne l'empêchait de parler, nous saurions au juste quel est l'auteur ou le rédacteur de ce mémoire. Et ce serait un point de fixé pour l'histoire.

L'abbé Chs.-Jos. Roy

QUESTIONS

296—Il me semble que nos historiens ne s'accordent guère sur la cause du naufrage du *Chameau*, le 25 août 1725. Quelle est l'opinion la plus probable ?

XXX.

297—Je vois dans *Les servantes de Dieu en Canada* que Mgr Denaut est le seul des évêques de Québec dont les cendres ne reposent pas dans les caveaux de la basilique de Québec. Mgr de Saint-Vallier n'a-t-il pas été inhumé dans la chapelle de l'Hôpital-Général de Québec ?

CLO.

298—Est-il bien vrai que, sans nous en douter, nous faisons usage d'un grand nombre de mots empruntés aux langues des aborigènes du Canada ?

LING.

299—La chanson si en vogue autrefois *A la claire fontaine* est-elle d'origine canadienne ? Il me semble avoir lu quelque part qu'elle se chantait en France.

VUO.

300—De quelle manière mourut le fils du gouverneur de Frontenac ? Fut-il tué en combattant pour son pays dans la guerre de Hollande ou s'il succomba dans un combat singulier ?

BO.

301—Je remarque que dans plusieurs paroisses, entre autres à Saint-Joseph de Lévis, des concessions portent le nom de Trompe-Souris. Quelle est l'origine de ce nom ?

A. R.

302—Qui me dira ce qu'était le *braillard de la Madeleine ?*

CURIEUX.

303—La *presse des matelots* a-t-elle réellement existée à Québec ?

MAR.

304—Quelles est l'origine et la vraie signification du mot *chouayen ?*

QUÉBEC.

305—Doit-on dire *en* Canada ou *au* Canada ?

P. D.

306—M. de Tracy a été qualifié de *vice-roi de la Nouvelle-France* par plusieurs historiens et écrivains. A-t-il réellement été vice-roi, et peut-on citer une commission royale qui lui donne ce titre ?

B. R.

307—On prodigue au Canada le titre d'*esquire* ou d'*écuyer*. Quels sont ceux qui ont réellement droit à ce titre ?

P. D.

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

3ÈME VOLUME AVRIL 1897 4ÈME LIVRAISON

SAINTE-MÉLANIE DE D'AILLEBOUT

En 1800, le fief Jouette concédé en deux parties, le 6 et le 7 octobre 1736 à Jean D'Aillebout et à Geneviève Ramesay, devint la propriété de l'honorable Pierre-Louis Panet. Celui-ci y établit plusieurs habitants. Son intention était d'y fonder une paroisse. Mais sa mort, arrivée en 1812, ajourna ce projet.

Les terres cependant se défrichaient rapidement et les habitants devenaient de plus en plus nombreux. Le curé de Berthier les prit en pitié et les fit desservir par son vicaire, M. Jacques-Philippe Serrand.

Le 12 novembre 1831, les héritiers de M. Panet firent don d'un terrain pour bâtir une église, un presbytère et ouvrir un cimetière.

Les habitants de Jouette élevèrent la même année une chapelle en bois de quatre-vingts pieds de longueur sur trente de largeur.

L'église et la nouvelle paroisse furent mises sous le patronage de sainte Mélanie en l'honneur de Charlotte-Mélanie Panet, femme de Louis Levesque, protonotaire à Montréal, et fille de l'honorable M. Panet.

En 1870, l'église actuelle, construction de cent dix pieds de longueur, remplaçait la chapelle de 1831.

De 1831 à 1832, Sainte-Mélanie de D'Aillebout fut desservie par M. L.-M. Brassard, curé de Sainte-Elisabeth. Puis lui succédèrent comme curés MM. J. Crevier dit Bellerive, 1832-1833 ; J.-D. Delisle, 1833 ; T. Brassard, 1833 ; J.-G. Ginguet, 1833-1838 ; D. Denys, 1838-1839 ; R. Robert, 1839-1845 ; L.-I. Guyon, 1845-1846 ; F.-S. Jeannotte-Lachapelle, 1846-1887 ; L.-F. Bonin, curé actuel.

PIERRE-GEORGES ROY

LE SIEUR DE VINCENNES, FONDATEUR DE L'INDIANA

(*Suite et fin*)

1884. " Je citerai ensuite cet homme illustre dont Vincennes reçut le nom.... que Monseigneur Bruté a désigné ainsi : François Morgan de Vinsenne, mais dont le vrai nom—les renseignements à moi fournis par Edmond Mallet me portent à le croire—était : " Jean-Baptiste Bissot, sieur de Vinsenne." Monseigneur de la Hailandrière, se basant sur je ne sais quelle autorité, a dit qu'il était de descendance irlandaise. Mais nous croyons qu'il n'y a pas raisonnablement lieu de douter qu'il fût Canadien de naissance et Français d'origine." *Ibid.*, 25.

1884. " Je suis heureux de savoir que vous me poursuivez sur la question Vincennes.... Je n'étais jamais tombé sur la famille Margane qui explique le Morgan de Law. Vous êtes évidemment sur la bonne voie. La question d'âge n'est pas concluante, selon moi. Quelques-uns, comme M. de St-Pierre avec lequel se rencontra Washington, se trouvaient à des postes exposés où il fallait de l'activité malgré le grand âge.

⁂ 1. Jean-Baptiste Bissot,—s'il mourut en 1719—la question est réglée en ce qui le concerne et en ce qui me concerne moi-même.

2. François Margane, sieur de Vincennes, neveu, probablement, du No 1. " Shea, *Lettre à M. Mallet*, 5 février 1884. *MS.*

1886. ".... Vincennes, qui est déjà lieutenant réformé d'infanterie à la Louisiane, et qui fera mieux agir qu'un autre les Miamis."—" Mémoire de la Compagnie des Indes ", 30 septembre 1726 : dans Margry, *Découvertes*, VI, 659.

1886 .... Les points suivants, je pense, sont bien établis :

(a) En 1733, le sieur de Vincennes épousa une fille de Philippe Longpré à Kaskaskia.

(b) En 1734, madame de Vincennes était au Poste Vincennes.

(c) En 1736, M. de Vincennes perdit la vie dans l'expédition contre les Chicachas.

(d) De Vincennes laissa une fille appelée Marie-Thérèse, qui épousa un nommé De l'Isle.

Ma théorie est que le sieur de Vincennes, qui fut si en vue dans l'administration des affaires indiennes dans l'ouest de 1702 à 1719, était Jean-Baptiste Bissot, second sieur de Vincennes, et que celui qui était à Vincennes en 1733 était François Marganne de la Valtrie, troisième sieur de Vincennes. "—Mallet, *Lettre à monsieur l'abbé Tanguay*, 17 novembre 1886. *MS.*

1886. " Je suis de votre avis pour dire que le *Francis Morgan* de vos historiens ne peut être que *François Margane* de la Valtrie. Seulement j'observerai que ce n'est pas François marié à Angélique Guyon — mais Pierre—Frs. Margane, sieur Des Forêts. En effet, François, époux d'Angélique Guyon, n'est mort qu'après 1839.... "—Tanguay, *Lettre à M. Mallet*, 6 déc. 1886. *MS.*

1889. " Vincennes, Jean-Baptiste, sieur de, explorateur canadien, né à Québec en janvier 1688, mort aux Illinois en 1736. Il était le dixième fils de François Bissot........ Il se battit contre les Iroquois à Mackinaw à l'âge de dix ans, entra dans l'armée canadienne comme enseigne en 1701 et servit dans l'ouest...... Au commencement de l'année 1736 on l'envoya prendre part à l'expédition contre les Chicachas. "—*Appleton's Cyclop. of Amer. Biog.* VI, 298.

1890. " Jean-Baptiste Bissot, sieur de Vincennes, ... mourut vers 1717, et son neveu Pierre (Margane), fils de sa sœur Louise Bissot, lequel obtint une commission d'enseigne en 1699, prit le titre de sieur de Vincennes et conserva beaucoup de son influence dans l'ouest. "—Shea, " The Hoosier State " : dans *The Catholic News*, 10 septembre 1890.

1892. " Charles-François et Jean-Baptiste (Bissot) étaient propriétaires de la seigneurie de Vincennes. Ils prirent le nom de cette terre. Tous deux épousèrent à Montréal les filles du chirurgien Forestier. Charles-François ne paraît pas avoir laissé de postérité. Jean-Baptiste embrassa la carrière des armes et illustra le nom des Bissot de Vincennes.

Il a été le fondateur du poste de Ougatamou. En 1726, il mourut brûlé par les Chicachas. Le nom de la capitale de l'Indiana, Vincennes, est emprunté à celui de cet officier."—Roy," François Bissot, Sieur de la Rivière " ; dans *Mémoires de la Société Royale du Canada*, Sec. 1, 1892, p. 39.

1892. " Ce service de Dubuisson ne dura que peu de temps, car François Morgan, neveu du feu sieur de Vincennes, qui avait hérité du titre de ce dernier, fut envoyé prendre sa place chez les Miamis auprès desquels il devint aussi influent que l'avait été son oncle. (1)

Les notes ci-dessus reproduites sont les seules concernant l'identité de notre héros qui me soient acces-

---

" (1).... Le sieur de Vincennes qui mourut en 1819 était Jean-Baptiste Bissot, fils du premier possesseur du fief. Claire-Françoise Bissot, l'une de ses sœurs, était la femme de Louis Joliet. Louise Bissot, autre sœur, épousa Séraphin Margane, et son fils François Morgane (il abandonna l'*e* final en écrivant son nom) fut le fondateur du Poste Vincennes, bien que notre fondateur l'écrivît habituellement Vinsenne, et d'autres de diverses manières.. .. Les sieurs Vincennes ne doivent pas être confondus avec la famille St. Vincent, dont deux ou trois membres étaient au service de la France dans le nord-ouest."—Dunn, *Indiana,* 49.

sibles ou connues, et par elles on voit que ce n'est pas chose facile de déterminer son vrai nom ou d'établir sa parenté. L'archevêque Spalding et M. l'abbé Alerding, sur l'autorité des évêques Bruté et Hailandrière, du diocèse de Vincennes, le considèrent comme d'extraction irlandaise ; le juge Law, l'historien Dillon, l'archevêque Spalding et M. l'abbé Alerding le présentent sous le nom de Morgan, nom éminemment irlandais ; les historiens Charlevoix, Bancroft, Bibaud, Ferland, Shea, Daniel, Margry, Sulte, Cauthorn, Roy et Dunn, l'ancien ministre plénipotentiaire Poussin et le généalogiste Tanguay le disent canadien ; Ferland, Shea, Daniel, Tanguay, Margry, Sulte, Cauthorn, l'encyclopédie Appleton et Roy donnent Bissot comme étant son nom de famille ; Shea, Tanguay, Sulte, Cauthorn et Roy le croyaient être Jean-Baptiste Bissot, fils de François Bissot, sieur de la Rivière ; Ferland dit qu'il était petit-fils de François Bissot ; Margry dit qu'il était fils de Jean Bissot ; Sulte, évidemment par suite d'une erreur typographique, dit que Coulanges Bissot fut aussi brûlé à mort en même temps que de Vincennes ; Thomas, Law, Goodrich et Tuttle l'appellent Saint-Vincennes ou Saint-Vincent Dunn fait remarquer qu'il ne doit pas être confondu avec les officiers français de la famille Saint-Vincent, dont plusieurs servirent au Canada ; Shea, Tanguay et Dunn conviennent maintenant que Margane de la Valtrie est le nom exact ; Shea spécifie Pierre Margane ; Tanguay donne Pierre-François Margane, sieur Des Forêts ; Dunn imprime François Morgan, fils de Séraphin Morgan et de sa femme Louise Bissot ; il était lieutenant d'infanterie réformé en service à la Louisiane en 1726, selon le " Mémoire de la Compagnie des Indes " ; tandis que Daniel dit qu'en 1732 il était enseigne aux troupes canadiennes et âgé de quarante-quatre ans. Que devons-nous penser de toutes ces différences et de toutes ces contradictions ?

Je considère comme des déductions erronées de prémisses inexactes les assertions que notre héros était d'extraction irlandaise, qu'il avait des descendants demeurant en Bretagne, qu'il appartenait au régiment de Carignan et qu'il se battit à l'âge de dix ans contre les Iroquois. Dillon est porté à croire qu'il y a eu deux sieurs de Vincennes au pays des Illinois : moi je pense qu'il doit y en avoir eu deux, peut-être trois. Le premier seigneur de Vincennes, Charles-François Bissot, né à Québec en 1664 et marié à Montréal en 1699 ne paraît pas être mort au Canada. Jean-Baptiste Bissot, sieur de Vincennes, est, selon toute probabilité, la personne dont veut parler M. de Vaudreuil dans sa dépêche du 28 octobre 1719, rapportant la mort de " M. de Vincennes " chez les Miamis. François-Marie Bissot, également sieur de Vincennes, né en 1700 et fils de Jean-Baptiste Bissot, ne paraît pas avoir été marié ou être mort au Canada.

Le témoignage de Cauthorn, l'historien local de Vincennes, paraît établir le fait que le M. de Vincennes qui commandait sur l'Ouabache et qui fut brûlé à mort par les Chicachas épousa à Kaskaskia en 1733 une fille de Philippe Longpré, le plus riche marchand de l'endroit. Le fait de ce mariage indique un homme non marié, d'âge à se marier. Pierre Margane, sieur Des Forêts, la personne adoptée par Shea, épousa le 14 octobre 1732, à Montréal, une demoiselle Daillebout et M. de Vincennes se maria à Kaskaskia en 1733. Pierre-François Margane, que mentionne M. l'abbé Tanguay, ne paraît pas dans le *Dictionnaire*. François-Marie Bissot, seigneur de Vincennes, s'il était alors vivant, aurait eu trente-trois ans, et, comme nous l'avons vu, il ne paraît pas avoir été marié ou être mort au Canada, d'après le *Dictionnaire généalogique*.

Pourquoi notre héros ne serait-il pas François-Marie Bissot ? Mais Cauthorn affirme qu'il signait

" *François Morgan de* Vincennes, "—et il était un Bissot, non un Margane de la Valtrie. Cauthorn peut cependant être dans l'erreur, car il est certain qu'il ne signait pas toujours comme on l'a dit, puisque l'une de ses signatures sur les registres de paroisse à Kaskaskia, à la date du 20 octobre 1727, et dont le fac-simile est en ce moment devant moi, est comme il suit : F (ou L) Vinsenne.

Le fait qu'il était lieutenant réformé et commandait des troupes dans la Louisiane en 1726, comme il est dit dans les *Découvertes* de Margry, et que dans la compilation de Daniel touchant les officiers du Canada on le montre simple enseigne en 1732, est aussi très embarrassant.

Serait-ce que M. de Vincennes, dont nous nous sommes efforcés d'établir l'identité, ne serait point né au Canada, mais au pays des Illinois ou en Louisiane ?

Quels que fussent son nom et son origine le grand Etat de l'Indiana lui doit un monument, et j'ai le ferme espoir que, dès que son identité aura été historiquement établie,il s'acquittera avec empressement de sa dette envers la mémoire de son fondateur, dont le nom est perpétué à Vincennes, sa première agglomération de colons, la plus vieille de ses villes, et l'ancienne capitale du Territoire du Nord-Ouest américain.

Les écrivains des RECHERCHES HISTORIQUES qui ont accès aux archives de la seigneurie de Vincennes au Canada et aux papiers des vieilles familles de la Nouvelle-France en général, voudront-ils faire les recherches nécessaires et livrer à la publicité les faits ainsi que leurs propres vues sur ce sujet pour aider à donner une réponse satisfaisante à cette question : Qui était M. de Vincennes, fondateur de l'Indiana ?

EDMOND MALLET

LES EMIGRES DE LA REVOLUTION FRANÇAISE AU CANADA

J'ai acheté en 1881, sur les quais de Paris, un ouvrage heureusement fort rare aujourd'hui, car il est partial, injuste, grossier et écrit dans le plus mauvais des esprits. Il est intitulé : *Voyages et aventures des émigrés français depuis le* 14 *juillet* 1789 *jusqu'à l'an VII, époque de leur expulsion par différentes puissances de l'Europe, par L. M. H.*

Entr'autres choses, à propos des émigrés, il y est dit :

"—Le gouvernement anglais qui souffre avec peine de pareils hôtes, semble saisir cette occasion pour exciter le peuple contre eux : il crie hautement que les Français lui enlèvent sa subsistance. C'est sans doute d'après ces plaintes qu'il s'est décidé à en envoyer plus de 480 au Canada, près de Montréal, où on leur a distribué une grande quantité de terrain.

" Le chevalier d'Autichamp, le comte de Puisaye, sont partis à la tête de ce détachement : on compte parmi les émigrés de leur suite un Bigot, officier de carabiniers ; un baron de Narbonne ; un Nau, conseiller au Châtelet de Paris ; un Naudot, médecin de Montauban ; un Roux, des Bouches-du-Rhône. Puis il y a aussi Salignac, fils, ancien chevau-léger ; le marquis de Surville ; le curé Lefebvre ; Laferrière ; Clinchamps, officier de marine, Collard, chevalier de St-Louis ; Brochand de Crépy ; Cambis, de Paris ; le curé Chevreux ; l'ingénieur Chièra ; Cicé, capitaine au régiment du ci-devant roi ; Ciercy, capitaine ; le comte de Dierdaman ; le chevalier Doria ; le comte d'Orlan ; le marquis de Dalligny ; le chevalier Chabot ; Brocard, conseiller au Parlement ; le marquis de Beuveron ; le marquis de Bemuer ; le marquis de Béthune ; le marquis de Belzunce ; le chevalier de Belmont ; le

comte de Belleville ; le marquis de la Roche-Lambert ; le marquis de l'Ostange ; l'évêque de Rennes ; le marquis de Barentin ; Barentin, garde des sceaux ; d'Auteroche, évêque de Condom ; le chevalier d'Audiffret ; le chevalier Arnault, fils ; le chevalier Anselme ; le comte de Damas ; le comte d'Aigremont ; le bénédictin Fosse ; le prêtre Dubos ; Louis Duplessis d'Argentré ; Duprat Emanyard ; l'officier de marine Flotte ; les femmes Choiseux, Clédié ; la ci-devant princesse d'Hénix ; la fille Denissan ; la comtesse d'Harcourt ; la marquise de Périgard et une foule d'autres femmes. "

Voilà ce qu'affirme l'auteur des " *Voyages et aventures des émigrés français.*" J'ai vague souvenir d'avoir lu quelque part que le comte de Puisaye avait essayé dans le temps de créer une colonie française au cap St-Vincent, sur le lac Ontario. Le chevalier de Saint-Georges, l'ancêtre de mon regretté ami, l'ancien député de Portneuf, aux Communes, faisait partie de la suite du comte. Ont-ils réussi ?

Quelques-uns des collaborateurs des *Recherches historiques* peuvent-ils me renseigner d'une manière plus complète sur les faits cités plus haut ?

FAUCHER DE SAINT-MAURICE

LE CHATEAU DE MONTREAL

Peu après son retour d'Amérique, sir Jeffrey Amherst fit abattre le château de sa famille situé à Riverhead, à un mille de Sevenvachs, comté de Kent, Angleterre, et bâtit à une petite distance de là un superbe château où il résida jusqu'à sa mort. Il avait nommé ce château Montréal, en souvenir de la prise de cette ville le 8 septembre 1760.

Sir Jeffrey avait fait graver sur un obélisque élevé sur les dépendances de son château de Montréal une inscription qui rappelait les principaux faits d'armes auxquels il avait pris part pendant la guerre d'Amérique.

Nous serions curieux de savoir si le château de Montréal existe encore ?

P. G. R.

RÉPONSES

Le canton Doncaster. (II, IX, 225.)—Le canton Doncaster, dans le comté de Terrebonne, a tout probablement été nommé ainsi en souvenir de la petite ville de Doncaster, en Angleterre. C'est sur le territoire actuel de Doncaster que se passent les incidents les plus saillants du célèbre roman de Walter Scott : *Ivanhoe.* Ajoutons que Doncaster au Canada ne le cède pas en scènes pittoresques à Doncaster en Angleterre.

P. G. R.

Le capitaine Donald McDonald. (II, IX, 232.)—Le capitaine de l'armée anglaise qui dans la nuit qui précéda la bataille des Plaines d'Abraham trompa les sentinelles françaises en leur donnant le mot d'ordre se nommait Donald McDonald. Il appartenait aux Fraser's Highlanders et commandait l'avant-garde de l'infanterie légère. McDonald fut conséquemment le premier ou un des premiers qui mit le pied sur la berge du Foulon.

Knox raconte ainsi cet épisode du siège de Québec : " Aussitôt que McDonald, suivi de ses hommes, eut gagné la hauteur, une sentinelle le somma de donner le mot d'ordre. McDonald parlait français et avec une grande présence d'esprit il bredouilla un mot quelconque en cette langue. La nuit étant très obscure, il s'avança près de la sentinelle et lui dit qu'il était envoyé là à la tête d'un fort détachement pour garder la côte et qu'il donnerait une bonne leçon à ces c.... d'Anglais s'ils persistaient dans leur dessein. Cette finesse eut l'effet désiré et sauva plusieurs vies."

Ce ne fut pas la seule fois que, pendant cette campagne, McDonald, grâce à sa connaissance de la langue française, put rendre d'importants services à ses chefs.

Au mois de février 1760, Lévis arrivé à Jacques-Cartier envoya un message à Murray. C'est McDonald qui porta la réponse. Comme Lévis voulait empêcher McDonald de prendre connaissance de l'état de ses forces, il détacha un sergent pour le rencontrer à une certaine distance de son camp. Mais McDonald au lieu de lui remettre ses dépêches le renvoya vers Lévis en lui disant : " Je suis capitaine, et si votre commandant n'envoie pas au-devant de moi un officier de mon grade je m'en retourne à Québec avec mes dépêches." Lévis comprit sa faute et envoya aussitôt vers McDonald un capitaine précédé d'un tambour.

Le brave McDonald fut tué quelques semaines plus tard, à la bataille de Sainte-Foye.

P. G. R.

Où DuCalvet est-il mort ? (II, XII, 257.)—S'il faut en croire Pierre Roubaud (Lettre à Haldimand datée de Londres le 30 mai 1786). DuCalvet périt en mer. Il s'était embarqué à New-York pour Londres le 15 mars 1786 à bord d'un bâtiment pris sur les Espagnols et

appelé le *Shelburne*. Ce bâtiment est supposé avoir péri dans une violente tempête et jamais on n'a plus entendu parler d'aucun membre de son équipage ou d'aucun de ses passagers.

RACINE

Le domaine d'Occident. (II, XII, 258.)—Le *domaine d'Occident* comprenait, sur le fleuve Saint-Laurent, les terres depuis le bas de la seigneurie des Eboulements, qui est vis-à-vis la pointe du nord-est de l'île aux Coudres, jusqu'à la pointe ou cap des Cormorans, faisant environ quatre-vingt-quinze lieues de front avec l'île aux Œufs, et autres îles, ilots et battures adjacentes (y compris la terre et seigneurie de la Malbaie), et en profondeur la rivière Saguenay, le lac Saint-Jean et toutes les rivières qui s'y déchargent. (Voyez *Edits et ordonnances*, II, pp. 354, 358, 362.)

RACINE.

Les Cantons de l'Est. (III, I, 267.)—A quelle date et en vertu de quel acte officiel le nom de " Cantons de l'Est " fut-il assigné à la partie du pays que nous habitons ?

Malgré de longues et nombreuses recherches, il nous a été impossible d'obtenir aucune information précise à ce sujet.

Le nom de " Cantons de l'Est " ne paraît pas avoir été donné à notre région par une ordonnance officielle.

Comme son synonyme " Bois Francs ", il est passé dans l'usage insensiblement et sans l'intervention des autorités constituées.

L'origine du nom est cependant facile à retracer.

A l'époque de la cession du Canada à l'Angleterre, la plus grande partie de notre territoire était encore la propriété de la Couronne. Les concessions faites par le gouvernement français étaient limitées aux seigneuries, sur les rives du Saint-Laurent et de ses principaux tributaires.

L'administration britannique entreprit, dès le début de son règne, la colonisation de ces terres incultes. Son attention se dirigea d'abord vers les solitudes qui ont formé depuis la province d'Ontario, où la forêt vierge fut arpentée et divisée en lopins réguliers sous le nom de " townships ", d'après le mode suivi dans les états voisins.

Lors de la guerre de l'indépendance américaine, il se fit un mouvement d'émigration considérable de la part de ceux qui refusèrent de suivre le parti révolutionnaire et abandonnèrent leurs foyers pour venir chercher un refuge à l'ombre du drapeau de la mère-patrie.

Ces colons, désignés sous le nom de "loyalistes", allèrent s'établir en grand nombre dans les " townships " récemment créés dans le Haut-Canada ou le Canada-Ouest.

Ce n'est qu'en 1792, et conséquemment plusieurs années après le traité de paix entre l'Angleterre et les Etats-Unis, que les premiers arpentages officiels furent exécutés dans la région inculte

située entre les anciennes seigneuries et la frontière. Cette région fut, à son tour, subdivisée en " townships " et des efforts furent tentés pour y amener des colons.

Ces " townships " étant créés dans le Bas-Canada ou Canada-Est, furent naturellement désignés dans le langage ordinaire comme " townships " de la partie est du pays, par opposition aux " townships " primitifs de la partie ouest. En parlant des " Eastern Townships " on voulait indiquer ceux qui étaient organisés dans ce qui est maintenant la province de Québec, alors désignée sous le vocable de " Eastern Canada ".

En remontant à ce point de départ, on pourrait à la rigueur prétendre que tous les " townships " formés depuis sur divers points de cette province, soit dans la vallée de l'Ottawa, soit au Lac Saint-Jean ou dans la Gaspésie, sont de véritables " Eastern Townships ".

Il vint un jour où le monde officiel crut devoir traduire le mot " township " en français. C'était presque un problème, car nous n'avons réellement pas dans notre langae une épellation qui définit bien la circonscription territoriale que les Anglais appellent " township ". On se rabattit sur le mot " canton ". C'était ce qu'on pouvait faire de mieux dans les circonstances. Et voilà comment notre vocabulaire géographique s'est enrichi de cette expression assez curieuse, de prime abord : " Les Cantons de l'Est ".

Nous disons que l'expression est curieuse. En effet, si on examine la carte de Québec, on voit que notre région est loin d'occuper la partie est de la province. Elle est plutôt au sud et au sud-est.

La chose est tellement frappante que l'un de nos correspondants de France nous demandait, l'an dernier, des explications sur ce point.

Lorsque le gouverneur anglais ordonna l'ouverture de cette région à la colonisation, en 1792, c'était dans le but d'y attirer surtout une émigration d'origine britannique. Et, de fait, il s'écoula une assez longue période de temps avant que l'élément français éprouvât le besoin d'y pénétrer, vu l'immense étendue de terrains vacants que renfermaient encore les seigneuries au moment de la cession.

Mais nos compatriotes ne tardèrent pas à réclamer une place sous le soleil des " townships " et à venir s'établir dans les " lots," suivant l'expression reçue parmi ceux du district de Montréal. Chaque township était subdivisé en lots, dont la concession se faisait selon une tenure différente de celle des seigneuries. Dans la seigneurie la " terre " accordée au censitaire était sujette à certaines redevances et servitudes féodales, tandis que le " lot " était octroyé à titre de franc et commun soccage.

Pendant que nos co-nationaux du district de Montréal venaient se tailler des domaines dans " Les Lots ", ceux des districts de

Trois-Rivières et de Québec envahissaient " Les Bois-Francs ". C'est ainsi qu'ils désignaient la superbe forêt des " townships ".

Dans le mois de septembre 1838, un document signé par l'archevêque de Québec donnait instruction au curé de Saint-François du lac Saint-Pierre d'aller visiter et desservir les nouveaux colons établis dans certaines missions et ajoutait : " en un mot, tous " les habitants des Bois-Francs, désignation ordinaire aujourd'hui " de ces places nouvelles ".

Nous avouons que ce nom de " Bois-Francs " se recommande à plus d'un titre. Comme dirait Louis Fréchette : " Il porte avec soi comme un parfum de sol vierge. Sa tournure pittoresque fait rêver de vallons perdus, de collines boisées, de montagnes abruptes, de chênes robustes et d'érablières sans fin. "

Dans la prose aride des écrivains vulgaires notre vaste et belle région continuera à s'appeler " Les Cantons de l'Est " ; mais jamais les favoris des Muses n'emploieront d'autre épithète que " Les Bois-Francs ".

Pionnier

L'aventure du chevalier de La Rigaudière. (III, I, 277 .)— Lorsque, en 1756, le marquis de Montcalm fut chargé du commandement de la petite armée destinée à empêcher les Anglais d'envahir le Canada, c'est *La Licorne,* frégate de trente canons,qui le conduisit à Québec. Cette frégate était commandée par le chevalier de La Rigaudière, lieutenant de vaisseau.

M. de La Rigaudière était, au dire de Montcalm, un officier d'un mérite distingué, qui joignait à des talents des qualités fort aimables pour la société, une grande connaissance de son métier et beaucoup d'expérience, quoi qu'il fût encore jeune, ayant fait plusieurs campagnes.

A vingt-deux ans, le chevalier de La Rigaudière avait fait une action d'éclat qui lui avait valu d'être fait lieutenant avant son tour. Il avait été détaché par M. de La Jonquière, commandant l'escadre de M. d'Anville, sur une goélette de quatre canons. Avec ce petit bâtiment, il s'était emparé de quatre vaisseaux anglais. Poursuivi par un bâtiment ennemi, il fit passer ses prisonniers à son bord, brûla les quatre vaisseaux qu'il avait pris, puis il s'échoua. Un sauvage qui se trouvait là alla lui chercher du renfort avec lequel il se défendit. Les Anglais crurent plus prudent de s'éloigner. De La Rigaudière radouba son petit bâtiment et rejoignit, tout fier, l'escadre avec ses prisonniers.

La Licorne, partie de Brest le 3 avril, arriva dans le port de Québec le 13 mai.

A son voyage de retour, le chevalier de La Rigaudière fut chargé de remettre au ministre, de la part du marquis de Montcalm, un petit castor vivant.

" Si un petit castor vivant, que j'ay remis au chevalier de la Rigaudière, lieutenant de vaisseau commandant la frégate la *Licorne*, a pu arriver en vie, on vous l'aura remis de ma part avec une lettre." (Lettre de Montcalm au ministre, de Montréal 1er novembre 1756—*Collection de manuscrits relatifs à la Nouvelle-France*, IV, p, 81).

Dans une lettre qu'écrivait Bougainville à Mme Hérault le 8 novembre 1757, nous lisons : " J'avais donné une lettre pour vous à cet infortuné La Rigaudière. Son aventure m'a tellement effrayé que j'ai impitoyablement refusé des lettres à tous ceux qui, en partant d'ici, m'en ont demandé. "

Quelle est cette aventure ?

Nous croyons avoir le mot de l'énigme dans le passage suivant d'une lettre qu'adressait Montcalm à Bourlamaque le 10 juin 1757 : " Nous avons trois escadres en mer, une de six vaisseaux, pour les côtes de Guinée ; une de vingt-quatre vaisseaux, de la compagnie des Indes, trois vaisseaux de guerre commandés par M. Duché, chef d'escadre, avec 3,000 hommes de troupes de terre, commandée par M. de Lally. La troisième, commandée par M. de Bauffrement, est allée aux îles, et est composée de six vaisseaux de guerre. MM. de Montalès et de La Rigaudière ne s'étant pas trouvés au combat de M. de Beaussier, il y a eu ordre de la cour d'informer de leur conduite. M. de Montalès, accusé par ses officiers mariniers, a été justifié par le conseil de guerre sur le dire de M. de Beaussier. M. de La Rigaudière a été si vivement saisi d'une lettre dure du ministre, qu'il est mort de désespoir, et n'a pu être mis au conseil de guerre, où il se serait sans doute justifié. Il me paraît même par la lettre que j'ai vue, qu'il n'y avait pas ordre de l'y mettre, mais un simple ordre de rendre compte de sa conduite." (*Lettres de M. de Bourlamaque au chevalier de Lévis*, p. 160).

Le vicomte de La Rigaudière, capitaine au 3e régiment de Cuirassiers, tué à Reichshoffen pendant la guerre de 1870, était le descendant du chevalier de La Rigaudière. Un de ses fils, M. Gaétan de La Rigaudière, est établi depuis plusieurs années dans notre pays. Il est le gérant général pour la province de Québec de la " Sun Savings and Loan Cy " d'Ontario.

P. G. R.

L'auteur du " Canadien Emigrant ". (III, II, 288.)—Comme le dit M. l'abbé Chs-Jos. Roy, ce Mémoire eut un grand retentissement ; et de ce retentissement date l'invasion pacifique des Cantons de l'Est par nos compatriotes. Peu de temps après sa publication, en 1851, un comité spécial de la Chambre d'assemblée fut chargé de s'enquérir des faits et causes qui retardaient l'établissement de ces Cantons, etc.

Le *Canadien Emigrant* avait été publié le 31 mars, et, le 18 juin suivant, le comité spécial faisait son premier rapport qui ne contenait que la reproduction intégrale de cette brochure, déposée

par M. Antoine Polette, M. P. P., l'un des membres du comité. Interrogé, ce monsieur déclarait : " Je ne saurais donner une meilleure réponse à la question qui m'est posée que ce qui se trouve dans cet écrit, et je n'ai rien à y ajouter."

Dans le second rapport du comité spécial, basé complètement sur le travail des missionnaires, on lit sur la première page une réponse formelle à votre question :

" Votre comité a aussi pris en considération un pamphlet publié par tous les missionnaires résidant dans les Townships de l'Est, *et rédigé par le révérend M. Antoine Racine*, l'un d'eux ; et il s'est convaincu que les raisons données par ces révérends Messieurs sont appuyées sur des preuves solides et concluantes."

M. l'abbé Antoine Racine fut le principal témoin interrogé par le comité ; il fournit, par documents et de vive voix, ces preuves solides et concluantes.

Le comité n'aurait pas ainsi nommé le rédacteur de la brochure sans y être autorisé ou sans une information incontestable. Du reste, il n'a pas été contredit par les intéressés, tous vivants alors.

Pour moi, cette affirmation fait preuve que le *Canadien Emigrant* de 1851 *a été rédigé par M. l'abbé Antoine Racine.*

M. Turcotte avait sans doute pris son renseignement à cette même source sans l'indiquer.

RAPHAEL BELLEMARE

Le lieu de sépulture des évêques de Québec. (III, III,297.)—Mgr de Laval a été inhumé dans les caveaux de la cathédrale, mais ses restes ont été transférés dans la chapelle du séminaire de Québec en 1878.

Le corps de Mgr de Saint-Vallier repose dans l'église de l'Hôpital-Général.

Mgr de Mornay ne vint jamais en Canada ; il mourut à Paris et je n'ai pas encore pu savoir où il a été enterré.

Il en est de même de son successeur Mgr Dosquet qui mourut lui aussi à Paris.

Mgr de Lauberivière fut inhumé dans la cathédrale de Québec;

Mgr de Pontbriand dans l'église de Notre-Dame de Montréal ;

Mgr Briand dans la cathédrale de Québec ;

Mgr D'Esglis dans l'église de Saint-Pierre, île d'Orléans ;

Mgr Hubert dans la cathédrale de Québec ;

Mgr Denaut à Longueuil ;

Les évêques Plessis, Panet, Signay, Turgeon et Baillargeon reposent dans la cathédrale.

Mgr HENRI TÊTU

QUESTIONS

308—En 1640, la compagnie de la Nouvelle-France concéda à François de Chavigny, sieur de Berchereau, et à demoiselle Eléonore de Grand Maison, son épouse, de la paroisse de Créancée, en Champagne, France, " deux arpents de terre à prendre dans le lieu désigné pour la ville et la banlieue de Québec s'y trouvant des places non encore concédées pour y faire un logement et jardinage où il se puisse retirer avec sa famille..." Connaît-on le lieu précis où se trouvait ce terrain et si les concessionnaires l'ont occupé en aucun temps et quand ?

D. J. M.

309—On vient de me montrer un ouvrage très rare aujourd'hui et publié à Londres en 1772. Il porte pour titre : *An abstract of those parts of the custom of the viscounty and provostship of Paris which were received and practified in the province of Quebec in the time of the French Government drawn up by a select committee of Canadian Gentlemen well skilled in the law of France, and of that Province, by the desire of the Honourable Guy Carleton, esquire, governor in chief of the said province.* Je serais curieux de connaître les noms de ces légistes canadiens. Cugnet ne serait-il pas l'unique auteur de ce Résumé de la coutume des vicomté et prévôté de Paris en usage dans notre pays sous le régime français ?

Lay.

310—Quelles sont les monnaies canadiennes les plus rares ?

Numis.

311—*Le Clergé canadien, sa mission, son œuvre*, par L.-O. David, est-il le seul ouvrage canadien mis à l'Index ?

Liseur

312—L'abbé Daniel dit quelque part que Thomas-Jacques Taschereau, conseiller au Conseil Souverain, marié à Marie-Claire Fleury de la Gorgendière, fut le père de trente-deux enfants. Ce fait est-il prouvé ?

A. T.

313—Est-il bien établi, ainsi que le laisse entendre M. de Gaspé, que Montgomery, le brûleur de la côte de Beaupré en 1759, fut le Montgomery qui tenta de s'emparer de Québec en 1775 ?

A. B.

314—Le 30 mai 1760, Knox, capitaine dans l'armée de Wolfe, écrit dans son journal : " Un habitant de Saint-Michel a été pendu hier en face de sa maison, pour avoir essayé de soulever ses concitoyens à la révolte contre nous, et avoir engagé plusieurs de ses anciens miliciens (il était capitaine de milice) à rejoindre l'armée française. " Qui me dira le nom de ce brave ?

Curieux

BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES

3ème volume — MAI 1897 — 5ème livraison

SAINT-MICHEL DE SHERBROOKE

L'endroit où est située la ville de Sherbrooke porta à l'origine le nom de *Grandes-Fourches*.

En 1817, on lui donna le nom de Sherbrooke, en l'honneur de sir John Sherbrooke, qui honora de sa visite M. W.-B. Felton, membre de la Chambre d'Assemblée, qui demeurait dans ce village.

Avant qu'il y eût une chapelle catholique à Sherbrooke, le missionnaire disait la messe dans la demeure de M. Felton, dont l'épouse était catholique. En 1823, cependant, le juge Fletcher donna la permission de dire la messe dans le palais de justice.

C'est en 1826, sur un terrain donné par M. Felton, précisément à la place de l'aile gauche du séminaire Saint-Charles, que fut construite la première chapelle. Elle avait 50 pieds de longueur sur 28 de largeur.

En 1853, l'évêque diocésain ordonnait la construction d'une nouvelle église à Sherbrooke. Commencée le 26 avril 1854, elle fut livrée au culte le 14 janvier 1855. C'est la cathédrale actuelle. Elle a subi depuis bien des réparations.

La mission de Sherbrooke fut érigée en paroisse canonique, par Mgr Charles Larocque, le 7 mars 1872.

Les missionnaires et curés de Sherbrooke ont été MM. Jean Raimbault, 1816-1823 ; Jean Holmes, 1823-1827 ; Michaël Power, 1827-1831 ; Hugh Paisley, 1831 ; Hubert Robson, 1832-1834 ; J.-B. McMahon, 1834-1840 ; P.-H. Harkin, 1840-1846 ; Bernard O'Reilly, 1846-1848 ; Bernard McGauran, 1848-1853 ; A.-E. Dufresne, 1853-1891 ; H.-O. Chalifoux, 1891-1895 ; J.-A.-H. Gignac, curé actuel.

L'abbé Chs.-Jos. Roy

LOUIS XVII EST-IL VENU AU CANADA ?

Depuis assez longtemps, on ne s'occupe plus de Louis XVII. L'opinion généralement reçue, à ce que je crois, c'est que le fils infortuné de l'infortuné Louis XVI est mort dans la prison du Temple, le 8 juin 1795.

Surtout pour ceux qui ont lu l'ouvrage de M. de Beauchesne, publié en 1852, la question est tranchée. S'il arrive parfois que vous exprimez un doute là-dessus, on vous répond tout simplement : Vous n'avez pas lu Beauchesne. Cet auteur n'est-il pas arrivé, après vingt ans d'études sérieuses, à la conclusion que le roi captif est mort à la date et au lieu indiqués ? N'a-t-il pas publié le témoignage autographe de Lasne et Gomin, gardiens de l'enfant royal ? N'a-t-il pas été couronné par l'Académie française, cet ouvrage tout rempli de détails navrants ?

Ce livre est beau, très beau, trop beau ; il ne vous convainc pas, il vous fascine, il vous entraîne. Ajoutez à cela la supercherie découverte de plus de trente prétendants. Ainsi donc Louis XVII est bien mort des mauvais traitements endurés dans sa prison.

Cependant ce MORT, aussi illustre par ses malheurs que par sa naissance, n'a jamais eu de monument érigé sur sa tombe, et les membres de la famille royale n'ont cessé de faire des recherches pour le découvrir même après la publication du livre de M. de Beauchesne.

Je n'ai nullement l'intention de suivre l'auteur dans les raisonnements qu'il présente avec tant de chaleur et de conviction pour arriver à sa conclusion ; mais je voudrais simplement attirer l'attention sur un fait excessivement remarquable qui s'est passé au milieu de nous, qui a excité la verve des écrivains, soulevé des discussions très animées, fait trembler la plus haute cour de l'Europe, et qui cependant paraît maintenant universellement oublié. Ce fait le voici :

Vers la fin de l'année 1795, une famille française, composée d'un homme, d'une femme et de deux enfants, se donnant le nom de De Jardin, arrivait directement de France à Albany. L'un des deux enfants, paraissant âgé de neuf à dix ans, répondait au nom de Monsieur Louis, et semblait être idiot. Madame De Jardin avait en sa possession plusieurs articles qui avaient appartenu à Louis XVI et à Marie-Antoinette. Elle paraissait sous l'influence d'une excitation extraordinaire, et toute la famille avait un air de mystère. Après avoir séjourné quelques jours dans la ville, elle vendit quelques objets précieux et disparut.

Quelques jours après, deux Français arrivent à Ticonderongha avec un enfant chétif et imbécile, qu'ils font adopter par un chef Iroquois de Caughnawaga nommé Thomas Teorakwanekon, alias Williams, lequel avait l'habitude de passer la saison de chasse autour du lac George. Cet enfant fut nommé Rasar et passa dès lors pour l'un des cinq enfants du dit Thomas Teorakwanekon et Marie-Anne Konwatewenteton.

Grâce aux potions nombreuses que sa mère adoptive lui administra, le jeune Rasar prit des forces sans qu'on remarquât un changement notable dans son état mental. Cependant bientôt on le vit s'amuser en toute liberté avec les enfants de son âge. Il lui fallut peu de temps pour oublier les quelques mots français qui lui restaient encore et se familiariser avec la langue iroquoise. Quelques années après, encore au lac George, l'enfant, voulant se baigner, alla donner de la tête contre un rocher et on le retira évanoui avec une blessure au crâne. C'est de ce moment que commencent les souvenirs de Rasar et probablement à cette occasion qu'on lui donna le surnom de Onwarenhiiaki, ce qui veut dire : On lui a fendu la bûche.

L'enfant grandit, donna tous les signes d'une constitution robuste mais délabrée, d'une intelligence forte mais ébranlée. Malgré l'oubli complet de tout ce qui avait précédé sa chute, il était sujet à des hallucinations, à des images qui le hantaient sans cesse avec un souvenir vague de terreur causée par un spectre insaisissable. Les tumeurs de ses genoux et de ses coudes, deux cicatrices sur ses yeux s'accordent parfaitement avec ce que l'on sait de Louis XVII.

Un jour, pendant qu'à peine vêtu, il s'amuse avec d'autres enfants, deux étrangers qui ne parlent que le français, s'approchent de lui, examinent avec soin ses genoux et ses coudes, lui donnent des marques de pitié, et s'éloignent en donnant tous les signes d'une émotion profonde. Un marchand d'Albany reçoit de France de l'argent qu'il fait parvenir au père adoptif de Rasar. Sur ces entrefaites Nathaniel Ely, directeur d'une maison d'éducation à Long Meadow, réussit à amener le jeune Rasar et l'un de ses frères adoptifs pour les préparer à en faire des prédicants. Il n'ignore pas la noblesse de son élève ; d'ailleurs, la physionomie du jeune homme, ses manières, tout en lui révèle un caractère distingué.

Devenu jeune homme et ministre anglican, Rasar, désormais connu sous le nom d'Eléazar Williams, se dévoue non sans succès au ministère de la prédication.

La guerre de 1812 révèle ses talents militaires. Après la guerre il revient à la prédication, fonde à Saint-Régis et y soutient une école qu'il est forcé d'abandonner au bout de quelques années, rend cependant de bons services à ceux qu'il considère comme ses frères,—les Agniers et les Onontagués,—se rend à Greenbay, prend la direction d'une petite tribu de ceux-là ; n'obtient pas tout le succès qu'il désire, revient à Saint-Régis, ouvre une nouvelle école qu'il abandonne une seconde fois. Cependant sa réputation s'étend au loin. En Europe, la duchesse d'Angoulême

dit formellement à l'une de ses dames d'honneur que Louis XVII est vivant, qu'il est en Amérique et est connu sous le nom de Eléazar Williams. Le mystère s'éclairait peu à peu. Les visites de personnages célèbres se multiplient, le Révérend Eléazar Williams est devenu sans s'en douter un personnage. L'attention qu'on a pour lui l'intrigue, le fait songer à son origine. Mis en présence du portrait de Simon, le premier gardien ou plutôt le bourreau de Louis XVII, il ne peut maîtriser un mouvement de surprise et de terreur : Voilà, s'écrie-t-il, le spectre qui me suit toujours. Dès lors il ne doute plus.

Louis-Philippe occupe le trône de France, et différents partis divisent l'opinion publique. C'en serait fait de sa royauté si le vrai Louis XVII reparaissait sur la scène. En 1838, le prince de Joinville, revenant du Mexique, où il a combattu avec distinction, s'acquitte d'une mission secrète dans l'intérieur des Etats-Unis. Immédiatement après le retour du prince, le vice-consul de France à New-port est prié de recueillir et de transmettre des informations concernant deux personnes autrefois au service de Marie-Antoinette et qui auraient été vues à Albany pendant la révolution française.

Le prince de Joinville revient aux Etats-Unis en 1841 et, malgré tout le mystère dont il veut envelopper sa mission, il prend beaucoup d'informations sur le Révérend Eléazar Williams, le cherche partout et finit par le trouver à Greenbay où il a avec lui une longue entrevue. Que s'est-il passé dans cette entrevue? Le prédicant affirme que le prince lui a demandé d'abdiquer tous ses droits à la couronne en faveur de Louis-Philippe. Mis en demeure de s'expliquer, le prince affirme que l'entrevue n'a été qu'accidentelle, et nie absolument la demande d'abdication. Que faut-il penser de cette abdication? Les énoncés faux qu'elle renferme pourraient donner raison d'en douter.

Quant à Eléazar Williams, il cherche à se cacher le plus possible ; il comprend que sa vie est en danger ; il n'a ni les moyens, ni la volonté de revendiquer ce qu'il croit être le trône de ses pères et le sien propre. Le milieu dans lequel il vit, l'éducation républicaine qu'il a reçue, son âge avancé, le manque de ressources, tout lui commande la discrétion et même le silence le plus absolu. Il a été marié, il a eu des enfants ; je ne crois pas qu'un seul lui ait survécu. Il occupa les loisirs de ses dernières années à traduire en iroquois diverses parties du Nouveau Testament et termina une vie d'infortunes et de revers dans un état de pauvreté voisin de la misère.

S'il est possible, après tous ces faits, de douter de l'identité de Eléazar Williams avec Louis XVII, il faut pourtant avouer que ces coïncidences si frappantes méritent d'être signalées et consignées dans l'histoire. Si c'était la réalité, que de réflexions ne pourrait-on pas faire sur la vanité des grandeurs humaines !

Les archives de Caughnawaga, de Saint-Régis et de Valleyfield renferment de curieux documents concernant le Révérend Eléazar Williams, en particulier une lettre autographe écrite en iroquois dans laquelle l'écriture offre plus d'un trait de ressemblance avec les autographes du jeune Louis XVII publiés par M. de Beauchesne.

L'abbé M. Mainville

M. FAUCHER DE SAINT-MAURICE

Les lettres canadiennes déplorent la mort de M. Faucher de Saint-Maurice.

Les récits de voyages de M. Faucher de Saint-Maurice—*De tribord à bâbord, Les Iles, La Gaspésie, En route, Joies et tristesses de la mer*, etc., etc—ont beaucoup contribué à répandre l'étude de l'histoire de notre beau pays.

Les *Recherches historiques* perdent en M. Faucher de Saint-Maurice un collaborateur précieux, un ami dévoué.

Qu'il repose en paix ! P. G. R.

DÉCOUVERTE DU SAINT-LAURENT

L'inscription qui sera posée dans le palais législatif de Halifax, durant les fêtes du mois de juin de cette année, portera que " les deux Cabot ont découvert les côtes nord-est de ce continent," et rien de plus. Ceci constate un fait historique indéniable. La plaque commémorative ne pouvait être placée dans un meilleur endroit que la ville principale des provinces maritimes, puisque nous ne savons sur quelles parties des côtes Jean et Sébastien Cabot ont touché. Chacun d'eux, à tour de rôle, a dû voir le Labrador, Terreneuve, le cap Breton ; cela suffisait pour donner à connaître qu'il existait par telles latitude et longitude, calculées approximativement, des îles ou une terre-ferme, comme les Espagnols venaient d'en trouver, mais beaucoup plus au sud.

Les Cabot n'ont pas fait un secret de leur découverte, aussi on ne peut leur refuser d'en avoir signalé à l'Europe la première connaissance. Sept ou huit années après eux, il y avait des navigateurs dans ces parages, c'est-à-dire que les terres vues en 1494 et 1497 ont été fréquentées dès 1504 par les Français et les voyages dans cette direction n'ont pas cessé au cours des années suivantes.

Nous en avons la liste assez complète. En 1524 Verazzano longea les côtes du continent depuis le cap Breton jusqu'à la Floride et observa que les rivières qu'il voyait n'apportaient à la mer qu'un faible volume d'eau et il en concluait que la crête des terres n'était pas loin des bords de la mer ; par suite de ce raisonnement il devait y avoir une pente donnant à l'ouest, qui déversait ses eaux dans l'océan Pacifique, ou pour parler le langage du temps, dans la mer du Japon. Cette mer que l'on croyait si rapprochée coïncidait avec nos grands lacs, aussi pour peu que les Sauvages de l'Etat de New-York et de la Pennsylvanie connussent ces bassins intérieurs, ce qu'ils en disaient

confirmait l'hypothèse de Verazzano. C'est pour élucider ce point que l'on envoya Cartier en 1534 et 1535 ; mais au lieu du Pacifique il découvrit le Saint-Laurent, la voie du Saguenay, le Saint-Maurice, et vit que l'Ottawa, comme ces deux autres rivières, venaient d'un vaste territoire, insondable pour le moment. Il comprit aussi que le Saint-Laurent, au-dessus de l'île de Montréal, prend ses sources dans une région qui dépasse en étendue les calculs de Verazzano. Soixante et huit ans plus tard (1603), Champlain n'était pas plus savant que Cartier sur le problème des sources du Saint-Laurent et des pays que traversent l'Ottawa, le Saint-Maurice et le Saguenay. En 1609, Lescarbot comparait le Saint-Laurent au Nil mystérieux. La clarté se fit en 1615 lorsque Champlain remonta l'Ottawa, passa par le lac Nipissing, alla au sud de la baie Georgienne, vit le lac Simcœ, se rendit à Kenté et traversa le lac Ontario à son extrémité nord.

En résumé, Cabot signale les côtes de la mer, les pêcheurs et trafiquants de fourrures ouvrent le golfe jusqu'au cap de Chastes, Cartier se rend de là au Mont Royal, et Champlain donne la clef du tout.

Les hommes de la période de 1504 à 1524, tels que Jean Denys, de Honfleur, 1506, Thomas Aubert, de Dieppe, 1508, et Jean Verazzano, 1523-4, méritent un souvenir et ils l'auront un jour, car l'œuvre qu'ils ont accomplie, chacun en son particulier, se nomme dans l'ensemble la découverte du Canada. C'est donc une gloire partagée et non pas unique.—Benjamin Sulte

---

LE LIEU DE NAISSANCE DE LA SALLE

Le récollet Hennepin déclare quelque part que Cavalier de La Salle est né à Paris. Or, M. Pierre Margry a découvert à Rouen, paroisse Saint-Herbland, l'acte de baptême du célèbre découvreur. Ce précieux document se lit comme suit : " Le vingt-deuxième jour de novembre (1643) a esté baptisé Robert Cavelier, fils d'honorable homme Jean Cavelier et de Catherine Geest ; ses parrain et marraine honnestes personnes Nicolas Geest et Marguerite Morice."—P. G. R.

RÉPONSES

Le drapeau tricolore au Canada. (II, XI, 249.)—Dans la livraison de février dernier des *Recherches historiques*, Olivier dit, au sujet du drapeau tricolore :

" M. de Puibusque écrivait que les couleurs des Canadiens-Français sont le vert et le blanc, c'est-à-dire qu'*il les proposait plutôt à notre considération, et qu'en* 1860 *nous ne songions pas encore à regarder le drapeau français comme le nôtre.*"

Permettez-moi les remarques suivantes :

En 1842, lors de la fondation de la société Saint-Jean-Baptiste à Québec, M. Aubin, fondateur, et ses amis proposèrent l'adoption du drapeau tricolore comme drapeau national. Malheureusement la politique, qui se glisse partout, intervint avec tant de violence que cette proposition dut être abandonnée.

Le drapeau blanc ne put être adopté non plus ; mais fut choisi un peu plus tard par les élèves pensionnaires du seminaire de Québec, qui le portent encore dans les grandes processions de la Société.

Pour en finir l'on proposa un drapeau bicolore, blanc et vert, qui ne signifiait pas grand'chose, mais qui rallia néanmoins une majorité, comme le constate l'article XLIX des statuts de la société Saint-Jean-Baptiste de Québec, adoptés le 16 août 1842 dans une grande assemblée des citoyens de Québec.

Quelqu'un qui aurait le temps de parcourir les journaux de cette époque y trouverait peut-être des résumés très intéressants de ces discussions.

De 1842 à 1888 le drapeau bicolore, blanc et vert, a donc été le drapeau des Canadiens-Français de Québec. En 1888, le président de la Société, M. Amédée Robitaille, proposa de changer ce drapeau en celui du drapeau tricolore français, ce qui fut adopté avec enthousiasme, le changement étant fait depuis longtemps dans les idées et les actes de la population qui, à chaque anniversaire du 24 juin, pavoisait ses demeures du vieux drapeau français, semblant entièrement ignorer les véritables couleurs de la Société.

Quant à M. de Puibusque, c'est en avril 1858 qu'il envoya à M. le docteur Meilleur, président de la société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, le chant dont il est fait mention plus haut : *Les Couleurs du Canada*. En voici la première strophe :

J'aime les oiseaux blancs qui charment vos hivers ;
Le blanc, c'est la candeur, voile de l'innocence ;
De vos grandes forêts j'aime les arbres verts ;
Le vert, c'est le printemps, l'avenir, l'espérance :
Vert et blanc, Canadiens, telles sont les couleurs
Qu'à l'ombre de l'érable unit votre bannière ;
Et vous les portez haut, race énergique et fière,
Quand l'appel des combats fait palpiter vos cœurs.

L.

Le curé Gabriel Richard. (II, XII, 255.) — La mémoire de M. Richard, curé de Détroit, est encore vivace et en vénération chez les peuples qu'il a desservis. Il est mort en 1832, la dernière victime du choléra, et il l'avait prédit d'avance, en disant : " Je mourrai du choléra, mais je serai sa dernière victime." L'événement vérifia la prédiction. M. Richard portait des sabots. Il fut enterré dans l'église de Sainte-Anne, qui était alors et jusqu'en 1880 au centre de la cité. Lorsqu'on voulut mettre des vitres peintes aux châssis de cette église, les paroissiens de Sainte-Anne voulurent y faire peindre le portrait de leur ancien curé. Le curé d'alors, un Français du nom d'Anciaux, s'y opposa, mais il fallut plier devant la ténacité des paroissiens. L'église de Sainte-Anne n'existe plus, du moins au centre de la ville ; le terrain a été vendu à Ferry & Cie, marchands de grains, au-dessus d'un million de dollars. L'église a été démolie et transportée ailleurs.

Malgré que ce soit une ville établie par les Canadiens, que l'état de Michigan ait appartenu au Canada jusqu'au commencement de ce siècle, que le premier évêque, Mgr Lefebvre, fût d'origine française, un prêtre canadien-français n'est plus toléré à Détroit, ni dans la ville, ni à la campagne.

L'abbé A. B.

Montréalistes ou Montréalais. (II, XII, 256.)—Laquelle des deux expressions est la meilleure pour désigner les habitants de Montréal : *Montréalistes ou Montréalais ?*

On disait autrefois les Montréalistes. Montcalm emploie souvent cette expression dans ses lettres. Dans le journal de Badeaux, les habitants de Montréal sont appelés *Morialistes*. Mais le notaire Badeaux n'était pas un fort grammairien.

On écrit aujourd'hui universellement : Montréalais. On dit de même les Sénégalais et les Portugais.

Il y a en France deux villages qui portent le nom de Montréal, l'un dans l'Aude, l'autre dans le Gers. Nous ignorons comment les Français désignent les habitants de ces villages.

P. G. R.

La pointe Boyer. (III, I, 283.) — La pointe Boyer est située sur les bords de la rivière Boyer, dans la paroisse de Saint-Michel de Bellechasse.

On en trouve la description dans un mémoire anonyme de 1758 : " De cette paroisse (Saint-Michel), y lisons-nous, à celle de Saint-Vallier, il n'y a rien d'intéressant qu'une anse assez vaste, terminée du côté de Québec par la pointe à Boyer, et par celle de Bellechasse du côté opposé. " (*Lettres et pièces militaires :* 1756 1760, p. 65.)

Racine

Le naufrage du " Chameau ". (III, III, 296.)—Tous ceux qui ont lu l'histoire de notre pays, au moins dans l'abrégé de Laverdière, savent que le 25 août 1725, le vaisseau du roi, *Le Chameau*, périt corps et bien sur l'île du Cap-Breton.

Garneau (*Histoire du Canada*, II, 369) attribue ce naufrage à une *horrible tempête qui l'aurait surpris à la hauteur de Louisbourg*. Et les historiens qui viennent après lui, à l'exception du prudent Ferland qui, en occurrence discutable, a toujours la sagesse de ne pas se prononcer, adoptent son opinion et attribuent le naufrage du *Chameau* à une tempête.

Cependant je ne crois pas, qu'à l'exception de Garneau, ils puissent appuyer leur dire sur une autorité quelconque. Au contraire, Charlevoix, historien contemporain, dit positivement que ce naufrage eut lieu par l'imprévoyance du pilote.

" En 1725, dit-il dans son *Journal*, le même Chaviteau se trompa dans son estime d'une manière bien plus funeste. Il était encore pilote du roi sur le *Chameau* et ayant été plusieurs jours sans prendre hauteur, la nuit du 25 d'août ce navire se brisa sur un rocher, près de Louisbourg, dans l'île Royale, et personne ne se sauva. On trouva sur les journaux des pilotes qu'ils s'en croyaient encore à 70 lieues. "

P. G. R.

A la claire fontaine. (III, III, 299.)—Un soir, j'étais en France l'hôte de mon ami Drouin, capitaine de frégate. La scène se passait à Montmirail, près de la Ferté-Bernard, département de la Sarthe.

Debout sur une terrasse, j'étais pensif au milieu des mille bruits que l'on entend au coucher du soleil.

Tout à coup je tressaille, j'écoute.—On chantait au fond du jardin la ballade canadienne qui est devenue notre chant national : *A la claire fontaine* !

Alors je vis défiler devant mes yeux tout notre passé, tous nos morts glorieux, et je me sentis pleurer.

On chantait :

Il y a longtemps que je t'aime,
Jamais je ne t'oublierai.

Je revis nos victoires, nos défaites plus glorieuses encore que les victoires. Je vis la Nouvelle-France à son berceau ; je la vis grandir à travers les âges pour devenir ce qu'elle est et ce qu'elle veut être : la France catholique et américaine.

FAUCHER DE SAINT-MAURICE

Trompe-Souris. (III, III, 301.)—Ce nom nous vient de la vieille France. On donnait, là-bas, par dénigrement, le nom de Moque-souris ou de Trompe-souris à des moulins obligés le plus souvent de chômer par suite du faible débit du cours d'eau chargé de mouvoir la roue ; le grain y était si rarement apporté qu'on s'y moquait des souris, ou peut-être la souris était trompée quand elle venait au moulin dans l'espoir d'y trouver sa pitance.

P. G. R.

Le braillard de la Madeleine. (III, III, 302.)—Le petit poste de la rivière Madeleine, dans la baie des Chaleurs, fut mis en émoi, au commencement du siècle, par les cris lugubres d'un être fantastique auquel la légende attribuait des proportions extraordinaires. C'est le fameux *braillard* de la Madeleine, connu de tous les marins du temps, qui n'approchaient qu'en tremblant de ces plages apparemment hantées, soit par l'âme d'un naufragé faisant appel à la charité chrétienne pour sortir des flammes du purgatoire, soit par quelque autre esprit condamné à se plaindre en expiation de ses crimes.

M. Painchaud, fondateur du collège de Sainte-Anne de LaPocatière, alors missionnaire dans la baie des Chaleurs, connaissait la légende, mais il n'y ajoutait pas trop foi. Un jour qu'il se trouvait retenu à cet endroit par une tempête, il fut à même d'entendre les plaintes et les cris du *braillard*. Voyant l'effarement des gens, il eut comme une inspiration subite que ces lamentations devaient prévenir de quelque cause physique ordinaire. Comme il était brave, il dit à ceux qui l'entouraient : " Laissez-moi aller seul dans la direction du *braillard* et je vous promets que je vais l'apaiser." Il mit une hache à la ceinture de sa soutane, et s'enfonça dans la forêt. Plus il s'avançait, plus les gémissements étaient distincts. Enfin il arriva à l'endroit même d'où partaient les clameurs insolites et terrifiantes. M. Painchaud ne se laissa pas dominer par la peur, comme tant d'autres, moins audacieux, auraient fait à sa place. Le phénomène lui apparut bientôt dans son étrange simplicité. Deux arbres inclinés l'un sur l'autre, en forme d'X, ne semblaient former à leur point d'entrecroisement qu'un seul tronc, tant ils étaient rapprochés. Lorsque le vent les secouait un peu fortement, ils frottaient l'un contre l'autre ; d'où ces bruits, tantôt criards tantôt plaintifs, suivant la violence de la tempête et la direction du vent.

M. Painchaud s'en revint tout glorieux de son exploit, qui lui avait coûté plusieurs heures de marche, et quand les gens l'aperçurent haletant, baigné de sueurs, ils crurent d'abord qu'il n'avait rien vu. Mais, jugez de leur étonnement et surtout de leur joie, lorsque M. Painchaud leur eut dit : " Mes amis, vous n'entendrez plus jamais le *braillard*, je viens de lui faire bonne justice ! " Et il leur montrait sa hache d'une façon très significative. De fait, il avait eu le soin d'abattre l'un des deux arbres qui, depuis des années, avaient été la terreur des marins et des habitants de la Gaspésie.

M. l'abbé Ferland, dans son récit de voyage dans la Gaspésie, parle du *braillard de la Madeleine*, mais il ne connaissait pas le dénouement que nous venons de rapporter.

N.-E. Dionne

Les " chouayens " et les patriotes. (III, III, 304.) — Le mot *chouayen* ne serait-il pas une corruption du mot *chouan* ? A la première rencontre des bureaucrates (les *chouayens*) et des patriotes, le 22 novembre 1837, Bonaventure Viger commandait une

petite troupe de patriotes. Il commanda à ses hommes de se porter en avant en leur criant :

—En avant ! mes braves ! A mort les *chouayens* ! Feu !

G. O.

M. de Tracy et la Nouvelle-France. (III, III, 306.)—M. de Tracy n'a pas été vice-roi, mais lieutenant-général du roi dans toute l'étendue des terres sous l'autorité du roi de France situées en l'Amérique Méridionale et Septentrionale, terre ferme, isles, etc., etc. Il avait sans doute des pouvoirs semblables à ceux des vice-rois, parce qu'il était envoyé pour remplacer le comte d'Estrades, alors vice-roi pour l'Amérique, temporairement absent du royaume pour le service du roi. La Commission du comte d'Estrades n'avait pas été révoquée, et il ne devait pas y avoir deux vice-rois.

Tout cela, du reste, est clairement exposé dans le préambule et le premier paragraphe de la commission donnée par le roi à M. de Tracy. La reproduction de cette partie de la commission, dont je vous présente copie, fera très amplement ma preuve.

Elle est signée " Louis " et plus bas, sur le repli " Par le roi ", contresignée " De Lionne " et scellée du grand sceau de cire jaune :

" Commission de lieutenant-général de l'Amérique Méridionale et Septentrionale pour M. Prouville de Tracy, du 19 novembre 1663.

" Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navare, à tous ceux qui ces présentes verront, salut.

" Ayant considéré que pendant que *le Sieur comte d'Estrades, vice-roi* et notre lieutenant-général en Amérique, est en Hollande, en qualité de notre ambassadeur, occupé pour nos affaires en ce pays-là, pour satisfaire au désir que nous avons, non seulement de veiller à la conservation des lieux qui sont sous notre obéissance dans l'Amérique, mais d'y faire de nouvelles découvertes et de nouvelles colonies, il est nécessaire d'y établir quelque personne d'autorité, qui *en l'absence du dit Sieur Comte d'Estrades* puisse régir, augmenter et conserver les dits lieux et puisse en attendant notre domination dans ce pays, y servir principalement à l'accroissement du christianisme et à l'amélioration du commerce. Et sachant que le dit Sieur de Prouville Tracy, conseiller en nos Conseils d'Etat et Privé, ci-devant commissaire général de notre armée d'Allemagne et Lieutenant-Général en nos armées, a toutes les qualités propres pour s'acquitter dignement de cet emploi, et qu'après les preuves qu'il a données de sa valeur dans les commandements qu'il a eus sur nos troupes en Allemagne et ailleurs, et de sa prudence dans les négociations qui lui ont été commises, nous avons tout sujet de croire que nous ne pouvions faire un meilleur choix que de lui pour commander au dit pays.

" A ces causes et autres considérations à ce nous mouvans, nous avons le dit Sieur Prouville de Tracy constitué, ordonné et établi, constituons, ordonnons et établissons par ces présentes signées

de notre main, *Notre Lieutenant-Général* dans toute l'étendue des terres de notre obéissance situées en l'Amérique Méridionale et Septentrionale, de terre ferme et des isles, rivières, ports, hâvres et côtes, découvertes et à découvrir par nos sujets, pour, *en l'absence du dit Sieur Comte d'Estrades, vice-roi*, avoir commandement sur tous les gouverneurs et lieutenants-généraux par nous établis dans toutes les dites isles, de terre ferme de Canada, Acadie, Terreneuve, Isles des Antilles et autres, etc., etc., etc. .... (*Edits et ordonnances*, pp. 27 et 28.)

RAPHAEL BELLEMARE

Le titre d'"écuyer". (III, III. 307.)—"Ecuyer", est le titre qu'on donnait, dans le dix-huitième siècle, aux simples gentilshommes et aux nouveaux anoblis.

Membre de la deuxième classe de la basse noblesse, en Espagne.

" Trois simples écuyers, sans bien et sans secours "—Voltaire.

" Titre affecté aux hommes en place, aux avocats, aux juges de paix, aux shérifs, etc. On s'en sert également pour adresser des lettres, surtout lorsqu'on veut éviter l'énonciation des qualités ; en ce cas le prénom est de rigueur : Jos-Ls.-L. écuyer." —Fleming et Tibbins.

Ce titre nous vient d'Angleterre et est généralement contenu dans les commissions des juges de paix ou autres, etc. On doit toujours l'écrire écuyer et non pas écuier.

GUSTAVE OUIMET

" L'Extrait des Messieurs ". (III, IV, 309.)—En 1772, le gouverneur Carleton faisait imprimer à Londres un ouvrage intitulé : " *An abstract of those parts of the custom of the viscounty and provostship of Paris, which were received and practiced in the province of Quebec in the time of french government.*

Cet ouvrage était connu de nos pères sous le nom d'*Extrait des Messieurs.*

Ces extraits de nos anciennes lois furent faits par *a select committee of Canadian Gentlemen.* Quels sont ces messieurs ?

Bibaud (*Annales bibliographiques*, p. 11) nous en nomme trois, MM. Cugnet, Juchereau et Pressard.

M. Philéas Gagnon, dans son *Essai de bibliographie canadienne*, attribue la paternité de l'*Extrait des Messieurs* à MM. F. J. Cugnet, Jacrau, du séminaire de Québec, Pressard, Deschenaux.

D'un autre côté, un correspondant distingué nous écrit : " Les compilateurs de l'*Extrait des Messieurs* furent Cugnet, jurisconsulte, Juchereau, ancien conseiller, et Pressard, prêtre du séminaire de Québec.

" Ceux qui ont substitué le nom d'un Anglais à l'un de ces messieurs se sont tout simplement trompés !

" Mais à Londres ce travail fut revu par Marriot, procureur général, et Thurlow et Wedderburne, tous deux solliciteurs généraux d'Angleterre."

P. G. R.

Les ouvrages canadiens à l'Index. (III, IV, 311.)—Dans *l'Index librorum prohibitorum* il n'est fait mention que de trois ouvrages canadiens :

1o *Annuaire de l'Institut Canadien pour* 1868 ; *célébration du XXIVème anniversaire de l'Institut Canadien le* 17 *décembre* 1868. (Décret du Saint-Office, 7 juillet 1869.)

2o *Annuaire de l'Institut Canadien pour* 1869. *Montréal, Lovis* (Louis) *Perant* (Perrault) 1870. (Décret du Saint-Office, 31 août 1870).

3o *Le clergé canadien, sa mission, son œuvre*, par L.-O. David— Montréal, 1896. (Décret du Saint-Office, 9 décembre 1896).

L'abbé C.-J. R.

Mère de trente-deux enfants. (III, IV, 312.)—"M. Joseph Fleury de la Gorgendière, raconte M. l'abbé Daniel, avait eu, de son mariage avec Melle Joliet, la plus nombreuse postérité peut-être qu'ait jamais eu père de famille en Canada. De cette union étaient nés trente-deux enfants. "

Mgr Tanguay, dans son *Dictionnaire généalogique*, n'accorde aux époux de la Gorgendière que dix-sept enfants. Il n'est pas impossible, cependant, qu'il en ait oublié quelques-uns.

P. G. R.

Le " brûleur " de la côte de Beaupré. (III, IV, 313.)— Montgomery descendait de ce comte de Montgomery qui, dans un tournoi, creva un œil à Henri II, de France. Le roi mourut de sa blessure, et le malheureux comte expia sa maladresse sur l'échafaud. Les Montgomery émigrèrent alors dans les Pays-Bas. Un de leurs descendants suivit Guillaume d'Orange en Angleterre, commanda un régiment pendant les guerres d'Irlande, et sut s'enrichir puisque la fin de la guerre le trouva propriétaire de trois fiefs.

Thomas Montgomery, un de ses descendants, eut trois fils : Alexandre, Jean, Richard, et une fille, qui plus tard épousa le vicomte Ranelagh.

Richard, le cadet, hérita de sa mère. C'est lui qui vint se faire tuer sous les murs de Québec, dans la nuit du 31 décembre 1775.

Jean, le deuxième, entra dans le commerce, s'enrichit et mourut à Lisbonne.

Le plus vieux des fils, Alexandre, servit sous Wolfe, lors de la guerre qui précéda la cession du Canada. Ce fut lui qui fut chargé de l'horrible mission de brûler, de piller, de dévaster les campagnes auprès de Québec, qui ne voulaient pas se soumettre. Il incendia plus de 1,400 maisons, disent les documents du temps, et ne laissa derrière lui qu'une longue trainée de sang et d'horreur. Ce même Montgomery représenta plus tard, durant quarante ans, le comté de Donegall aux Communes d'Angleterre. Il avait hérité d'un oncle fort riche.

P. G. R.

QUESTIONS

315—D'où venait l'appellation de *capitaine de la côte*? A quelle époque fut-elle en usage au Canada? Etait-ce un titre purement honorifique, ou bien celui que l'on désignait ainsi était-il réellement un officier de milice ayant une commission émanant de l'autorité compétente?

D. J. M.

316—Existe-t-il quelque part un portrait du jovial récollet Félix de Berey dont parle M. de Gaspé dans ses *Mémoires?*

Coll.

317—Je vois dans Garneau, qu'en 1696, d'Iberville s'empare du fort Pemaquid, dans le pays des Abénaquis. Je vois également dans Ferland, qu'en 1696, d'Iberville s'empare du fort Pemquid, dans le pays des Abénaquis. Le premier écrit Pemaquid; le second, Pemquid. On serait porté de prime abord à faire de ces deux noms un seul et même fort. Cependant, M. Genest, dans sa carte de la Nouvelle-France, fait de ces deux noms deux forts différents. Je serais grandement reconnaissant à qui pourrait jeter quelque lumière sur cette question.

Ormeau.

318—Quel était le vrai nom du héros qui, en 1660, à la tête de seize jeunes braves, empêcha les Iroquois de tomber sur Montréal? On l'appelle tantôt Daulac, tantôt Dollard et quelquefois Adam des Ormeaux.

XXX.

319—Où vont les hirondelles dans leurs migrations hibernales?

Cur

320—Bouchette, dans sa *Topographie du Canada*, dit que dans la rivière St-François il y avait un rocher très élevé sur le sommet duquel était un pin solitaire, d'une forte dimension, qui offrait à la fois un spectacle extraordinaire et unique.

Pouvez-vous me dire où se trouvait ce rocher? Ce pin existe-t-il encore?

Lév.

321—A-t-on des preuves que les prétendues *lettres prophétiques* de Montcalm ont été écrites par l'ex-Jésuite Roubaud?

Xim.

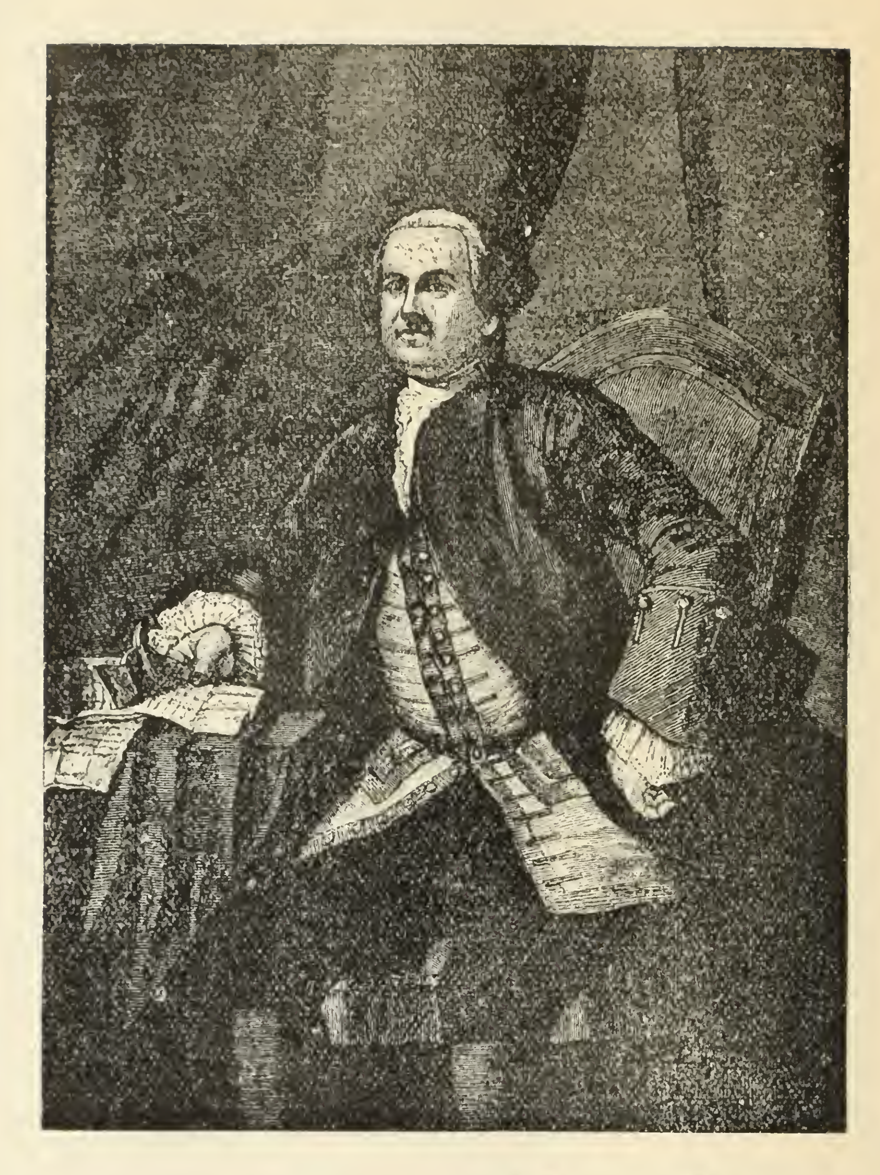
322—J'aimerais bien à savoir quel est l'écrivain canadien qui, il y a une trentaine d'années, se cacha sous le pseudonyme de Emilien Dupont?

Rex.

323—Où avaient lieu les exécutions capitales à Québec au commencement du siècle? Un vieillard me dit que son père lui a souvent raconté avoir assisté à des exécutions capitales dans les fossés de la citadelle.

Pro.





SIR WILLIAM PHIPS

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

3ème volume JUIN 1897 6ème livraison

SAINT-LOUIS DE KAMOURASKA

Kamouraska est un mot algonquin qui veut dire : *il y a jonc au bord de l'eau.* Mgr Laflèche décompose ainsi ce mot : *akân*, au bord de l'eau, et *ayaskaw*, temps indéfini du verbe *askaw*, qui se forme en changeant *a* en *aya* : A Kamouraska, il y a joncs au bord de l'eau.

Kamouraska est, chaque été, depuis un grand nombre d'années, le rendez-vous des familles riches qui vont s'y reposer des bruits de la ville. " Durant l'été, écrivait Joseph Bouchette en 1813, le village de Kamouraska devient vivant, par le grand nombre de personnes qui s'y rendent pour rétablir leur santé."

Le 3 mars 1722, Kamouraska était canoniquement érigé en paroisse sous le patronage de saint Louis, en l'honneur du seigneur Louis-Joseph de La Durantaye.

C'est le même seigneur de La Durantaye qui donna le terrain sur lequel fut construite la première église en 1727.

En 1793, on reconstruisit l'église un mille plus haut, parce qu'elle était sur un terrain marécageux.

Les curés de Saint-Louis de Kamouraska ont été MM. E. Auclair-Desnoyers, 1717-1748 ; A. Plante, 1748-1755 ; J-A. Trutaut, 1755-1800 ; B. Panet (desservant), 1800 ; A. Pinet, 1800-1816 ; J.-N. Provencher, 1816-1818 ; J.-Varin, 1818-1843 ; Charles Chiniquy, 1843-1846 ; J.-H. Routier, 1846-1852 ; N.-T. Hébert, 1852-1888 ; P. Beaudet, 1888-1893 ; F.-N. Fortier, 1893-1895 ; N.-H. Leclerc, curé actuel.

Pierre-Georges Roy

J.-B. PARKIN, C. R.

CONFÉRENCE DONNÉE DEVANT LE BARREAU DE QUÉBEC

Monsieur le Bâtonnier, (1)

Mesdames et Messieurs,

Au début de ces conférences, l'éloquent magistrat (2) que nous aimons toujours à entendre et à applaudir nous faisait un aveu que j'ai recueilli. Il nous disait que la situation était bien changée pour lui. D'ordinaire, lorsque je monte sur le banc, c'est pour condamner quelqu'un, souvent pour remplir un devoir pénible ou désagréable. Ce soir, ajoutait-il, j'y suis monté d'un cœur léger, car je ne viens que pour remplir une tâche des plus agréables : j'ai seulement des félicitations à adresser.

Ma position, dans le moment, est bien plus périlleuse que celle du savant juge. C'est, en, effet, la première fois que je monte sur le banc, et soyez sûrs que, contrairement à Dandin, ce n'est pas l'envie désordonnée de juger qui m'y amène. J'ai, au contraire, un instant regretté la promesse téméraire que j'avais faite de donner une conférence. Il me semblait que je montais à l'échafaud lorsque j'ai franchi les degrés pour arriver ici. Je sentais la tête me tourner en voyant les rôles ainsi renversés : les juges au pied du banc et moi sur cette hauteur redoutable. Loin de moi la pensée de vouloir ressusciter cette infâme calomnie inventée par je ne ne sais qui et au moyen de laquelle on a voulu faire croire que beaucoup perdaient la tête en arrivant sur le banc. Je repousse de toute mon âme cette vilaine invention.

(1) M. F. X. Lemieux, C. R.
(2) L'honorable juge A.-B. Routhier.

Sans me vanter outre mesure, j'ai souvent gagné des causes, mauvaises parfois ; mais, hélas ! que de fois aussi j'en ai perdu d'excellentes, selon moi, bien entendu. Il me fallait consoler mes pauvres clients : c'était bien souvent plus difficile que d'avoir perdu la cause elle-même. On dit que les avocats ont bien des trucs dans leurs sacs. J'avais trouvé un moyen infaillible, et je le recommande à mes jeunes confrères : c'était de me joindre à ces pauvres plaideurs pour maudire le juge qui avait rejeté mes prétentions pourtant aussi claires que de l'eau de roche ! Car, c'est une chose entendue qu'ils ont 48 heures pour maudire leur juge et Dieu sait s'ils remplissent consciencieusement cette tâche. Ce privilège n'est consigné nulle part dans la loi, mais il est si bien passé dans nos mœurs qu'il n'est jamais venu à l'idée de personne de le contester. Les avocats s'identifient tellement à la cause de leurs clients qu'il leur faut souvent s'unir à eux, même lorsqu'ils disent du mal des juges. J'ai moi-même sur la conscience, — j'en conviens loyalement, — beaucoup de ces péchés mignons. La confession que j'en fais ce soir, jointe au ferme propos de ne plus retomber dans la même faute, devra me valoir l'absolution des savants juges qui m'écoutent et dont la bienveillance est extrême. Si, dans l'auditoire distingué qui me fait l'honneur de m'écouter, il se trouve quelqu'un, — et j'espère qu'il y en aura, — pour dire du mal du banc tel que constitué ce soir, je ne pourrai pas m'en plaindre. Ce sera le juste retour des choses humaines !

M. le juge Routhier nous a donné une brillante conférence sur les avocats et les magistrats ; il nous a fait voir tout ce qu'il y avait de grand, de beau et de noble dans cette carrière des hommes qui se consacrent à l'étude des lois. Plus tard, quelqu'un de mes confrères viendra sans doute nous parler de ces grands avocats qui ont illustré le Barreau français et qui s'appelaient Dupin, Berryer, Lachaud, Marie, Bethmont,

Allou, Jules Fâvre, Crémieux et tant d'autres. Avant que l'on vous fasse l'histoire de ces étoiles lumineuses qui brillent avec tant d'éclat au Panthéon judiciaire de France, j'ai voulu tirer de l'oubli le nom de l'un des avocats les plus remarquables de notre époque ; j'ai voulu vous rappeler son merveilleux talent, ses vastes connaissances et sa chaude éloquence. Cet avocat, son nom est sur vos lèvres, c'est J.-B. Parkin.

Mon Dieu ! que l'oubli se fait vite autour des hommes ! Combien y a-t-il d'avocats qui se souviennent de Parkin ? J'ai dû recourir aux plus anciens de nos confrères pour recueillir les informations dont j'avais besoin pour préparer cette esquisse. Chose surprenante ! Parkin, qui était un lettré de premier ordre, n'a rien écrit. Libéral par principe, il n'a jamais voulu se laisser emporter par ce tourbillon qu'on appelle la politique. Il n'y a qu'une de ses admirables plaidoiries que j'ai pu me procurer, grâce à M. Dunbar qui l'avait conservée, et, encore suis-je empêché de vous en parler. Il me sera donc bien difficile de rendre justice à celui qui fait le sujet de ce travail.

Le souvenir de Parkin me reporte à vingt-cinq ans en arrière, et il me rappelle que j'ai vieilli d'un quart de siècle. Lorsque j'ai commencé à fréquenter comme étudiant le Palais de Justice, il y avait alors une pléiade d'avocats distingués : c'étaient MM. Fournier, Tessier, Irvine, Plamondon, Holt, Angers, Lelièvre, Jacques Malouin, O'Kill Stuart, Jean Langlois, Montambault et notre vénérable juge en chef sir L.-N. Casault qui brillait alors au premier rang. Plusieurs de ces hommes sont disparus après avoir fourni une brillante carrière, les uns sur le banc et les autres au Barreau.

Le Palais de Justice est une arène où nous aimons à voir les meilleurs lutteurs croiser l'épée.

J'étais jeune, l'esprit encore tout rempli de souvenirs classiques. Ces luttes paisibles et intelligentes me rappelaient l'antiquité, et je me disais : Qu'il devait

être beau d'assister à ces grands spectacles qui pendant longtemps ont fait l'admiration de la Grèce ! Les deux immortels rivaux Eschine et Démosthène ont permis aux hommes de leur époque de contempler et d'étudier la splendeur et la puissance de l'éloquence quand elle a pour interprètes des hommes qui joignent la vigueur au génie.

L'éloquence du Barreau est celle qui demande le plus de travail et de talent ; ce qui faisait dire à Paillet, l'un des membres les plus distingués du Barreau français au dix-neuvième siècle :

" Donnez à un homme toutes les qualités de l'esprit, donnez-lui toutes celles du caractère, faites qu'il ait tout vu, tout appris, tout retenu, qu'il ait travaillé sans relâche pendant trente ans de sa vie, qu'il soit à la fois un littérateur, un critique, un moraliste, qu'il ait l'expérience d'un vieillard, l'ardeur d'un jeune homme ; la mémoire infaillible d'un enfant ; faites enfin que toutes les fées soient venues s'asseoir successivement à son berceau et l'aient doué de toutes les facultés, et peut-être avec tout cela parviendrez-vous à former un avocat complet."

La profession d'avocat est difficile : si nous avons eu de spirituels détracteurs dans Montaigne, Erasme et Molière, nous avons eu des admirateurs qui font honneur à notre ordre, par leur génie. Voltaire dans sa correspondance écrit : " J'aurais voulu être avocat : c'est le plus bel état du monde." De son côté, LaBruyère a fait un éloge admirable de la profession :

" La fonction d'avocat, écrit-il, est pénible, laborieuse et suppose, dans celui qui l'exerce, un riche fonds et de grandes ressources. Il n'est pas seulement chargé comme le prédicateur d'un certain nombre d'oraisons composées avec loisir, récitées de mémoire avec autorité, sans contradicteurs et qui, avec de médiocres changements, lui font honneur plus d'une fois. Il prononce de graves plaidoyers devant des juges

qui peuvent lui imposer silence et contre des adversaires qui l'interrompent. Il doit être prêt sur la réplique ; il parle en un même jour, dans divers tribunaux, de différentes affaires. La maison n'est pas, pour lui, un lieu de repos et de retraite, ni un asile contre les plaideurs qui viennent l'accabler de leurs questions et de leurs doutes. Il ne se met pas au lit ; on ne l'essuie point, on ne lui prépare point des rafraîchissements ; il ne se fait point dans sa chambre un concours de monde de tous les états et de tous les sexes, pour le féliciter sur l'agrément et sur la politesse de son langage, lui remettre l'esprit sur un endroit où il a couru risque de demeurer court ou sur le scrupule qu'il a sur le chevet d'avoir plaidé moins vivement qu'à l'ordinaire. Il se délasse d'un long discours par de plus longs écrits ; il ne fait que changer de travaux et de fatigues. J'ose dire qu'il est dans son genre ce qu'étaient dans le leur les premiers hommes apostoliques."

Parkin avait de bonne heure compris ces préceptes des maîtres, et il avait, à part sa science profonde du droit, acquis toutes sortes de connaissances. Son esprit chercheur et avide de connaître avait étudié le cœur humain. Il avait compris la vérité de ces vers de Juvénal pour les hommes qui veulent se créer une position au Barreau :

Quidquid agunt homines, votum, timor ira, voluptas
Gaudia, discursus, nostri est farrago libelli.

Aussi, à l'étude du droit, il avait ajouté celle de l'histoire, de la littérature et de la philosophie. Il était également familier avec les classiques français et anglais ; il pouvait réciter de longues tirades de Corneille ou de Racine. Il savait de mémoire les plus beaux passages de Shakespeare, de Moore et de Byron.

Les chansons de Béranger l'amusaient beaucoup, et il en savait plusieurs qu'il aimait à chanter.
Le grec et le latin n'avaient pas de secret pour lui. Souvent, m'a raconté M. Montambault qui l'a bien connu, il se rendait à son bureau dans la mansarde historique de la maison où les MM. Williams tiennent leur établissement de barbier ; puis là, en causant art et littérature, il se mettait tout à coup à déclamer des pages entières d'Homère.

Parkin avait une véritable nature d'artiste ; non seulement les lettres avaient des charmes pour lui, mais il aimait aussi les arts. C'est ainsi qu'en 1834, lorsqu'il alla rejoindre ses parents en Angleterre, il eut la pensée d'abandonner l'étude du droit pour se livrer à la peinture pour laquelle il avait un goût réel. Il a fait un joli tableau qui est, je crois, en la possession de la famille de feu le shérif Alleyn. Toutefois, son père le persuada de revenir à Québec et d'y terminer ses études.

Pendant son séjour en Angleterre il étudia passionnément. Il ne sortait jamais, écrivait quelqu'un qui l'a bien connu, sans apporter avec lui un livre favori, surtout de la poésie, et il en apprenait des pages entières. Sa mère, justement orgueilleuse des talents de son fils, l'encourageait dans ses efforts, et elle n'a pas peu contribué à former ce bel esprit et ce grand cœur.

Un mot de biographie maintenant. Parkin est né à Dewsbury, Yorkshire, en Angleterre, en 1816, et ses parents vinrent au pays en 1818. Son père, le révérend Edward Parkin, fut nommé pasteur de l'église de Chambly où il ouvrit une école qui fut patronisée par une foule d'enfants devenus plus tard des hommes remarquables à Québec et à Toronto. C'est à cette modeste école que Parkin reçut sa première éducation. Il eut pour camarades les Stuarts, — Andrew et Henry—, les Anderson, — Horatio et John—, les

Moffats de Montréal, les trois Galt,—Thomas, John et Alexander —, et puis, les De Salaberry.

C'est le 23 février 1837 que Parkin fut admis au Barreau ; sa commission est signée par lord Gosford, alors gouverneur-général. Il entrait dans la profession, bien préparé par des études approfondies du droit, pour les nobles luttes du Palais.

" Qu'elles sont belles, mais qu'elles sont délicates, dit Bonnet, ces fonctions d'oracles précurseurs de ceux de la justice ! Quelle étendue d'esprit, quelle justesse de jugement, quelle pureté d'âme elles exigent ! Qui ne tremblerait en songeant que sa parole va décider son client à contester ou à céder, à s'arrêter ou à poursuivre ? D'un côté le danger de l'exposer aux dépenses ruineuses d'un procès malheureux ; de l'autre la crainte de lui prescrire le sacrifice de droits légitimes ; ici, le scrupule de refuser à une prétention juste l'autorité de son nom et de sa renommée ; là, le scrupule encore plus fondé de prêter l'appui de son opinion à une prétention illégitime ; partout ce sentiment délicat des belles âmes, qui leur fait redouter d'être arbitres du sort d'autrui, et les rend mille fois plus circonspectes sur les intérêts des autres que sur les leurs propres. Qu'il faut de lumière et d'équité pour tout concilier à son propre contentement intérieur !

" Pour un homme animé d'une véritable droiture, il est encore d'autres pièges à éviter, de la part même de ceux qui viennent solliciter ses conseils. Il est d'obstinés plaideurs qui sont résolus d'avance à ne suivre vos conseils que lorsqu'ils s'accordent avec leur penchant : ils ne vous dissimulent pas qu'ils sont tourmentés de la soif de la chicane et des procès, comme pour vous amener à penser comme eux ; et si vous avez le courage de blâmer leur opiniâtreté et de leur démontrer la faiblesse de leur cause, ils vous quittent avec tous les signes du mécontement, dans l'espoir de trouver ailleurs des jurisconsultes plus

complaisants et moins éclairés. On en voit d'autres qui, en même temps qu'ils vous étalent tous les moyens de droit et de rigueur qui, dans l'austérité des principes, paraissent à leurs yeux prévenus favoriser leur cause, cherchent à vous déguiser tout ce qu'elle a d'odieux du côté de l'équité. C'est dans ces occasions qu'il faut se montrer avec la généreuse fermeté de la vertu ; c'est dans ces occasions que la conscience de l'avocat doit être un supplément à celle du client."

Il est incontestable que Parkin a été un grand avocat ; il était d'une habilité consommée, plein de ressources et de moyens. Ses hautes qualifications furent appréciées par le gouvernement de l'époque qui le nomma trois fois, je crois, juge suppléant à la Cour Supérieure. Dès 1853, il remplaçait le juge Power qui avait été choisi comme membre d'une Commission chargée d'adjuger sur des pétitions d'élections.

(*La fin dans la prochaine livraison*)

CHARLES LANGELIER

UNE EXPRESSION CANADIENNE

A plusieurs reprises j'ai entendu des gens, surtout des enfants, dire en signe de moquerie—"Je te payerai trois liches moins deux tires," sans rien y comprendre, mais j'apprends que vers Monaco et la Savoie, les paysans prononcent "liche" pour "livre".—Alors il faut croire que l'expression ci-dessus signifie "trois livres moins deux lires", la lire et la livre étant de même valeur. Naturellement, de "lire" les Canadiens ont fait "tire".

Je ne sais pas trop si mon explication nous tire d'affaires, après tout.

CHARLES AMEAU

RÉPONSES

L'émigration canadienne aux Etats-Unis. (II, V, 194.)—Les commencements de l'émigration des Canadiens datent de l'établissement des missions parmi les Abénaquis, les Hurons et les Iroquois, ainsi que des expéditions de guerre et de découvertes entreprises par les Champlain, les Joliet et les LaSalle. Les quelques colons qui se groupèrent auprès des missionnaires furent comme eux incapables de se maintenir dans leurs nouveaux établissements ; ceux qui échappèrent aux terribles massacres et aux dévastations infligées aux missionnaires et à leurs catéchumènes retournèrent à Québec, Montréal ou Trois-Rivières, ou se réfugaient dans les comptoirs des traitants de fourrures ou devenaient coureurs de bois. A la longue, les postes militaires, les comptoirs des compagnies de fourrures se multiplièrent et l'émigration augmenta. Chaque fort, outre sa garnison, eut bientôt dans son voisinage le noyau d'un village.

Les coureurs des bois, les soldats déchargés et les gens libres finissaient par s'établir dans le village. Plus tard, des familles entières d'emigrants venaient grossir le nombre des colons. C'est là l'origine des anciennes villes canadiennes de l'Ouest, telles que Kaskakia, Cahokia, Vincennes, Prairie du Rocher, Prairie du Chien, Détroit et nombre d'autres.

De l'insurrection de 1837 date la deuxième époque de l'histoire de l'émigration canadienne aux Etats-Unis. Les événements de cette période ont été cause que des milliers de Canadiens se sont expatriés et sont allés rejoindre leur frères au Détroit, à Bourbonnais, à Chicago, à Saint-Louis et à Saint-Paul, dans les villes frontières de l'Ohio, dans la Pensylvanie, dans l'état de New-York, à Sandusky, Erié, Oswego, et dans la région du lac Champlain, où ils trouvèrent un faible noyau de compatriotes, les descendants des Canadiens, qui près de cent ans auparavant s'étaient établis sur des terres qui leur avaient été données par l'état de New-York, en récompense de leurs services durant la guerre de l'indépendance américaine.

La guerre de la sécession forme la troisième époque de l'émigration de nos Canadiens dans la République voisine. Un nombre très considérable de jeunes gens traversèrent la frontière pour s'enrôler dans l'armée unioniste, et des familles sans nombre émigrèrent dans les villes manufacturières de la Nouvelle-Angleterre, et des états du centre, alors à l'apogée de leur prospérité commerciale.

Edmond Mallet

Murray et le curé Martel. (II, XII, 260.)—" Lorsqu'en 1759, raconte Mgr Tanguay, tous les habitants de l'île d'Orléans désertèrent leur île, pour se sauver dans la côte de Beaupré, M. Martel (curé de Saint-Laurent) resta seul dans son presbytère. Un officier anglais entra chez lui et fut charmé de son aménité et de ses manières

polies. Il le fit bientôt connaître au général Murray, qui voulut lui-même le visiter. On dit que le général fit bâtir à ses frais le bout nord-ouest de son presbytère, pour mettre le curé plus à l'aise."

Ce que rapporte ici Mgr Tanguay est une tradition assez répandue dans l'île d'Orléans. Mais deux lignes écrites détruisent la plus belle et la plus vraisemblable tradition.

C'est le 27 juin 1759 que les troupes anglaises, sous le commandement de Wolfe, débarquèrent à Saint-Laurent. Tous les habitants s'étaient retirés à Charlesbourg. En mettant pied à terre, Wolfe se dirigea vers l'église. Il trouva sur la principale porte un placard écrit par le curé, M. Martel, et adressé *aux dignes officiers de l'armée anglaise*. Il les suppliait, au nom de l'humanité, de respecter le temple de Dieu, le presbytère et ses dépendances, sinon par égard pour lui, du moins par amour de Dieu, et par compassion pour ses pauvres paroissiens obligés d'abandonner leurs demeures. " J'aurais souhaité, ajoutait-il, que vous fussiez arrivés plus tôt, afin de pouvoir goûter les légumes, tels que asperges, raves, etc., que produit mon jardin, et qui maintenant sont montés à graine." Knox publie ce placard en entier dans son journal.

Nous avons bien là, n'est-ce pas, la preuve que le curé Martel avait suivi ses paroissiens à Charlesbourg ? D'ailleurs, à cette date, Murray était simplement à la tête d'un corps d'armée. Ce ne fut qu'après la bataille des plaines d'Abraham qu'il prit le commandement de l'armée anglaise.

P. G. R.

L'auteur du " Canadien émigrant ". (III, II, 288.)—Mgr Antoine Racine, premier évêque de Sherbrooke, est l'auteur et presque l'unique rédacteur du *Canadien émigrant*. Les missionnaires qui signèrent ce mémoire, lui fournirent des notes et des renseignements. M. Charles Trudelle l'aida quelque peu dans la rédaction.

Le *Canadien émigrant* fut d'abord lu en présence d'une grande assemblée tenue à Somerset ; puis, après avoir été signé par les missionnaires, il fut publié dans le *Journal de Québec*. Le gouvernement le publia ensuite en brochure et en fit faire une traduction anglaise.

Je tiens les détails qui précèdent de M. l'abbé Charles Trudel lui-même.

L'abbé Chs-Jos. Roy

La presse des matelots à Québec. (III, III, 303.)—De 1800 à 1820 il arrivait fréquemment que des personnes disparaissaient mystérieusement de Québec et on n'en entendait plus parler.

Ces personnes étaient victimes de la *presse des matelots* pour les navires de Sa Majesté George III. La presse était l'enlèvement par la force de n'importe quel homme propre au service maritime. Lorsque l'effectif d'un vaisseau de guerre était diminué par des

désertions ou autrement, les cadres étaient remplis par la presse, une journée ou deux avant le départ du navire.

Lorsque la presse devait avoir lieu dix ou quinze matelots, armés de bâtons, de coutelas et de pistolets, faisaient irruption, la nuit, dans des auberges ou des maisons publiques et empoignaient les hommes qu'il leur fallait. On baillonnait ces derniers et on les portait pieds et mains liés à bord du vaisseau. Alors, ni vu ni connu, je t'embrouille, le Canadien pressé restait à bord et devenait un marin dans la flotte de Sa Majesté et parcourait la Méditerrannée, les mers de Chine et des Indes Orientales.

Le parlement anglais, en 1779, avait passé une loi à l'effet de permettre la presse des matelots.

Lorsque les victimes se défendaient contre leurs barbares agresseurs, elles étaient assassinées sans merci et leurs meurtriers n'étaient jamais traduits devant les tribunaux.

Le *Canadien* du 19 septembre 1807 raconte comme suit l'assassinat d'un Montréalais à Québec par une bande de la presse (*press-gang*) :

“ Fut assassiné, samedi dernier, vers 10½ heures du soir, Simon Latresse, par un soldat de la presse (*press-gang*) du vaisseau de Sa Majesté le *Blossom*, commandé par George Picket, écuier. S. Latresse était à danser dans une maison du faubourg Saint-Jean, lorsque la presse y entra sous les ordres du lieutenant Andrel. Un des deux soldats armés de pistolets et restés à la porte de la maison lâcha un nommé Fournier qu'ils avaient pressé pour courir à Latresse qui, s'étant échappé d'eux par sa force et son activité, se sauvait à la course. Le soldat ne pouvant l'atteindre, lui tira un coup de pistolet : la balle lui traversa le corps et il fut porté à l'Hôtel-Dieu où il est mort dimanche dernier à minuit, après avoir souffert avec courage et résignation.

“ Cet homme, âgé de 25 ans, était Canadien, natif de Montréal. Il avait été voyageur dans les environs de Michillimakinac depuis sept ans, jouissant d'un caractère fidèle et attaché à ses maîtres et laissa, pour déplorer son malheureux sort, une mère que, seul, il soutenait des épargnes de ses gages.

“ Jeudi dernier, vers sept heures du matin, le vaisseau de Sa Majesté, le *Blossom*, commandé par George Picket, écuier, est sorti de ce port sans avoir livré aux magistrats les coupables du meurtre de Simon Latresse, quoique requis de le faire.”

PATRIOTE

Le mot “ Chouayen ”. (III, III 394.) — L'origine de ce nom se rattache au combat du fort Chouagan ou Chouayen (Oswégo), livré le 14 août 1756. La cause du drapeau français paraissait tellement aventurée en Amérique, que plusieurs Canadiens penchèrent en cette occasion du côté de l'armée anglaise, espérant se mieux tirer

d'affaire en mollissant les premiers. La victoire inespérée qui couronna les efforts des Canadiens et de Montcalm détruisit leurs calculs, et jeta le désarroi dans le camp des Anglais.

L'épithète de *Chouayens* s'appliqua depuis aux faux patriotes et aux transfuges de la cause nationale. Des camps, elle passa dans la politique. " C'est ainsi, dit le *Canadien* du 17 janvier 1809, que l'on désigne ordinairement les gens du parti du gouvernement dans les élections. La basse-ville de Québec qui comprend le faubourg Saint-Roch, fait une guerre continuelle aux *Chouayens,* et voici comment cela est venu : On donnait à un quartier du faubourg Saint-Jean, où il y avait beaucoup de filles publiques, le nom de *Fort Chouayen.* C'est le nom d'un ancien fort du pays. Pendant la dernière élection de la haute-ville, ce nom s'étendit à tout le faubourg et on appelait *Chouayens*, ou " gens du fort *Chouayen* ", tous les électeurs de ce faubourg qui dans cette élection étaient pour M. Denechaud. La signification de ce nom s'est ensuite étendue à tous les gens du parti du gouvernement qui étaient pour M. Denechaud... de sorte que actuellement ce sont eux qui sont particulièrement désignés par ce nom. On ne l'applique plus au faubourg Saint-Jean qu'autant qu'on les croit de ce parti, et si ce qu'on dit est vrai, il n'y a plus dans ce faubourg d'autre *Chouayen* que M. Denechaud et les filles du Fort qui sont toujours du parti. M. DeBonne, qui n'a jamais demeuré dans le faubourg Saint-Jean, est un *Chouayen* dans la signification actuelle ; c'est le *grand Chouayen Canadien,* c'est-à-dire le premier Canadien du parti du gouvernement. "

Dès 1807 (10 janvier), le *Canadien* s'était moqué des *Chouayens* en les chansonnant :

" Plus de Français !— Parlez anglais—Puisqu'on l'exige—... Car qui ne le parlera— Tant pis pour lui ça sera— Et pour qui ne le pourra—Tant pis encore, vous dis-je !... Celui qui ne l'apprendra— Mauvais citoyen sera— Et pour tel on le pendra."

Vingt-cinq ans plus tard, on n'avait pas fini de les réduire et de les passer au fil de la rime. Tout le monde connaît la chanson que composa M. Etienne Parent et dont voici deux strophes prises au hasard :

D'abord viendrait l'ordonnance
D'fair' tout en anglais :
On s'défrait par c'tte observance
De tous les Français.
Par ma foi qu'ça s'rait commode
Pour nos bons Chouayens
Qui aim'raient si fort la mode
D'n'être plus Canadiens !

Si l'Canadien reste tranquille
Toutes ces bell's chos' là
S'en viendront tout à la file
Qu'ça s'ra beau d'avoir ça !
Mais j'parierais cent pistoles
Qu'y aura bien du train ;
Qu'y aura bien des paroles...
Et aut'chos' p'têtre bien !

Il y a eu, en effet, autre chose que des paroles avant que d'arriver au gouvernement responsable.

Dans un récent recueil de chansons, on trouve ces couplets sous le titre énigmatique de : *Chouan.* Faute d'avoir compris ce que veut dire le mot *Chouayen*, on a cru bien faire en lui en substituant un autre qui n'a aucun rapport avec la chanson. Et c'est ainsi qu'on écrit l'histoire !

BENJAMIN SULTE

Les migrations des hirondelles. (III, V, 319.)—Les savants aussi bien que le vulgaire—témoin le cordonnier de Bâle, dont parle M. J.-M. LeMoine—ont toujours cherché à pénétrer le secret des migrations des hirondelles. Si ces oiseaux ne désertaient à l'automne que les pays froids, cela se comprendrait aisément. Mais pourquoi émigrent-ils aussi, à des époques fixes, des pays chauds où les saisons ne varient pas, comme en Guyane par exemple ? Et, chose singulière, il paraît que dans cette contrée les hirondelles qui partent sont remplacées par d'autres, preuve que la température n'est pour rien dans leurs déplacements.

Des naturalistes distingués ont admis la possibilité du fait affirmé par tant de témoins oculaires, qui ont prétendu avoir vu les hirondelles se réunir par volées à l'automne, et se précipiter toutes ensemble au fond des étangs pour y passer l'hiver sous la vase.

Forster soutient chaudement la thèse du sommeil léthargique des hirondelles au fond des eaux, et l'appuie d'exemples, d'observations et de faits très circonstanciés, et attestés avec serment. Nous en citons quelques-uns :

Le Dr Wallerius, célèbre chimiste suédois, écrivait en 1748 à M. Klein, greffier de la cité de Dantzick, qu'il avait vu plus d'une fois des hirondelles, perchées sur un roseau, se précipiter dans l'eau après avoir gazouillé un chant funèbre d'un quart d'heure. Il affirme aussi en avoir vu une qui avait été repêchée avec un filet jeté sous la glace ; portée dans une chambre chaude, elle revint à la vie, agita ses ailes, puis mourut.

La mère du comte Lehndorf dit avoir vu une grappe d'hirondelles qui venait d'être retirée de l'eau en hiver. Les oiseaux, aussitôt apportés dans un appartement tempéré, sortirent de leur léthargie et se mirent à voleter.

Le comte Scheleben affirme par serment un fait semblable dont il avait été personnellement témoin, ayant réchauffé dans ses propres mains et rappelé à la vie une hirondelle fraîchement repêchée.

Forster cite les dépositions assermentées de quatre autres personnes, et il ajoute : " Je puis me compter au nombre des témoins oculaires de ces résurrections paradoxales. En l'année 1735, étant petit garçon, j'ai vu, en hiver, plusieurs hirondelles que des pêcheurs de la rivière Vistule venaient d'apporter à la maison de mon père ; deux d'entre elles, mises dans une chambre chaude, revinrent à la vie et voltigèrent. Je les ai vues se poser plusieurs fois sur le poële, et je me souviens fort bien qu'elles moururent pendant que je les tenais dans mes mains."

Forster conclut en disant que les hirondelles d'Espagne, d'Italie et de France émigrent dans des climats plus chauds ; que celles d'Angleterre et d'Allemagne se logent dans des trous ou des fentes de rochers, et y passent la froide saison dans un état de torpeur ; mais que les hirondelles du Nord se plongent dans la mer, les lacs ou les rivières, et y restent en léthargie sous la glace jusqu'au printemps.

L.-W. Marchand

Adam Dollard, sieur des Ormeaux. (III, V. 318.)—Le vrai nom du héros qui, en 1660, avec seize compagnons seulement, réussit à tenir en échec 700 sauvages iroquois qui venaient fondre sur Montréal, était Adam Dollard, sieur des Ormeaux. D'une bonne écriture, de celle d'un homme qui a l'habitude de manier la plume, il signe simplement : " Dollard ", sur un acte passé à Montréal, devant maître Bénigne Basset, en novembre 1658.

Philéas Gagnon

Le pin de la rivière Saint-François. (III, V, 320.)—Je connais un rocher, dans la rivière Saint-François, au sommet duquel il existe un pin solitaire d'une bizarre apparence. Ce rocher est tout près de Sherbrooke, à un demi-mille peut-être de l'embouchure de la rivière Magog, en descendant le cours de la rivière Saint-François.

Je ne sais si c'est le pin que mentionne Bouchette dans sa *Topographie du Canada.*

B. de L.

Emilien Dupont. (III, V, 322.)—Je tiens de la bouche même de feu M. l'abbé Léon Provencher qu'il signa du pseudonyme *Emilien Dupont* une petite brochure intitulée : *Essai sur les insectes et les maladies qui affectent le blé,* qui parut à Montréal en 1857. Le gouvernement lui décerna un prix de $75.00 pour ce travail. Emilien Dupont était le vrai nom du bedeau de l'église de Saint-Joachim qui avait alors pour curé l'auteur du dit Essai.

L'abbé Jos.-C. Carrier

QUESTIONS

324—Pouvez-vous me dire ce que sont devenus les enfants du docteur Lyonnais, patriote emprisonné pendant les troubles de 1837 ? Le docteur Lyonnais d'abord établi à Saint-Nicolas est mort, si j'ai bonne mémoire, à Saint-Athanase d'Iberville.

E. T. P.

325—Quelle est l'origine du nom de la rivière Ouelle ?

G. P.

326—A-t-on remarqué que la plupart des gouverneurs de la Nouvelle-France appartenaient à la marine ? Quelle est la raison qui engageait le gouvernement français à nous envoyer des marins comme gouverneurs ?

FRED.

327—Peut-on me donner quelques renseignements sur James Tanswell, " maître de langues" à Québec quelques années après la cession du pays à l'Angleterre ?

Pedro.

328—Les frères Kerth ou Kirk qui s'emparèrent de Québec en 1629 étaient, nous disent Garneau et Ferland, des huguenots français. N'étaient-ils pas Anglais, plutôt ?

J. A. D.

329—La " ceinture fléchée " est-elle d'origine sauvage ? Pourquoi cet ornement était-il si en vogue autrefois chez les "voyageurs des pays d'en haut" ?

VOY.

330—L'histoire a-t-elle conservé les noms des braves qui, sous les ordres de Dollard des Ormeaux, sauvèrent le patrie de la destruction dont la menaçaient les Iroquois ?

XXX.

331—J'entends souvent parler de *l'année de la grande noirceur*. Que veut dire cette expression ?

CURIEUX.

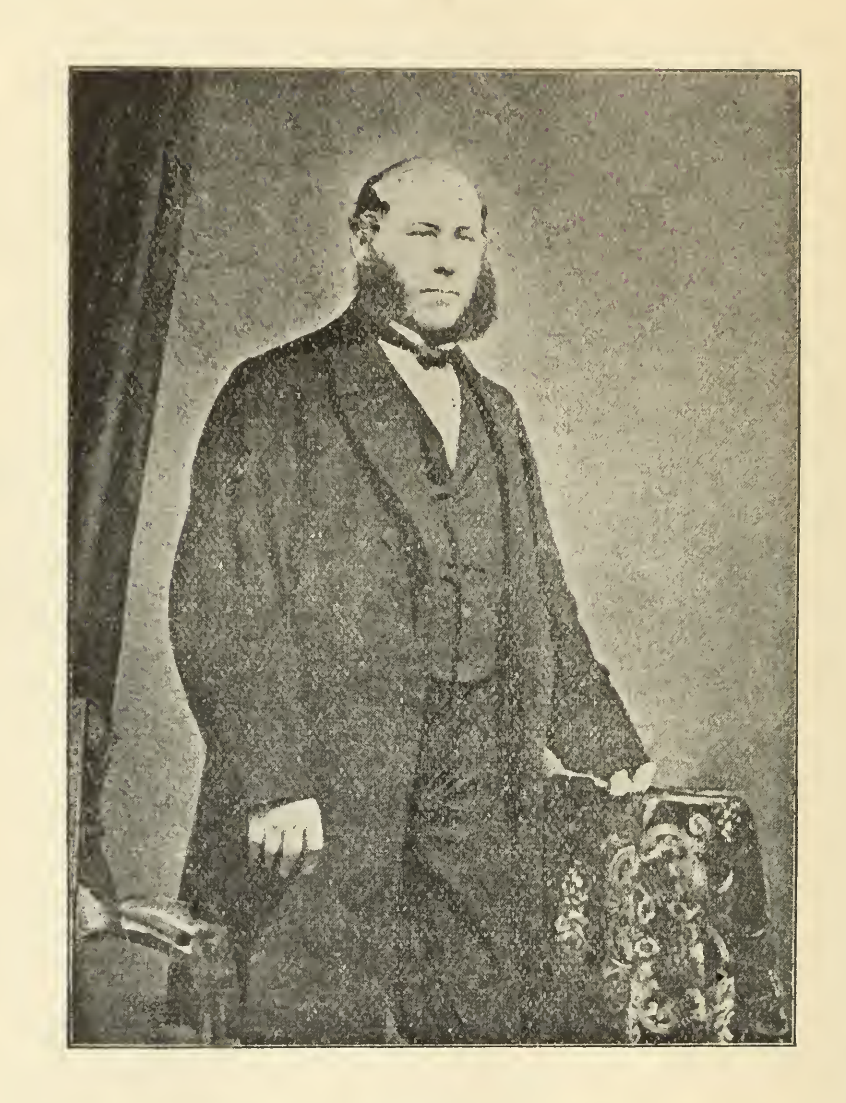
332—Cadieux, le héros chanté par Fréchette, a-t-il réellement existé ? Cette complainte que l'on met dans la bouche de Cadieux n'est-elle pas plutôt l'œuvre de quelqu'un de nos poètes du commencement du siècle ?

INCRED.

333—On raconte qu'après sa mort le cœur du comte de Frontenac fut porté à sa femme, qui vivait en France, et qu'elle le renvoya au Canada, en disant " qu'elle ne voulait pas d'un cœur mort qui, de son vivant, ne lui avait point appartenu. " L'histoire confirme-t-elle la légende à ce sujet ?

FLI.





J. B. PARKIN, C. R.

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

3ème volume JUILLET 1897 7ème livraison

SAINTE-PÉTRONILLE DE BEAULIEU

En octobre 1870, les habitants de la partie de la paroisse de Saint-Pierre de l'île d'Orléans appelée Beaulieu ou Bout de l'Ile obtenaient la permission de Mgr Baillargeon, archevêque de Québec, de construire une église. On ne comptait alors au Bout de l'Ile qu'une cinquantaine de familles, mais les riches citoyens qui passent l'été en cet endroit promirent leur aide. La bénédiction solennelle de la première pierre de l'église se fit le 16 juillet 1871 et celle de l'édifice lui-même le 20 novembre suivant.

La nouvelle paroisse, démembrement de Saint-Pierre, fut placée sous le patronage de sainte Philomène. On sait que la tradition veut que la thaumaturge soit la fille de saint Pierre.

Sainte-Pétronille de Beaulieu fut d'abord desservie par les vicaires de Saint-Pierre.

Le premier curé, M. P.-J. Verbist, arriva le 20 décembre 1870. C'est M. Verbist qui fit terminer tout l'extérieur de l'église et de la sacristie.

En février 1874, M. C.-H. Paquet remplaçait M. Verbist. A l'aide de bazars, de quêtes et de dons particuliers, il réussit à faire terminer l'intérieur de l'église et de la sacristie.

C'est en décembre 1889, que M. E.-O. Corriveau, curé actuel, a succédé à M. Paquet. Il a continué l'œuvre commencée par ses prédécesseurs. La paroisse lui doit son magnifique presbytère.

Pierre-Georges Roy

J.-B. PARKIN, C. R.

(*Suite et fin*)

Je viens de parler de ses ressources inépuisables : en voici deux exemples.

C'était en 1872, pendant la campagne électorale qui était conduite de part et d'autre avec un acharnement extraordinaire. Dans un district voisin de Québec, un pauvre libéral trop zélé peut-être fut soudainement arrêté. Le greffier de la Couronne qui devait lui faire son procès, le coffra dans la voûte du Palais de justice et mit la clef dans sa poche afin d'être bien sûr que sa victime ne lui échapperait pas. Le prisonnier eut beau se lamenter, protester, il lui fallut rester emprisonné avec les vieux dossiers poudreux, les tutelles et les curatelles. La position n'était pas brillante : en sortant de là il savait qu'il serait mis sous les verrous de la prison. Les sombres jours de la fameuse " Chambre Etoilée " allaient revivre pour ce nouveau Silvio Pellico ! Comment s'y prendre pour l'arracher aux griffes de ce tyran au petit pied ? En désespoir de cause, l'on décide de consulter Parkin sur la procédure à suivre dans une pareille occurrence. On savait que l'autorité si grande de son nom aurait un effet salutaire sur le vieux protonotaire érigé en grand justicier. Parkin se rend à l'endroit en question et en arrivant il fait signifier à ce magistrat improvisé un bref *Super sedeas*. Le nom seul de cette procédure surannée fit passer un frisson dans le dos du protonotaire. *Super sedeas !* Quelle peut donc être cette machine légale dont il n'avait jamais auparavant entendu parler? Et ajoutons qu'avec cela le latin avait pour lui des mystères insondables. Il n'avait jamais su ce qu'était un girondif et il n'avait jamais non plus appris la règle du supin en u. Bref, la procédure réussit merveilleusement : le

prisonnier fut sorti des oubliettes et n'eut pas même un procès. Le vieux protonotaire a toujours depuis médité sur l'efficacité du bref *Super sedeas*.

Qui ne se rappelle notre ancien confrère John O'Farrell et son admirable talent ? Il n'était pas aisé, on se le rappelle, de le mettre à quia. Un bon jour, pendant la fameuse contestation de l'élection de Charlevoix, il voulait forcer un témoin récalcitrant à venir à la cour pour rendre témoignage. C'était une vieille fille, un véritable virago, obstinée comme tous les diables. Le sacrement de mariage avec toutes ses grâces n'avait pas, hélas ! tempéré les élans de son caractère ! Après avoir fait les procédures nécessaires et obtenu un ordre du tribunal, O'Farrell se constitua lui-même constable et arrêta le témoin en question.

Il fut traduit devant le Conseil du Barreau ; on l'accusait d'avoir commis un acte dérogatoire à l'honneur de la profession. Parkin le défendit et déclina la juridiction du conseil. Celui-ci passa outre et imposa une punition à O'Farrell. L'affaire fut portée devant la Cour d'Appel où les prétentions de Parkin furent maintenues. Il souleva le point que voici : le Conseil du Barreau a bien le droit de punir un de ses membres qui a commis un acte dérogatoire à l'honneur de l'ordre ; mais il ne peut pas décréter lui-même quels sont les actes qui seront considérés comme tels. Ce pouvoir relève de la législature. On a dû depuis faire amender la loi du Barreau pour faire déterminer pour l'avenir quels seraient les actes qui seraient considérés comme dérogatoires à l'honneur de la profession.

Sans doute, Parkin était très versé dans les lois civiles et commerciales, mais c'est surtout devant nos assises criminelles qu'il a brillé avec le plus d'éclat. Pendant plus de trente ans il a été mêlé aux procès criminels les plus célèbres et les plus retentissants. Que de fois sa voix a fait retentir les échos de notre

prétoire ! Que de fois aussi il a sauvé la vie et l'honneur de ses clients !

Son premier procès remonte à 1857. Une catastrophe avait eu lieu tout près de Québec. Le vapeur *Montréal* avait pris feu en face du Cap Rouge ; dans la panique les passagers affolés s'étaient précipités dans le fleuve et 242 personnes avaient perdu la vie dans ce désastre. Ce navrant incendie avait jeté le deuil dans un grand nombre de familles. Quel était le coupable ? Il devait y avoir un coupable ; il fallait une victime pour satisfaire l'opinion publique qui était montée à son paroxisme. On fit arrêter celui qui avait charge du *Montréal*, le capitaine Rudolph. Sa défense, en face de l'opinion préjugée comme elle l'était, comportait bien des dangers. Il fallait être courageux pour faire face à l'orage. Parkin eut ce noble courage : il défendit le capitaine Rudolph avec une habilité consommée. Sa voix réussit à faire taire les préjugés et à assurer le triomphe de la justice. Son client fut honorablement acquitté.

Plus tard, en 1862, on le retrouve de nouveau devant la cour criminelle. Il y vient prêter son ministère à un meurtrier : le crime a été commis en plein jour, en présence de plusieurs témoins. C'est un soldat anglais du nom de Crozier, en garnison à Québec, qui a tué un sergent nommé Bewley. Parkin plaide les circonstances atténuantes, la provocation. Il fait une peinture atroce de ce sergent ; il le montre comme un tyran qui, depuis des années, s'étudiait à persécuter et à humilier Crozier, à lui faire les vexations les plus irritantes. Un jour, l'âme remplie de haine, à bout de patience, la passion l'emporte, il arme sa carabine et le malheureux sergent tombe foudroyé. Crozier voulait plaider coupable de meurtre tant la cause était claire. Mais, je ne sais par quelle influence, Parkin fut retenu pour sa défense. Il tira un parti merveilleux de toutes les circonstances qui avaient provoqué ce

crime. Le jury prononça un verdict d'homicide seulement. C'était un éclatant succès professionnel.

Un autre procès à sensation fut celui de Baker aussi accusé de meurtre.

C'était pendant la fameuse élection de Ross et Cauchon dans Québec-Centre. La lutte était ardente et vive ; les esprits était très montés et, malheureusement, l'on avait fait appel aux préjugés de race, chose toujours dangereuse au milieu d'une population mixte comme la nôtre. Cauchon était un vigoureux lutteur et sur les hustings et dans la presse ; son adversaire était puissant à cause de son immense fortune. On avait cru l'écraser par l'argent : le procédé ne réussit point cette fois, mais l'excitation était à son comble.

Pelletier entre un jour dans une buvette tenue par Baker ; la discussion s'engage, s'échauffe, l'on en vient aux injures, puis, finalement, Baker décharge son pistolet sur Pelletier et le tue sur le champ. On voit de suite de quelles graves difficultés cette défense était hérissée. Parkin avec son calme habituel sut admirablement éviter tous les écueils semés sur sa route. Il ne pouvait pas espérer un verdict d'acquittement ; il réussit à arracher aux jurés un simple verdict d'homicide. Il avait sauvé la tête de son client.

Enfin, son dernier procès criminel fut celui de Murphy, un charretier qui avait brutalement assassiné le constable Clarke en face de l'hôtel St-Louis. Le meurtre était révoltant : au milieu d'une vulgaire bagarre Murphy avait terrassé le constable, il lui avait broyé le crâne sur le bord du trottoir en pierre, la cervelle avait coulé dans le ruisseau et le pauvre infortuné était resté sur le carreau, baignant dans son sang. Il était le conseil de notre confrère M. Dunbar qui, dès cette époque, s'était acquis une grande réputation comme criminaliste. M. Lemieux, notre excellent bâtonnier, agissait comme conseil français dans la cause. C'est le premier procès criminel auquel il a été

mêlé. Que de fois depuis il a fait pleurer ces pauvres jurés ! Que de fois il a prêté, avec le succès que l'on connaît, sa chaude éloquence à la défense des malheureux !

Ce procès n'offrait aucun des caractères où l'on peut éveiller la sensibilité du jury. C'était un meurtre brutal, injustifiable. Le seul élément qui pouvait se présenter, c'était que la victime était un homme de police et que ce métier, pourtant si nécessaire dans l'intérêt de la paix, est loin d'être populaire parmi les masses !

M. Dunbar, en invitant Parkin à se joindre à lui dans la défense, lui exposait combien la cause était ingrate. Celui-ci, avec ce flegme imperturbable qui le distinguait, lui répondit : " Well, Dunbar, we dont make the cases, the murderers dont consult us before commiting their crimes ; we will do our best."

C'est pendant ce procès que Parkin fut atteint de la maladie qui le conduisit au tombeau. Il quitta l'audience malade, pour ne plus y apparaître ! La salle des assises criminelles où si souvent sa voix s'était fait entendre ne devait plus le revoir ! Il est mort sous le harnais judiciaire ; il est mort comme un glorieux soldat, blessé au champ d'honneur ! Bien que très souffrant, il faisait venir auprès de son chevet MM. Dunbar et Lemieux ; il les éclairait de ses conseils, il les dirigeait avec cette piquante perspicacité qui le distinguait à un si haut degré. Murphy échappa à la potence ; les jurés le déclarèrent coupable d'homicide.

Quand on lui annonça ce résultat, il en fut heureux. Le gladiateur blessé savait encore savourer les jouissances de sa dernière bataille, de sa suprême victoire. Sa pensée se reporte encore pour une dernière fois vers cette arène où si souvent il a combattu ces combats intellectuels et comme le soldat romain *dulces moriens reminiscitur Argos.* Quelques jours plus tard, en décembre 1875, s'éteignait doucement ce grand

avocat, l'un des plus grands, sinon le plus grand, de cette période qui pourtant compte des noms si glorieux dans nos annales judiciaires.

L'éloquence de Parkin avait un caractère particulier : au lieu de faire de la déclamation qui peut éblouir pour un moment mais qui ne convainct pas, il s'adressait à l'intelligence du jury et à son cœur lorsque les faits de la cause s'y prêtaient. Il avait beaucoup le genre de Lachaud ; il parlait tranquillement, avec mesure, mais toujours avec force et précision. Son langage était irréprochable. Le tribunal l'écoutait avec une déférence marquée, car il savait que les prétentions qu'il émettait avaient un fondement sérieux. Il savait admirablement questionner un témoin ; suivant le cas, il était d'une politesse exquise ; il savait le flatter si la chose lui paraissait utile. D'autres fois, il se montrait d'une sévérité terrible : c'était rare qu'il n'arrachât pas la vérité à un témoin qu'il entreprenait. Il avait bien vite écarté les subterfuges derrière lesquels celui-ci se retranchait.

Les triomphes de Parkin dans l'enceinte de la justice pourront bien se redire ; mais, ce qui ne pourra jamais être retracé, c'est sa parole éloquente et le souffle qui inspirait ses plaidoiries. Pour ceux qui ont assisté aux grands drames judiciaires de notre époque, ils se rappelleront longtemps cette éloquence qui produisait toujours un si grand effet sur le jury ; le souvenir qu'ils en ont gardé les aidera à les faire revivre.

Parkin a plaidé pendant plus de trente années, et tout jeune encore, il était déjà arrivé à la célébrité.

Pour exercer une grande action sur les autres, l'homme doit lui-même croire fortement à quelque chose, à l'amour, à la politique, à la patrie ; il doit enfin avoir une passion au cœur. Parkin avait cette passion, il aimait sa profession. Il aimait la lutte à l'audience pour y défendre l'accusé innocent dont il fallait faire triompher l'innocence et pour

y protéger le coupable contre les sévérités de la justice et les ardeurs de l'opinion publique. Dans son client il ne voyait qu'un homme malheureux qu'il fallait protéger contre tous, souvent contre lui-même, et, s'inquiétant peu qu'il fût riche ou pauvre, il s'identifiait à lui et s'intéressait à son sort. Et, quel zèle il mettait dans la préparation de sa défense !

Réfléchissez un instant aux inquiétudes d'un plaideur, disait Jules Favre. Troublé dans son droit, dans son repos, dans ses intérêts, menacé d'une perte matérielle, souvent d'une atteinte à son honneur, il a le sentiment très vif de ce qui doit être dit pour son salut. Cependant, il faut qu'il ait recours à un étranger. Cet étranger va traduire ce qu'il pense, ce qu'il veut, ce qu'il souffre ; il va devenir un autre lui-même ; il va expliquer sa vie ; quelle mission et quelle responsabilité ! Mesurez-vous l'étendue des préoccupations qui s'emparent de celui qui comprend ces choses ? Il ne dépend pas de l'avocat d'avoir des facultés supérieures ; mais ce qu'il peut, ce qu'il doit, c'est donner à celui qui vient à lui tout l'effort que réclame sa défense. C'est là une obligation ; y manquer, c'est faiblir au devoir.

On peut dire de Parkin ce qu'on a dit de Lachaud. " Entre ses mains une affaire criminelle n'était plus une affaire vulgaire et banale, elle changeait de physionomie. On n'y voyait pas seulement un crime, un criminel et l'horreur qu'il pouvait inspirer, on reconnaissait dans ce criminel un être humain comme les autres, mu et agité par des passions humaines. Chaque affaire devenait alors un roman, un drame en action dont le grand avocat était le metteur en scène."

Les succès de Parkin ont été grands et nombreux ; jamais pourtant ils n'ont eu aucune influence sur sa bonne nature. Ceux qui l'ont connu doivent se rappeler sa verve, sa bonhommie, son esprit athénien, sa modestie qui le rendait si naturel et si aimable. Comment

pourrais-je mieux vous peindre Parkin qu'en vous citant l'appréciation même de ses confrères après sa mort ? Voici la résolution adoptée par le Barreau et qui avait été proposée par M. Hearn, secondée par feu le juge Holt :

" Par la mort de leur confrère John Buckworth Parkin, C. R., les membres de ce Barreau ont à déplorer la perte d'un homme à l'esprit éminemment cultivé, toujours courtois, et qui est arrivé au sommet de la profession après avoir honorablement conquis ce poste par ses vastes connaissances, l'indépendance de son caractère et par la manière brillante avec laquelle il a toujours rempli ses devoirs comme avocat."

Ce beau témoignage est aussi flatteur qu'il est bien mérité.

J'ai essayé de retracer la vie de ce grand avocat, de cet habile criminaliste ; je suis resté bien en deçà de ma tâche. Heureusement pour moi, Son Honneur le lieutenant-gouverneur (1) qui fut pendant longtemps le prince des orateurs du Barreau, a bien voulu honorer de sa présence cette soirée et donner à mes faibles paroles plus d'autorité. Il a connu mieux que moi ce vigoureux athlète qui a combattu dans cette même arène, où il a lui-même remporté tant de lauriers, avant que la politique l'ait dérobé à la profession. Il pourra compléter ce que j'aurai omis.

Ah ! il s'écoulera encore bien des années avant que dans notre Barreau, où pourtant brillent des noms éclatants, la place laissée vide par Parkin soit remplie. Où rencontrer, en effet, ce talent souple et flexible, habile à prendre tous les tons et qui sut prêter leur langage à tous les intérêts élevés ou d'un ordre inférieur, à toutes les causes, depuis celles qui touchent à la propriété jusqu'à ces drames qui mettent en scène

---

(1) Sir Adolphe Chapleau.

toutes les faiblesses, toutes les passions, toutes les misères du cœur humain ?

Je sens que j'abuse de votre attention et pourtant quelle imparfaite esquisse d'un si grand talent ! D'autres l'achèveront, d'autres diront comment au soin jaloux des privilèges de l'avocat, en tout temps, il alliait le plus profond respect de la magistrature. D'autres rediront son esprit charmant, son commerce agréable.

Lorsque nous évoquons le souvenir de ces grands noms qui ont honoré notre ordre, cela nous fait davantage aimer notre profession. Aimons-la cette belle et noble profession ! Qu'elle soit pour nous non seulement une occasion de gagner notre vie, mais aussi un champ où nous pourrons exercer les modestes facultés que la Providence nous a décernées ! Elle donne à ceux qui s'y dévouent la considération et l'estime publique ; elle peut même donner la gloire !

CHARLES LANGELIER

DÉPUTÉ MALGRÉ LUI

Ils sont assez rares aujourd'hui ceux qui refusent de devenir députés quand on leur offre une élection par acclamation !

M. Joseph Papineau, le père du grand Papineau, député d'un des quartiers de la ville de Montréal, refusa, aux élections générales de 1800, de briguer de nouveau les suffrages des électeurs. Nos députés alors ne recevaient aucune indemnité, pas même leurs frais de voyages, et Papineau, qui n'était pas riche, voulait consacrer ses ressources exclusivement à l'instruction de ses enfants.

Les électeurs de Montréal qui appréciaient son patriotisme et connaissaient ses capacités l'élurent quand même.

Papineau ayant négligé pendant les sessions de 1802 et de 1803 de prendre son siège, la Chambre d'Assemblée ordonna à son sergent d'armes de s'emparer de sa personne. Le 4 mars 1803, Papineau fut amené à la barre de la Chambre. Il supplia alors humblement ses collègues de l'exempter de siéger. Sa demande fut accordée après un assez long débat.

P. G. R.

RÉPONSES

Encore le mot " canton ". (II, VIII, 222.)—Le mot " canton ", comme traduction du mot " township ", a été employé pour la première fois en 1862, par mon regretté ami M. Antoine Gérin-Lajoie, dans son ouvrage intitulé : *Jean Rivard*, au volume II des *Soirées Canadiennes.*

Dans sa grande modestie, M. Lajoie ne croyait pas au succès de sa traduction, et il ne la risquait qu'avec timidité. On peut lire au volume II des *Soirées Canadiennes*, au bas de la page 85, la note suivante, écrite par M. Antoine Gérin-Lajoie :

" Le mot anglais *township* n'a pas d'équivalent en français. M. de Tocqueville dit que le *township* tient le milieu entre le canton et la commune. Ce mot est d'usage si général parmi les Canadiens qu'il ne serait guère possible aujourd'hui de lui en substituer un autre. Je me servirai pourtant, dans le cours de ce récit (*Jean Rivard*), du mot *canton*, de préférence au mot *township*."

Cette traduction fut, dans le temps, considérée comme une heureuse trouvaille.

C'est avec cette première édition de *Jean Rivard* que l'auteur commença à signer : " A. Gérin-Lajoie." Avant cela, il signait " Antoine Lajoie." Son frère cadet, qui mourut conseiller législatif signait : " E. Gérin."

On sait que l'auteur de *Jean Rivard* est aussi l'auteur de la chanson ou complainte si populaire : " Un Canadien errant ".

Ernest Gagnon

Le père de Bonnecamp. (III, I, 284.)—Bougainville écrivant de Québec à sa protectrice Mme Hérault, le 8 novembre 1757, lui recommande le père Bonnecamp :

" J'avais donné une lettre pour vous à cet infortuné La Rigaudière. Son aventure m'a tellement effrayé que j'ai impitoyablement refusé des lettres à tous ceux qui, en partant d'ici, m'en ont demandé. Que sais-je, moi, s'il ne leur prendra pas la fantaisie de faire quelque grosse sottise ? J'ai cependant excepté le P. Bonnecamp, que mon frère vous présentera. C'est un Jésuite qui n'en a que la robe ; vous trouverez seulement qu'il parle un peu vite."

On avouera que Bougainville présente d'une singulière façon ce Jésuite à une parisienne qui n'était point, assure-t-on, du camp janséniste.

Quoiqu'il en soit, le père Bonnecamp mourut en 1790, au château de l'amiral de Tronjoly.

P. G. R.

Le titre d' " écuyer ". (III, III, 307.)—Le titre d'écuyer a été plus d'une fois, depuis trente ans, l'objet de débats dans la presse canadienne. Les uns pensent qu'il n'est qu'une traduction du mot anglais *esquire*, mais en matière d'histoire, penser n'est guère le

moyen de résoudre une difficulté ; d'autres voient dans ce mot une nouveauté ridicule, ce sont encore des " penseurs ". Si ces braves gens se donnaient le plaisir de " savoir ", ils ne seraient pas à la peine de faire un métier aussi fatiguant que celui de penser.

La vérité est que le mot est français ; que les Anglais l'ont emprunté à la vieille France et que, depuis Champlain, nous en faisons usage, comme le démontrent surabondamment toutes nos archives nationales. On appliquait ce titre aux gouverneurs, petits et grands, aux seigneurs, aux officiers civils et militaires, mais pas aux médecins ni aux notaires. Sous le régime français, il n'y avait pas d'avocats dans la colonie. Jusque vers 1800 le mot s'écrivait " escuyer " et même " escuier ", mais on prononçait toujours " écuyer ". La lettre s dans l'ancien français était employée pour avertir de prononcer avec un accent : mesme, même, fenestre, fenêtre, etc.

La France, depuis cent ans, n'accepte plus le titre d'écuyer dans le sens honorifique. Elle ne reconnaît d'écuyers que ceux qui vont à cheval. C'est son affaire, mais qu'on ne vienne pas dire que nous avons adopté ce terme des Anglais, alors que nos greffes sont remplis de pièces prouvant son commun usage parmi nous depuis près de trois cents ans.

Les coutumes disparues, qui nous sont révélées par les vieux textes surprennent toujours un peu les lecteurs d'aujourd'hui et, bien souvent, il en résulte des malentendus qui deviennent des erreurs difficiles à supprimer. Le mot " écuyer " est de ce nombre. Le lecteur ordinaire n'a que son imagination pour l'aider, aussi a-t-il bientôt tranché n'importe quelle question. Les Anglais disent *esquire*, donc notre " écuyer " est la corruption du terme anglais. Et tout est réglé " par le simple bon sens ", croit-on.

Avez-vous vu dans les actes officiels du XVIIe siècle : " honorable homme Jean un tel " ? Il se rencontre plusieurs de nos Canadiens à qui l'on donnait alors ce titre ; dès les commencements de la colonie nous voyons " honorable homme Jean Cochon, honnête homme Jean Lemoyne " et de même pour d'autres, tous cultivateurs—mais gens bien notés, personnes de confiance—ce que les Anglais appellent des *representative men.* Il y avait aussi " honnête femme " précisément dans le sens de respectabilté, importance personnelle, existence notable.

Dans la classe qui tenait le milieu entre la noblesse, la robe, l'épée et le peuple, c'est-à-dire le monde moyen qui se nomme en notre siècle la bourgeoisie, nous avions, en Canada, le " sieur " et le " monsieur ", diminutifs de " monseigneur ". C'étaient là, et ce sont encore des formes de politesse, rien de plus. Le fils d'un mendiant pouvait devenir un sieur ou un monsieur, à cause de la considération dont il parvenait à s'entourer par son caractère ou son mérite. De la même façon, le fils d'un habitant s'affublait du titre

d'écuyer s'il entrait dans la magistrature ou l'armée. Nous n'avons rien changé à cela.

Il ne paraît pas y avoir eu de contestation en Canada au sujet du titre d'écuyer illégalement porté, mais en France le roi n'entendait pas badinage sur ce sujet ! La vanité humaine jouait dans ces sortes d'affaires un rôle assez piteux. Par exemple, en 1666, Louis XIV vendit deux ou trois millions de francs à un financier le pouvoir d'amener devant les tribunaux les personnes qui portaient le titre d'écuyer et de faire payer l'amende à ceux qui n'y avaient pas droit. La panique fut grande parmi les classes moyennes et même plus élevées, car il y avait des usurpateurs dans tous les rangs. Le fermier de cet étrange privilège gagna beaucoup d'argent par la râfle qu'il fit et, chose amusante, La Fontaine, le fabuliste, et Racine, le poëte tragique, payèrent l'amende et furent naturellement dépouillés de leurs qualificatifs empruntés. Boileau, le satirique, prouva quelques vieux droits dont s'arrogeait sa famille, c'est pourquoi on le laissa tranquille mais il renonça au métier d'écuyer, pensant que le jeu n'en valait pas la chandelle.

En Canada, il y eut, à partir de 1663, quelques conflits entre des familles qui se disaient nobles et même plus nobles que toutes les autres. Le Conseil Souverain enregistrait les pièces authentiques qu'on lui fournissait et tout était dit, car ceux qui n'avaient rien à montrer dans cet ordre de preuves restaient Gros Jean comme devant.

En dépit de plusieurs arrêts royaux, de faux nobles figuraient partout en France " et s'évertuaient à s'affranchir du payement de la taille, " dit un auteur du temps. Au mois de mars 1666, le conseil du roi prescrivit la recherche des porteurs de titres de noblesse usurpés et ordonna que tout annoblissement postérieur à 1643 (avènement de Louis XIV) serait nulle, quitte au souverain à renouveler ceux qu'il jugerait à propos. Il est pénible d'avoir à ajouter que les lettres patentes rafraîchies de cette façon, s'obtenaient à prix d'argent. Louis XIV, en besoin de fonds pour monter sa marine, taxait la vanité des hommes, selon la plaisante déclaration qu'il fit sur ce sujet. Mazarin disait : " Ils chantent, ils payeront cela. " Son élève pensait : " Ils se targuent d'avoir du sang bleu dans les veines, ils en payeront la valeur."

Pour revenir au Canada, la noblesse ne conférait ici aucun privilège, de sorte que son histoire est vide sous ce rapport.

BENJAMIN SULTE

Les monnaies canadiennes les plus rares. (III, IV, 310.)—La pièce d'argent de 15 sols émise par édit de Louis XIV du 19 février 1670, " pour faciliter les affaires de la Compagnie des Indes Occidentales, en Amérique ", est sans contredit une des plus rares monnaies du Canada. Cette pièce, dont la valeur intrinsèque n'atteint pas même nos pièces de 25 cents, est cotée aujourd'hui par les collectionneurs de $150 à $250, selon son état de conservation.

Le " double de cuivre " de 15 deniers frappé en vertu du même édit et pour les mêmes fins ; les pièces de 12 deniers de 1717 et 1738, et celles de 6 deniers frappées sous Louis XV, sont aussi d'une excessive rareté : leur valeur mercantile varie de $100 à $200.

La plupart des jetons—portant en exergue : " Col Franc de l'Am "—qui étaient en usage dans les dernières années du régime français, sont aujourd'hui difficiles à trouver ; les heureux possesseurs de ces pièces peuvent aisément en trouver $25 à $50 pour de bons échantillons.

Plusieurs des monnaies et jetons émis depuis la cession sont également devenus rares ; en voici la nomenclature par ordre de date :

1794. ½ d. Légende : *Fertilitatem Divitas que circumferemus.* Revers : *Company of Upper Canada.*

1796. ½ d. Légende : *British Settlement Kentucky.* Même revers que la précédente.

1808. " Calèche ", " Charrette ", " Cheval ", " Personne " de la série des jetons du " Bout de l'Ile ", ainsi nommés parce qu'ils servaient comme bons de passage sur les trois ponts servant à relier la terre ferme avec le bout de l'Ile de Montréal en passant sur l'Ile Bourdon à l'embouchure de la Rivière l'Assomption.

1820. ½ d. Revers : *North-West Company.* Castor. Cette pièce représentait la valeur d'une peau de castor ; cinq ou six copies seulement sont connues.

1821. 4 d. Steamer " Lauzon ". Revers : *Bon pour huit jours —Four Pence Token.* Cette pièce, en plomb, fut émise par John Goudie pour servir comme billet de passage sur le steamer " Lauzon ", traversier entre Québec et la Pointe-Lévis. Les *véritables Lauzons,* bien conservés, ceux surtout surchargés : J. McK., initiales de J. McKenzie, l'acquéreur subséquent de ce steamer, valent de $20 à $30, mais les contrefaçons que l'on en a faites récemment sont offertes aux collectionneurs pour des prix beaucoup moins élevés.

1823. 1/100 dollar. 1823. 1/50 dollar.	Buste de George IV. Revers : valeur au milieu d'une guirlande, *Colonial.* Environ 20 copies connues qui n'ont pas circulé.

1837. ½ d. Légende entourant un bouquet : *Trade & Agriculture. Bas-Canada.* Revers : *Pro bono publico. ½ Penny Token,* 1837. *Montreal.* C'est la plus rare de la série dite des " Bouquets " ; une copie a été vendue $62 il y a quelques années.

1838. ½ d. Vue de côté de la Banque de Montréal.
1838. 1 d. Vue de côté de la Banque de Montréal.
1839. ½ c. Vue de côté de la Banque de Montréal.
1839. 1 d. Vue de côté de la Banque de Montréal.

1845. ½ d. Vue de front de la Banque de Montréal ; une seule pièce est connue.

1862. $10, or. Government of British Columbia. Couronne royale. Ces pièces furent frappées à New-Westminster par ordre du colonel Gossilt, trésorier de cette province. Leur nombre en est très limité.

J.-W. MILLER

Les lettres prophétiques de Montcalm. (III, V, 321.)—En 1778 paraissait à Londres une brochure de vingt-huit pages intitulée : *Lettres de Monsieur le marquis de Montcalm, gouverneur général en Canada, à Messieurs de Berryer et de la Molé, écrites dans les années* 1757, 1758 *et* 1759.

Ces lettres qualifiées de prophétiques, et prétendues écrites par Montcalm en 1757, en 1758 et en 1759, ont été le sujet de beaucoup de controverses. Garneau en donne des extraits. Bien qu'elles lui inspirent quelques doutes, il paraît en admettre l'authenticité. Warburton regarde comme indubitable l'authenticité de ces lettres. Parkman discute la question : " Elles portent des signes des plus clairs qui indiquent qu'elles ont été fabriquées pour les besoins du temps, les colonies étant alors en état de révolte," et il croit qu'elles avaient pour auteur le trop célèbre ex-jésuite Roubaud. Un document de ce Roubaud dit explicitement que ces lettres avaient été écrites par un Anglais, et que lord Chatham en connaissait intimement l'auteur.

On trouvera des renseignements sur ces fameuses lettres en consultant les ouvrages suivants : Garneau, *Histoire du Canada*, 1ère édition, III, p. 18 ; Warburton, *Conquest of Canada*, dans les premières pages de l'introduction ; Parkman, *Montcalm and Wolfe*, II, pp. 325, 326 ; *Rapport sur les archives du Canada pour* 1874 ; *Rapport sur les archives du Canada pour* 1885 ; Henry Stevens, *Bibliotheca historica* ; *Gentleman's magazine*, juillet 1777 ; Pierre de LongChamps, *Histoire impartiale des événements militaires et politiques de la dernière guerre* ; *Proceedings of the Massachusetts Historical Society*, 1869 ; *Monthly review*, avril 1777 ; *Thoughts on the letter of Edmund Burke*, p. 56 ; Beatson, *The Plains of Abraham* ; *L'Union libérale*, v. I, No 14 ; *Some short and impartial inquiries into the propriety of the present war in America, with regard to the British Arms.*

Nous empruntons cette nomenclature à l'important ouvrage de M. Philéas Gagnon : *Essai de bibliographie canadienne*, p. 333.

P. G. R.

QUESTIONS

334—Vous connaissez sans doute la légende qui veut qu'un prêtre, pour avoir dit une messe avec trop de précipitation, fut condamné à venir après sa mort célébrer la messe au même autel pendant plusieurs années. Quelqu'un de vos lecteurs peut-il me dire dans quelle paroisse dame légende place cet épisode ?

Curé

335—Dans quelles circonstances mourut le père oblat Lucien Lagier ?—Y. Z.

336—Que devint le général Murray après son rappel en Angleterre ?

Ang.

337—Sur un atlas maritime du 18e siècle, sans date, dédié au duc de Choiseul, on trouve, sur la carte 26e, à l'entrée de la baie de Chibouctou, le cap St-Cendre. Ce nom ne serait-il pas une corruption de St-Xandre qui faisait partie autrefois de Dompierre sur mer, près de La Rochelle, d'où viennent plusieurs des premiers colons du Canada, entre autres Jacques Archambault et sa famille ?

A. A.

338—Qui était ce personnage du nom de " Baptiste " qualifié de flibustier, souvent mentionné dans les *Documents de Paris*, pour son habileté et sa bravoure, prisonnier à Boston vers la fin du XVIIe siècle ? Etait-il Canadien ?

P. G.

339—Sur quelle preuve vous appuyez-vous pour affirmer que sir John Sherbrooke a visité la ville de Sherbrooke vers 1817 ? Les anciens de la région et même les membres de la famille Felton n'ont pas gardé le souvenir de telle visite.

J. A. C.

340—Quelle est la date exacte de la mort du gouverneur de La Jonquière ? Les uns disent le 6 mars 1752, d'autres le 17 mai de la même année.

Ang.

341—Pouvez-vous me dire quel était le nom de ce noble français qui s'était réfugié à Berthier (en haut) chez le major Pierre Martin dit Pelland ? Ce devait être vers 1793.

Quelques années plus tard, c'est-à-dire après son retour en France, il écrivait au même Pierre Martin dit Pelland, l'invitant à aller le voir en France et qu'il lui payerait tous ses frais de voyage.

Ce noble personnage était désigné sous le nom de : " Le baron " par les " habitants " de l'endroit. C'est aussi le seul nom que la tradition a conservé.

Scrutator



LE GOUVERNEUR DE LA JONQUIÈRE

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

3ÈME VOLUME AOUT 1897 8ÈME LIVRAISON

SAINT-VINCENT DE PAUL

A venir jusqu'en 1743, sous la dénomination de Saint-François de Sales, l'île Jésus ne formait qu'une seule paroisse. Le 4 février 1743, Mgr de Pontbriand, évêque de Québec, décrétait la formation d'une nouvelle desserte dans la paroisse de Saint-François de Sales. Elle devait comprendre les habitants de la côte Saint-François d'Assise et une partie de ceux de la côte sud de l'île.

Les paroissiens de la nouvelle desserte se mirent immédiatement à l'œuvre pour élever un presbytère en pierre dont le haut devait servir de chapelle provisoire. En quatre mois il fut achevé, et dans les premiers jours de novembre, M. O.-M. Semelle, premier curé, put y célébrer la messe. Cette maison avait quarante pieds de longueur sur vingt-huit de largeur.

L'année suivante, les habitants commencèrent la construction d'une église en pierre de cent dix pieds de longueur sur quarante de largeur. Des circonstances imprévues retardèrent les travaux, et ce ne fut que quatre années plus tard qu'ils purent voir leur œuvre achevée.

Saint-Vincent de Paul a eu jusqu'ici douze curés. Ce sont MM. O.-M. Semelle, 1744-1747 ; A. Renoyer, 1747-1790 ; E.-Z. Chenet, 1790-1801 ; A. Desforges, 1801-1804 ; C. Bégin, 1804-1824 ; A.-T. Lagarde, 1824-1834 ; F. Lefebvre de Bellefeuille, 1834-1835 : C.-T. Caron, 1835-1839 ; F.-X.-R. Mercier, 1839-1847 ; E. Lavoie, 1847-1853 ; M. Lavallée, 1853-1881 ; A.-H. Coutu, curé actuel.

PIERRE-GEORGES ROY

UN POÈME HEROI-COMIQUE

Le 26 décembre 1727, Mgr Jean-Baptiste de la Croix de Saint-Vallier, évêque de Québec, s'éteignait à l'Hôpital-Général de Québec, à l'âge de soixante-quatorze ans et quelques semaines.

Le même jour, le chapitre de sa cathédrale s'assemblait et nommait pour vicaire général du diocèse M. Boulard, curé de Québec.

L'intendant Dupuy et le Conseil Supérieur refusèrent de reconnaître M. Boulard et déférèrent toute l'autorité à M. de Lotbinière, archidiacre.

Mgr de Saint-Vallier avait demandé à être inhumé dans l'église de l'Hôpital-Général. M. Dupuy s'imaginant que le Chapitre voulait faire déposer le corps de l'évêque de Québec dans les caveaux de la cathédrale, prit un moyen extrême pour se rendre au désir du défunt.

Le 2 janvier, veille du jour fixé pour les funérailles, il se rendit pendant la soirée à l'Hôpital-Général avec M. de Lotbinière, archidiacre, M. André de Leigne, lieutenant général de police, et M. Hiché, procureur du roi.

Il ordonna à la supérieure, la mère Geneviève Duchesnay de Saint-Augustin, de faire fermer les portes des salles ; puis il assembla toutes les personnes de la maison dans le vestibule de l'église.

Là, M. Dupuy déclara qu'il venait faire sans le moindre délai l'enterrement de Mgr de Saint-Vallier, parce que les chanoines étaient déterminés à l'inhumer dans la cathédrale ; il ajouta qu'il agissait ainsi pour conserver à l'Hôpital-Général les restes précieux de son fondateur.

M. de Lotbinière, le père de la Chasse, jésuite, le père Antoine de Lino, récollet, M. Leclair, curé de Saint-Vallier, et le frère récollet Thomas Bédard,

diacre, se revêtirent alors de leurs surplis et se rendirent dans la chapelle ardente.

Après les prières prescrites, ils prirent le corps de Mgr de Saint-Vallier qu'ils renfermèrent dans deux cercueils, l'un de plomb l'autre de chêne, et le portèrent à l'église. M. Dupuy, les personnes venues avec lui, et les pauvres de l'Hôpital-Général, portant des cierges, formaient le cortège funèbre.

A l'église, la cérémonie fut très simple. Après le *Libera* entonné par M. Dupuy lui-même, le cercueil fut déposé dans le tombeau préparé au pied de l'autel du Saint Cœur de Marie.

Lorsque la nouvelle se répandit dans la ville que Mgr de Saint-Vallier avait été enterré au milieu de la nuit, sans aucunes cérémonies, une véritable émeute se déclara. Quelques individus sonnèrent même le tocsin et publièrent que le feu était à l'Hôpital-Général.

Le lendemain, le vicaire général se transporta à l'Hôpital-Général ; il interdit l'église, suspendit la supérieure de sa charge et nomma une autre religieuse pour la remplacer.

Ce sont ces démêlés entre M. Dupuy, M. de Lotbinière et le Conseil Supérieur d'une part, et M. Boulard, le Chapitre et le gouverneur de Beauharnois de l'autre part, qui nous ont valu le petit poème que nous exhumons aujourd'hui de la poussière de l'oubli.

Cette pièce contient beaucoup de vers faibles et baroques—plusieurs même pèchent contre les règles de la prosodie—mais ces imperfections sont rachetées par des passages très heureux et d'une verve satirique remarquable.

L'abbé Etienne Marchand, son auteur présumé, naquit à Québec le 27 novembre 1707. Ordonné prêtre le 21 octobre 1731, il fut nommé, l'année suivante, curé de Champlain. Trois ans plus tard, il prenait possession de l'importante cure de Boucherville qu'il garda tout près de quarante ans. En 1773, il se retira

à l'Hôpital-Général de Québec pour prendre un repos légitimement gagné. Il ne se reposa pas longtemps car Dieu le rappela à lui à peine un an plus tard, le 17 janvier 1774.

Etrange retour des choses humaines ! L'abbé Marchand, qui dans ses vers n'a guère ménagé les bonnes religieuses de l'Hôpital-Général de Québec, dort son dernier sommeil sous les dalles de leur église, près de Mgr de Saint-Vallier dont il a raconté les funérailles d'une façon si burlesque. Les *nonnains* qu'il a traitées si légèrement et celles qui leur succèdent ont sans doute prié et prient encore sur sa tombe pour le repos de son âme.

PIERRE-GEORGES ROY

LA MÉSAVENTURE D'UN AMBASSADEUR

Au commencement de l'été de 1829, Québec eut la visite de l'ambassadeur d'Angleterre aux Etats-Unis. Son Excellence, peu après son arrivée, ayant mangé trop copieusement dn saumon frais et des *patates nouvelles*, fut prise d'une indigestion assez sérieuse. Le docteur Henry, chirurgien de la garnison, mandé en toute hâte, prescrivit la diète absolue.

Sir C. et lady Ogle, de Halifax, étaient en ce moment à Québec et ils étaient, de même que le diplomate anglais, les hôtes de sir James Kempt au château Saint-Louis.

Un grand dîner était commandé pour le soir du même jour en l'honneur de ces hôtes distingués. Il était trop tard pour le contremander. L'ambassadeur fut donc forcé de garder la chambre.

On était au dessert. Tous les convives prêtaient en ce moment la plus grande attention à sir James Kempt qui racontait un épisode de sa vie militaire, lorsque tout à coup un individu, coiffé d'un bonnet de nuit, d'une main tenant une chandelle et de l'autre retenant son pantalon, se précipita dans la salle à manger.

La surprise fut d'abord très grande, mais lorsqu'on reconnut le personnage un immense éclat de rire s'éleva dans toute la salle. C'était notre diplomate qui encore peu au fait des êtres du château s'était égaré dans ses pérégrinations nocturnes. On peut s'imaginer qu'il ne fut pas lent à sortir.

P. G. R.

LES TROUBLES DE L'EGLISE DU CANADA EN 1728

PREMIER CHANT

Je chante les excès de ce zèle profane
Qui dans les cœurs dévots enfanta la chicane
Et qui dans une Eglise exerçant sa fureur
A semé depuis peu le désordre et l'erreur.
Sous ce masque un chanoine abusant d'un vain titre (1)
Fier de sa dignité, méprisant le chapitre,
Pour soutenir les droits de l'archidiaconat
Enterre de son chef un illustre prélat (2).
C'est en vain qu'à l'envi partout on se prépare
A lui rendre un honneur dont il fut trop avare (3).
Lotbinière assisté d'un juge et d'un bourreau
Le fait par des laquais traîner dans le tombeau.
Muse, raconte-moi quelle jalouse envie
De ces hommes de Dieu peut corrompre la vie
Et comment en public, prêchant l'humilité,
Ils conservent dans l'âme autant de vanité.
Parmi les embarras et les troubles du monde
Québec voyait l'Eglise en une paix profonde.
Saint-Vallier veillait toujours sur son troupeau
Par son exemple était sa règle et son flambeau.
Ce vigilant Pasteur ennemi des intrigues
Par sa rare prudence assoupissait les brigues
Et chacun par ses soins, tenu dans le devoir,
S'il avait un penchant n'osait le faire voir
Mais de ses jours passés à nos yeux comme une ombre
L'éternelle nuit vint terminer le nombre.
Il mourut.... aussitôt le chapitre assemblé
Malgré le noir chagrin dont il est accablé
Règle, dispose tout pour la pompe honoraire,
Songe au bien public et nomme un grand vicaire
L'Eglise avait besoin d'un solide rempart
D'une commune voix on reconnut Boulard (4)
Et cette élection par la règle autorise,
Dispose entre ses mains les rênes de l'Eglise.
L'archidiacre aspirait à ce nouvel emploi
Mais au faible parti le plus fort fait la loi.

---

(1) M. Louis-Eustache Chartier de Lotbinière.
(2) Mgr de Saint-Vallier.
(3) Mgr de Saint-Vallier avait refusé de faire sonner les cloches à la mort du marquis de Vaudreuil, arrivée le 10 octobre 1725.
(4) M. Etienne Boulard.

Il ne s'agissait plus que des devoirs funèbres
Et ce fut sur ce point que l'esprit des ténèbres
Dans les cœurs prévenus répandant le poison
Y fit voir le scandale en habit de raison.
Par un jaloux orgueil la charité bannie
Et de l'autorité l'injustice munie
Le chapitre à Boulard prodiguant sa faveur
De tout l'enterrement veut décerner l'honneur.
L'archidiacre y prétend ; la question s'agite
Bientôt de toutes parts, on dispute, on s'irrite.
Il apporte pour lui la coutume et les lois,
L'air retentit au loin des accents de sa voix
Mais dans ses volontés le chapitre immobile
Se rit de son courroux avec un air tranquille,
Et malgré ses clameurs imprime sur son front
Par ce nouveau mépris un éternel affront.
A ce coup imprévu sa voix reste au passage,
Il soupire, il gémit, mais sourds à ce langage
Les chanoines contents se retirent chez eux
Et le laissent en proie à son sort malheureux.
Sitôt que la douleur lui permet de se rendre
Au logis où déjà l'on se lasse d'attendre,
Où malgré tous les soins le souper refroidit,
A l'odeur d'un ragoût son grand cœur se raidit,
Et sa vertu domptant sa mauvaise fortune,
Il calme tous ses maux excepté sa rancune.
Après un bon souper l'impatient sommeil
Qui travaille à son tour à le rendre vermeil
Dans un oubli profond vint plonger sa tristesse
Et changer tous ses maux dans une douce ivresse.
Tout était calme alors et l'Eglise en repos
Se délassait ainsi de ses pieux travaux.
Cependant la discorde aux yeux creux, au teint blême,
Au souffle envenimé, déplaisant à soi-même,
Sortant de chez Noian lasse d un long séjour
Fut trouver l'archidiacre avant le point du jour
Et pour mieux déguiser sa difforme nature
D'un conseiller d'état elle prend la figure ;
Elle jette en passant ses yeux sur le Palais (1).
Ce superbe édifice hérissé de ses traits
Que jamais on ne vit mépriser sa menace
Lui porta dans le cœur une nouvelle audace.
Elle vole et les vents allumant son tison,
Font pleuvoir de ses mains les feux et le poison
Sur les communautés elle souffle sa rage.
Ses serpents détachés avancent son ouvrage,

(1) Palais de l'Intendant.

Tandis que poursuivant sa course dans les airs
Elle va captiver l'Eglise dans ses fers.
Elle arrive et bientôt vient frapper à l'oreille
Du chanoine endormi qu'en sursaut elle éveille :
Quoi, tu dors, paresseux, lui dit-elle ; tu dors
Tranquille à tant d'affronts qui sont autant de morts,
Tu souffres que Boulard, de récente mémoire,
De tout l'enterrement te ravisse la gloire.
Tu lui céderas donc et de ta dignité,
Lâche, tu soutiendras, si mal l'autorité !
Quoi, tu verras demain avec un cœur de glace
Tes titres méprisés et Boulard à ta place
Ce rang mal soutenu répond-il donc au choix
Du prélat dont la main t'y plaça dans six mois ?
Lève-toi sans tarder, va présenter requête
Au Conseil Souverain et l'intendant en tête,
Au chapitre étonné fais voir des combattants,
Fais-toi connaître enfin par des coups éclatants.
Elle dit et sur lui répandant son haleine
Le dangereux poison glisse de veine en veine
Qui bientôt faisant voir son prix par ses excès,
Elle se retira certaine du succès.

Mais d'abord que l'aurore avec ses doigts de roses
Eut de la nuit au jour fait la métamorphose,
Qu'au retour du soleil l'Orient aimanté
Eut à l'autre hémisphère envoyé sa clarté
Plein du trouble qu'excite une sainte colère
Même avant de n'en prendre on peut voir Lotbinière
Bravant imprudemment la rigueur des climats
Arriver au Palais tout couvert de frimas.
Faible, défiguré, chancelant, hors d'haleine,
Autant saisi de froid que pénétré de peine,
Il se laisse en entrant tomber dans un fauteuil
Et paraît en tombant se choisir un cercueil.
A cet aspect funeste une vieille servante,
Qui toujours est debout avant que le coq chante,
Par ses cris effrayants qu'enfante la terreur,
A toute la maison communique sa peur.
Laquais et marmitons au sommeil tous font trève
Et l'Intendant (1) lui-même en désordre se lève,
Passe dans l'antichambre où l'archidiacre assis
Entre vivre et mourir paraissait indécis.
Et par un prompt secours d'un verre d'eau divine,
Eau qui du corps humain réchauffe la machine

---

(1) Claude Thomas Dupuy.

Que le souffrant ne prit que par dévotion,
A ses membres glacés il rendit l'action.
Puis dans un cabinet près d'un feu qu'on allume
Le conduit doucement et l'asseoit sur la plume.
Là, bientôt ses esprits reprennent leur vigueur,
Sa langue se délie et de tout son malheur
Il conte mot à mot la déplorable histoire.
L'intendant qui l'écoute à peine ose l'en croire ;
Son épouse en frémit ; cette chère moitié
Dont le cœur fut toujours nourri dans la pitié,
Du droit de décider se croyant investie,
Prend cent fois avant lui le chapitre à partie
Et poussant plus avant l'esprit de charité
Lui suggère un dessein sur le champ médité.
S'il est vrai qu'aux grands maux il faille de grands remè les
Et qu'à de prompts secours il n'est rien qui ne cède,
Il en faut à ceux-ci, lui dit-elle, appliquer
Dont l'infaillibilité ne nous puisse manquer.
Le conseil est à nous, mais sa conduite lente
Ne nous servirait pas au gré de mon attente,
Une cause douteuse y languit trop longtemps.
J'ai des chemins plus courts dont nous serons contents
Puisque malgré vos droits, le chapitre s'obstine
Et nous ravit l'honneur où le sang vous destine,
Demain sans plus tarder, lorsque le jour cessant
Aura fait du chemin retirer le passant,
Que la nuit sur la ville aura jeté ses voiles,
Vous irez tous les deux guidés par les étoiles,
Et suivis seulement de deux ou trois recors,
De l'évêque défunt faire enlever le corps.
Vous en avez le droit, vous comme grand vicaire
Et vous comme exécuteur testamentaire.
Tout vous sera facile, ou vous ne voudrez pas.
André (1) sans balancer marchera sur vos pas,
Vous serez secondés par le père Lachasse (2)
L'ouvrage sera fait avant qu'une heure passe
Et par vos mains bientôt votre évêque enterré,
Le chapitre à Boulard n'aura rien déféré
Contents vous en serez et de votre victoire
Partout la Renommée annoncera la gloire."
A ce noble dessein, l'archidiacre applaudit
Par un tendre baiser, l'intendant répondit,
Et bénissant le Ciel qui lui montre la voie,
Tout le reste du jour se passa dans la joie.

---

(1) André de Leigne, lieutenant général de la prévôté.
(2) Le R. P. Joseph de La Chasse, jésuite.

Cependant l'heure vient qui doit les signaler
L'Hôpital est déjà prêt à les receler [1]
Esclave, qui ne voit que par l'œil d'un Jésuite
Ce couvent abusé n'en prévoit pas la suite ;
Il leur ouvre son sein, il les reçoit chez lui,
Tout cède sans obstacle à la voix de Dupui,
Qui de chaque côté partageant son escorte,
L'engage par serment à bien garder la porte
Il entre avec André, l'archidiacre les suit :
Deux laquais, un bourreau, gens devant qui tout fuit
Et tous d'un même esprit portés vers la chapelle
Où prompt au rendez-vous Lachasse les attend,
A pas précipités notre troupeau se rend.
Là, chacun de son mieux faisant son personnage,
Ou contrefait sa voix, ou change son visage.
L'aspect de leur prélat, étendu sur un ais,
Qu'ils ont vu tant de fois, glorieux sous le dais,
Retrace à leur esprit une funeste image,
Des honneurs de la vie et de leur prompt passage
L'archidiacre surtout semble se reprocher
Le forfait qu'il médite et n'ose en approcher ;
Mais l'enfant de Thémis qui le voit en balance
Lui répète trois fois qu'il est temps qu'il commence
Et pour mettre la fin à ce triste opéra
Entonne sur le champ lui-même un libéra.
Lachasse lui répond et sa voix assurée
Fut malgré les remords d'un chorus honorée,
Et la troupe faisant les devoirs du clergé
Donne quelqu'appareil d'un service abrégé
On vit nos trois héros.... Doucement je vous prie
Muse, j'entends déjà le lecteur qui s'écrie
Qu'on devrait à jamais cacher à l'avenir,
Un forfait que le ciel se réserve à punir.
Si vous êtes forcée à raconter le reste,
Craignez vous-même aussi quelque revers funeste,
Ou bien défendez-vous de présenter aux yeux
Tout ce que ce récit peut avoir d'odieux....
" Deux effrontés laquais "—taisez-vous ils sont hommes
Et dans un pareil cas ils sont ce que nous sommes—
Signalant à l'envi leur intrépidité,
A peine eurent-ils ouï le libéra chanté,
Que prenant le prélat de leurs mains scandaleuses
.... Muse, encore une fois, il n'est d'âmes pieuses
Qui ne tremblent d'horreur à ce récit nouveau—
Le trainèrent en terre assistés d'un bourreau.

(*Fin du premier chant*)

---

[1] L'Hôpital-Général de Québec.

RÉPONSES

Capitaine de la Côte. (III, V, 315.)—Au lieu d'imiter les villages de France et de grouper leurs maisons au centre du territoire paroissial ou seigneurial, les premiers Français établis comme cultivateurs au Canada se placèrent le long du fleuve, de manière à former une rue dont un côté était bordé par les maisons et l'autre par le cours d'eau. Cela s'appelait une *côte* parce que, en effet, les habitations se trouvaient rangées " côte à côte sur la côte " au sommet de la berge de la rivière.

Vers 1669 l'intendant Talon, imbu d'une idée rétrograde assez surprenante chez un tel homme, voulut obliger les habitants à se mettre en villages, mais il n'y parvint pas, excepté à Charlesbourg où il était roi et maître.

En 1675, à peu près, le comte de Frontenac organisa la milice. Tout le Canada ne renfermait que six mille âmes. On nomma des habitants capitaines de la côte. Va sans dire qu'il était impossible de mettre un capitaine par paroisse puisqu'il y avait des seigneuries de huit ou dix colons seulement. Avec le temps on finit par avoir des capitaines de paroisse ; ils faisaient le même service que les capitaines de la côte. C'étaient eux qui recevaient les ordres du gouverneur et les communiquaient aux gens qu'ils concernaient dans leur circonscription. On les employait comme huissiers également. Quant aux exercices militaires qu'ils faisaient faire aux miliciens, ils devaient se borner au tir à la cible, car nous n'avons pour ainsi dire jamais vu les Canadiens se battre autrement qu'à la sauvage.

La milice ne recevait aucune paye, mais ses officiers, tous habitants, étaient reconnus comme porteurs des ordres du gouvernement. Cet orgueil était leur salaire.

De 1670 à 1754 nous n'avons pas eu de régiment dans la colonie, mais seulement deux ou trois compagnies d'infanterie pour garder les postes ou magasins du roi à Québec, Trois-Rivières, Sorel, Chambly, Cataracouy—en tout de 200 à 300 hommes sous les ordres d'un simple capitaine.

La chaîne des milices, allant de côte en côte, servait en temps de paix comme en temps de guerre, de moyen de communication. Aujourd'hui nous avons dans ces mêmes lieux le chemin de fer et le télégraphe électrique.

Le capitaine de la paroisse ou de la côte avait son banc attitré dans l'église et la chose s'est continuée jusqu'à la Confédération.

Entre l'automne de 1760 et l'été de 1763, les autorités militaires anglaises ne voulant pas instituer immédiatement un nouveau mode d'administration, confièrent aux capitaines de milice une foule de devoirs publics, entre autres ceux de juges de paix, et même après 1763, alors que la colonie commença à subir la forme imposée par la conquête, les officiers de milice restèrent très en vue, considérés,

employés à divers services publics, et c'est ainsi que la guerre de 1812 les trouva.

Les capitaines de milice ne se laissaient pas piler sur le pied par les officiers français ni par les officiers anglais ; ils savaient que les autorités comptaient sur eux et qu'ils avaient droit au respect public et privé. D'ailleurs, comme militaires, ils entendaient la guerre dans ce pays bien mieux que les officiers venus d'Europe, c'est pourquoi il n'y avait pas à se moquer d'eux.

BENJAMIN SULTE

Rocher au Pin. (III, V, 320.)—Le *Bulletin des Recherches Historiques* a bien voulu consacrer quelques lignes à l'ilot escarpé qui émerge des flots du St-François, un peu au-dessous de l'embouchure du Magog et dans les limites mêmes de notre jeune cité.

Il y a longtemps que ce rocher attire l'attention des amateurs de curiosités naturelles.

Bouchette en parle dans sa *Description Topographique de la Province du Bas-Canada*, publiée en 1815.

Après avoir décrit le site de la future capitale des Bois Francs, que les explorateurs français avaient jadis désigné sous le nom de " Grand Portage ", il ajoute (p. 368) :

" Un peu au-dessous, dans la rivière, est un rocher élevé et très singulier, sur le sommet duquel est un pin solitaire, d'une forte dimension, qui offre à la fois un spectacle extraordinaire et unique."

Or, si on consulte la tradition et les meilleurs témoignages connus, on arrive à la conclusion que ce pin compte une existence plus que séculaire.

Le cachet extraordinaire de cet arbre, qui a dû frapper Bouchette, c'est que sa souche repose sur une surface parfaitement dénudée. Son unique source de vie se trouve dans quelques racines qui enlacent les flancs crevassés du rocher pour aller quémander un peu de sève au lit de la rivière.

Dans ces conditions, il n'y a pas à s'étonner si le pauvre pin est lent à croître. Le fait est que ses dimensions n'ont guère augmenté depuis la visite de Bouchette, c'est-à-dire depuis plus de trois quarts de siècle.

L'un de nos vieux pionniers, Hiram Moe, consulté à ce sujet, a souvent déclaré qu'il avait toujours connu le fameux pin dans le même état. Plus d'une fois, durant son enfance, il avait débarqué sur l'îlot et contemplé le tronc apparemment desséché de cet arbre dont la vitalité ne se révélait, alors comme aujourd'hui, que par les quelques rameaux d'un vert douteux qui ornaient sa cime altière.

Hiram Moe naquit en 1807, tout près de l'endroit qui avait porté le nom de " Grand Portage " et que les premiers colons anglais venaient de baptiser du nom de " Grandes Fourches ", *Big Forks*.

Il vit les " Grandes Fourches " se transformer en modeste village, auquel on donnait le nom de Sherbrooke en 1821. Il fut l'un de nos citoyens les plus en vue jusqu'à sa mort, survenue au mois d'octobre 1895. Il garda l'usage complet de toutes ses facultés intellectuelles, et surtout de sa prodigieuse mémoire, jusqu'à ses derniers instants.

Relativement à l'âge probable du pin en question, j'ai pris sur moi d'envoyer l'une de ses branches, en 1892, à M. l'abbé Laflamme, de l'Université Laval, et il résulte de l'examen fait par ce savant que notre arbre légendaire devait alors compter plus de deux siècles d'existence.

Comme le rocher qui lui sert d'exil, il a donc été témoin des événements les plus reculés de notre histoire locale.

Je pourrais rappeler ici le passage de l'expédition commandée par le célèbre Hertel et dirigée sur la Nouvelle-Angleterre. L'abbé Maurault (Histoire des Abénaquis, p. 199) dit qu'Hertel " partit des Trois-Rivières à la fin de janvier 1690, remonta la rivière St-François jusqu'au lac Memphrémagog "......

Le " Rocher au Pin " a donc vu flotter, au gré des vents de la forêt vierge, le noble drapeau fleurdelysé qui abritait le capitaine français et son détachement.

Le souvenir de ces vaillants soldats de Louis XIV reste à jamais gravé sur ce monument de la nature. Il rappelle à jamais le règne éphémère, mais glorieux, de la vieille France sur ces parages alors déserts et que l'œuvre de la colonisation a, depuis, si merveilleusement transformés.

Mais ce qui rend le " Rocher au Pin " particulièrement intéressant pour les amateurs de recherches historiques, c'est le combat étrange que s'y livrèrent deux tribus sauvages, dans des circonstances assez extraordinaires.

C'était en février 1692. La guerre sévissait toujours entre Français et Anglais et entre leurs alliés respectifs : les Abénaquis et les Iroquois.

Le massacre de Lachine, survenu en août 1689, la destruction de l'église des Abénaquis à St-François, survenue la même année, de même que les représailles commises sur les colons de la Nouvelle-Angleterre, donnent une idée du caractère cruel de cette lutte.

Les belligérants avaient la haine au cœur et l'esprit de vengeance n'avait pas de bornes, surtout chez les farouches enfants de la forêt.

Les Iroquois rôdaient sans cesse dans la solitude, côtoyant les routes les plus fréquentées par leurs ennemis, dans l'espoir de les surprendre et de les massacrer à l'improviste.

Un détachement de ces terribles guerriers venant de la Nouvelle-York descendait les rives du Magog, foulant d'un pied agile l'épaisse couche de neige au moyen de larges raquettes en peau d'orignal. Ils comptaient se rendre ainsi jusqu'à St-François et frapper encore un coup mortel aux braves alliés du gouverneur Frontenac.

Heureusement qu'un parti d'Abénaquis, en nombre à peu près égal, remontait en même temps le cours de l'*Arsigantegou* (nom sauvage de la rivière St-François).

Arrivés au confluent du Magog, à *Shacewantegou* (c'est ainsi que les Indiens appelaient le site actuel de Sherbrooke), ils comptaient bien se reposer un peu avant de prolonger leur voyage.

Du reste, l'embouchure du Magog était une station, un poste d'arrêt bien connu, le mot *Shacewantegou* voulant dire en sauvage *rivière où l'on fume.*

A peine les Abénaquis eurent-ils jeté les yeux sur la rive droite du Magog, qu'ils aperçurent la fumée du camp ennemi.

La bataille était inévitable : mais on convint de part et d'autre de s'en rapporter à un combat singulier. Il fut arrêté qu'un guerrier de chaque nation devait courir autour du rocher au pin, jusqu'à épuisement. Le vainqueur à la course aurait droit de tuer son adversaire : ce qui déciderait la victoire entre les deux armées.

Ce fut l'Abénaquis qui l'emporta et qui eut l'honneur de massacrer l'Iroquois, auquel les forces avaient manqué le premier.

Ce tournoi original, qui rappelle quelque peu la lutte des Horaces et des Curiaces, est l'objet d'une tradition conservée parmi les vieux Abénaquis de St-François. Il est fait mention de cette tradition dans le rapport du département des sauvages, à Ottawa, pour l'année 1885, p. 28.

Le *Bulletin des Recherches Historiques* poursuit un but vraiment patriotique. C'est toujours avec le plus vif intérêt que je note les nombreux et précieux renseignements qu'il recueille de tous côtés. Que de matériaux indispensables pour compléter notre histoire nationale sont ainsi régulièrement consignés et sauvés de l'oubli !

Voilà une publication qui mérite le concours de tous les admirateurs de notre beau et glorieux passé.

Je lui offre l'hommage des humbles lignes qui précèdent.

J.-A. Chicoyne

Origine du nom de Rivière Ouelle. (III, VI, 325.)—Ce nom lui fut bien probablement donné par Champlain, pour honorer son ami et protecteur, Louis Hoüel, dont il a écrit qu'il était un homme adonné à la piété et doüé d'un grand zèle et affection à l'honneur de Dieu et à l'augmentation de sa religion " ; le même qui fit tant de démarches de la part de Champlain, afin de décider quelques Récollets à venir au Canada.

Sur tous les actes de concession de Jean Baptiste François " Deschamps Delabouteillerie ", devenu seigneur de la Rivière-Ouelle en 1672, on écrit : " Rivière Hoüel " : ce qui indique assez clairement l'origine de ce nom dont on se servait déjà lors de la susdite concession.

Maître Louis Hoüel, sieur du Petit-Pré, Secrétaire du roi et

Contrôleur général des Salines de Brouage, était l'un des principaux membres de la Compagnie des Cent Associés, fondée par Richelieu en 1627, et l'un des douze qui furent particulièrement chargés de la direction de ses affaires et annoblis à cette occasion. Louis Hoüel hiverne à Québec en 1640-41, et les registres de Notre-Dame contiennent quelques traces de son passage ici. Ainsi le 21 janvier 1641 on le voit figurer comme parrain avec Marie Giffart, au baptême d'Agnès, fille de Noël Morin. Un autre Hoüel du nom de Charles (probablement son frère) agit aussi comme parrain le 18 octobre 1640, au baptême de Marie, fille de Jean Bourdon.

Avec le temps, " Houël " s'est transformé en " Ouelle " et il n'y a rien de surprenant là-dedans, surtout pour ceux qui se sont rendus compte du peu de cas que l'on faisait de l'orthographe des noms en ce pays pendant les XVIIe et XVIIIe siècles. PHILÉAS GAGNON

James Tanswell, " maître de langues. " (III, VI, 327.) — James Tanswell, qui succéda à M. Reid comme instituteur à Québec, avait, selon son propre témoignage, " employé les vingt premières années de sa vie à acquérir une instruction universelle ; " il avait été sous-maître de plusieurs écoles en Angleterre, et avait ouvert à Londres une académie qu'il tint pendant sept ans. En 1772, MM. Waston et Rashleigh, agissant de la part de citoyens notables de la Nouvelle-Ecosse, " le décidèrent à traverser l'Atlantique pour implanter les sciences et les arts libéraux dans ce pays." Après qu'il eut passé cinq ans à la Nouvelle-Ecosse, sir Guy Carleton le décida à venir s'établir à Québec, où il devait recevoir tout l'encouragement possible. Il n'y arriva qu'après le départ de sir Guy Carleton, mais il paraît avoir été bien accueilli par Haldimand.

Le pensionnat qu'ouvrit M. Tanswell lui fit perdre de l'argent ; comme il le dit dans une pétition du 1er juillet 1782, il y dépensa £500 et fut peu encouragé dans son œuvre, de sorte qu'il fut obligé de demander quelque autre emploi pour accroître le revenu que lui donnaient les contributions de ses élèves. Une année plus tard (en juillet 1783) il demanda l'autorisation d'appeler son école " Académie royale de Québec ", autorisation qui lui fut accordée, puisque dans une procuration datée du 31 janvier 1785 il se donne le titre de " maître de l'académie de Sa Majesté " (Procurations, 1784-94). Mais ce titre même ne semble pas lui avoir apporté la fortune, car en mars 1784 il présentait de nouveau une pétition pour que, vu sa position, on lui accordât une pièce de plus dans le palais épiscopal, " celle où M. Reid a fait autrefois l'école ". A cette date il était porté sur la liste civile pour £100 sterling par an, mais l'émission du mandat pour six mois d'appointements, du 1er novembre 1783 au 30 avril 1784, ne se fit que le 9 juillet de cette même année (Mandats, 1784, vol. I, p. 127). Dans la suite, il fut interprète auprès des tribunaux, et eut en outre quelques autres petits emplois.

DOUGLAS BRYMNER

La mort du gouverneur de La Jonquière. (III, VII, 340.)—Le gouverneur de La Jonquière etait d'une avarice et d'une avidité sans nom. A l'article de la mort, il fit une scène à son domestique parcequ'il avait allumé deux chandelles dans sa chambre.

S'il faut en croire Montcalm, il fit à l'évêque qui lui portait le saint sacrement une espèce d'amende honorable d'avoir volé et permis de voler le Roi, et le lendemain Mgr de Pontbriand monta en chaire pour en faire part au public.

On ne s'accorde guère sur la date de la mort du gouverneur de La Jonquière.

" Les Chirurgiens, nous dit l'auteur anonyme d'un mémoire sur le Canada, employèrent tous leur art pour lui prolonger la vie ; enfin il mourut le 17 *mai*, 1752, à six heures et demie du soir, âgé de soixante-et-sept ans " (*Mémoires sur le Canada, depuis* 1749 *jusqu'à* 1760, p. 60.)

Parkman veut que le gouverneur de La Jonquière soit mort le 6 mars 1752 : " He died on the *sixth of March*, 1752 ; not on the seventeenth of May, as stated in the *Mémoires sur le Canada*, 1749-1760." (*Montcalm and Wolfe*, II, p. 206.)

D'après l'intendant Bigot c'est le 19 mars 1752 que le marquis de La Jonquière rendit son âme à Dieu (*Rapport sur les archives du Canada pour* 1887, par Douglass Brymner, p. C L X.)

On sait que M. de La Jonquière fut inhumé dans l'église des Récollets de Québec. On avait mis sur sa tombe une inscription rappelant ses titres, son âge et la date de sa mort. Nous avons sous les yeux deux copies de cette inscription, l'une extraite de l'*Histoire du Canada* de Smith, l'autre de la *Vie de M. de La Jonquière* publiée par son petit-fils le marquis de La Jonquière. L'une dit : "..... Décédé à Québec le 17 *May* 1752, à six heures et demie du soir, âgé de 67 ans. " ; l'autre : " Décédé à Québec, le 17 *mars* 1752, à six heures et demie du soir, âgé de soixante-sept ans. " Laquelle croire ?

La vérité est que M. de La Jonquière mourut le 17 mars, suivant le texte formel de l'acte de sépulture :

" Le vingt de Mars mil fept cens cinquante-deux a été inhumé dans l'Eglise des RR. PP. Recollets conformément à ses dernières volontés haut et puiffant Seigneur Pierre-Jacques Marquis de La Jonquière, Chef d'Escadre des Armées Navales de Sa Majesté. Commandeur de l'ordre Royal et Militaire de St-Louis, Gouverneur et Lieutenant Général pour le Roy en toute la Nouvelle France, que Nous souffigné Curé de Québec et Chanoine honoraire de la cathédrale avons conduit en la dite Eglise des RR. PP. Recollets avec les cérémonies ordinaires ; il était décédé le dix-sept du dit mois, muni des facrements de l'Eglise, âgé de foixante-fept ans."

Cet acte de sépulture est signé par M. J.-F. Récher, curé de Québec.

P. G. R.

QUESTIONS

342—Quelle est l'origine du dicton populaire : " Je m'en moque comme de l'an quarante ? "

R. B.

343—Le séminaire de Québec fut érigé le 26 mars 1663, par Mgr de Laval. On dit que deux des premiers élèves de cette institution était frères jumeaux, et furent, plus tard, de zélés missionnaires. Qui étaient-ils et d'où venaient-ils ?

PHILIPPE

344—J'ai vu quelque part une note manuscrite ainsi conçue : " S. A. R. le Prince Edouard, duc de Kent, était en 1797 à Halifax, depuis 1794 ; mais il recommandait de là au général Prescott à Québec M. P.-S. Renauld, curé de Beauport, comme coadjuteur de Mgr Denaut." Où est la vérité là-dedans ?

R. Q. P.

345—L'intendant de Beauharnois avait-il quelques liens de parenté avec le gouverneur du même nom ?

ZED

346—Connaissez vous quelque chose de la vie de l'abbé de Macheco de Presnaux, grand vicaire de Soissons, qui fut nommé coadjuteur de l'évêque de Québec à la démission de Mgr de Mornay ?

A. U.

347—Possède-t-on des renseignements biographiques sur les mineurs Forster, père et fils, qui, en 1732, furent chargés de visiter le Canada pour en étudier les mines ?

MINE

348—" Mgr de Laval, écrit M. l'abbé Gosselin, voulut approuver solennellement un petit livre que fit paraître, vers cette époque (1667), un des prêtres de son séminaire, M. Thomas Morel. Dans cet opuscule, le zélé missionnaire de la côte Beaupré racontait les merveilles opérées au sanctuaire de la bonne sainte Anne, merveilles dont il avait été témoin oculaire et bien informé." M. Morel fit-il réellement imprimer son *Récit des merveilles arrivées en l'église de Sainte-Anne du Petit-Cap?* Pour ma part, malgré de nombreuses recherches, je ne l'ai vu dans aucune bibliothèque.

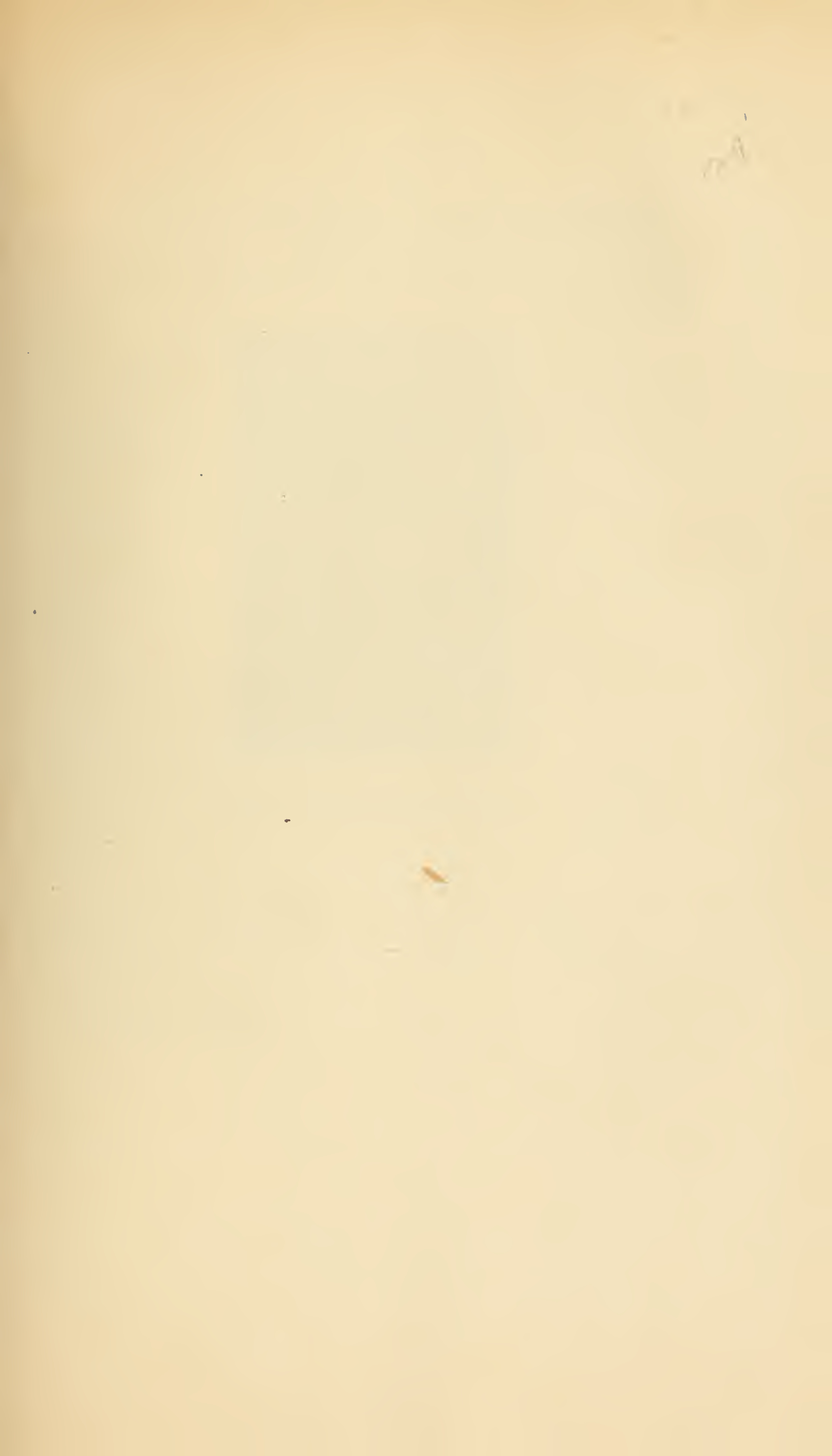
BIBLIO

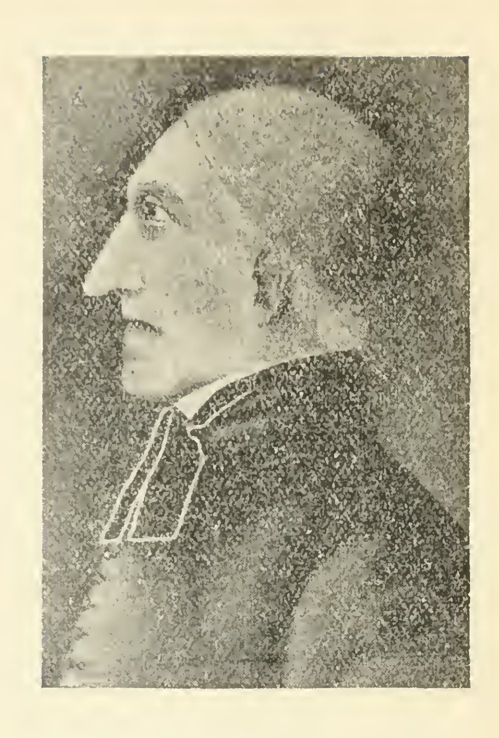
349—L'oraison funèbre que prononça M. de la Colombière à la mort de Mgr de Laval a-t elle été publiée ? Dans le cas contraire, qui en possède le manuscrit ?

COX

350—Est-il bien vrai que c'est Sarrasin, botaniste, marié à une arrière-petite-fille d'Anne Martin, qui a donné son nom à une plante remarquable de l'Amérique, la *Sarracenia ?*

MONTJOIE





L'ABBE JOSEPH-MARIE MORIN

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

3ÈME VOLUME SEPTEMBRE 1897 9ÈME LIVRAISON

ST-FRANÇOIS DE SALES DE LA POINTE-AUX-TREMBLES

Le 15 décembre 1653, le gouverneur de Lauzon concédait à Jean Bourdon " l'estendue de terre qui se rencontre sur le fleuve Saint-Laurens du costé au nord depuis les bornes de la concession de l'abbé de Lauzon jusques à celles du sieur des Chastelets." Bourdon donna à sa concession le nom de Dombourg.

Le village de la Pointe-aux-Trembles est situé sur une pointe qui s'avance assez profondément dans le fleuve Saint-Laurent. Cette pointe, à cause des peupliers qui la couvraient, fut nommée Pointe-aux-Trembles, et bientôt ce nom supplanta celui de Neuville qui lui-même avait remplacé celui de Dombourg.

On ne connaît pas d'une façon exacte la dâte de la construction de la première chapelle de la Pointe-aux-Trembles. Elle était couverte en chaume.

Cette chapelle fut remplacée en 1697 par une église en pierre.

Le temple actuel a été construit en 1845. Lors de sa construction les paroissiens refusèrent de laisser abattre le chœur de la vieille église auquel ils tenaient beaucoup à cause de sa beauté. C'est pour cette raison qu'il fait avec l'église un angle si ostensible.

Les curés de la Pointe-aux-Trembles ont été MM. G. Morin, 1679 ; J. Basset, 1680-1681 ; J. Pinguet, 1681-1685 ; P. Hazeur de Lorme, 1716-1725 ; R. Dumont, 1725-1746 ; E. Chartier de Lotbinière, 1746-1777 ; C.-F. Bailly de Messein, 1777-1794 ; J.-C. Poulin-Cressé de Courval, 1794-1846 ; E. Parant, 1846-1877 ; M. Rousseau, 1877-1890 ; A. Boucher, curé actuel.

PIERRE-GEORGES ROY

DUBUVON ou DUBURON ?

Dans sa livraison du 24 juillet, la *Semaine Religieuse de Québec* donne, à la page 766, le nom d'un père récollet—le P. Dubuvon—qui aurait été aumônier du fort Jacques-Cartier à l'époque de la conquête. Le rédacteur de la *Semaine Religieuse* fait remarquer, avec raison, que ce nom n'est pas dans le *Répertoire du clergé canadien*. Je crois que l'auteur de l'*Histoire de la paroisse du Cap-Santé* a fait erreur, et qu'il a lu *Dubuvon* là où il y avait *Duburon*. Deux frères de ce nom, Etienne-Joseph (1) et François (2), tous deux prêtres, le premier récollet, le second séculier, ont fait partie de notre clergé. Ils étaient fils de Jean-Joseph Féré Du Buron (3), mort lieutenant dans les troupes du roi. Disons tout de suite que François, prêtre vénérable par son humilité, est mort curé de Varennes en 1801, après cinquante et un ans de sacerdoce. Il avait refusé d'être vicaire-général. A cette occasion, le secrétaire de l'évêque de Québec—le jeune abbé Plessis—lui écrivit cette belle lettre que Mgr Tanguay a publiée dans son *Répertoire* d'après les manuscrits du commandeur Viger. Quant à Etienne-Joseph, il entra

(1) Le *Répertoire* met *Joseph-Etienne*, et le *Dictionnaire Généalogique*, 4e volume, article FERAY, *Etienne-Joseph*.

(2) Je crois qu'il y a lieu de corriger une erreur du *Dictionnaire*. Deux frères Du Buron ont porté le nom de *François*. Le premier, né en 1723 et le second en 1727. L'un des deux mourut en 1732. Lequel ? Mgr Tanguay dit que c'est le second, qui aurait eu alors au plus 5 ans. D'après les notes de sir Louis-Hyppolite Lafontaine, l'acte de sépulture — 22 juillet 1732 — indique que l'enfant était âgé de 10 ans, et, d'un autre côté, l'acte de sépulture de M. François Du Buron, curé de Varennes, 13 novembre 1801, dit que ce dernier était âgé de 75 ans. En effet, François né le 28 octobre 1727 aurait été, à cette date, dans sa 75e année. D'où je conclus que c'est le second *François* qui a survécu au premier.

(3) On trouve *Feray*, *Ferret*, *Ferré*, *Féré*. Les deux frères ont invariablement écrit *Féré*. Quant à *Du Buron*, Joseph-Etienne signait en un seul mot *Duburon*, et François en deux mots *Du Buron*.

chez les Récollets et fut connu plus tard sous le nom de *Père Alexis.* Il a été tour à tour aumônier dans les régiments français et desservant ou curé de paroisse. C'est comme aumônier qu'il séjourne au fort Saint-Frédéric de 1743 à 1746. Je ne serais donc pas surpris de le voir en cette qualité au fort Jacques-Cartier. Son nom s'est conservé longtemps dans les familles dont les membres avaient porté les armes pendant la guerre de la conquête. Dans ma jeunesse, j'ai entendu raconter de lui plus d'une anecdote dont les détails sont maintenant assez confus dans ma mémoire. La tradition le représentait comme le type de la bonne humeur, du sans gêne et de l'intrépidité. Il paraît qu'après 1760 il sut aussi s'arranger très bien avec les officiers de l'armée anglaise. Il n'y a, en cela, rien de surprenant : fils d'un officier qui s'était élevé par son mérite, il avait probablement, de bonne heure, respiré l'odeur de la poudre ; il avait certainement été témoin des joyeux ébats des compagnons d'armes de son père dans les court instants de répit que la guerre laissa à nos ancêtres, avant la lutte suprême de 1756. Il devait donc trouver un charme particulier dans la société des militaires. L'abbé H.-A. Verreau

---

ELEAZAR WILLIAMS

Eleazar Williams, le prétendu Louis XVII, n'a jamais été étudié sérieusement jusqu'à ces dernières années. Il a, de son vivant, joué avec assez peu de succès, un rôle idiot, mais l'imagination populaire a brodé mille contes là-dessus par la suite. Sa famille habitait le Massachusetts depuis 1637. Son nom à lui était Eleazar Williams et, comme ses parents, il avait le goût de la prédication religieuse.

Mon ami William Ward Wight, de Milwaukee, s'est donné la peine de rassembler tout ce qui concerne le personnage en question et il en fait un imposteur maladroit qui a exploité l'ignorance des classes à demi civilisées avec lesquelles il vivait. Il a sans cesse changé de campement, depuis le Bas-Canada jusqu'au Wisconsin. Il n'a pu fournir à aucun homme instruit une explication un peu sensée de ses origines. Son principal tour consistait à débiter une histoire aux rédacteurs des journaux qu'il rencontrait, étant bien sûr qu'elle s'ébruiterait. Benjamin Sulte

LES TROUBLES DE L'EGLISE DU CANADA EN 1728

SECOND CHANT

Bientôt la Renommée à cent bouches ouvertes
Envoie par tout Québec des messagers alertes
Secrètement gagés pour prévenir les cœurs,
Annoncer fièrement la gloire des vainqueurs.
Le chapitre surpris en apprend la nouvelle
Chaque communauté prend part à la querelle
Le conseil se divise et ceux-là sont Dupuy
Qui craignent son pouvoir ou cherchent son appuy.
Les autres du chapitre en mains prendront la cause
Mais on craint l'intendant et personne ne l'ose.
Aux ordres de Boulard, l'hôpital se roidit ;
Lachasse, *ipso facto*, tombe dans l'interdit.
Jamais dans des nonnains on ne vit tant d'audace.
Cependant à ces maux les Récollets font face,
Les Jésuites douteux trament secrètement
Et le public enfin se met en mouvement.
Tout conspire à la guerre et chacun s'y prépare,
Partout on prend parti, partout on se déclare,
On menace, on punit, mais la Religion
Couvre les intérêts de chaque faction
Tel qu'un feu qu'on agite en jette plus de flammes.
Le zèle des dévots s'irrite dans leurs âmes
L'archidiacre orgueilleux de son heureux succès
Veut en dépit des lois faire crever l'abcès
Et du juste choix fait de Boulard pour vicaire
Porte au conseil sa plainte et poursuit sa carrière :
" Vous savez, leur dit-il, que de M. de Mornay (1)
Coadjuteur absent, je suis vicaire né
Et vous ne donnez pas sans doute dans le piège
De croire aveuglément la vacance du siège,
L'absence du doyen me met dans tous ses droits,
Au chapitre assemblé j'ai la première voix ;
Si pour m'en faire craindre il me manque une mitre
Il faut s'en prendre au ciel qui seul en est l'arbitre
Mais des biens de l'Eglise autorisé tuteur
J'en suis sans contredit le seul dépositaire
....(2)

---

(1) Mgr Louis-François Duplessis de Mornay, troisième évêque de Québec.

(2) Il manque un vers dans le manuscrit.

Aujourd'hui cependant un Boulard en dispose.
Il casse, il établit, il fait des mandements,
Et ce clergé soumis reçoit ses règlements,
Plaise donc, Messeigneurs, plaise à vos Seigneuries,
Au milieu des écueils dans l'équité nourries,
Dont le profond savoir rend ce pays heureux,
Entre Boulard et nous ordonner qui des deux,
Par puissance ou par droit doit gouverner l'Eglise
Cependant songez bien que Dupuy m'autorise. "

Il dit et sur le champ, une confuse voix
Pour rendre un seul arrêt en rend trente à la fois
Anéantit Boulard, exalte Lotbinière.
Et sur tout le clergé le nomme grand vicaire.
Sitôt une ordonnance affichée en placard
A quiconque défend de connaître Boulard
Et tout contrevenant de l'Eglise rejette.
Puis Lachasse applaudit et l'Hôpital caquette.
Mais cet anti-vicaire armé de faux pouvoirs
De son clergé rétif quête en vain des devoirs.
Quoique doux, obligeant dans toutes ses missives,
Pas un ne lui répond que par des négatives.
Belmont (1) à Montréal en reçoit des premiers.
Ce grand homme de Dieu chargé de ses lauriers
Loin de livrer son cœur à toutes ses avances,
De ces troubles nouveaux prévoit les conséquences
Et découvrant l'erreur à sa communauté
Par le parti qu'il prend la met en sûreté.
C'est ainsi qu'autrefois par la voix des prophètes
Dieu découvrit aux siens ses volontés secrètes
Et que par leurs avis la tribu de Juda
Triompha d'Israël lorsqu'il se déborda.
LeNormant et Lescouat, Ulric, Courtois et Chèze (2)
Convoquent les curés de tout le diocèse.
Le saint homme y préside et veut que chacun d'eux
Ecrive ce qu'il pense et que rien de douteux
Couché sur le papier n'augmente le désordre
Et ne donne à l'erreur occasion de mordre.
Tout le monde obéit : Rebuffe et Thomassin

---

(1) François Vachon de Belmont, supérieur du séminaire de Montréal.

(2) Louis Normant de Féradon, Jean Gabriel LePape de Lescouat, Paul Armand Ulrique, Maurice Courtois, François Chèze, tous sulpiciens.

Melchior et Fevret, Gonzalès et Choppin (1)
D'autres auteurs encore de la même volée
Se vinrent présenter à la noble assemblée.
On lit, on se consulte, on écrit et bientôt
On voit les sentiments expliqués par ces mots :
" Le chapitre est en droit d'élire un grand vicaire,
Par la mort de l'évêque il est dépositaire
Des droits épiscopaux, et le siège est vacant,
Quand le coadjuteur en ce cas est absent,
Qu'au chapitre il n'a point notifié ses bulles
Ni pris possession dans l'ordre des formules,
Ainsi nous concluons tous unanimement
Pour le choix de Boulard fait canoniquement."
Ce mandement est lu le lendemain en chaire
Le peuple en bat des mains autour du Séminaire
Et rend grâces à Dieu dont l'extrême bonté
Au parti le plus saint soumet leur volonté.
La discorde qui voit que tout change de face,
Quitte le Montréal, gémit, gronde et menace,
Maudit le Séminaire et son peu de respect
S'élève dans les airs et revole à Québec.
On dit qu'en arrivant la déesse troublée
Pour la première fois vit sa rage ébranlée.
Il est vrai que la paix dans son éloignement
Avait porté les cœurs à l'accommodement
Ainsi sentant manquer son poison et ses armes
Elle fut aux enfers chercher de nouveaux charmes.
Vers l'endroit où le fleuve après bien des travaux
A celles de la mer vient réunir ses eaux,
On voit sous des rochers quelques cavernes sombres
Qu'on croit des naufragés la demeure des ombres.
Les tigres ni les ours n'osent en approcher
Et Nyctimène (2) seule a droit de s'y cacher.
Le sauvage chasseur craint l'air qui l'environne
Et le vieux nautonnier soutient qu'il empoisonne.
C'est par là qu'en courroux fondant du haut des airs
La discorde s'ouvrit le chemin des enfers.
Cerbère (3) l'aperçoit, pousse des cris de rage
Sans oser toutefois lui fermer le passage
Titye (4) en la voyant sent augmenter ses maux

---

(1) Auteurs de droit du dix-septième siècle.
(2) Nictimène fut métamorphosé en hibou.
(3) Chien qui gardait la porte des enfers.
(4) Titye avait le foie continuellement dévoré par un vautour.

Et Tantale (1) atterré croit voir tarir ses eaux,
Yxion (2) effrayé s'agite sur sa roue
Et Sisipphe (3) en grondant sur son rocher s'enroue.
On voit à ses côtés la tristesse et l'horreur
Le désespoir, l'orgueil, le dépit, la fureur
Se rangeant à l'envi peignent sa chevelure,
Les serpents les plus vifs entourent sa coiffure,
Et travaillant ensuite à former des poisons
Apportent des transports, des rages, des soupçons,
Des larmes, des soupirs, de la douleur aiguë
Et font bouillir le tout avec de la ciguë.
L'écume du dragon mêlée avec le sang
Entre tous les poisons se place au premier rang
Et lorsque tout fut prêt, cette horrible déesse
De Québec prend la route, arrive, fend la presse,
Revoit son cher Dupuis que son absence abat,
L'embrasse, le caresse et l'anime au combat.
Elle ne voulait plus avoir d'autre demeure.
Elle entre dans son sein et lui parle à toute heure.
Lachâsse, l'archidiacre apprennent son retour
Par leurs empressements marquèrent leur amour.
Lui firent le serment que contre tous, fidèles,
Leur zèle soutiendrait l'honneur de ses querelles.
Ainsi ces trois guerriers pleins d'intrépidité
Marchent d'un pas hardi vers l'immortalité.
L'un contre l'équité forme son entreprise,
L'autre contre la foi que l'on doit à l'Eglise,
L'un porte aux saints décrets le dernier coup de mort,
L'autre par la vertu d'un dangereux effort,
Détruit la charité, se soumet l'innocence,
Fait régner le scrupule avec la défiance.
Par un nouvel arrêt Dupui fait une loi
Et quiconque y résiste est ennemi du Roi
Il veut que tout Chrétien à qui la foi dans l'âme
A mis pour son salut une sincère flamme
Par sa commission témoigne au Créateur
Qu'il croit de cet arrêt le saint Esprit auteur.
Condamne de Boulard le pouvoir chimérique
Et traite le clergé d'insensé, d'hérétique
Et sa profane main s'étendant sur l'autel

---

(1) Plongé dans un fleuve, Tantale ne pouvait y étancher sa soif dévorante.

(2) Ixion était attaché avec des serpents à une roue qui tournait sans cesse.

(3) Sisyphe condamné à rouler continuellement une grosse pierre ronde du bas au haut d'une montagne.

Menace de saisir au moins le temporel.
Dans l'hôpital logé, Lachasse continue
A tromper des nonnains la croyance ingénue.
Du pouvoir de Boulard leur fait voir les défauts
Et de la vérité fait discerner le faux,
Par de longs arguments prouve que Lotbinière
Des fidèles chrétiens est légitime père,
Que lui seul de l'Eglise en sa minorité
Est le dispensateur par son autorité.
Ce captieux discours dissipe tout leur trouble
Et pour leur directeur leur tendre amour redouble
C'est par lui que le ciel leur fait voir ses desseins.
Le soin de leur salut est mis entre ses mains.
Déplaire à son pasteur, c'est déplaire à Dieu même
Et prononcer " Boulard " c'est vomir un blasphême.
On conte cependant que parmi ce troupeau,
Certaine qui trouvait ce système nouveau
Et qui pour en juger se méfiait de sa science.
Voulant mettre à couvert sa douteuse conscience
Informa ses parents avec fidélité
Du schisme répandu dans sa communauté
Découvrit ses soupçons, communiqua ses doutes,
Et leur dit le danger qui les menaçait toutes
Tant que par leur réponse ayant connu l'erreur
Son cœur en fut saisi d'une sainte terreur
Elle en perd le repos, nuit et jour prie et veille
Et croit toujours avoir le diable à son oreille ;
Lasse enfin de souffrir dans ce rude travail,
Elle écrit à Boulard et lui fait le détail
Du parti que ses sœurs ont pris avec Lachasse
Lui dit que n'étant pas de la première classe
Elle n'a pas osé sur tous ces mouvements
Déclarer qu'à lui seul quels sont ses sentiments.
Et le conjure enfin dans le mal qui la presse,
Lui-même de nommer quelqu'un qui la confesse.
Boulard des ans duquel la sagesse est le fruit
Apprend ces mouvements et n'en fait aucun bruit
Lui nomme un confesseur... Mais par quelle aventure
Quand ce cœur innocent sortit de sa torture
Cette lettre fut-elle apportée au couvent ?
Muse, répondez-moi... " Je ne sais pas comment,
Mais je sais que les fouets, les rudes disciplines,
Sur son corps délicat pendant plusieurs matines,
Lui firent à loisir expier son péché."
Ce châtiment cruel ne peut être caché
Le peuple s'en irrite et le nomme supplice
Tout le monde à Boulard en demande justice

Jure de se venger si par un prompt secours
De ce schisme naissant il n'arrête le cours.
Alors Boulard, contraint, interdit le Jésuite,
Démet la Supérieure...... et quelle en fut la suite ?
Dupuis penses-tu bien que par de tels projets
Tu vas livrer ton âme aux plus cuisants regrets ?
Ce fougueux intendant engage Lotbinière
A lever l'interdit ; ils forcent la barrière
Et tous deux en champ clos invitent au combat
Quiconque a déjà pris parti dans ce débat.
Ainsi de toutes parts on vit briller les armes
Ce n'est que trouble, erreur, confusion, alarmes.
Dans ses opinions, Dupuis passionné
Montre à ceux qu'il rencontre un visage effaré,
Tient toujours pour pouvoir son autorité prête
Et prenant par le bras le passant qu'il arrête :
Quel parti prenez-vous ?—Moi ?—Vous. Point de raison ;
Nommez ou sur le champ, je vous traîne en prison.
La candeur et la paix voyant fondre l'orage
Le laissèrent en proie aux fureurs de la rage,
Rien ne le retient plus, la noble probité
Fidèle, en sa retraite, a suivi l'équité,
Et sa faible raison à lui parler timide
Le voit sans l'éclairer prendre l'erreur pour guide.
Ensuite on vit rouler une foule d'arrêts,
Acte de comparaître, ordonnances, décrets,
Billets calomnieux et remplis d'invectives
Sans adresse, sans nom et réponses plus vives
Le saint et le sorcier sont mis au même rang.
Et pour mieux embrouiller ce fameux différend
Le Conseil, de Boulard, fait rechercher la vie
Et contre son honneur fait attester l'envie.
Approchez-vous d'ici vous de qui la vertu
Contre la calomnie a toujours combattu.
Voyez Valérien (1) invoquer Dieu en chaire
A venger le saint homme, inviter son tonnerre,
Confondre le mensonge et de la vérité
Prendre à témoin le ciel dont il est écouté.
Il n'en reste pas là, cité devant les juges
Ce bon frère mineur sans chercher de refuges,
Son sermon à la main se présente à leurs yeux,
Défend, soutient, prouve et sort victorieux.

---

(1) Le R. P. Valérien Gaufin, récollet, ayant déclaré, dans un sermon prononcé à la cathédrale que, c'était M. Boullard qui possédait toute l'autorité diocésaine fut blâmé par le Conseil Supérieur.

La discorde en frémit et se trouvant moins forte
Maudit cent fois le frère et toute sa cohorte.
Cependant de Boulard, Dupuis fait le procès,
Le peuple révolté veut brûler le Palais,
Pour sauver son pasteur il n'est rien qu'il n'affronte
Autour de sa maison il veille, il en rend compte.
Personne de suspect ne peut en approcher,
Les sergents par la ville à peine osent marcher
Des huissiers du Conseil la troupe fugitive
N'ose aller au Palais, fait le tour de la rive.
A ces extrémités l'illustre Beauharnois (1)
Qui tient son œil d'amour sur l'église aux abois,
Par de sages discours, prévient, conseille, presse
Auprès des deux partis par bonté s'intéresse
Mais Dupuis qui concourt à son malheureux sort
Veut que l'une des deux : la victoire ou la mort.
Dans ses fougueux desseins il ne peut se contraindre
Et la paix, à tout prix, est seul ce qu'il peut craindre.
Beauharnois qui le sait veut encore prolonger
Mais le ciel en courroux le presse à l'en venger
Il cède et sur Dupuis laisse tomber la foudre,
Le terrasse, l'écrase et le réduit en poudre.

L'abbé Etienne Marchand

(1) Charles de Beauharnois, gouverneur et lieutenant général de la Nouvelle France.

LE CURÉ MORIN

M. Joseph-Marie Morin, curé de Sainte-Anne de la Pérade au commencement du siècle, n'était pas beaucoup voyageur. Pendant ses quatre-vingt-sept années d'existence il ne trouva pas le temps d'aller à Montréal une seule fois ; il descendit à Québec en deux ou trois occasions et son unique voyage à Trois-Rivières est resté légendaire.

L'évêque de Québec l'avait nommé confesseur extraordinaire des Ursulines de cette ville. Il se récria mais l'évêque tint bon et il fut forcé de s'exécuter. Un jour donc, il s'embarque dans son canot et remonte le fleuve. Arrivé à Trois-Rivières, il tire son embarcation sur la grève, en face du monastère, puis il entre par l'hôpital et se fait conduire à la sacristie. Là, sans prévenir personne, il se met au confessionnal. Aucune pénitente ne se montrant, il se retire.

De retour chez lui, il écrivit à son évêque qu'il s'était rendu au monastère des Ursulines et que personne ne s'était présenté au confessionnal. On peut croire sans peine que l'évêque de Québec le dispensa d'une seconde tentative. P. G. R.

RÉPONSES

Le comte de la Galissonnière et la Nouvelle-France. (II, XII, 259.)—De tous les nobles personnages envoyés par les rois de France pour administrer leur colonie du Canada celui qui se donna le plus de peine pour faire connaître dans la mère patrie les ressources de notre pays fut, malheureusement pour nous, celui qui resta le moins longtemps ici. Nous voulons parler du comte de la Galissonnière. Ce savant, ce marin expérimenté, qui n'avait pas même la qualité de gouverneur puisqu'il remplaçait temporairement le marquis de la Jonquière prisonnier des Anglais, se dévoua corps et âme pendant ses deux années d'administration pour la prospérité de notre pays. Il est même à peu près certain que si ses sages conseils avaient été suivis par le gouvernement français la colonie aurait été sauvée.

Le comte de la Galissonnière avait fait dresser par Jean-François Gauthier, médecin du roi à Québec, une liste des arbres et des plantes de l'Amérique du Nord qui méritent les honneurs de la collection et de la culture à cause de leurs propriétés utiles. On conseillait dans ce document de recueillir avec soin toutes sortes de graines et de racines. On y demandait des échantillons de tous les minéraux, et une liste y était donnée de toutes les localités de la colonie où l'on avait trouvé quelque pierre ou minerai utile ou digne de remarque. La manière de faire des observations et des collections de curiosités dans le règne animal y était aussi enseignée. A ces recommandations, on ajoutait celle de s'enquérir, par tous les moyens possibles, de l'usage que les Indiens faisaient de certaines productions de la nature, plantes ou minéraux.

Le comte de la Galissonnière avait commandé plusieurs copies de ce mémoire qu'il avait fait envoyer aux officiers des différents forts et aux savants qui voyageaient dans le pays.

Kalm, arrivant dans notre pays en 1749, prit communication d'un de ces mémoires qui était entre les mains de M. de Lusignan, commandant du fort Saint-Frédéric.

Nous croyons qu'il n'existe aujourd'hui aucune copie du mémoire du comte de la Galissonnière.

P. G. R.

Les mots sauvages employés au Canada. (III, III, 298.)—On demande si les Canadiens-Français font usage de mots empruntés aux langues des aborigènes du Canada. N'ayant pas étudié ce sujet, je me borne à dresser une liste des expressions que j'ai souvent entendues dans la bouche de nos compatriotes du district des Trois-Rivières, et je la soumets dans l'espoir qu'on la complètera :

Matachias : Rassades ou broderies ; *Micouane :* Cuillère de bois ; *Mitasses :* Espèce de guêtres ou bas ornementés qui montent jusqu'aux genoux ; *Ouragan :* Cassot d'écorce ; *Pichou :* Un être

laid, difforme ; *Picouille :* Maigre à l'excès, décharné ; *Papois :* Ecorces et feuilles broyées que l'on fume en guise de tabac ; *Saccacomi :* Plante de la hauteur du " petit tabac ". Les Sauvages la fumaient avant la découverte du pays ; *Sacaqua :* Faire des huées, du vacarme, des cris nombreux ; *Sagamité :* Bouillie de farine de blé d'Inde ; *Tabagane :* Traîneau sans lisses, fait d'une mince planche de bois recourbée par un bout.

Si je ne me trompe, tous ces mots sont algonquins, et ce n'est pas étonnant puisque le district des Trois-Rivières a toujours compté nombre d'Algonquins parmi ses résidents, mais jamais de Hurons ni d'Iroquois. Les Abénakis datent, dans ces endroits, de l'année 1700, et comme ils sont fixés à Bécancour et à Saint-François-du-Lac uniquement, leur influence ne s'est pas fait sentir dans le langage de la rive nord du Saint-Laurent, " pays qui m'a donné le jour ". J'invite les gens du sud du fleuve à recueillir les mots abénakis adoptés par les Canadiens-Français, si toutefois il y en a.

Benjamin Sulte

Le fils du gouverneur de Frontenac. (III, III, 300.)—Nous ne pouvons savoir au juste dans quelle occasion le fils du comte de Frontenac perdit la vie.

Le duc de Saint-Simon nous dit bien dans ses *Mémoires* que le fils de Frontenac avait été tué mais il nous laisse ignorer de quelle façon.

S'il fallait en croire M. de La Tour, le jeune de Frontenac aurait été tué en duel. " Le P. Eustache Maupassant, raconte-t-il dans ses *Mémoires sur la vie de M. de Laval*, était un homme à talents. M. de Laval l'avait entendu prêcher avec succès à Paris : il crut acquérir en lui un homme de mérite, et l'obtint de ses supérieurs. On le nomma commissaire (espèce de provincial). M. de Bernières l'amena, en 1673, avec plusieurs ecclésiastiques. Le gouverneur le prit pour son confesseur, et envoya aux Trois-Rivières le P. Gabriel, qui l'était auparavant. Le P. Maupassant, homme intrigant, s'attira M. de Frontenac, et mit sa faveur à profit. Ayant appris la mort de son fils, jeune officier, tué en France dans un combat singulier (circonstance qu'on ignorait sans doute au Canada), il poussa la flatterie jusqu'à prononcer son oraison funèbre dans un service solennel que son père fit faire pour lui."

D'un autre côté, le récollet Olivier Goyer prétend qu'il fut tué à la tête d'un régiment qu'il commandait au service de l'évêque de Munster, allié de la France. (*Oraison funèbre du comte de Frontenac prononcée dans l'église des Récollets de Québec, le* 19 *décembre* 1698).

Ajoutons que presque tous les auteurs acceptent plutôt la version du père Goyer.

P. G. R.

En Canada ou au Canada. (III, III, 305.)—Doit-on dire *en* Canada ou *au* Canada ?

La règle est simple et générale.

Si un pays ou une région porte un nom féminin, on doit se servir de la première expression : En Russie, en Chine, en Suède, en Norvège, en Allemagne, en Angleterre, en France, en Sicile, en Italie, en Turquie.

Si le nom est masculin, on dit : Au Japon, au Danemark, au Brésil, au Pérou, au Mexique, aux Etats-Unis, au Canada.

L.-J.-A. PAPINEAU

James Tanswell. (III, VI, 327.)—Dans ses *Mémoires*, M. de Gaspé cite une lettre de James Thompson, député commissaire-général, dans laquelle il est dit que : " M. Tanswell, autrefois Jésuite, tenait une école dans l'ancien évêché, près de la porte de ville Prescott."

L'auteur explique que : " M. Tanswell ayant fait ses études dans un collège de Jésuites, en Europe, les Anglais croyaient qu'il avait appartenu à cet ordre éminent." Et il ajoute : " Il s'est marié deux fois à Québec en présence de l'église catholique."

Le nom de James Tanswell apparaît dans les comptes publics de la province de Québec pour l'année 1794. Il recevait £100 par année du gouvernement. Il agissait aussi comme interprète dans les cours de justice à Québec. Son nom paraît encore dans les comptes publics pour l'année 1801.

Il avait eu pour prédécesseurs Patrick McClement, qui ouvrit une école à Québec le 1er septembre 1765. Celui-ci fut remplacé le 24 juin 1768 par James Jackson, qui fit place, le 25 septembre 1769, à John Fraser, qui occupait encore cette charge en 1801. Le salaire de ces instituteurs n'était que de £30 par année ; ce qui me porte à croire que l'école de M. Tanswell devait être plus avancée.

F.-J. AUDET

Les frères Kirk. (III, VI, 328.) — Charlevoix représente les frères Kirk comme des calvinistes français qui s'étaient refugiés en Angleterre pour faire la guerre à la France, leur patrie. Tous les historiens qui ont écrit après Charlevoix, — Garneau, Ferland, Faillon — ont répété la même chose, ainsi que Laverdière, dans sa *Notice biographique de Champlain*. Or les frères Kirk, loin d'être des huguenots français, des traîtres à leur patrie, étaient des anglais, appartenant à l'une des plus anciennes familles du Derbyshire, et au lieu d'être un acte de piraterie, leur expédition contre Québec était un acte de guerre autorisé par le roi, ainsi que tout cela appert par des documents qui se trouvent aux archives de Londres. Ces documents sont mentionnés par Kirk, dans son ouvrage intitulé *The first conquest of Canada*, et une partie a été

publiée par Laverdière à la suite de l'édition qu'il a faite des œuvres de Champlain.

J.-C. Langelier

Les compagnons de Dollard des Ormeaux. (III, VI, 330.)—Trop longtemps les noms de ces sauveurs de la patrie ont été inconnus ; il est temps qu'ils passent à la postérité. Un jour peut-être sur les rives de l'Ottawa les générations futures leur consacreront un monument ; alors elles inscriront en lettres d'or sur la pierre ou le bronze ces noms désormais immortels :

Adam des Ormeaux,

Jacques Brassier,	Louis Martin,
Jean Tavernier,	Christophe Augier,
Nicolas Tillemont,	Etienne Robin,
Laurent Hébert,	Jean Valets,
Alonié de Lestres,	René Doussin,
Nicolas Josselin,	Jean LeComte,
Robert Jurée,	Simon Grenet,
Jacques Boisseau,	François Crusson,

et les deux enfants de la forêt :

Anahotaha	Metiwemey.

L'abbé Pierre Rousseau

La messe du revenant. (III, VII, 334.) — On avait remarqué plusieurs fois, dans l'église de l'île Dupas, au milieu de la nuit, une lumière plus forte que celle donnée par la lampe ordinaire ; d'abord on en fit peu de cas ; puis, comme la lumière continuait d'apparaître toutes les nuits, on s'en émut, et on résolut d'éclaircir la chose ; on se réunit donc au nombre de quatre à cinq, pour se donner un peu de courage, et l'on s'avança sur une seule ligne vers l'église ; mais quelle ne fut pas la stupéfaction de ces hommes, lorsqu'ils virent au pied de l'autel un prêtre revêtu de ses habits sacerdotaux, et demeurant toujours au même lieu ! Ils n'osèrent pas entrer et s'en retournèrent, même un peu plus vite qu'ils n'étaient venus, et, de retour chez eux, ils se livrèrent à mille conjectures.

En entendant parler de ce qui se passait, un nommé Jacques Valois, plus brave que les autres, s'engagea à entrer dans l'église, pour voir de plus près ce dont il s'agissait. Un soir donc, après la veillée avec ses amis, il se rendit à l'église, fit sa prière et attendit. Vers minuit, il vit un prêtre, en soutane, sortir de la sacriste, allumer deux cierges aux extrémités de l'autel, tout préparer pour une messe, et rentrer dans le lieu d'où il venait de sortir. Quelques instants après, il l'en vit ressortir, revêtu de ses ornements, portant le calice, et monter à l'autel. Pensant bien que la messe allait avoir lieu, notre Valois se rend au pied de l'autel, sert la messe qui se dit comme à l'ordinaire, et reconduit le célébrant à la sacristie ; celui-ci, après avoir salué la croix, se tourne de son côté et lui dit :

—Depuis trois ans, je viens ici toutes les nuits, pour redire une messe que j'ai dite avec trop de précipitation pendant ma vie ; j'étais condamné à y venir jusqu'à ce que j'eusse trouvé un servant ; grâce à vous, ma pénitence est terminée, je vous remercie.

Et il disparut.

L'abbé VINCENT PLINGUET

La mort du père Lagier. (III, VII, 335.)—Dans le mois de février 1874, la neuvaine de Saint-François-Xavier avait lieu à l'Isle-Verte.

Le père Lagier, oblat de Marie Immaculée, qui prêcha alors la neuvaine dans la paroisse, possédait le don d'attirer les cœurs et de convertir les âmes. Ces apôtres ont une voix à nulle autres pareilles et leurs accents trouvent pour ainsi dire tout de suite le chemin qui mène droit au cœur de chacun de nous. Toute la paroisse suivait donc les exercices de la neuvaine avec dévotion et avec zèle, ne voulant pas perdre une seule de ces paroles tombant des lèvres du révérend père prédicateur.

Le 27 février, un vendredi au matin, le père Lagier monta lentement les marches de la chaire de vérité. Il parla comme toujours, avec grâce, avec onction, avec chaleur même et termina son sermon par un " au revoir " énergique qui plana sur la foule comme un glas funèbre. Descendu de la chaire, fatigué, le front couvert d'une sueur froide, le père Lagier alla se jeter sur son lit au presbytère, cherchant dans le sommeil un repos pour ses douleurs, le calme pour son cœur malade. Hélas ! oui, il devait y trouver le repos, mais celui de l'éternité bienheureuse.

L'heure du dîner étant venu, on alla réveiller le père. Son corps avait déjà la rigidité du cadavre. Il devait être mort depuis une heure environ. On ne se figure pas l'étonnement du personnel du presbytère et la douleur et la consternation du peuple lorsqu'aux exercices de deux heures le curé Ladrière annonça la mort soudaine et foudroyante du père Lagier.

Ce fut comme un long et douloureux sanglot comprimé dans toute la nef. On y pleurait à chaudes larmes et sans respect humain, tant la douleur était sincère et vrai.

A l'Isle-Verte on a toujours conservé le souvenir vivace et poignant de cette mort subite en pleine retraite, dans un temps de pénitence et de mortification. Bien plus, les fidèles se sont disputé les lambeaux de son humble soutane et plus d'une famille montre avec orgueil un morceau du vêtement du saint oblat de Marie Immaculée mort au champ d'honneur " alors qu'il faisait la moisson dans la vigne du Seigneur."

Cette mort eut du retentissement et fut la cause d'un bon nombre de conversions dans la paroisse.

La mort du juste est un rayonnement.

CHARLES-A. GAUVREAU

QUESTIONS

351—Peut-on me donner des renseignements sur Mlle de Saint-Vilmé, pensionnaire à l'Hôpital-Général de Québec en 1808. Etait-elle française ? Est-elle morte à Québec ?

A. V.

352—On vante la fidélité des Canadiens-Français à l'Angleterre pendant la guerre de la Révolution américaine, mais n'est-il pas vrai qu'un bataillon canadien-français a combattu sous l'étendard de Washington ?

CANAD.

353—Sait-on au juste en quel endroit Dollard soutint, en 1660, son fameux combat contre les Iroquois ?

XXX

354—Les excentricités qu'on met sur le dos de lord Durham sont-elles toutes prouvées ? Si elles étaient vraies, je serais porté à croire que lorsqu'il partit du Canada la maladie l'avait rendu fou.

FEL.

355—De quelle paroisse était Joseph Dufour, membre du premier parlement de Québec ?

DÉPUTÉ

356—Est-il prouvé que Napoléon ait songé à s'emparer du Canada ?

VOLST

357—Cartier avait-il été au Brésil avant de venir découvrir le Canada ? Je sais que la chose a été affirmée, mais où sont les preuves écrites que le malouin a fait le voyage du Brésil ?

FUR.

358—Qui peut me dire l'origine du nom de l'anse qu'on appelle *Trou Saint-Patrice* sur la rive sud de l'île d'Orléans ?

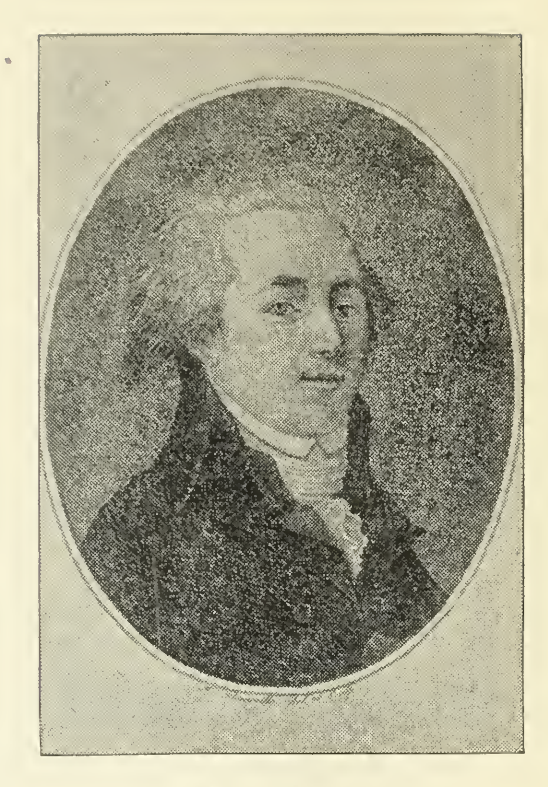
NAVG.

359—J'ai lu quelque part que pour toute réponse à la femme du patriote condamné à la potence Cardinal, qui intercédait auprès d'elle pour obtenir la grâce de son infortuné mari, lady Colborne lui offrit huit piastres. Le fait est-il bien établi ?

PAT.

360—John Lambert qui visita Québec au commencement du siècle nous parle d'une statue du général Wolfe placée dans une niche au coin d'une maison de la rue Saint-Jean. " Cet humble spécimen de la sculpture canadienne, dit le voyageur anglais, représente le général dans l'uniforme du soldat anglais, avec le fusil, le ceinturon, la boîte à cartouches et la bayonnette. Il a le chapeau tricorne et la longue redingote." Cette statue serait-elle la même que nous voyons encore aujourd'hui au-dessus de la porte du magasin qui fait le coin des rues Saint-Jean et du Palais ?

XXX



LE COMTE DE PUISAYE

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

3ÈME VOLUME OCTOBRE 1897 10ÈME LIVRAISON

SAINT-MARTIN DE LA RIVIÈRE-AU-RENARD

Sur une carte géographique de la Nouvelle-France faite en 1744 il est déjà fait mention de la Grande rivière au Renard et de la Petite rivière au Renard.

En 1790, Pierre Proulx, époux de Louise Laflamme, résidait à la Rivière-au-Renard. On peut le considérer comme le premier habitant de cet endroit. Ce n'est qu'en 1814 que nous voyons d'autres habitants à la Rivière-au-Renard.

La Rivière-au-Renard a été mise sous le patronage de saint Martin en l'honneur de Martin Samuël, un de ses premiers habitants. Samuël eut souvent l'occasion de loger le premier missionnaire, de l'accompagner tant sur mer que sur terre, et de prêter sa maison pour faire les exercices de la mission.

Lorsque, en 1836, M. Ferland visita la Gaspésie, il y avait une chapelle à la Rivière-au-Renard. Elle était, rapporte-t-on, à peine plus grande que la cabine d'une goélette.

On la remplaça quelques années plus tard par une chapelle un peu plus convenable.

Enfin, en 1864, les habitants de la Rivière-au-Renard se construisirent, non plus une chapelle, mais une jolie église de quatre-vingt-seize sur quarante-six pieds avec une sacristie de trente-six sur quarante pieds.

Saint-Martin de la Rivière-au-Renard a eu comme missionnaires et curés : MM. F.-A. Oliva, 1855-1858 ; J.-B. Blouin, 1858-1864; L. Blais, 1864-1867; F.-X. Bossé, 1867-1872 ; T. Thivierge, 1873-1874 ; L. Arpin, 1874-1875 ; P. Fortier, 1875-1876 ; T. Duret, 1876-1887 ; E. Morris, curé actuel.

PIERRE-GEORGES ROY

LE COMTE JOSEPH DE PUISAYE

En 1798, il se fit une tentative pour fonder une colonie d'émigrés français dans le Haut-Canada, sous les auspices du gouvernement anglais.

Le comte Joseph de Puisaye fut l'initiateur de ce mouvement. Cet émigré représentait la noblesse du Perche aux Etats généraux où il se fit remarquer par ses idées libérales. Cependant, lorsqu'il vit la tournure que prenaient les choses, il voulut sauver le roi. Commandant à Evreux en 1793, il essaya de lever une armée pour accomplir son projet. Battu à Vernon, il passa en Bretagne où il succéda à La Rouarie. Ayant remporté quelques succès il entra en négociations avec l'Angleterre, mais la défaite de Quiberon mit fin à son influence. Il passa alors en Angleterre et il proposa aux autorités anglaises d'aller s'établir au Canada avec ses partisans. L'offre parait avoir été acceptée avec empressement, car il fut vivement recommandé aux autorités canadiennes.

De Puisaye débarqua à Québec dans l'été de 1798. Il était accompagné de quarante personnes en tout et non de 480 comme le prétend l'auteur des *Aventures*. Il n'y avait que deux femmes ; les hommes étaient presque tous anciens officiers.

Les émigrés furent très bien reçus par le gouverneur et par le clergé catholique. Ils se rendirent dans le Haut-Canada durant l'automne et hivernèrent à Kingston. L'accueil qui leur fut fait par les Haut-Canadiens fut moins chaleureux qu'ils n'avaient droit de s'y attendre. Plusieurs membres du Conseil de cette province prétendirent qu'il ne serait pas prudent d'accorder trop de privilèges à ces étrangers et surtout de leur mettre des armes dans les mains. Cependant le Conseil, sur la recommandation du lieutenant-gouverneur, concéda ou plutôt réserva pour les nouveaux venus une étendue

considérable de terre au nord de York, ainsi qu'on appelait alors la ville de Toronto, et sur les bords du lac Simcoe. Cette concession comprenait les townships d'Uxbridge et de Gwillimbury, un township au nord de Whitby, et les terres non concédées du township de Whitechurch. De Puisaye obtenait 5,000 acres de terres pour lui-même, et toutes les concessions devaient se faire par son entremise.

Russell, qui était alors lieutenant-gouverneur, fondait de grandes espérances sur la future colonie. Il devait nommer de Puisaye, chef d'un corps de milice et juge de paix, afin qu'il eut la direction civile et militaire. Comme on s'attendait à une forte immigration, il se proposait de distribuer deux cents émigrés dans les garnisons de Kingston, York, Fort Georges, Chippewa, Fort Erié, Amherstburg et St-Joseph. Il voulait encore les employer dans le génie et à la construction des routes dans la province. Ces beaux projets ne devaient pas se réaliser.

Aussitôt le printemps venu, on commença la construction d'un village à Windham, près de York. Une vingtaine de Canadiens-français furent employés pour la construction des maisons et à défricher. Le gouvernement anglais faisait servir des rations et les graines de semence.

De Puisaye lui-même ne se fixa pas dans le nouveau village de Windham. Il s'établit avec cinq ou six compagnons près de Niagara, et entra en négociations avec Brant, le chef des Missisaugés pour l'acquisition d'une vaste étendue de terres appartenant à cette tribu. Les autorités anglaises, qui accusaient Brant de vouloir former une confédération des tribus sauvages, virent d'un mauvais œil les relations de de Puisaye avec ce chef. Il s'en suivit un refroidissement. D'abord le gouvernement refusa d'acheter les terres convoitées par les émigrés, et de Puisaye fut prié de mettre un terme à ses négociations

Celui-ci n'avait pas dédaigné de demander le privilège de tenir une taverne, ou plutôt une sorte de poste de traite à la tête du lac Ontario. Cela lui fut également refusé. Puis on commença à soulever la question de savoir si les émigrés avaient bien le droit d'avoir des titres à leurs terres avant d'être devenus sujets britanniques. Les officiers en loi auxquels la question fut soumise retardèrent leur réponse. Enfin, en décembre 1799, le Conseil décida de supprimer les rations qui avaient jusqu'alors été accordées aux colons français. Ces misères, ajoutées aux déboires que les colons inexpérimentés rencontrent généralement dans un pays nouveau, suffirent pour décourager la plupart de nos royalistes. Un petit nombre d'entre eux repassèrent en Angleterre dès l'automne de 1799.

L'année suivante, de Puisaye eut des difficultés avec Angus McDonnell, secrétaire de l'Assemblée, au sujet des rations qui avaient été livrées aux émigrés. Il obtint gain de cause devant le Conseil ; mais l'effet de ces chicanes était toujours préjudiciable à la petite colonie qui finit par disparaître complètement comme établissement distinct.

De Puisaye retourna en Angleterre après la paix d'Amiens. Il mourut dans la pauvreté près de Londres en 1827.

La correspondance entre Londres et les autorités du Haut-Canada au sujet de cette tentative de colonisation a été copiée et elle se trouve aux archives à Ottawa.

Le portrait du comte de Puisaye que les *Recherches Historiques* offrent à leurs lecteurs, a été fait d'après une estampe en la possession de M. Philéas Gagnon, bibliophile bien connu de Québec.

TELESPHORE SAINT-PIERRE

L'ANCRE DU VAISSEAU AMIRAL DE PHIPPS DEVANT QUÉBEC EN 1690

Ce qui suit est extrait des registres de la Prévôté de Québec, à la date du 30 juillet 1891 :

" Sur ce qui nous a été représenté par le Procureur du Roy commis en cette Prévosté et Amirauté, qu'il a avis que le nommé Jean Gué, habitant de la Pointe-de-Lévy, ayant pêché et tiré hors le fond de l'eau un ancre avec son cable, que l'amiral anglais aurait été obligé de filer et abandonner, à cause de l'incommodité qu'il recevait du canon de la ville, et qu'il a transporté en cette ville dans son canot par ordre de Monseigneur le Gouverneur et l'Intendant, pour le remettre en cette Amirauté, nous ayant requis le Procureur du Roy commis nous transporter au lieu où est le dit ancre et cable, et d'entendre sur ce le dit Jean Gué ; où étant, le dit Jean Gué nous a dit que l'an passé il vit filer et abandonner le dit cable par le dit amiral anglais, lequel, après la retraite des ennemis, il tira du fond de l'eau avec beaucoup de frais et peine, y ayant employé huit hommes avec lui et deux barques dont l'une lui appartenait, et a payé pour l'autre quarante francs, outre la nourriture des personnes qui étaient dans y travailler, et demande que la valeur lui en soit payée, si on en a besoin pour le service du Roy.

Sur quoi le dit Procureur du Roy nous a représenté que par le règlement du Conseil Souverain du 21e juin dernier, il a été ordonné que lorsqu'il serait tiré quelques choses hors du fond de l'eau, qui ne seront pas réclamées par les propriétaires dans deux mois, vente en serait faite à l'encan et le prix distribué, savoir : un tiers à ceux qui auront trouvé, tiré et sauvé, un tiers à Monseigneur l'Amiral et l'autre tiers à Sa Majesté, les frais de justice préalablement pris.

Pourquoi le dit Jean Gué n'est pas bien fondé à prétendre le tout, et requis que l'estimation en soit faite, pour en être payé seulement le tiers au dit Jean Gué.

Sur quoi nous avons ordonné et ordonnons que l'estimation sera faite des dits cable et ancre par gens à ce connaissants, pour en être le tiers de la valeur payé au dit Jean Gué, sur le pied de l'estimation par ceux qui auront le pouvoir de le prendre, et adjugé un tiers à Monseigneur l'Amiral et l'autre tiers à Sa Majesté, les frais de justice préalablement pris.

Et avons fait faire la dite visite et estimation en notre présence par Permaton de Lavander, bourgeois du navire Notre-Dame du Rosaire, Dolbec, capitaine commandant le navire le St-Nicolas, et Frériort, capitaine de la caiche de Mr Pachot.

Taxé pour nous 3 livres les dépens pour les procédures et autant pour le Procureur du Roy."

L'ABBÉ ANSELME RHÉAUME

LES FRÈRES DÉSAULNIERS

M. Isaac Désaulniers, le célèbre professeur de philosophie au séminaire de Saint-Hyacinthe, aimait beaucoup la discussion, la controverse.

Il avait un frère, doué comme lui de talents remarquables, et qui fut l'une des gloires du collège de Nicolet.

Un soir, vers le soleil couchant, Mme Désaulniers, leur mère, regardant par une fenêtre de la maison qui donnait sur la rivière, aperçut vaguement à travers le feuillage deux formes humaines qui s'agitaient, et crut entendre des voix qui se parlaient avec vivacité.

—Va donc voir ce que c'est, dit-elle à son mari.

M. Désaulniers partit et reconnut ses deux fils qui, armés chacun d'un bâton, traçaient sur le sable du rivage des figures géométriques et se démenaient furieusement pour trouver la preuve de la thèse qu'ils soutenaient l'un contre l'autre.

M. Isaac Désaulniers étant venu de Saint-Hyacinthe faire visite à son frère qui enseignait la philosophie à Nicolet, ils s'étaient entendus pour aller ensemble passer une journée dans leur famille.

Ils venaient de traverser la rivière et de tirer leur canot sur la grève, lorsque l'un d'eux se mit à tracer sur le sable un problème qui le préoccupait. L'autre ayant eu le malheur de dire en le regardant faire que *ce n'était pas cela*, une discussion s'était engagée. Lorsque leur mère les aperçut, il discutaient depuis le midi.

L.-O. DAVID

RÉPONSES

Le juge Bédard. (I, VII, 53.)—On conservait au musée Chasseur, à Québec, un buste de Pierre Bédard, le fondateur du *Canadien*, plus tard juge à Trois-Rivières. Il disparut, parait-il, longtemps avant que le musée Chasseur fut consumé dans l'incendie du parlement en 1854. M. Joseph Trudelle, de la bibliothèque de la Législature, à Québec, est l'heureux possesseur d'une photographie de ce buste. Elle lui vient de la succession de feu J.-A. Malouin, bibliophile.

P. G. R.

Robert Dupont. (III, I, 282.)—Robert Dupont, auteur de *French genders taught in six fables*, quoique portant un nom français, était un anglais protestant, qui tenait une école à Québec (probablement d'institution royale) vers 1825.

PHILÉAS GAGNON

Les Laurentides. (III, II, 286.)—C'est Garneau, notre historien national, qui a donné le joli nom de Laurentides à la chaîne de montagnes qui longe le Saint-Laurent. Il nous en donne la raison dans son *Histoire du Canada* (I, p. 89) : "Cette chaîne n'ayant pas de nom propre et reconnu, nous lui donnons celui de Laurentides, qui nous parait bien adapté à la situation de ces montagnes, qui suivent une direction parallèle au Saint-Laurent. Un nom propre est nécessaire afin d'éviter les périphrases toujours si fatigantes et souvent insuffisantes pour indiquer une localité, un fleuve, une montagne, etc. Quant à l'euphonie, nous espérons que le nom que nous avons choisi satisfera l'oreille la plus délicate, et formera une rime assez riche pour le poète qui célèbrera les beautés naturelles de notre pays."

RACINE

Doit-on dire en Canada ou au Canada ? (III, III, 305.)—La règle, dit-on, est simple et générale. On dit *au* devant un nom (de pays) masculin, et *en* devant un nom (de pays) féminin. Donc il faudrait dire " *au* Canada. "

Il y a lieu de distinguer.

La règle en question n'existe, d'une manière absolue, que pour les noms féminins ; pour les noms masculins, c'est l'usage qui fait loi. On dit *en* Dauphiné, *en* Angoumois, *en* Artois, *en* Blésois, noms masculins. On dit aussi *en* Poitou, ou *dans le* Poitou, *en Aunis*, ou *dans l'*Aunis.

Il est une règle, que l'on a cherché à établir, d'après laquelle, si l'on habite un pays de nom masculin, on fait précéder ce nom du mot *en*, et si l'on n'habite pas ce pays, on fait précéder ce nom du mot *au*.

Ainsi l'on écrira de Québec : " voilà comment nous faisons *en* Canada : " et l'on écrira de Paris : " voilà comment les gens font *au* Canada. "

D'après cette même règle, on dirait : " *en* Danemark,—*en* Portugal, " si l'on habitait ces pays, et " *au* Danemark ,—*au* Portugal, " si l'on se trouvait à l'extérieur. Cette règle ne serait pas sans exceptions.

Au 17ième et au 18ième siècles, on disait toujours "en Canada" même dans les documents officiels émanés de Paris ou de Versailles.

Depuis cinquante ans, et peut-être davantage, les Français de France se sont mis à écrire "*au* Canada", mais les Francs-Canadiens ont, pour la plupart, conservé l'ancienne manière de dire et d'écrire.

J'ai lu dernièrement "*en* Canada" dans un ouvrage français publié à Paris. Si on allait y revenir !

En tout cas, j'estime que les gens qui disent "*en* Canada", comme on disait sous Louis XIV, ne sont pas de grands coupables,—pas plus que ceux qui disent "piastre" au lieu de *dollar*.

PHILOLOGUE

Le portrait du père récollet Berey. (III, V, 316.) Le presbytère de Saint-Eustache possède un portrait du vénérable récollet, que M. Paquin, ancien curé de cette paroisse, a obtenu par des moyens assez ingénieux. Je ne saurais cependant garantir l'exactitude de la ressemblance. Voici les faits, qu'on en juge.

M. Paquin conçut un jour l'idée patriotique d'orner son presbytère d'une galerie de portraits, qui contiendrait ceux de tous les curés ses prédécesseurs, et enfin sa propre image. Un peintre de l'endroit, Vital Durocher, fut appelé, et ce travail considérable fut confié à son pinceau.

Cependant, une difficulté assez grave menaçait d'arrêter la réalisation du projet : il n'existait pas de portrait du père Berey et des plus anciens curés, sur lesquels le peintre put se guider pour exécuter son œuvre. Il était important cependant de connaître d'une manière au moins un peu confuse les traits des personnages que l'on voulait peindre. Comment faire ?

L'imagination féconde de M. Paquin fournit un moyen inattendu de surmonter cet embarras. C'était en 1841; le père Berey florissait à Saint-Eustache en 1770, et il était mort en 1800. M. Paquin réunit les anciens de la paroisse, et interrogea leurs

souvenirs. Ils n'avaient par oublié le costume du bon récollet ; quelques-uns prétendaient se rappeler parfaitement sa physionomie, les traits de son visage, jusqu'à la couleur de ses yeux. L'artiste, présent à ces délibérations sur le visage d'un homme mort, écoutait attentivement cette évocation du passé, prenait ses notes, esquissait sous l'inspiration des contemporains du père Berey.

Enfin, après bien des tâtonnements, bien des essais imparfaits, plusieurs ébauches qui furent déclarées peu ressemblantes, M. Durocher crut avoir saisi la pensée intime, le souvenir des anciens, et il fixa sur la toile une figure costumée en récollet, qu'avec un peu de bonne volonté on put admettre pour un portrait passable du père Berey,—on en a souvent fait de plus mauvais. Les anciens de la paroisse déclarèrent que c'était là l'image de leur ancien curé ; qui oserait aujourd'hui les contredire ? On prit acte de cette déclaration et le portrait du père Berey fut placé dans la galerie de M. Paquin.

Le voyageur qui porterait ses pas curieux vers Saint-Eustache pourrait encore voir ce tableau dans le presbytère de cette paroisse.

E. LEF. DE BELLEFEUILLE

Le premier journal canadien-français. (III, VI, 327.)—James Tanswell fut l'éditeur du premier journal publié exclusivement en langue française à Québec : *Le Courrier de Québec ou Héraut Français*. Le numéro prospectus parut le premier janvier 1788 et le premier numéro le 24 novembre de la même année. Le *Courrier* ne fournit que deux numéros que l'on trouve à l'université Laval, à Québec.

HORACE TÊTU

“ Je m'en moque comme de l'an quarante.” (III, VIII, 342.)—La raison de ce proverbe c'était qu'une prédiction avait annoncé que l'an 1740 verrait s'accomplir des événements terribles, désastreux, la fin du monde même, disaient quelques uns. 1740 passa et l'on s'en moqua. Les mêmes prédictions furent réitérées pour l'année 1840. Nos poètes canadiens de l'époque s'en préoccupèrent et dans les poésies de nouvelle année du *Canadien* et de la *Gazette de Québec*, il y était fait allusion. Le poète du *Canadien* dont la pièce était intitulée : “ Nos jours de gloire ” disait dans sa dernière strophe :

Salut, ô l'an mystérieux,
O mil huit cent quarante,
Toi qu'on a vu s'avancer dans les cieux
Comme une ombre sanglante!
Amis, du moins qu'il nous trouve joyeux,
Chantons, rions de sa mine effrayante.
Ah! pour gémir il suffit du passé!
Je ne crois pas de vision trop noire,
Et puis qui sait, si le destin lassé,
N'amène pas de nouveaux jours de gloire?

Le poète de la *Gazette de Québec*, M. F.-M. Derome, s'écriait dans sa première strophe :

Salut, ô toi l'an mil huit cent quarante,
An désiré qu'un prophète a maudit
Non, tu n'es pas pour nous l'ère sanglante,
Le temps fatal qu'en vain il a prédit.
Qu'à s'égayer chacun de nous s'apprête;
Un nouvel an sourit à nos destins,
Au noir passé succède un jour de fête
Et le repos aux troubles intestins.

Les poètes eurent raison de la prophétie et firent bien de se ranger du côté du dicton populaire en se moquant de cet autre an *quarante*. Sauf l'union des Canadas qui s'accomplit cette année-là, il ne se passa rien de bien sinistre dans le monde, ni grandes guerres, ni fléaux, ni catastrophes bien remarquables.

R

Deux frères jumeaux. (III, VIII, 343.)—Le 8 novembre 1654 fut un jour de liesse pour les habitants du fort de Trois-Rivières, si l'on en croit le poète :

Car un baptême, c'est une fête,
Pour les parents, pour les amis.

On ne comptait alors dans la localité que trente-huit ménages, et le Seigneur venait de bénir l'un de ces foyers chrétiens, celui du sieur Claude Volant de Saint-Claude, par la naissance de deux frères jumeaux.

Le père jésuite Garreau, qui devait quelques années après, recevoir le martyre des mains des féroces Iroquois, baptisa les deux enfants.

Lorsque, le 9 octobre 1668, le petit séminaire de Québec, fondé par Mgr de Laval, ouvrit ses portes, les fils de Claude Volant de Saint-Claude furent du nombre des huit jeunes Canadiens et des six jeunes Sauvages qui y entrèrent comme pensionnaires.

Les deux jumeaux poursuivirent avec assez d'ardeur leurs études classiques et théologiques, puisque dix ans plus tard, le 17 septembre 1778, Mgr de Laval leur conférait les saints ordres.

Pierre fut successivement missionnaire des Grondines, de Sainte-Anne de la Pérade, de Sorel et de Batiscan, puis il passa quelques années en Acadie. Il vint mourir à Québec en 1810.

Claude succéda à M. Morel dans la desserte de la Côte de Lauzon en 1682. L'année suivante, il était nommé curé de Batiscan et de Champlain. Il passa à la cure de Varennes en 1692. C'est là qu'il mourut le 8 octobre 1719.

R.

Les Beauharnois au Canada. (III, VIII, 345.)— Charles de Beauharnois de la Boische, appelé d'abord le chevalier puis le marquis de Beauharnois (avant 1728), était enseigne le 1er janvier 1692, lieutenant de vaisseau le 1er janvier 1696, capitaine d'une compagnie franche d'infanterie de la marine en 1699, capitaine de frégate le 9 mai 1707, capitaine de vaisseau le 23 avril 1708. Il était chevalier de Saint-Louis. En 1716, il épousa dame Renée Pays, veuve en secondes noces de Pierre Hardouineau, écuyer, seigneur de Laudianière (ou Lanaudière). Nommé gouverneur du Canada le 11 janvier 1726 Charles de Beauharnois demeura vingt ans dans la colonie. Chef d'escadre le 1er mai 1741, il fut promu commandeur de l'ordre de Saint-Louis. Le 14 octobre 1747, il partait de Québec pour retourner en France, où il fut nommé lieutenant général des armées navales le 1er janvier 1748. Après soixante-trois ans de service, il mourut sans enfants, à Paris, en 1755. Je calcule les soixante et trois ans à partir de 1692 ; M. Ferland dit qu'il mourut le 12 juin 1644, ce qui n'a aucune vraisemblance, et M. Daniel met le 13 juillet 1749.

François de Beauharnois, né en 1665, frère de notre gouverneur, avait d'abord été commissaire de la marine, puis commissaire des armées navales. Il fut intendant du Canada, de 1702 à 1705. Rappelé en France, pour devenir intendant des armées navales, il obtint le port Maltais qu'il fit ériger en baronnie, l'année 1707, sous le nom de Beauville, et il se nomma, à partir de ce moment, le baron de Beauville. Quatre ans plus tard, on le voit intendant à Rochefort, puis intendant de la justice, police et finances à la généralité de la Rochelle, ensuite commissaire du roi dans le pays d'Aunis et îles adjacentes, provinces de Saintonge et Angoumois. Il devint intendant général des armées navales en 1726. Sa femme, Anne de Grais, mourut en 1731, âgée de soixante et trois ans. Lui-même s'éteignait en 1746, sans laisser de postérité.

Guillaume de Beauharnois, chevalier de Beauvillier, autre frère de notre gouverneur, ne s'est jamais marié. Il passa par tous les grades du service militaire. Etant garde-marine, il vint au Canada et fut fait lieutenant en 1702 ; deux ans plus tard, capitaine. On le retrouve en 1711 aide-major des armées navales à Rochefort, puis successivement lieutenant et capitaine de vaisseau ; enfin, chevalier de Saint-Louis. Il mourut à Saint-Domingue en 1741.

Claude, neveu de notre gouverneur, né à LaRochelle en 1717 passa au Canada. Après avoir été lieutenant et capitaine d'infanterie, il fut nommé lieutenant d'artillerie en 1745. C'est probablement lui que l'on rencontre aux environs du Détroit en 1747 sous le nom de chevalier de Beauharnois.

Claude-Charles, autre neveu, lieutenant, puis capitaine, vint en Canada et, en 1729, il obtint la seigneurie de Beauharnois. Il était alors lieutenant de vaisseau. Plus tard, on le retrouve (1740-41) avec le titre de chevalier de Saint-Louis et qualifié de sieur de Beaumont. C'est peut-être lui que l'on nommait également le chevalier de Beauharnois et qui figure comme enseigne en pied en Canada (1739).

Alexandre, vicomte de Beauharnois, petit-neveu de notre gouverneur, qui avait épousé Joséphine Tascher de la Pagerie, qui devint impératrice des Français, ne vint pas au Canada.

BENJAMIN SULTE

L'oraison funèbre de Mgr de Laval. (III, VIII, 349.)— L'oraison funèbre du vénérable de Laval, premier évêque de Québec, prononcée dans la cathédrale de Québec le 4 juin 1708 par M. de la Colombière, a été publiée en 1845 par l'abbé Bois, dans son *Esquisse de la vie de Mgr de Laval.*

L'ABBÉ H. GAGNON

Les Canadiens-Français et la guerre de l'Indépendance américaine. (III, IX, 352.)—— Pendant l'invasion de 1775, un régiment canadien fut formé, ayant pour chef le colonel James Livingston. Un second régiment fut aussi recruté au Canada, et le commandement en fut donné au colonel Moses Hazen.

Quand les Américains évacuèrent le Canada, après la mort de Montgomery, les troupes canadiennes furent dirigées sur New-York, où un grand nombre de réfugiés canadiens et acadiens vinrent grossir leurs rangs.

Les capitaines et les lieutenants de ces régiments étaient généralement des Canadiens, et les officiers supérieurs, colonels et majors, des Anglo-Américains.

Parmi les officiers canadiens, citons : 1. Clément Gosselin, de l'île d'Orléans, capitaine et major à brevet, qui fut blessé à Yorktown, la dernière bataille de la guerre ; 2. Augustin Loiseau, de Chambly (où il exerçait le métier de forgeron), qui combattit dans le régiment d'Ethen Allen, et devint capitaine ; 3. Jacques Robichaud, capitaine; 4. Laurent Olivier, lieutenant ; 5. François Monty, lieutenant ; 6. Pierre Boileau, lieutenant ; 7. Germain Dionne, lieutenant ; 8. Louis Gosselin, enseigne ; 9. André Pepin ; 10. l'abbé Louis Chartier de Lotbinière, chapelain ; 11. Jacques Laflamme, François Mallet, Pierre Roberge, Michel Lapointe, soldats. Tous faisaient partie de l'armée de Washington, qui menait la guerre dans l'Est.

Nous trouvons dans l'Ouest le très révérend Pierre Gibeault, vicaire général de l'évêque de Québec, qui décida les Canadiens de Vincennes (Indiana) et de Kankakee (Illinois) à prendre parti pour les Américains contre les Anglais. Nos compatriotes se levèrent en masse, se joignirent à l'armée de la Virginie, commandée par le général George Rogers Clarke, et firent la conquête de l'Ouest pour les Américains.

Si l'on pouvait dire toute la part que les Canadiens ont prise à la guerre qui a assuré l'indépendance des Etats-Unis, on étonnerait les Américains eux-mêmes.

Espérons que cette histoire s'écrira un jour.

EDMOND MALLET

Le colonel Joseph Dufour. (III, IX, 355.)—A l'Ile-aux-Coudres, a vécu et est mort une espèce de géant dont la grandeur était de six pieds et sept pouces, mesure française. Son nom était Joseph Dufour. On l'appelait vulgairement le *Grand Bona.* Il avait été membre du premier parlement canadien, en l'année 1792.

Il y avait dans le temps, en garnison à Québec, un régiment écossais dont les officiers étaient remarquablement grands. Il s'éleva un débat assez vif entre les députés d'origine anglaise et ceux d'origine canadienne, dont les premiers soutenaient que plusieurs des officiers écossais étaient plus grands que le géant de l'Ile-aux-Coudres, pendant que les seconds prétendaient que Joseph Dufour l'emportait sur eux en taille. Ce débat ne se serait terminé que par de gros mots, si un des honorables n'eut proposé d'en venir à la preuve, comme seul expédient pour terminer la discussion. On fit venir les plus grands d'entre les officiers écossais dans l'enceinte du parlement ; la chose en valait certes bien la peine. On fit appuyer contre le mur du parlement d'abord les officiers écossais et, en présence de témoins de chaque partie, on prit leur mesure. Après eux, on fit placer le géant de l'Ile-aux-Coudres et, à la grande satisfaction des Canadiens, il fut constaté que Joseph Dufour les surpassait tous en grandeur.

Le colonel Dufour (car il avait ce grade) était un homme d'une grande foi, d'une parfaite honnêteté, d'une douceur et d'une bonté de cœur incomparables. L'ami constant de ses curés, il leur a rendu tous les services en son pouvoir. Homme vraiment pacifique, il a travaillé pendant tout le temps de sa longue vie à maintenir la paix et l'union entre ses co-paroissiens. Qui dira combien de différends il a arrangés, combien de divisions il a apaisées, combien d'aigreurs il a adoucies, combien d'exemples de douceur, de charité, de patience, de foi et de crainte de Dieu il a légués à la paroisse de l'Ile-aux-Coudres, où son nom est demeuré en bénédiction. Il est mort à l'âge de plus de quatre-vingts ans, béni de tous, regretté de tous.

L'ABBÉ ALEXIS MAILLOUX

Napoléon 1er et le Canada. (III, IX, 356.)—Napoléon 1er a-t-il songé à s'emparer du Canada? Las Cases le laisse entendre dans son *Mémorial.* " Le 28, dimanche, écrit-il, l'empereur m'a fait appeler vers les deux heures. Nous avons parcouru quelques journaux. Ils nous apprenaient que son frère Joseph avait acheté de grandes propriétés au nord de l'Etat de New-York sur le fleuve Saint-Laurent, et qu'un grand nombre de Français se groupaient autour de lui de manière à fonder bientôt un établissement. On faisait observer que le choix du lieu semblait fait dans les intérêts des Etats-Unis et en opposition à la politique de l'Angleterre ; car dans le sud à la Louisiane, par exemple, les réfugiés n'avait pu avoir d'autres vues et d'autre avenir que le repos et la prospérité domestique; tandis qu'au lieu où on les plaçait, il était évident qu'ils devaient devenir bientôt un attrait naturel pour la population du Canada déjà français et former par la suite une barrière ou même un point hostile contre les Anglais qui en sont encore les dominateurs. L'empereur disait que cet établissement devait compter en peu de temps une réunion d'hommes très forts dans tous les genres. S'ils remplissaient leur devoir, ajoutait-il, il sortirait de là d'excellents écrits, des réfutations victorieuses du système qui triomphe aujourd'hui en Europe. L'empereur ajoute qu'il avait déjà eu à l'île d'Elbe quelque idée semblable."

" Plus tard, ajoute Las Cases, dans une longue conversation privée du matin, l'empereur revenait sur toutes les horreurs de notre situation à Sainte-Hélène. Il épuisait les chances d'un meilleur avenir. A la suite de tous ces objets que je ne puis rendre ici, s'abandonnant à son imagination, il disait qu'il n'y avait plus pour lui de séjour que l'Angleterre et l'Amérique. Celui de son inclination, ajoutait-il, serait l'Amérique française, parce qu'il y serait vraiment libre et qu'il n'aspirait qu'à l'indépendance et au repos. Il faisait alors son roman. Il se voyait près de son frère Joseph entouré d'une petite France."

F. S. M.

Cartier a-t-il été au Brésil ? (III, IX, 357.)—Rien ne nous empêche de croire que Cartier a fait un voyage au Brésil. N'est-il pas curieux en effet de constater, dans le récit de son deuxième voyage au Canada, des allusions à ce pays qui nous montrent certaines notions qu'il avait dû acquérir sur place. Ainsi nous y lisons :

" Ce dict peuple vict en une communaulté de biens assez et de la sorte des Brisilans... (Deuxième voyage—Edition canadienne, p. 50).

Et dans un autre endroit :

" Leur bled qu'ils appellent Osisy, lequel est gros comme poix, et de ce même en croist assez au Brésil... " (Deuxième voyage—Edition canadienne, p. 50).

Le document suivant ne doit pas être étranger à cette époque de sa carrière aventureuse :

" Le pénultième jour dud. moys (juillet 1528), fut baptisée Catherine de Brézil, et fut compère noble homme Guyon Jamin (frère d'Olivier Jamin, mari de Thomasse Cartier, tante de Jacques) recteur de Saint-Jagu, et commère, Catherine Des Granges et Franczoise Le Gobien fils de l'aloué de Sainct-Malo ; et fut baptizée par M. Lancelot Ruffier, vicaire curé dud. lieu led. jour et an que dessus. " (Etat civil de Saint-Malo).

Ne serait-ce pas là une jeune Indienne ramenée par Cartier du Brésil ? C'est une conjecture qui n'est pas sans témérité. Mais il est assez singulier de voir figurer à l'occasion de ce baptême d'infidèle, l'épouse de Cartier, et le beau-frère de sa tante Thomasse.

Il y a un fait connu et rapporté par Francisco de Andrade dans sa *Cronica de Dom Joao III*, c'est que des tentatives d'expédition furent organisées par François I dans le but de s'emparer du Brésil, en 1523 et 1524 (Vid. Harrisse, *Revue critique*, 1876, 1er semestre, p. 20, note 3.)

N.-E. Dionne

Le Trou Saint-Patrice. (III, IX, 358.)—C'est derrière la pointe de Saint-Laurent de l'île d'Orléans, presque vis-à-vis l'église de Saint-Pierre, mais du côté sud, que se trouve le havre appelé *Trou Saint-Patrice.* Dans cette crique sûre et bien abritée, il y a presque toujours quelques vaisseaux à l'ancre.

On a prétendu que le *Trou Saint-Patrice* avait été appelé ainsi par les Anglais après la cession du pays. Mais il n'en est pas ainsi, puisqu'on le trouve mentionné sous ce terme, dès 1689, par le sieur de Villeneuve, ingénieur du roi, dans sa carte de l'île d'Orléans. Au *Trou Saint-Patrice* se trouve une grotte remarquable, que les curieux ne manquaient pas de visiter lorsqu'ils passaient en cet endroit. " Grotte ou trou, fait remarquer M. l'abbé Bois, n'aurait-elle pas, dans l'origine, donné son nom au bassin ? "

P. G. R.

QUESTIONS

361- Combien y a-t-il de lauréats canadiens de l'Académie française ? A. B.

362—Quelle est la largeur du fleuve entre Québec et Lévis ? NAVG.

363—Le rapport fait par lord Durham au gouvernement anglais a-t-il été publié ? AUG.

364—Quelle est la date exacte de la mort de Cavelier de la Salle ? Est-ce le 19 mars 1687 ou le 20 mai de la même année ? GAST.

365—Qui a dit des Canadiens-Français qu'ils étaient un peuple de gentilshommes ? PRO. B.

366—Pouvez-vous localiser l'emplacement de l'ancien fort Saint-Frédéric ? XXX

367— " Maringouin " est-il réellement un mot sauvage ? PEDA

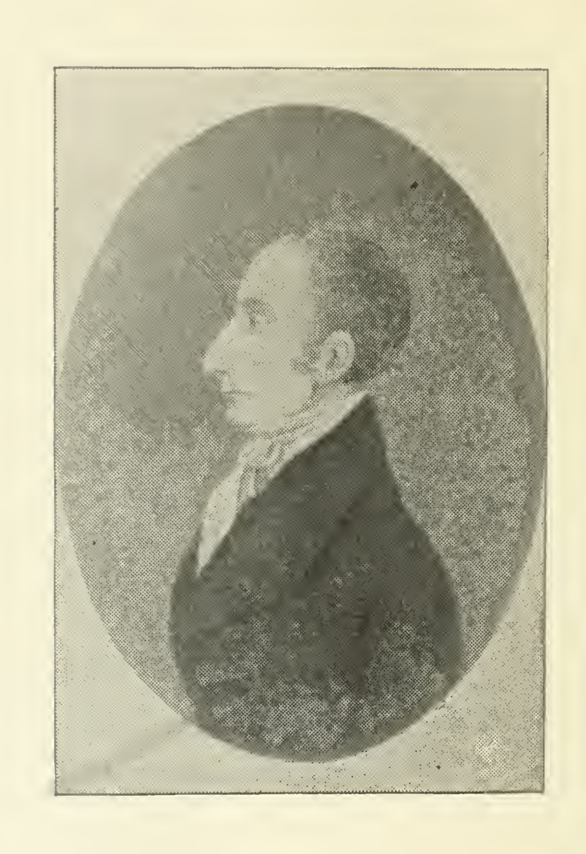
368— " A la distance d'environ un quart de mille suédois à l'ouest de Québec, écrivait Kalm en 1749, il y a une source d'eau minérale chargée d'ocre de fer et ayant un goût ferrugineux très prononcé. M. Gauthier (médecin du roi à Québec) l'a prescrite avec succès dans des cas de constipation et dans d'autres maladies du même genre. " Où était cette source ? CURIEUX

369—Avez-vous déjà remarqué que le passage d'Amérique en Europe, pour les bâtiments à voiles, est ordinairement plus court que celui d'Europe en Amérique ? Comment expliquer cela ? NAVG.

370—Quel était le titre de noblesse de Roland-Michel Barrin de la Galissonnière ? Je le vois désigné tantôt comme comte, tantôt comme vicomte et souvent comme marquis. LAB.

371—Il y avait autrefois à Québec une côte que l'on appelait côte à Moreau. Pouvez-vous me dire pourquoi on l'appelait ainsi ? QUEB.

372—Pouvez-vous me donner des renseignements sur le sieur Vitré, pilote, qui conduisit la flotte anglaise à Québec en 1759 ? ANS. R.



LOUIS MOQUIN

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

3ÈME VOLUME NOVEMBRE 1897 11ÈME LIVRAISON

SAINT-PROSPER DE CHAMPLAIN

Cette paroisse tire son nom de Prosper Méthot, notaire à Sainte-Anne de la Pérade. Les premières terres concédées le furent en 1802. Les premiers habitants qui y commencèrent des défrichements furent J.-B. Cossette, Jos. Cloutier, I. Frigon, P. Jacob et L. Cloutier.

La paroisse a été érigée canoniquement le 27 février 1850. L'érection civile date du 3 février 1855. Elle eut lieu par proclamation de sir Edmund-Walker Head. Le décret permettant la construction d'une église et d'un presbytère fut signé le 28 juin 1848 par Mgr Signaï.

L'église fut bénite par M. F.-X. Côté, archiprêtre et curé de Sainte-Geneviève de Batiscan, qui y dit la première messe le 21 novembre 1843. Le 24 du même mois, M. C.-O. Caron y arrivait comme prêtre desservant. Il célébra le lendemain la première messe paroissiale.

Aujourd'hui la paroisse a pris des développements considérables. Ce n'est pas une grande paroisse comme étendue et population, mais elle est fortement assise et peut regarder l'avenir avec confiance.

Terminons ces trop courtes notes par la liste des bons et intelligents curés qui se sont succédés à la charge pastorale dans cette jeune et florissante paroisse. Ce sont M. C.-O. Caron, 1849-1850 ; M. Tourigny, 1850-1858 ; M. Dion, 1858-1870 ; M. E. Panneton, 1870-1873 ; M. Roberge, 1873-1879 ; M. Fortin, 1879-1893 ; M. Héroux, 1893 ; et enfin M. O.-H. Lacerte, curé actuel.

PIERRE MCLEOD

NAPOLÉON 1er ET LE CANADA

On a conservé en certains endroits de la province de Québec, à l'état de légende populaire en quelque sorte, le souvenir de personnages mystérieux qui, au commencement du siècle, parcoururent nos campagnes en laissant entendre que si le peuple voulait se soulever, Napoléon 1er était prêt à tenter la conquête du Canada.

La publication récente de la correspondance du général Turreau, ambassadeur de France aux Etats-Unis sous le règne de Napoléon 1er, confirme pour ainsi dire la légende sur ce point.

Le général Turreau était à peine arrivé à Washington, qu'un Canadien, gros fermier et propriétaire, dont les biens étaient situés sur la frontière du Canada et des Etats-Unis, se présenta à lui et lui fit part des espérances des Canadiens, en l'invitant à faire connaître au gouvernement français les dispositions de ses concitoyens.

L'ambassadeur français répondit qu'il serait nécessaire qu'il eut acquis des notions plus détaillées et plus positives sur le caractère et les moyens de ceux qui se mettraient à la tête du mouvement, avant d'en faire part à son gouvernement, et de solliciter en leur faveur son adhésion et son appui. Le fermier canadien le quitta en l'assurant qu'il recevrait avant peu tous les renseignements qu'il pouvait désirer. Effectivement, l'ambassadeur reçut quelques mois après, de Newark, ville de l'Etat du New-Jersey, la lette suivante datée du 15 septembre 1806 :

" Qu'il plaise à Votre Excellence,

Nous, les envoyés des nations sauvages des Régions du Nord, arrivant en ce moment du Canada, prenons la liberté d'informer Votre Excellence, que ce fut le vingtième jour de la septième lune, que, dans un conseil secret et général des Nations du Nord assistés de leurs frères les Canadiens, il fut résolu de déterrer cette hache meurtrière teinte si souvent du sang de l'Anglais, et ensevelie

qu'à la sollicitation de nos pères. Mais pour effectuer ce projet, il fallait obtenir l'appui du Régisseur de l'Univers.

En conséquence : il fut ordonné d'envoyer par devers les Ministres représentants Sa Majesté Impériale l'Empereur des Français notre père, demander passage au pied du trône de ce même père ; et là à ses genoux lui demander et tâcher d'obtenir son appui.

Voilà le sujet de notre message : choisis dans ce conseil pour les représenter, nous croyons de notre devoir de nous adresser à Votre Excellence, la conjurant au nom de l'humanité de prendre notre cause sous sa considération. Nous osons nous persuader qu'elle le voudra. Un mot de votre part suffira pour nous faire rendre auprès de vous, et vous informer plus au long du sujet de notre message.

Etant connus dans ce pays, la crainte d'être découverts nous oblige à des précautions. En conséquence, nous avons jugé à propos de nous retirer chez M. Maiçon, à Newark, où Votre Excellence aura la bonté d'adresser la réponse qui doit décider du sort de plus d'un million d'âmes dont le vœu le plus ardent est la prospérité de l'Empire Français ; en attendant laquelle nous faisons gloire de nous souscrire, de Votre Excellence, les plus dévoués serviteurs.

J. Perreault,
Finlay de Gros Pin."

A cette lettre, le général Turreau répondit par le billet anonyme suivant :

" On a reçu, Messieurs, votre lettre écrite de Newark, sous la date du 15 de ce mois.

Les sentiments que vous manifestez inspirent le désir de vous être utile.

On vous attend avec impatience à Baltimore où vous obtiendrez la conférence que vous demandez avec la personne qui d'après son attachement pour vos commettants, s'empressera de transmettre et de seconder de tous ses moyens vos vœux et vos espérances."

Quelques jours après, le général Turreau reçut une autre lettre écrite de Québec et en anglais, sous la date du 4 octobre 1806, par un nommé Samuel Turner, capitaine dans la milice canadienne :

“ Monsieur, nous vous envoyons cette lettre pour vous informer de l'occasion heureuse du temps présent, si vous la jugez ainsi dans ce moment ; c'est un bon temp pour assurer la gloire de la nation française par la con quête du Canada et de la Nouvelle-Ecosse. Nous avons concerté tous nos plans, si vous jugez à propos d'accepter nos offres. Nous sommes bien connus de la garnison de Québec ; et nous connaissons toutes les situations, avec tous ses ouvrages intérieurs et extérieurs, ses magasins et ses approvisionnements. Nous connaissons aussi toutes les sondes de la rivière Saint-Laurent, depuis Montréal jusqu'au Golphe, et il y a des hommes parmi nous qui peuvent piloter tout bâtiment avec toute sécurité. Il y en a aussi qui parlent bon français et qui peuvent engager un grand nombre de troupes pour le service français avec votre permission et vos ordres. Nous en avons un nombre suffisant pour former garnison, jusqu'à ce que des secours arrivent de France. Il n'y a point de doute du tout de réussir. Nous avons prié M. Johnson, notre ami, de se charger de cette affaire pour nous et de se rendre près de Votre Excellence, et nous vous prions de le renvoyer le plus promptement possible, parce que le temps actuel est celui de l'entreprendre, si vous le jugez à propos. De la part de votre très obéissant serviteur,

SAMUEL TURNER.”

Le général Turreau répondit encore sans signer :

“ On a reçu le quatre novembre, des mains de M. Johnson, une lettre signée Samuel Turner, datée de Québec. On approuve entièrement le projet concerté. Mais avant d'y prendre aucune part, il est nécessaire d'avoir des renseignements positifs sur le caractère, l'existence et l'influence des chefs et sur les moyens qu'ils ont en leur pouvoir. La puissance intéressée applaudira et soutiendra ce glorieux effort, lorsque celui qui est

honoré de sa confiance aura pu lui transmettre des données satisfaisantes sur les démarches qui doivent assurer le succès de l'entreprise."

Le 27 octobre, le général Turreau reçut une nouvelle lettre :

" Qu'il plaise à Votre Excellence,

Votre Excellence doit sans doute être surprise de n'avoir eu aucune nouvelle de nous après la gracieuse réponse qu'elle a daigné faire à notre lettre du 15 septembre dernier.

Que Votre Excellence juge de notre indignation en apprenant par voye certaine que l'on suspectait fort en Canada le sujet de notre message et que loin de recevoir les moyens pécuniaires suffisants pour pouvoir nous rendre auprès de Votre Excellence avec décence, nos parens nous conseillent de nous désister de nos poursuites et engagemens, en nous exposant les dangers de notre retour au Canada. Nos amis, les amis de la gloire, approuvent notre détermination, et n'appréhendent aucun obstacle. Le même esprit nous anime, nous nous faisons gloire de mourir dans le généreux effort d'obtenir le bonheur de hailer le grand Napoléon pour notre souverain et le magnanime.. pour notre Libérateur.

Quoique jeunes, nous savons apprécier le bonheur d'être Français, trop heureux de mériter par notre mort le plus glorieux des titres.

Les Canadiens sont Français. Le local n'a point dégénéré leur ancien amour patriotique. On les traite comme un peuple conquis. Des parvenus étrangers les tyrannisent. Ces tyrans n'évitent le châtiment de leurs péculats et crimes horribles que par une loyauté simulée qu'un vil intérêt leur ferait abjurer bien vite. Ils sont en petit nombre. La masse du peuple souffre et languit. De là les souhaits et désirs d'un changement. Les connaissances politiques de Votre Excellence doivent la convaincre de cette assertion. Nous sommes forcés de nous retirer à New-York. Un seul mot de Votre Excellence adressé à l'un de nous, et laissé à l'office de la

poste nous parviendra assurément. Nous réclamons l'humanité des Français. Si jamais une cause mérita d'être appuyée par la Justice, c'est celle des Canadiens.

La juste renommée qui publie les exploits de Votre Excellence nous assure de son intérêt et de sa protection auprès de l'Empereur et de la Nation Française.

Nous attendons impatiemment l'honneur de la réponse de Votre Excellence. Si notre rapport et nos efforts lui peuvent être agréables, nous nous ferons un devoir des plus sacrés de mériter sa considération plus particulière, et les vœux du peuple pour lequel nous vous adressons. Nous avons l'honneur d'être de Votre Excellence, les plus dévoués et fidèles serviteurs.

J. Perrault, *officier canadien,*
Finlay de Gros Pin, *officier canadien.*"

Cette fois encore, le général Turreau répondit d'une manière anonyme :

" La personne à qui vous avez écrit de New-York le 27 octobre dernier, s'en réfère à sa réponse précédente et vous attend ici pour conférer avec vous."

Les " *officiers canadiens* " n'ayant point donné leur adresse à New-York au général Turreau, celui-ci les fit chercher secrètement dans cette ville. On lui apprit qu'ils étaient retournés au Canada et n'avaient été que cinq ou six jours à New-York !

Les années 1807 et 1808 se passèrent sans que le général Turreau reçut aucune lettre du Canada. Les seules informations qu'il reçut indirectement, écrivait-il plus tard, le confirmèrent cependant dans l'opinion que les Canadiens étaient toujours les mêmes, qu'ils haïssaient mortellement les Anglais, et soupiraient après la domination française.

On voit que le général Turreau était bien mal informé puisque c'est précisément en 1808 que les Canadiens-Français souscrivirent pour élever un monument à Nelson, vainqueur de la flotte française à Trafalgar, les 1er et 2 août 1798.

Au commencement de 1809, le général Turreau reçut une lettre du général de division Saint-Hilaire qui l'informait que son cousin le chevalier LeBlond de Saint-Hilaire repassait aux Etats-Unis où il était marié. Le général, à titre de camarade, provoquait l'intérêt de l'ambassadeur de France en faveur de son cousin et le priait de lui avancer jusqu'à la somme de huit mille francs s'il avait besoin d'argent.

A peine le chevalier de Saint-Hilaire était-il arrivé aux Etats-Unis qu'il écrivit au général Turreau, lui adressant la lettre de son cousin et lui demandant de l'argent. Il lui marquait qu'ayant des amis et même des parents de sa femme au Canada, il se proposait d'y faire un voyage ; qu'il en profiterait, si son projet était approuvé, pour y organiser un plan d'insurrection, etc.

Quoiqu'il en soit, le général Turreau approuva le projet de M. de Saint-Hilaire qui fit le voyage projeté et qui, à son retour, lui écrivit la lettre suivante :

Utica, Oneïda County, mars 24, 1810.

Général,

Je suis arrivé hier le 24 de ce mois du Canada. J'ai lieu de croire que vous serez satisfait de mes travaux ; mais les fonds m'ont manqué. J'espère avoir l'honneur de vous voir dans deux ou trois semaines. En attendant les fonds que j'ai demandés à M. Félix, je vais mettre tous mes papiers et desseins en ordre.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, votre très humble et très obéissant serviteur,

LEBLOND DE SAINT-HILAIRE.

C'est au mois de mai suivant que le gouverneur du Canada, sir James Craig, mit à prix la tête de François Cazeau et fit emprisonner MM. Lefrançois, Bédard, Taschereau, Blanchet, etc. Le motif ou le prétexte de cette mesure fut la découverte d'une prétendue conspiration.

Au commencement de décembre, le chevalier de Saint-Hilaire rendit personnellement compte de sa mission au général Turreau.

Il était très enthousiaste du Canada. " Une expédition contre le Canada, disait-il, n'est pour la France qu'une prise de possession. Tous les cœurs et tous les bras non seulement des habitants du Canada, mais encore des sauvages qui les environnent, sont dévoués à l'empereur Napoléon. Les Anglais sont si bien convaincus de cette disposition que si le Pavillon Français paraissait à l'embouchure de la rivière de Saint-Laurent, les troupes dispersées en petit nombre, se retireraient immédiatement à Québec et à Halifax, et l'on deviendrait maître du Bas-Canada, peut-être sans brûler une amorce, etc., etc."

En quittant l'ambassadeur de France, le chevalier de Saint-Hilaire lui promit de retourner au Canada et de se mettre entièrement à sa disposition.

Mais il mourut un mois après.

Le général Turreau continua à recueillir des informations sur l'état des esprits au Canada. De retour en France, il écrivait :

" Si le gouvernement français veut un point d'appui dans le Nouveau-Monde, je pense que dans les circonstances actuelles il ne peut l'obtenir que par une possession continentale. Toute possession insulaire serait nécessairement dangereuse et précaire. Or, la possession du Canada serait d'autant plus assurée que sa préservation reposerait sur l'affection générale des habitants, et que les dépenses qu'exigerait sa conquête seraient immensément compensées par les avantages d'une pareille acquisition.

Quiconque connaît l'Amérique du Nord, conviendra sans peine qu'un débarquement de troupes françaises opéré sur l'une des rives du fleuve Saint-Laurent, et il est impossible de l'empêcher autrement que par des moyens maritimes, produira un effet électrique non seulement sur les Canadiens, mais sur les tribus de sauvages qui environnent cette vaste contrée ; effet qui se prolongera sur toutes les tribus de l'Ouest. J'ai vu, j'ai entendu quelques sauvages, et ces sauvages étaient des

chefs de cette dernière contrée, et j'ai pu juger de leurs sentimens à l'égard de la France et surtout à l'égard de Sa Majesté dont le nôm et la gloire ont fait naître un enthousiasme extraordinaire chez ces hommes de la nature. Je n'hazarderai rien en ajoutant que tous ceux qui ont approché des sauvages partagent nécessairement mon opinion.

La ruine entière du commerce des pelleteries et peut-être celle de la pêche au banc de Terre-Neuve, sont les moindres coups que cette expédition doit porter à la puissance mercantile des Anglais. Un pareil événement opérerait une nouvelle secousse dans les colonies continentales Espagnoles de cette partie de l'Amérique ; je veux dire, dans les deux Mexiques où les Anglais n'ont acquis quelque influence commerciale et politique qu'à la faveur des circonstances du moment, dans les deux Mexiques où tous les préjugés sont contre l'Angleterre et même contre ses marchandises, etc., dans les deux Mexiques où l'on a déjà contracté, ainsi que dans toutes les possessions Espagnoles de l'autre continent, une dette considérable envers les Anglais, en raison de l'énorme quantité de marchandises qu'ils ont jetées dans ces nouveaux débouchés depuis qu'ils sont privés du commerce de l'Europe continentale.

Le seul obstacle qu'il y ait à craindre dans une expédition contre le Canada, est l'opposition secrète qu'y pourrait mettre le gouvernement américain ou plutôt les peuplades qui le dirigent. Les habitants des Etats-Unis haïssent mortellement les Canadiens qui le leur rendent bien. Il est peut-être sans exemple que deux peuples aussi voisins et dont les habitudes et les mœurs devraient avoir tant de rapports, aient une aversion aussi prononcée l'un pour l'autre. C'est que précisément les habitudes, les mœurs, les préjugés et le caractère des Américains et des Canadiens n'ont aucune espèce d'analogie. L'influence du climat même est tellement neutralisée dans ce pays que les habitants des Etats du Nord sont peut-être ceux de toute l'Union qui ont la haine la plus

profonde pour les Canadiens. Et le sentiment qui domine chez les Canadiens est un souverain mépris pour les habitants de la Nouvelle-Angleterre.

TURREAU "

Mais Napoléon 1er venait d'entreprendre la campagne de Russie et les événements se précipitèrent trop vite jusqu'à 1815 pour lui permettre de s'occuper du Canada.

F. de St-M.

LES PIQUE-NIQUES DE LA COMTESSE DE DALHOUSIE

Pendant son séjour de huit années à Québec, la comtesse de Dalhousie se rendit très populaire. Elle inaugura des *pique-niques d'hiver* qui eurent beaucoup de succès. Elle avait une assez curieuse manière de faire ses invitations. De bonne heure le matin du jour choisi elle envoyait porter chez chacune des personnes dont elle désirait la présence un fouet en miniature. Et l'après-midi les invités se rendaient en voiture en face du château Saint-Louis. A l'heure convenue, la comtesse de Dalhousie prenait la tête du cortège et l'on se mettait en route pour le lieu du pique-nique.

La société de Québec la regretta beaucoup. Lorsque le comte et la comtesse de Dalhousie s'embarquèrent pour l'Angleterre un grand nombre de messieurs et dames de Québec allèrent dans un bateau à vapeur escorter la frégate jusques dans le bas du fleuve.

P. G. R.

RÉPONSES

Le fer-blanc au Canada. (III, I, 271.)–Bien avant la conquête l'usage du fer-blanc était connu au Canada. Tout dernièrement on me montrait, comme objet de curiosité, un vieux livre de compte d'une des plus anciennes églises du pays. Au chapitre des dépenses de l'année 1697 il y a l'item suivant: " pour seize feuilles de fer-blanc, 12 livres."

A cette époque, il est vrai, l'emploi du fer-blanc était encore fort restreint à cause de son prix élevé.

RACINE

Le titre d' "écuyer." (III, III, 307.)—Il me semble que M. Benjamin Sulte traite un peu cavalièrement ceux qui *pensent* que ce titre n'est qu'une traduction du mot anglais *esquire.* Est-il bien sûr que nous n'avons pas adopté ce terme des Anglais tel que nous l'entendons ici? " La France, depuis cent ans, dit-il, n'accepte plus le titre d'écuyer dans le sens honorifique." Cela est très-vrai ; ce mot n'est plus guère employé aujourd'hui en France que dans des acceptions métaphoriques, qui toutes se rattachent à l'un ou l'autre office dont se trouvaient chargés, dans le moyen âge, les aspirants à la chevalerie. Si, des *écuyers du corps* ou *de la personne*, des *écuyers de la Chambre,* des *écuyers tranchant,* des *écuyers des écuries,* etc., du moyen âge, l'on remonte aux premiers temps de la monarchie française, on retrouve la même dénomination d'écuyers pour qualifier les gens de guerre qui tenaient le premier rang parmi les militaires. Si nous remontons encore dans l'histoire de France, ou plutôt des Gaules, et de leurs conquérants, qu'y rencontrerons-nous? Que l'écuyer, dans l'origine, était l'homme de guerre armé de l'écu et du javelot, et sa dénomination de *scutifer* (dont la langue romane fit *escudier*, d'où l'ancien français *escuyer*) fut évidemment tirée par les Romains du mot *scutum*, écu, et non d'*equus*, cheval, ainsi que l'ont avancé quelques étymologistes.

Voilà pour la France.

Passons maintenant en Angleterre. *Esquire,* qui ne s'écrit ordinairement qu'en abréviation, Esq, est également tiré du latin *scutifer.* Ce titre fut porté à l'origine par ceux qui, sans être pairs, baronnets ou chevaliers, comme les fils aînés des chevaliers et leurs descendants, de même que les premiers-nés des fils des cadets de pairs et leurs descendants, avaient droit d'armoieries. Il s'y rattachait une grande considération, parce qu'il s'appliquait à une notable portion de la noblesse anglaise ; et plus tard on en vint à la donner à tout noble étranger. Aujourd'hui, toutes les fonctions publiques, depuis celle de juge de paix, et les titres de docteur dans une faculté et d'avocat, donnent droit à la qualification honorifique d'*esquire.* Mais il est d'usage de l'ajouter également, par politesse, sur l'adresse des lettres, au nom

des négociants, et en général à celui de tout homme qui a reçu une certaine éducation ou qui est parvenu à se créer une certaine position sociale.

Résumons : *écuyer* et *esquire* ont une commune origine, mais n'ont plus aujourd'hui la même synonymie. En France, il se donne aux professeurs d'équitation ; aux acteurs et actrices figurant à cheval dans les manœuvres, les exercices et divertissements qu'offrent les différents cirques ; aux cavaliers qui donnent la main aux dames pour les mener, etc. En Angleterre, eh ! bien, en Angleterre... c'est tout comme au Canada ! Aux lecteurs de conclure.

J.-W. Miller

La ceinture fléchée. (III, VI, 329.)—Se rend-on compte aujourd'hui de l'importance qu'avait autrefois la confection de la *ceinture fléchée* ?

Je vois d'ici le soubresaut que vous faites, en m'entendant parler de cette vieille industrie. Vous ne vous y attendiez pas sans doute. Eh bien oui, c'est cela. Nos institutions s'en vont et disparaissent tour à tour, sans que l'on sache comment elles ont été créées et pourquoi elles ont cessé d'être. Il n'en sera pas de même de la *ceinture fléchée*, je veux vous dire son origine, ses beaux temps et sa disparition.

La colonie de la Rivière-Rouge a été, dans ses commencements, presque sous le contrôle exclusif des Ecossais ; or il vous souvient d'avoir vu à Montréal des régiments qui portaient ce nom, mais surtout qui portaient le *plaid* national et la petite jupe. Si ceux qui furent dans le Nord-Ouest ne pouvaient pas toujours porter ce costume, ils s'en revêtaient cependant dans la saison la moins rigoureuse.

Ils engagèrent alors la compagnie à faire venir d'Ecosse ces tissus de laines qui paraissaient être l'objet de tous les désirs. Les importations de ce genre furent même très considérables, et l'écharpe devint le juste-au-corps des Sauvages ainsi que la ceinture du Métis qui en ornait son *capot* bleu traditionnel. Selon son usage, la compagnie exigeait des prix fabuleux. Les employés canadiens, après leurs années de service ou pendant les visites qu'ils faisaient à leurs familles quand ils étaient en congé au temps des corvées pour la descente des pelleteries, ne manquaient pas de montrer leurs ceintures et surtout de dire combien elles leur avaient coûtées. Nos femmes canadiennes, si industrieuses, et qui voulaient exempter à leurs fils partant pour le Nord-Ouest une dépense qui devait leur être onéreuse, s'ingéniaient à confectionner elles-mêmes ces fameuses ceintures. Elles imaginèrent un dessin nouveau avec des couleurs plus voyantes. Comme c'était à l'Assomption que la compagnie du Nord-Ouest, par l'entremise des McDougall, des McBeth et des

Woolrich, anciens commis retirés à cet endroit, recrutait la plupart de ses engagés, ce fut là même que la *ceinture fléchée* prit ses développements. Voilà quelle fut son origine.

Comment se confectionnait la *ceinture fléchée* ?

J'ai vu de grands et fort beaux tableaux représentant les ouvrières de Malines et d'Alençon occupées à leur tricot de fines dentelles. On les voit assises près d'une fenêtre, proprement et même coquettement vêtues. Ces peintures me rappelaient nos jeunes filles d'autrefois tissant notre *ceinture fléchée.* Elles se tenaient à la fenêtre, et leur travail fixé à la targette, elles maniaient avec leurs doigts les diverses couleurs des laines qu'elles avaient nuancées d'avance. Les couleurs les plus ordinaires étaient le blanc, le rouge et le bleu. Une ceinture de première classe était longue de quinze pieds y compris la frange, et large de douze à quinze pouces. Une petite règle en bois recevait d'abord toute la provision de laine qui pendait des deux côtés. On commençait la ceinture par le milieu. La moitié de cette laine était roulée sur la petite traverse accrochée à la fenêtre ; deux autres bâtonnets placés en guise de lame descendaient au fur et à mesure que l'ouvrage avançait. En voilà assez je pense pour la partie matérielle de cette industrie. Je dois faire remarquer qu'elle était si générale que la fille qui n'avait pas fait sa ceinture " trouvait difficilement à se marier ".

R.

La légende de Cadieux. (III, VI, 332.)—Les *Soirées Canadiennes* de 1863 donnent la complainte de Cadieux, accompagnée d'explications, mais ni les explications en prose, ni les vers eux-mêmes ne me prouvent que le voyageur Cadieux y a mis son grain de sel. Ces couplets n'ont pas encore été vus par l'œil du critique, mais cela viendra un jour. Le Cadieux en question existait, dit-on, vers 1660, et se trouverait être l'ancêtre d'un certain Cadieux qui vivait au commencement de notre siècle. Retrouvez-vous ces gens-là dans le *Dictionnaire* de Tanguay ? De plus, on nous raconte qu'il était aux prises avec les Iroquois sur le haut de l'Ottawa, par conséquent dans les années qui précédèrent 1670 où la paix se fit. Est-on sûr de ce fait ?

Où est l'écorce, qui porte le texte original de la chanson ? Ce n'est pas tant l'écorce que je voudrais voir que les caractères tracés par un homme de 1660-70 : on ne me tromperait pas là-dessus. Ensuite, que signifie ce prodige d'un voyageur illettré de 1660 qui se sert du langage littéraire de 1860 ! Ceci est trop fort, il y a supercherie et, toute poétique que soit la légende, on ne peut en dater la narration en vers, tels que ces vers nous sont montrés, que depuis 1840, pas auparavant, bien certainement. Cette légende est pleine de charmes, les vers sont d'une bonne école, mais il manque à ceux-ci un acte de naissance en règle.

BENJAMIN SULTE

Les deux frères Volant. (III, VIII, 343.)—A propos des frères Volant, voici une correction qu'il est bon de faire au *Dictionnaire généalogique* de Mgr Tanguay, volume premier, page 589.

Il y est mentionné que Pierre Volant a été baptisé aux Trois-Rivières, le 8 novembre 1654, tandis que son frère jumeau, Claude, n'a été baptisé que le dix du même mois. Les registres des Trois-Rivières, cependant, nous disent qu'ils ont été baptisés le même jour, c'est-à-dire le 8 novembre 1654.

Lisons le document authentique :

"Anno Dni 1654, 8a novembris, Ego Leonardus Gareau, Soctis Jesu sacerdos, solemni vitu baptzavi geminos infantes reces natos parentibus Claudio Volan & Francisca Radisson patrini fuere Dnus Boucher, & St Pierre, soldat matrina ..... Nomina infantum, Petrus, Claudius.

Leonardus Gareau, S. J.

"En l'année de N. S. 1654, le 8 novembre, je Léonard Gareau, prêtre de la Société de Jésus, ai solennellement baptisé les enfants jumeaux nouvellement nés du mariage de Claude Volan et de Françoise Radisson. Les parrains ont été les sieurs Boucher et St-Pierre, soldat, la marraine...... les noms des enfants Pierre, Claude."

Gustave de Nantua

Les excentricités de lord Durham. (III, IX, 354.)—Lorsque lord Durham fut nommé gouverneur-général du Canada en 1838 il commençait à ressentir les germes de la maladie qui devait l'emporter deux années plus tard. Il devint pendant son séjour à Québec excitable à l'extrême. Il fut pour sa famille et sa suite un véritable tyran.

On cite un grand nombre d'occasions où le grand seigneur se laissa emporter par son humeur et ses souffrances physiques.

A un bal donné dans le port de Québec à bord du navire de guerre le *Hastings*, lord Durham, voulant se retirer, interrompit une danse à laquelle prenait part son aide-de-camp, le capitaine Conroy, pour lui donner l'ordre d'aller chercher son chapeau.

Dans une réunion, au château Saint-Louis, M. Buller, son secrétaire, ayant renversé par mégarde quelques gouttes de café sur une livraison de la *Westminster Review*, lord Durham entra dans une grande colère. Il ne se contenta pas de réprimander le pauvre secrétaire devant toute la compagnie, il l'amena dans une antichambre voisine et continua ses invectices.

Un officier de sa suite ayant égaré la clef d'un de ses appartements, sa femme pour lui exempter une réprimande, fit venir un serrurier, pendant son absence, afin d'en fabriquer une nouvelle. Malheureusement, le gouverneur entra pendant que l'ouvrier était à l'œuvre. Sans attendre ses explications, il fonça

sur lui comme un tigre, lui administra quelques gifles et le mit dehors avec un coup de pied au bon endroit.

Lord Durham assistait un jour à l'office à la cathédrale anglicane. Le révérend M. Mackie, ayant, au cours de son prêche, fait quelques remarques fort inoffensives sur le théâtre et les courses, le gouverneur fit demander le ministre et lui fit une admonition en règle. Il alla même plus loin. Il exigea de l'évêque anglican la destitution du ministre.

A Kingston, il fit toute une scène, parce que, à son entrée dans cette ville au milieu de la nuit, le peuple et la garnison n'étaient pas dans la rue pour le recevoir.

Voyageant sur le lac Ontario, il fit défense absolue de fumer sur le bateau public sur lequel il avait pris passage. Voyant une légère fumée s'élever à l'arrière du vaisseau, il envoya le capitaine avertir le téméraire fumeur de jeter son cigare dans le lac. Le fumeur n'était autre que l'amiral sir Charles Paget.

P. G. R.

La mort de Cavelier de La Salle. (III, X, 364.)—En visitant, il y a quelques années, les chapelles latérales de la cathédrale de Rouen, en France, mon attention fut attirée sur une épitaphe en marbre noir, que j'appellerais plutôt un monument, et sur laquelle étaient gravés, entre autres, les mots suivants : "Cavelier de la Salle, Canada." Il n'en fallut pas plus pour me décider à prendre mon carnet et à transcrire l'inscription entière. Ce monument, en me rappelant la patrie absente, était devenu pour moi d'un intérêt palpitant :

"A la mémoire de Robert Cavelier de La Salle, baptisé à Rouen, le 22 Nov. 1643, en la paroisse de Saint-Herbland aujourd'hui réunie à l'église cathédrale Notre-Dame, anobli le 15 mai 1675 par Louis XIV, en récompense des services rendus à son pays, mort le 19 mars 1687, après avoir découvert et exploré les bassins de l'Ohio et du Mississipi, et pendant vingt années, du Canada au golfe du Mexique, fait connaître aux sauvages de l'Amérique la religion chrétienne et le nom français.

Ce monument, consacré à honorer son patriotisme et sa piété, a été érigé par les soins de Mgr Thomas, Archevêque de Rouen, primat de Normandie, l'an mil huit cent quatre-vingt-sept."

La date de la mort de La Salle donnée par cette inscription n'est pas exacte. Le père Anastase qui accompagnait La Salle dans son voyage à la découverte du Mississipi nous donne comme date certaine de sa mort le 20 mai 1687.

VIATOR

QUESTIONS

373—Connaissez-vous la légende du *gobelet d'argent* du frère Ambroise Rouillard, récollet ? Où place-t-on cet épisode ?

FLY.

374—Sir Henry Hardinge, qui fut commandant en chef de l'armée anglaise, n'était-il pas né au Canada ?

R.

375—On a dressé la liste des journaux qui ont vu le jour dans la cité de Champlain. A-t-on fait la nomenclature de ceux qui ont été publiés à Montréal, à Trois-Rivières, à Lévis, etc, etc ?

JR.

376—Pourquoi la France a-t-elle conservé les îles Saint-Pierre et Miquelon ?

FR.

377—On me dit que Mgr Plessis entretenait un commerce de lettres avec le célèbre abbé plus tard cardinal Mezzofante qui parlait plus de cinquante langues. Où l'éminent évêque canadien avait-il connu ce prodige ?

RED.

378—Peut-on employer la préposition *en* devant un nom de pays du genre masculin ? J'ai sous les yeux un ouvrage publié à Paris, dans lequel je lis ce qui suit : " Je me rendis *en* Anjou, puis *en* Berry." Est-ce que l'usage ne serait pas la loi suprême en ces matières ?

TRADITION

379—Qui était l' " archdeacon " de Québec en 1822 ?

R. R.

380—William F. G. Shanks, dans ses *Personal Recollections of distinguished Generals*, publiées à New-York en 1866, parle longuement d'un général nommé Lovell-H. Rousseau. Ce Rousseau ne serait-il pas d'origine canadienne ?

R. R.

381—Le mot Longueuil doit-il s'écrire avec deux *u* comme on le fait généralement ?

COX.

382—N'y a-t-il pas eu un père ou un frère jésuite du nom de Malberbe parmi les missionnaires de la Nouvelle-France ?

CURIEUX

383—Le quatrième voyage de Cartier semble bien prouvé, mais à quelle date le capitaine malouin fit-il ce trajet ?

A. DE B.

384—Pouvez-vous me dire ce qu'était la *fête du sacerdoce* qui se célébrait autrefois dans le diocèse de Québec ?

REX.

385—Pour quelle raison M. Baldwin, homme politique d'Ontario, vint-il se faire élire député de Rimouski sous l'Union ?

REM.



Sir CHARLES BAGOT

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

3ÈME VOLUME DÉCEMBRE 1897 12ÈME LIVRAISON

SAINT-GEORGES DE CACOUNA

Le mot cris Cacouna est formé de *Kâkoua*, porc-épic, et de la particule *nâk*, qui a le sens de *chez, demeure de.* Cacouna veut donc dire : " là où il y a du porc-épic."

La première chapelle de Cacouna a été ouverte au culte catholique le 25 novembre 1810 ; le cimetière fut béni le même jour.

Le premier acte des registres de l'état civil date du 19 avril 1813.

En 1825, Cacouna était érigée canoniquement et civilement.

En 1848, Mgr Signay divisa la paroisse pour créer Saint-Arsène. Cette fondation enleva du coup 1880 âmes à Cacouna.

L'église actuelle de Cacouna, qui a remplacé la première chapelle, a été bénie le 19 décembre 1848, par Mgr Demers, évêque de Vancouver. Cette église, entièrement restaurée, a été consacrée le 11 septembre 1897. Il n'y a que deux églises consacrées dans tout le diocèse de Rimouski : celle de Sainte-Luce et celle de Cacouna.

Le petit temple de Cacouna avec ses superbes vitraux, ses bancs élégants, ses riches sculptures, est un véritable bijou. Les étrangers qui visitent cette place d'eau en vogue n'en tarissent pas d'éloges.

Saint-Georges de Cacouna a eu, depuis sa fondation, les curés suivants : MM. C. Hot, 1810-1813 ; J. Lacasse, 1813-1817 ; P. Grenier, 1817-1818 ; M.-F. Noël, 1818-1823 ; C. Bégin, 1823-1825 ; J.-M. Madran, 1825-1832 ; P. Roy, 1832-1834 ; E. Quertier, 1834-1841 ; J.-B. Grenier, 1841-1850 ; J.-C. Cloutier, 1850-1887 ; M. Bolduc, curé actuel.

PIERRE-GEORGES ROY

LE SIEUR DE VITRÉ (1)

Le sieur Vitré, pilote, que Garneau (2) et plusieurs autres écrivains accusent d'avoir trahi sa patrie, en conduisant la flotte anglaise à Québec, en 1759, naquit à Québec, en novembre 1724. Mathieu-Théodore Denis, sieur de Vitré, était fils de Guillaume-Emmanuel Denis et de Marie-Joseph Desbergères. Il descendait de Symon Denys, sieur de la Trinité, venu de St-Vincent de Tours, dans les commencements de la colonie, pour y occuper la charge de Procureur et Receveur général des Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France, à Québec.

Dans un mémoire (3), apparemment préparé par Vitré lui-même ; mais qui ne fut mis au jour qu'après sa mort, on trouve des détails propres à atténuer la partie des actes qui contribuèrent à lui donner la réputation de traître. Ce mémoire semble avoir été écrit dans le but d'aider sa famille à obtenir quelques faveurs de la France, quand Vitré ne serait plus là pour bénéficier des rentes que lui passait l'Angleterre.

On l'y donne comme ayant fait ses premières armes dans la marine royale de France, où sa bravoure et ses connaissances militaires lui auraient acquis la faveur du roi et l'estime des gens de son état. Etant parvenu à un grade distingué, il épousa à Bordeaux, en 1755, une jeune fille de bonne famille, dont il eut quelques enfants : l'un de ces enfants du nom de John, devint lieutenant dans la marine royale d'Angleterre et nous ferons connaissance avec lui dans le cours de ces notes.

---

(1) III, X, 372.

(2) *Histoire du Canada*, volume III, page 172.

(3) Notre exemplaire de ce mémoire, qui ne porte pas de date ni de signature, est intitulé : "Vie de Denys, Marquis de Vitré, capitaine de vaisseau ", et a été copié par nous il y a quelques années sur un autre exemplaire également manuscrit, provenant de la collection de Gerald. E. Hart, de Montréal.

D'après ce mémoire, le sieur Vitré, pilote, partit de Bordeaux, au mois d'avril 1757 (1) comme commandant de la *Renommée,* de trente-neuf canons, accompagné d'un autre vaisseau de même force, emmenant tous deux à Québec, des troupes et des munitions. Il était en mer depuis trois jours, lorsqu'il rencontra un vaisseau de ligne anglais, le *Somerset,* de cinquante canons, qu'il attaqua et auquel il livra combat avec le plus grand acharnement ; quoiqu'entièrement désemparé, il pût faciliter la retraite du vaisseau qui l'accompagnait et fit la plus vigoureuse résistance, jusqu'à ce qu'un second vaisseau de ligne anglais, le *Rochester,* de soixante-six canons, le força à baisser pavillon. L'ennemi ne put lui refuser les éloges que méritaient sa bravoure et son habileté, et il fut d'abord traité par les chefs, avec les égards dus à son rang et à son courage. On le conduisit en Angleterre et le 22 du mois de mai suivant, on lui donna pour prison Alresford, qu'il dit être dans le comté de Hampshire.

Les Anglais qui méditaient une expédition contre le Canada, crurent pouvoir tirer parti des connaissances de cet homme, reconnu comme un marin des plus expérimentés dans la périlleuse navigation du Saint-Laurent. Ils lui proposèrent de prendre la conduite de l'escadre, que l'on avait le dessein d'y envoyer prochainement. Vitré eut, y dit-on, l'idée de s'échapper pour se mettre à l'abri de toute proposition semblable ; mais M. de Boissière, chef d'escadre (aussi prisonnier), lui représenta que ce serait manquer à sa parole d'honneur. Au seul mot d'honneur Vitré abandonna ce projet. Il mit alors au courant de son affaire, les ministres de France, ainsi que M. Hocquart, pour lors intendant à Brest et M. Rostand, ordonnateur à Bordeaux. Ceux-ci ne mirent pas de temps à comprendre que Vitré était un sujet précieux et l'on s'empressa de proposer un échange. Deux officiers anglais du même grade, prisonniers à St-Malo, furent libé-

---

(1) Dans le *Mêmorial* du fils, dont nous parlons plus loin, on dit 1759 ; mais ce doit être une erreur.

rés et arrivèrent en Angleterre, le 4 février 1758. Et, contre toutes les lois, on ne libéra pas Vitré, qui resta prisonnier. Il semble même, dit le mémoire, que l'attention de la cour de France pour Vitré, fit mieux sentir aux Anglais, le besoin qu'ils en avaient; il fut alors gardé à vue dans ses appartements.

Vitré était en proie à des réflexions plus tristes les unes que les autres, quand survint sir Batman, lieutenant de vaisseau, qui lui signifia l'ordre du ministre Chatham, lui enjoignant de le suivre. Vitré résiste; on l'enlève de force et on le conduit à Portsmouth, où il est mis à bord du vaisseau amiral le *Neptune*. Craignant qu'il ne leur échappe, les Anglais le transportent chaque jour d'un vaisseau à l'autre et tiennent continuellement les yeux sur lui. Quand la flotte fut prête à faire voile, Vitré fut de nouveau embarqué sur le *Neptune*, monté par l'amiral Saunders, commandant en chef de cette expédition qui partait pour le Canada.

L'amiral, accompagné de la plupart de ses officiers vint à lui; mais comme il ne parlait pas français, le général Wolfe prit la parole et lui adressa un discours mielleux, où, après avoir fait les éloges les plus pompeux de sa naissance, de sa bravoure et de ses capacités, il lui témoigna, tant en son nom qu'en celui de l'amiral, une profonde sympathie dans son infortune. Il l'assura de la part du ministre Chatham, qu'on mettrait fin bientôt à ses malheurs, s'il voulait seulement consentir à conduire l'expédition.

Le mémoire rapporte qu'il faillit mourir lorsqu'on lui fit une telle proposition et que ce ne fut que sur l'assurance que lui donna sir Jarvis, lieutenant de vaisseau, que jamais on ne lui tiendrait de semblables propos, qu'il se sentit de nouveau vivre.

Quand la flotte fut arrivée à Halifax, Vitré alléguant que sa santé ne lui permettait pas de tenir la mer plus longtemps, demanda d'aller à terre; mais on le lui refusa. Le général Wolfe se présente alors de nouveau

à lui et réitère ses odieuses sollicitations ; tous les autres officiers joignent leurs prières à celles du général. On lui détaille les avantages que lui rapporterait sa trahison : indemnités pour les pertes qu'il avait faites, tant en France qu'au Canada ; honneurs dignes de son haut grade ; on lui allègera les dépenses qu'occasionne une émigration, si Québec est soumis aux armes britanniques ; " on lui rendra le terrain qui lui appartient, sur lequel on a bâti des casernes." Après avoir épuisé toutes les tentatives et sur le refus de Vitré de consentir à leurs propositions, on lui donna une heure pour prendre une résolution définitive après quoi on lui laissa entendre qu'il serait décapité, s'il ne voulait pas consentir à ce qu'on lui demandait.

Vitré voit, de sang-froid, attacher à la grande vergue la corde qui devait terminer ses jours. Un cœur insensible aux promesses l'est également aux menaces (c'est toujours le mémoire que nous citons). Sur ces entrefaites le brigadier général Townshend, qui parlait bien français apparait sur la scène et lui fait envisager, de la manière la plus honnête et la plus éloquente, les suites de son obstination. Ce discours eut-il pour effet de l'ébranler ? Dans tous les cas, on le voit alors passer sur le vaisseau de l'amiral Durell et la flotte fait voile vers le fleuve Saint-Laurent.

Arrivés à la Traverse, l'un des endroits les plus difficiles de toute la navigation de notre fleuve, les Anglais ne lui firent plus de promesses ni de menaces ; mais ils en vinrent aux prières et aux supplications et il sembla que Vitré se laissait gagner. Il dit qu'avant de leur être utile, il croyait essentiel qu'il allât avec un canot sonder la passe. Vitré étant bien décidé, dit le mémoire, à assommer les matelots qui le conduiraient et à gagner la côte, puis à s'évader dans les bois. On soupçonna son dessein et au moment où son canot sortait d'un côté du vaisseau, on fit descendre de l'autre, deux chaloupes garnies de fusiliers pour l'escorter. A cette vue, Vitré essaie de se

jeter dans le fleuve, pour terminer cette existence trop malheureuse ; mais il en est prévenu à temps et ramené à bord, juste au moment où, à sa grande surprise, l'escadre anglaise venait de franchir l'endroit redoutable de la Traverse, à l'aide de deux pêcheurs canadiens.

Il semble étrange de voir arriver si à propos ces pêcheurs canadiens, même quand on se rappelle ce qu'écrit Knox (qui était lui-même sur l'un des vaisseaux de l'escadre anglaise) en relatant les mêmes faits, à savoir, que le 25 juin 1759, à trois heures de l'après-midi, un peu avant d'arriver à la Traverse, il se trouva assez de pilotes français, pour en mettre un à bord de chaque vaisseau anglais et il fait connaître la ruse à laquelle ils eurent recours, pour obtenir ce résultat. Knox raconte que les Anglais ayant mis les couleurs de la France sur l'avant garde de leur escadre, remarquèrent que cela avait l'effet de provoquer des signes de réjouissances chez les habitants de la côte, qui crurent que c'étaient des vaisseaux français, attendus de jour en jour, puis il ajoute que bon nombre de marins canadiens, trompés comme les autres, vinrent offrir leurs services. Il dit aussi combien fut grande la consternation quand on descendit le pavillon français et que l'on vit hisser celui de l'Angleterre. Knox prétend même qu'un curé de la côte, qui se tenait sur le rivage, une lunette à la main, serait tombé raide mort, en constatant que c'étaient bien des vaisseaux anglais.

Peu de temps après l'arrivée de son vaisseau à Québec, Vitré, sans qu'on le laissât débarquer, fut dépêché en Angleterre, sous la garde d'un nommé Buchnall, commissaire des prisonniers de guerre. On le contraignit à revenir de nouveau au Canada, l'année suivante, sous le prétexte que c'était pour faire le relevé de ses pertes ; mais après une simple journée passée à Québec, on le renvoya en Angleterre sous la garde du même commissaire.

Quand la paix fut rétablie entre la France et l'An-

gleterre, Vitré fut remis en liberté et resta en Angleterre, alléguant que c'était pour obtenir une indemnité pour toutes les pertes qu'on lui avait fait subir ; c'est alors qu'il fit venir auprès de lui sa femme, qui était restée en France depuis son départ de Bordeaux. Après bien des démarches auprès du gouvernement anglais, Vitré obtint enfin une pension de deux cents livres, qui fut augmentée l'année suivante, d'une somme additionnelle de cinquante autres livres. Il trouve cette gratification bien minime en comparaison de ses pertes, qu'il estime à deux cent trente-cinq mille livres, et il accuse l'Angleterre d'ingratitude envers lui.

D'après ce que rapporte notre mémoire, Vitré aurait mené une vie bien malheureuse en Angleterre après ces événements : il fut abandonné de tous ses parents, en France et au Canada, ainsi que de ses nouveaux amis d'Angleterre, où il aurait fini ses jours en 1770.

Quelques années après sa mort sa femme retourna en France et fut accueillie dans la famille d'un nommé Reboul, qui demeurait à Paris. Nous croyons que c'est vers cette époque que le mémoire en question fut préparé.

Il nous reste maintenant à donner un aperçu du " Mémorial de John Denis de Vitré (son fils) au Très Honorable William Pitt ". Cette pièce, qui ne porte pas de date, mais qui dut voir le jour vers 1790, se trouve imprimée à la suite du " Siège de Québec, en 1759, copié d'après un manuscrit apporté de Londres, par l'hon. D. B. Viger, etc, Québec, 1836 ". Cette relation du siège de Québec, ainsi que le *Mémorial*, furent copiés et traduits de l'anglais par l'historien Garneau, en 1831, alors qu'il remplissait en Angleterre la charge de secrétaire auprès de M. Viger. En citant ce *Mémorial*, nous appuierons surtout sur les parties qui diffèrent de la première version donnée dans l'autre mémoire.

Il expose que son père, Matthew Theodosius Denis de Vitré, Ecuyer, est né en Canada, d'une famille qui a été anoblie en 1663 par Louis XIV, pour exploits militaires et autres actions méritoires.

Il répète ici tous les beaux discours que firent à son père, Townshend, Wolfe, Jarvis et autres, et avoue carrément que son père se rendit à leur demande. Il dit que par l'habileté dont son père a fait preuve dans cette expédition, la flotte britannique a été préservée des dangers auxquels elle aurait été exposée dans le golfe et le fleuve Saint-Laurent.

Il dit aussi, que son père de retour en Angleterre, après l'expédition de 1759, fit revenir de France sa femme et ses enfants et présenta au gouvernement, un exposé de ses pertes, qui se montaient à 235,000 livres françaises et que les cinquante louis additionnels de pension acordés à son père, le furent grâce à *l'humanité* de lord Townshend.

Contrairement au premier mémoire qui fait mourir Vitré en 1770, John Denis dit ici que son père mourut en 1775, miné par les chagrins, laissant une veuve et des enfants inconsolables et sans fortune. La pension dont il jouissait fut retirée à sa mort, et ce n'a été qu'avec difficulté que la veuve put obtenir une pension de £100 par année sur l'amirauté, pour elle et ses enfants.

Il y est dit que la veuve du sieur Vitré après avoir fait plusieurs tentatives infructueuses pour obtenir une allocation additionnelle de l'Angleterre, passa en France en 1783, sur l'avis de ses amis en ce dernier pays. Que quelques jours après son arrivée à Paris, un " Monsieur anglais " récemment arrivé de Londres se rendit chez elle pour l'informer que l'ambassadeur de Sa Majesté britannique, le duc de Manchester, désirait la voir : ajoutant que le résultat de l'entrevue rendrait probablement inutiles, les démarches qu'elle était sur le point de faire auprès de la cour de France. L'ambassadeur lui assure qu'elle obtiendra une nouvelle indemnité de £100 qu'elle avait sollicitée et lui recommande très fortement de s'en retourner immédiatement à Londres : ce qu'elle fit. En effet, cette augmentation lui fut accordée aussitôt après son retour en Angleterre. Le pétitionnaire allègue toute-

fois que sa mère ne reçut cette pension que pendant une couple de semestres.

Il dit qu'il a eu lui-même l'honneur de servir et sert encore maintenant dans la marine royale de la Grande-Bretagne comme lieutenant, qu'il est entré en service en l'année 1770, à bord du Somerset, alors commandé par son ami le capitaine Hughes (plus tard sir Edward Hughes), sous les ordres duquel il a servi dans les Indes.

Relativement à la conduite de son père, le pétitionnaire renvoie le ministre au marquis de Townshend, à sir John Jarvis, et à sir Hugh Palliser, qui ont été témoins de sa conduite ; et à Evan Nepean, Phillip Stephens, lord Dorchester, etc, qui connaissent le rang et la famille de son père en France. Il fait observer qu'il était parent du comte de Vergennes, du marquis de Lotbinière, chevalier de St-Louis et membre de l'une des plus anciennes familles du Canada ; parent du comte de Repentigny, brigadier-général, et dont le père était gouverneur au Sénégal ; parent du chevalier Denis Bonaventure, capitaine dans la marine de Sa Majesté très chrétienne, &c.

Le pétitionnaire espère qu'après avoir pris connaissance de tous ces faits l'on reconnaîtra qu'il a droit de s'attendre à être indemnisé par le gouvernement anglais, pour toutes les pertes subies par son père et sa famille, ou du moins d'être payé des arrérages de la pension de sa mère, qu'il a de bonnes raisons de croire maintenant décédée, et à recevoir lui-même une pension analogue.

On devra prendre en considération, non seulement les pertes de son père, qu'il évalue à près de £10,000 sterling, mais aussi celles que la famille a souffertes depuis, en étant privée d'un héritage, se montant à £8000, qui aurait dû lui échoir, à la mort d'un proche parent, M. Denis de St-Simon, de la Louisiane, qui a légué sa fortune à un officier qui n'était point son parent. En outre il est maintenant privé d'un bien situé au Canada, valant £600 par année, qui appartient à la sœur de son

père, qui l'a vendu moyennant une rente annuelle au préjudice de ses enfants à lui.

De toutes les subtilités contenues dans ces deux pièces, il semble ressortir assez clairement, que Vitré n'a pas volé la réputation de traître qui lui a été donnée par l'histoire. Comment aurait-il pu tant réclamer de l'Angleterre, s'il ne lui eut pas rendu quelque service important ? Pour nous il nous paraît bien clair que le pilote du vaisseau de l'amiral Durell, qui arriva l'un des premiers à l'Ile aux Coudres, n'était autre que notre Vitré, qui a ensuite voulu jouer la comédie. D'ailleurs, il y a le témoignage de Montcalm (1) qui dit que la flotte anglaise était pilotée par le sieur Vitré. Un témoignage encore bien plus important que tous les autres, est le *Mémorial* du fils même de Vitré, qui ne fait pas un mystère de la chose ; au contraire, il s'en prévaut auprès de l'Angleterre, pour qu'on lui continue la pension accordée à son père et à sa veuve.

Une rue de Montréal porte le nom de Vitré.

PHILÉAS GAGNON

(1) *Journal*, page 547.

NOS ARCHIVES

J'ai vu, autrefois, un bureau public où, pendant des années, on s'est servi de poignées de feuilles d'anciens actes publics pour allumer le poële— ce n'est pas le seul cas de cette nature qui se soit produit parmi nous ! Il est si commode à un imbécile qui a ces trésors sous la main de s'en " débarrasser " comme disait le chef du bureau dont je parle. " Ces paperasses sont tellement vieilles qu'à peine peut-on les lire, pensait-il, alors personne ne prendra la peine de s'arracher les yeux à les déchiffrer ; ce sont des feuilles jaunies, pas invitantes, parfois tombant en miettes ; les épiciers n'en voudraient même pas pour envelopper leurs marchandises ; donc au feu ! et qu'il n'en soit plus parlé."

BENJAMIN SULTE

RÉPONSES

Le camail et le bonnet carré. (I, VII, 56.)—Je ne sais pas si on pourrait s'empêcher de rire aujourd'hui en voyant tout-à-coup entrer au chœur de la basilique de Québec, un prêtre, ou un clerc quelconque, affublé d'un camail, tel qu'on l'a porté jusque vers 1850; et je ne sais pas si on ne rirait pas moins en voyant quelque prêtre ou quelque clerc, après s'être assis au chœur, placer solennellement sur sa tête le bonnet carré de tradition française, dont l'usage remontait à l'origine de la colonie. Et, cependant, tout le temps de mes études au séminaire de Québec, terminées en 1841, le camail et le bonnet carré furent en usage ; et on n'en riait pas. Il est vrai qu'on ne trouvait pas cet habit et cette coiffure d'une grande élégance, mais c'était l'usage; et que de choses plus ou moins acceptables, plus ou moins ridicules même, l'usage fait adopter et conserver sans qu'on y fasse grande attention.

Le bonnet carré était une espèce de pyramide carrée par le haut et recouverte d'une houppe de fil de soie, ou même simplement de laine noire. On conserve au collège de Sainte-Anne, le bonnet carré du fondateur, M. Chs-Frs Painchaud, et on fait bien ; car, un jour viendra, et bientôt, où personne n'aura vu des bonnets carrés et on sera curieux alors, de voir cette relique du temps passé.

Si le bonnet carré n'avait pas sa raison d'être, aussi haut qu'il était, et aussi peu propre à être maintenu en équilibre sur la tête, le camail au moins, était d'une grande utilité dans les froids rigoureux de l'hiver ; car, dans ce temps, il n'y avait pas de poëles dans les églises, et à Québec, le clergé allait, même dans les plus grands froids, faire la levée des corps à domicile.

On portait le camail depuis le jour des morts inclusivement, jusqu'à l'office du Samedi-saint, aussi inclusivement. On ne mettait sous le camail qu'un surplis sans manche, qu'on appelait *alumelle*. Le surplis à manches et le bonnet carré reparaissaient au matin de Pâques, et jusque vers 1835, les écoliers qui faisaient partie du chœur à la cathédrale étaient *poudrés* pour cette circonstance. Cette nouvelle toilette donnait un air de fête qui réjouissait tout le monde.

Lorsque je passai à Paris, en 1869, je fus bien surpris, le jour des morts au matin, de voir, par un temps chaud et magnifique, les séminaristes de Saint-Sulpice, aller du séminaire à l'église, par la place Saint-Sulpice, revêtus du camail et conservant un usage abandonné en Canada, depuis plusieurs années. Il paraît qu'on y a renoncé depuis cette époque.

Le camail qui était de drap noir et doublé, au moins à l'intérieur du capuchon, était terminé en arrière par une pointe qui pouvait aller jusqu'aux talons. Un demi cercle de bois

flexible ou de *baleine*, allant du front jusqu'au cou en arrière, tenait le capuchon bandé en forme de crête de coq sur la tête. On ôtait ce capuchon qu'on renvoyait sur le dos, pendant les saluts du Saint-Sacrement, depuis l'élévation jusqu'à la communion, et aussi pendant que le chœur était encensé.

Lorsque l'usage du camail eut cessé à l'église, quelques curés de la campagne le conservèrent pour s'en servir lorsqu'en hiver ils allaient au cimetière, ou lorsqu'ils portaient le saint Viatique aux malades. Mais, il est probable qu'aujourd'hui on aurait peine à en trouver un seul quelque part.

Le bonnet carré aussi est complètement passé de mode. Il a été remplacé partout, je le crois au moins, par la barrette, petite coiffure plus élégante, moins massive et plus convenable que le bonnet carré qu'on dit être d'origine janséniste.

L'abbé Charles Trudelle

La Sarracenia. (III, VIII, 350.)—Le docteur Michel Sarrasin, médecin du roi à Québec, conseiller au Conseil Supérieur et membre de l'Académie des Sciences, ayant envoyé au botaniste Tournefort la première espèce connue de cette plante, celui-ci, en reconnaissance, la nomma *Sarracenia*.

Racine

Peuple de gentilshommes. (III, X, 365.)—Le 10 février 1841, l'union du Haut et du Bas-Canada était un fait accompli.

Les grandes lignes de la politique impériale concernant le Bas-Canada se dessinaient aux yeux de tous, avec une netteté alarmante. La langue française était proscrite et l'union forcée de notre province avec celle du Haut-Canada devait, dans l'esprit de ceux qui l'avaient décrétée, amener l'anéantissement graduel mais infaillible de notre race, son absorption par l'élément britannique.

L'homme propose, mais Dieu dispose.

Nos ancêtres s'étaient mesurés sur les champs de bataille avec les conquérants de l'Amérique et le dernier combat de cette lutte séculaire avait été une victoire pour les couleurs françaises.

Il en fut de même dans l'arène politique. L'Acte d'union amena l'union, non pas celle qu'on avait rêvée sur les bords brumeux de la Tamise, mais celle qui sauva derechef d'un désastreux naufrage ces héroïques débris d'une épopée glorieuse.

Devant l'imminence du danger nos frères se rallièrent ; en face de la mort politique qui les attendait ils unirent leurs forces, contractèrent avec les hommes modérés du parti anglais la plus précieuse des alliances, et, un bon jour, au soleil resplendissant du 24 juin, bannières en tête, étendards déployés, quinze cents hommes d'élite défilèrent deux par deux dans les rues du vieux Québec tout surpris. En passant devant l'hôtel-de-ville les drapeaux s'inclinèrent, de joyeux vivats retentirent pendant que les fanfares lançaient dans les airs les joyeuses notes de " Vive

la Canadienne"! Debout sur le balcon, deux hommes saluèrent cette première démonstration de la société Saint-Jean-Baptiste. L'un d'eux était le maire de la cité, feu l'honorable René-Edouard Caron, l'autre le représentant de l'empire britannique, sir Charles Bagot.

"Sir Charles Bagot, c'est le docteur Robitaille qui parle, en voyant défiler les membres de notre nombreuse société dans les rangs de laquelle l'œil le plus scrutateur n'aurait pu distinguer le riche du pauvre, l'homme de profession de l'ouvrier, dit à notre maire: Mais c'est un peuple de gentilshommes!"

Ce peuple de gentilshommes affirma son existence et reconquit ses droits. Dès le 15 septembre de cette même année 1842, le ministère Lafontaine-Baldwin était formé et un homme de notre race devenait l'aviseur constitutionnel d'un gouverneur anglais et le premier ministre d'une colonie britannique.

Quelques mois plus tard la constitution était amendée et la langue française, reprenant ses droits, devenait l'une des langues officielles du parlement canadien.

Voilà ce qu'a produit l'union de nos compatriotes.

PHILIPPE LANDRY

Le Fort Saint-Frédéric. (III, X, 366.)—Champlain et ses Français furent étonnés à leur première rencontre avec les Iroquois de voir le procédé de l'enlèvement de la chevelure (scalping) ce qui leur fit donner le nom de Pointe-à-la-Chevelure à une langue de terre située à l'extrémité sud du lac Champlain. Les Américains ont mal traduit ce nom de Pointe-à-la-Chevelure (scalp) en Crown Point.

Pour arrêter l'invasion des Anglais, M. de Beauharnois, gouverneur de la Nouvelle-France, fit élever en 1727 un fort à la Pointe-à-la-Chevelure.

Il le nomma fort Saint-Frédéric en l'honneur du comte Frédéric Phélippeaux de Maurepas, alors ministre de la marine en France.

En 1759, Bourlamaque, à l'approche de l'armée de Amherst de beaucoup plus forte que la sienne, fit sauter le fort Saint-Frédéric et se retira à l'île-aux-Noix.

C'est sur le territoire autrefois occupé par le fort Saint-Frédéric que s'élève la petite ville de Crown Point, dans le comté de Essex, état de New-York.

L.-J.-A. PAPINEAU

Maringouin. (III, X, 367.)—Ouvrez n'importe quel dictionnaire français, et vous y trouverez le mot maringouin ainsi défini: insecte, espèce de cousin d'Amérique. (Petit Dictionnaire Guérin, éd. 1893). Voilà pour un dictionnaire récent. Si vous prenez un dictionnaire ancien, par exemple celui de J.-Ch. Laveaux (édition in-4, 1820, 2 vol.), vous aurez la même signification. Voici ce qu'en dit Laveaux: "On donne particulièrement

ce nom, dans les îles de l'Amérique, à des insectes qui paraissent appartenir au genre des cousins, et qui, par leur multiplication excessive, par les piqures cruelles qu'ils font aux habitants de ces contrées, et les suites dangereuses qui en résultent quelquefois, sont un fléau redoutable." A-t-on des exemples de ces "suites dangereuses" auxquelles Laveaux fait allusion ?

RAOUL RENAULT

L'Archdeacon de Québec en 1822. (III, XI, 379.)--Le vénérable George Jehosaphat Mountain, deuxième fils du Dr Jacob Mountain, premier évêque anglican du Canada, fut nommé archidiacre ou grand vicaire en 1821. Il occupa ce poste jusqu'à la date de son élévation à l'épiscopat le 14 février 1836, alors qu'il fut sacré, à Lambeth Palace, évêque de Montréal et nommé coadjuteur de l'évêque Stewart de Québec, qu'il remplaça l'année suivante.

A l'époque de sa nomination comme grand vicaire, il était curé de la paroisse de Québec et official de l'évêque pour le Bas-Canada.

F.-J. Audet

La fête du sacerdoce. (III, XI, 384.)—La *fête du sacerdoce* était une dévotion établie dans plusieurs diocèses de l'ancien monde. C'est Mgr Briand qui lui donna droit de cité dans le diocèse de Québec. "Quel plaisir, écrivait ce prélat, pour un bon prêtre, de pouvoir honorer en même temps d'un culte public et solennel, le Divin Sacerdoce de Jésus-Christ, Prêtre Éternel selon l'ordre de Melchisédech, et ce nombre presque infini de Pontifes et de Saints Evêques, qui dans tous les temps ont gouverné et illustré l'Eglise, tous ces prêtres, ces lévites, et ces ecclésiastiques de tous les rangs, qui l'ont cultivée de leurs soins, arrosée de leurs sueurs."

Les prêtres célébraient au Canada la *fête du sacerdoce* par la récitation de l'office divin et l'offrande du saint sacrifice de la messe, le jeudi qui suivait immédiatement le 29 août.

La *fête du sacerdoce* fut supprimée par Mgr Plessis à son retour de la Ville Eternelle en 1822 parce qu'elle était contraire à la liturgie romaine. Elle avait été célébrée dans le pays pendant quarante-cinq ans.

L'ABBÉ A. C. D.

M. Baldwin et le comté de Rimouski. (III, XI, 385.)—Nous nous vantons souvent de notre tolérance en apportant à l'appui le cas de Baldwin, homme politique protestant d'Ontario élu dans le comté exclusivement canadien-français et catholique de Rimouski. Mais nous oublions toujours de mentionner qu'un comté protestant et orangiste d'Ontario nous avait tracé la voie en choisissant pour son député un canadien-français catholique, sir L.-H. Lafontaine.

Il n'est pas hors de propos de remettre sous les yeux de la génération actuelle ces deux épisodes d'une époque bien tourmentée de notre histoire.

Aux élections générales de 1841, sir Louis-Hyppolite Lafontaine briguait les suffrages des électeurs de Terrebonne. Lord Sydenham, gouverneur général du Canada, froissé de le voir résister à sa volonté, avait résolu de le faire battre. Il lui suscita successivement trois adversaires. La journée de l'élection, voyant que notre compatriote aurait le dessus malgré tous ses efforts, lord Sydenham fit entourer le poll de bandes armées qui menaçaient de faire un mauvais parti aux partisans de Lafontaine. Celui-ci se retira alors de la lutte afin d'éviter la violence et le massacre organisés contre ses électeurs.

Le chef du parti libéral du Bas-Canada se trouvait donc sans siège dans la Chambre. M. Baldwin, chef des réformistes du Haut-Canada, élu dans deux comtés, opta pour Hastings. Il y eut aussitôt une assemblée dans le comté de York et l'on décida, à l'unanimité, d'offrir la candidature à M. Lafontaine.

M. Lafontaine accepta la proposition qui lui était faite, et se rendit dans York, où le père de M. Baldwin venait de se retirer de la lutte pour lui laisser le champ libre. Il fut élu malgré une opposition assez vive.

Le chef bas-Canadien ne tarda guère à trouver l'occasion de montrer à son ami Baldwin la reconnaissance qu'il conservait pour l'éminent service qu'il venait de lui rendre.

L'année suivante même, M. Baldwin était obligé de se présenter devant le peuple à la suite de son acceptation d'un portefeuille. Les fanatiques lui firent une guerre acharnée à cause de ses sympathies pour le Bas-Canada. Battu dans le comté de Hastings, il alla se présenter dans le second arrondissement d'York. Il ne fut pas plus heureux. C'est alors qu'à la demande de sir L.-H. Lafontaine, M. Borne, député de Rimouski, résigna son mandat et que les électeurs de ce comté, à l'unanimité, prièrent M. Baldwin de les représenter en parlement. Et le 30 janvier 1843, M. Baldwin, qui n'avait jamais mis les pieds dans le comté de Rimouski, qui n'y connaissait pas même un seul électeur, y était élu par acclamation aux cris répétés de : Vive sir Charles Bagot ! Vive M. Baldwin ! Vive M. Lafontaine !

C'est un de ces traits touchants de reconnaissance politique qu'on rencontre bien rarement. A ce titre, ne mérite-t-il pas d'être connu ?

P. G. R.

QUESTIONS

386.—Un artiste peintre du nom de Schipper, a-t-il habité le Canada, et en particulier Québec, vers 1809 ?

C. TH.

387.—J'ai une médaille en étain grossièrement faite (diamètre 1 pouce et 11 lignes). Sur la face on lit : " Compagnie de protection de Québec, 1834. " Pas d'inscription sur le revers. Possédez-vous quelques renseignements sur cette Cie ?

T. C.

388.—En quelle année a été jeté le premier pont sur la rivière Saint-Charles, pour relier Québec à la rive nord de cette rivière ?

XXX.

389.—En quoi consistait la charge de " procureur fiscal " durant les premières années de la colonie française au Canada ? Où Noël Maillou mentionné dans le *Dictionnaire généalogique* de Mgr Tanguay (v. I, p. 405) exerca-t-il cet emploi ?

CURIEUX.

390.—Y-a-t-il eu des nègres à Québec sous le régime français ?

MASSA.

391.—Peut-on me fournir quelques renseignements biographiques sur le nommé Nicolas Cugnet, que l'on voit occuper la charge de messager du Conseil, aussitôt après la conquête ?

JEAN P.

392.—Je vois que vers 1800, à Montréal, il y avait un club " Le Club des douze Apôtres. " Quelle est l'origine de ce nom bizarre et quelles étaient les attributions de ce club ?

JOSEPH.

393.—Où me procurer les noms des Canadiens qui font partie de l'ordre du Bain ?

CHEV.

394.—Quel est ce gouverneur-général du Canada, dont le fils ou le frère a perdu la vie dans les flots du Saint-Maurice pendant une excursion de pêche ?

TH. C.

395.—En 1775, il y avait une statue de George III, roi d'Angleterre, sur une des places publiques de Montréal. Peut-on me donner la date de l'érection de cette statue, son emplacement exact et l'année de sa disparition ?

MONT.

396.—Dans le *Journal des Jésuites*, à la date du 13 mars 1658, on lit : " M. le gouverneur alla avec M. Vignal visiter la côte de Beaupré pour voir si on travaillait aux réduits. " J'aurais besoin de voir le texte de l'ordonnance obligeant les habitants à construire des réduits pour se protéger contre les Iroquois. Où trouverais-je cette ordonnance ?

R.

TABLE DES MATIERES